LV
C
17

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LV
C
17
NAPOLI

HISTOIRE
DE
FRANCE,
SOUS LE REGNE
DE
LOUIS XIV.

AVERTISSEMENT.

POur empêcher le Public d'être trompé, il eſt à propos de l'avertir qu'il paroît une autre Edition du même Livre, dont toutes les Citations ou renvois du bas des pages ſe trouvent faux, au nombre de plus de trois cents dans les quatre premiers Tomes; & le Lecteur privé du plaiſir de trouver ce qu'il cherche, & de rapeller l'idée de ce qu'il avoit lû auparavant : L'avis au Public qui eſt au devant de la premiere page du premier Tome les marque toutes avec nombre d'autres fautes très-conſiderables.

L'on a apporté toute l'attention neceſſaire à ne pas être dans le même cas dans cette Edition, au contraire l'on en a corrigé pluſieurs qui s'étoient gliſſées dans la premiere qui a paru en Hollande ; particulierement preſque tous les noms des endroits où avoient campé les Armées en Italie, dans la guerre de 1701. *&* 1702. *qui y ſont changés ou defigurés, outre pluſieurs autres très-conſiderables, ce qui fait eſperer que cette Edition ſera la plus recherchée.*

La maniere de la diſtinguer d'avec celle dont toutes les Citations ſont fauſſes & des autres peu correctes, C'eſt de voir celle où il y aura près de 60. *Portraits en tailles-douces que l'on ne croit pas que ceux qui ont imprimé l'autre, faſſent graver pour couvrir leur peu de ſoin, & confondre leur Edition avec la bonne.*

HISTOIRE
DE
FRANCE,
SOUS LE REGNE
DE
LOUIS XIV.
PAR

Mr. DE LARREY,
CONSEILLER DE LA COUR ET DES AMBASSADES DE SA MAJESTÉ LE ROI DE PRUSSE.

TOME V.

Qui contient ce qui s'eſt paſſé depuis la Paix de Nimegue en 1679. juſqu'à la fin de l'année 1691.

A ROTTERDAM,
Chez MICHEL BOHM, & COMPAGNIE, 1722.
AVEC PRIVILEGE.

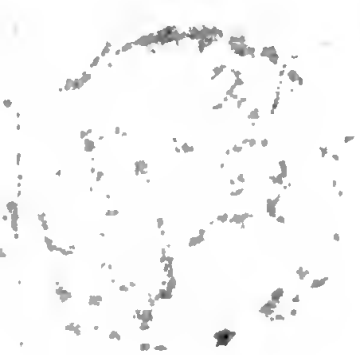

HISTOIRE DE FRANCE, SOUS LE REGNE DE LOUIS XIV.

LES Etats Généraux parurent plus contens de la Paix, qu'aucun des Confédérez. Auſſi en avoient-ils été les Médiateurs, & pour ainſi dire, les auteurs, en faiſant la leur les premiers, pour ſervir d'exemple & d'invitation aux autres. Le Traité, comme je l'ai dit (1), en avoit été conclu à Nimegue le 10. d'Août 1678. Et comme les Etats Généraux s'empreſſérent d'en témoigner leur allégreſſe, le Roi Très-Chrétien de ſon côté ne fut pas moins prompt à leur en marquer ſa ſatisfaction, & le plaiſir qu'il avoit de leur pouvoir rendre ſa premiére affection. Deſorte que ce ne fut que félicitations

1679. CINQUIE'ME PE-RIODE.

(1) *A la fin du IV. Tome.*

1679. réciproques au ſujet de ce Traité de Paix & d'Amitié, comme on le nommoit (1). La Publication s'en fit le 18. de Septembre en même jour à Paris & à la Haie au bruit de l'Artillerie, des acclamations du Peuple, & de la ſolemnité des feux de joie. Celui que le Comte d'Avaux, Ambaſſadeur Extraordinaire du Roi, fit allumer devant ſon Hôtel, repréſentoit par des Figures ſymboliques l'union de la France & de la Hollande. C'étoient ſept Flêches, qui ſignifioient les Sept Provinces, entrelaſſées d'une branche de Lis, avec ces mots: *Quis ſeparabit ?* Qui les ſéparera ? Rien ne pouvoit être plus flateur pour la République.

Le Diſcours de l'Ambaſſadeur, en prenant ſa premiére Audience (2), ne le fut pas moins : & la Lettre, qu'il préſenta de la part du Roi ſon Maître (3), donnoit tout le prix à une Alliance ſi honorable & ſi chére aux Sept Provinces. *Tres-Chers, Grands Amis, Alliez & Confédérez*, diſoit le Roi, *maintenant que le Traité*,

(1) *Voïez le Mercure Hollandois pour l'année 1678.*

(2) *Le 1. Octobre 1678*

(3) *Elle étoit du 5. Septembre*

té, qui a été ſigné entre nos Ambaſſadeurs & les Vôtres à Nimegue, a heureuſement fini les troubles qui ont altéré depuis quelques années l'étroite Alliance qu'il y avoit entre nous, le premier ſoin que nous voulons avoir, c'eſt de vous faire ſavoir avec combien de ſincérité nous voulons la rétablir, ſur les fermes fondemens de l'ancienne amitié que nous avons toûjours euë pour Vôtre Etat. 1679.

Il ne faut pas s'étonner, ſi après des expreſſions ſi affectueuſes de la part du Maître, le Miniſtre parla ſur le même ton. *Sa Majeſté*, dit-il aux Etats, *vous a rendu ſon ancienne amitié, auſſi-tôt qu'elle a ſu que vous l'avez ſincérement déſirée . . . . C'eſt ce qui l'a portée, lors qu'elle étoit au milieu de ſes Victoires, & dans la plus grande proſperité de ſes Armes, à arrêter à vôtre conſidération le cours de ſes Conquêtes.* Il fait enſuite l'énumération des Conquêtes renduës par Sa Majeſté, & de celles, dont elle a bien voulu ſe contenter en leur faveur, & venant à ſon Ambaſſade: *Il me ſemble*, dit-il, *que vous ne pouvez regarder la promptitude de Sa Majeſté à me faire paſſer auprès de vous, que comme un effet bien parti-* Diſcours du Comte d'Avaux

1679. *culier de ſon amitié, & un excés de la confiance qu'elle a euë, que les Etats Généraux confirmeroient avec joie un Traité qui leur rend avec la Paix, la ferme amitié que Sa Majeſté a euë de tout tems pour Vôtre République.*

Diſcours des Ambaſſadeurs Hollandois au Roi.

C'eſt auſſi ce que firent les Etats Généraux par la célebre Ambaſſade (1) qu'ils envoiérent au commencement de l'année, & dont celui qui portoit la parole ne s'exprima pas avec moins de reſpect que de force & de grace (2). *Sire*, dit-il, *nos Seigneurs & Maitres ſachant fort bien combien l'amitié de Vôtre Majeſté leur eſt néceſſaire, & de quelle importance il eſt, pour le bien de leur République, d'entretenir une ſi glorieuſe Alliance, ils ne manqueront pas de faire voir aux occaſions qui ſe préſenteront, qu'ils les recherchent avec grand ſoin, & qu'ils conſerveront un profond reſpect pour un ſi grand Roi.* Et enſuite, après avoir dit que les Etats ſouhaitoient de voir toute l'Europe rétablie dans une Paix parfaite, il ajoûte, *c'eſt pourquoi ils nous ont ordonné de prier Vôtre Majeſté, comme l'unique Arbitre d'une ſi gran-*

(1) *Elle étoit compoſée de Mrs. Boreel, van Odyck & vanvvede*

(2) *En Mars 1679. Voiez le Mercure Hollandois*

grande Oeuvre, & véritablement digne d'un Roi Trés-Chrétien, de vouloir faire céder la gloire de ſes Triomphes au repos de tant de Peuples, & de vouloir préférer la Paix Générale à l'eſpérance que la continuation d'une Guerre avantageuſe pourroit donner. 1679.

La Hollande ne ſe contenta pas de ces félicitations au ſujet de la Paix, & du glorieux aveu qu'elle faiſoit au Roi de lui être redevable : elle voulut encore, pour en rendre la mémoire perpétuelle, la faire graver ſur le metal, & fit dans ce deſſein fraper l'année ſuivante une Médaille en l'honneur de Sa Majeſté. Le Roi y étoit repreſenté en Buſte (1), le Caſque en tête & couronné de Lauriers, avec ces paroles : *Loüis le Grand, Pacificateur de l'Univers* (2) Et c'eſt ainſi que Septime Severe eſt qualifié dans une des ſes Médailles. Sur le revers de celle du Roi étoit la Paix, & au deſſous un Soleil diſſipant les nua- Médaille fraپée en l'honneur du Roi.

(1) *Viez l'Hiſtoire de Hollande par La Neufville, imprimée à Paris en 1693. & le Journal des Savans de Paris pour les années 1687. & 1688. & l'Hiſtoire Métallique de la Republique de Hollande par Mr. Biſot, raportée dans le Journal de 1687.*

(2) *Elles étoient en Latin* Ludovicus Magnus, Orbis Pacificator.

1679. ges, avec ces paroles, *C'eſt à lui qu'on eſt redevable du Repos Public.* (1) On ne pouvoit témoigner plus ſolemnellement ſa reconnoiſſance de la Paix que venoit de donner le Monarque Victorieux : & auſſi ne pouvoit-on refuſer un ſi glorieux témoignage à un Prince qui avoit le premier ſacrifié à une Paix ſi déſirée, par la reſtitution de tant de Places conquiſes qu'il avoit bien voulu rendre à l'Eſpagne, comme non ſeulement les Etats Généraux, mais auſſi tous les Pléniporentiaires aux Conférences de Nimegue eurent la bonne foi, ou la complaiſance, dit l'Auteur (2) qui le raporte, de le reconnoître.

Le Prince de Furſtemberg vient remercier le Roi.

Le Prince de Furſtemberg, mis en liberté par le Traité du 5. de Février, vint le 4. d'Août en France en remercier ſon Libérateur, & fut toûjours attaché aux intérêts du Roi.

Le Roi d'Eſpagne épouſe la fille aînée du Duc d'Orléans.

Le Mariage du Roi d'Eſpagne, qui ſe fit le 31. d'Août avec *Mademoi-*

(1) Solus hæc otia fecit.

(2) *Voïez Politique nouvelle de la Cour de France, imprimée en 1694.*

moiſelle, fille aînée de *Monſieur* (1), 1679.
ſortie de ſon premier Mariage avec Henriette d'Angleterre, fut le plus agréable, & devoit être le plus inviolable Sceau de la Paix. Mais que les choſes humaines ſont inconſtantes ! La mort de cette Princeſſe, qui arriva au commencement de l'année 1689. rompit ce Sceau, puiſque, comme nous le verrons dans la ſuite, ce fut quelques mois après que l'Eſpagne déclara la Guerre à la France. Spinola Dorie, Marquis de Los Balbaſés, & revétu du Caractére d'Ambaſſadeur Extraordinaire, en vint faire la demande le 26. d'Avril, & le 2. de Juillet il obtint le conſentement du Roi & de *Monſieur*. Les conditions du Mariage furent réglées avec le Marquis de Los Balbaſés le 11. du même mois, & la Cèlebration s'en fit à Fontainebleau le 31. d'Août. Le Prince de Conti, porteur de la Procuration du Roi d'Eſpagne pour épouſer *Mademoiſelle*, parut avec un habit & un manteau tout couvert de Perles & de Diamans, & ſe mit à la main droite de la Prin-

(1) *Voïez le Faſtes de Loüis les Grand, de la Hie court, le Mercure Hollandois pour l'année 1679 les Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Loüis le Grand.*

1679. ceſſe, dont la mante & l'habit étoit de velours violet, ſemé de fleurs de Lis d'or avec un bord d'Hermines, aiant ſur la tête une Couronne d'or, fermée par le haut, en forme de croix avec des demi-cercles de Diamans. Le Cardinal de Bouillon, revétu de ſes Habits Pontificaux, les maria ſuivant le Cérémoniel, & leur donna la bénédiction nuptiale. Le Roi & la Reine, *Monſieur*, *Madame*, les Princes & les Princeſſes du Sang, toute la Cour enfin aſſiſta à cette auguſte Céremonie, où il y eut peut-être plus de magnificence que de véritable joie.

Car enfin ce Mariage n'étoit pas du goût de la jeune Princeſſe, élevée dans une Cour dont les maniéres étoient bien différentes de celles de la Cour où elle alloit entrer (1). Auſſi le regarda-t-elle moins comme une fortune éclatante, qui la faiſoit monter ſur un des premiers Trônes du Monde; que comme un ſacrifice qu'elle faiſoit de ſa liberté & de ſes inclinations à la Cour de France qui le ſouhaitoit. Le preſſentiment qu'elle avoit de ſes Malheurs ne fut que trop

(1) *Voïez les Mémoires de la Cour d'Eſpagne.*

trop réellement accompli. Enfermée dans ſon Palais, qui lui ſervoit de priſon ſous la garde d'une vieille Camaréra Major, ſa Géoliere, plûtôt que ſa premiere Dame d'honneur, n'aiant pour compagnie & pour conſolation que d'autres vieilles Eſpagnoles qu'elle n'entendoit point, & à qui elle ne pouvoit ſe faire entendre, & pour divertiſſement que des Tragédies de la façon des Jéſuites, où elle ne comprenoit rien, des Cavalcades, où elle couroit quelquefois riſque de la vie, & des Actes du cruel Tribunal de l'Inquiſition, dont le Spectacle lui faiſoit horreur : ſans argent, & hors d'état de faire ni charitez, ni libéralitez à perſonne, elle paſſa ainſi dix ans de vie le plus triſtement du monde. Et s'il faut croire les bruits qui coururent de ſa mort arrivée en 1689 (1), elle ne fut pas naturelle, & on en publia des circonſtances fort ſemblables à celles de la feuë Ducheſſe d'Orléans ſa mere: mais il ne faut pas avoir trop de crédulité pour ces ſortes d'Anecdotes. Auſſi l'Auteur qui les raporte, dit 1679.

(1) *Voïez le Mercure Hiſtorique & Politique pour l'année 1689.*

1679. bientôt après que c'étoient des diſcours en l'air : auſſi bien que ce que l'on dit des ſoins qu'on avoit pris en France avant qu'elle en partît, pour qu'elle ne pût avoir d'enfans.

Je reviens à ſon Mariage. Aiant été célébré de la maniére que j'ai dit, elle partit pour ſe rendre en Eſpagne, accompagnée de *Monſieur* & de *Madame* juſqu'à Orléans, d'où elle ſe rendit le 19. d'Octobre à St. Jean de Luz, qui eſt la derniére Place de France de ce côté-là : & aprés quelque ſéjour que cauſérent les ordres qu'on attendoit d'Eſpagne, elle continua ſa route, & arriva le 3. de Novembre ſur les bords de la petite & fameuſe Riviére de Bidaſſoa, qui ſépare les deux Royaumes, & qui en de pareilles occaſions ſert de Rendez-vous à la Pompe des deux Cours. Le Marquis d'Aſtorga en aiant été averti y vint trouver Sa Majeſté, *étant venu*, dit-il, *au nom du Roi ſon Maître pour recevoir la Reine.* A quoi le Prince de Harcourt, qui la conduiſoit, répondit : *Qu'il étoit venu de ſon côté pour la lui délivrer, ſouhaitant que Sa Majeſté pût ſervir d'un gage d'amitié entre les deux Couronnes.* L'Acte

de

de Délivrance s'étant fait enſuite, la Reine entra dans le batteau qui la porta ſur les Terres d'Eſpagne, & le Roi vint la recevoir le 18. de No- 1679.
vembre à trois lieuës de Burgos, où le Mariage fut beni pour la ſeconde fois. Le lendemain Leurs Majeſtez ſe rendirent à Burgos, d'où elles prirent le chemin de Buen-Retiro, & l'année ſuivante firent leur Entrée à Madrid avec la Pompe ordinaire en ſemblables Fêtes.

Dom Jean d'Autriche, dont j'ai ſouvent fait mention, eût dû s'y trouver par le Droit de ſa naiſſance; mais il étoit mor le 17. de Septembre, & ſa mort avoit fait differer pendant quelques jours les réjoüiſſances publiques qui devoient ſe faire, ſur les nouvelles que la Cour de Madrid avoit euës de la Célébration des Nôces faites le 31. d'Août à Fontainebleau. Ainſi il n'y a pas d'aparence au bruit qu'on fit courir, qu'il étoit mort de chagrin de cette Alliance pour la quelle il avoit de l'averſion. Ce que j'ai eu occaſion de raporter de la vie & des traverſes de ce Prince en diverſes rencontres,(1) m'oblige

La mort de Dom Jean d'Autriche l'empêche d'aſſiſter aux Nôces

(1) *Viez le IV. Tome pag. 365. & ſuiv.*

de dire quelque choſe de ſa mort, &
1679. d'achever ſon éloge en peu de mots. Il languit pendant vingt-trois jours d'une fievre maligne, qui le coucha dans le tombeau à l'âge de cinquante ans. Il étoit fils naturel de Philippe IV. qui
Son éloge. l'avoit légitimé, & l'Eſpagne n'avoit point eu depuis long-tems un Prince de ſi grand mérite : également bien fait de ſa perſonne, ſoit pour le corps, ſoit pour l'eſprit : regulier en tous les traits de ſon viſage, d'une converſation agréable, & s'attirant les cœurs de tout le monde : propre, galant, poli, écrivant fort bien en pluſieurs ſortes de Langues. Il n'étoit pas moins verſé dans la Politique, ni moins habile, ni moins brave dans la Science Militaire, & à la tête des Armées, témoin la celebre Bataille des Dunes (1). & tant d'autres, où nous l'avons vu ſignaler ſa capacité & ſa valeur. Il avoit été Vicaire-General en Italie, titre qui l'élevoit au deſſus des Vicerois : on lui avoit donné le Gouvernement des Païs-Bas en proprieté : & les Royaumes d'Arragon & de Catalogne l'avoient reçu pour leur Viceroi. Mais, comme je l'ai dit (2), la

(1) *En* 1658.
(2) *Voïez le IV. Tom page* 366.

Reine D'oüairiére d'Eſpagne avoit été comme ſa Junon, qui lui avoit continuellement ſuſcité de fâcheuſes traverſes, & il ne trouva de repos que dans le cercueil, où il fut porté à l'Eſcurial & enterré auprès des princes de la Maiſon Roïale. 1679.

L'année 1680. (1) où nous allons entrer, commence une de plus conſiderables Epoques du Regne de Loüis XIV. C'eſt auſſi une des plus délicates, & qui demande le plus de circonſpection & de ménagement. Ce fut pendant cette Epoque, que je pouſſe juſqu'à l'année 1689. qu'on vit éclore les ſemences d'une nouvelle Guerre, plus générale, plus ſanglante, & plus longue que celle qui venoit d'être terminée par la Paix de Nimegue. 1680.

Juſques ici tout le Regne de Loüis XIV. a été aplaudi, comme celui d'un fameux Conquerant, & ſi la fureur de ſes Armes a laiſſé de funeſtes traces en quelques endroits, tel

Elogedu Regne deLoüis XIV juſqu'à 1680.

(1) *Voïez les Faſtes de Loüis le Grand, les Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Loüis le Grand De Riencourt, les Journaux des Savans de Paris, l'Hiſtoire de Guillaume III. Le Mercure Hollandois pour l'année 1680.*

1680. tel eſt le ſort de la Guerre, & le malheur preſque inſeparable de la Victoire. Peut-être encore l'ambition & la fierté l'ont-elles emporté trop loin ; mais il eſt peu de Heros ſans défauts. Après tout il a ſu ſe borner, & ſes Ennemis reconciliez ont donné des éloges à ſa modération, auſſi bien qu'à ſes Triomphes : témoin la Médaille que la Hollande fit fraper à ſon honneur enſuite de la Paix, & le témoignage que lui rendirent les Plénipotentiaires aux Conferences de Nimegue (1) : Mais je crains qu'il n'en ſoit pas de même dans la ſuite, & que ſon ambition ne faſſe tort à ſa gloire. Je ne puis néanmoins me reſoudre à diſſimuler les grands mouvemens qu'il a donnez à toute l'Europe, pour accomplir ſes deſſeins, qui ne furent guére moins vaſtes que ceux d'Alexandre & de Ceſar. Je n'oublierai rien de ce qui ſe peut dire pour les juſtifier : mais je ne ſuprimerai pas non plus les plaintes améres qu'en font ſes Ennemis, & les odieuſes couleurs avec leſquelles ils les dépeignent.

Je

(1) *Viez ci-deſſus page 6.*

Je commencerai par donner un Plan de la ſituation où la Paix de Nimegue avoit mis toute l'Europe. Il parut bientôt après qu'elle fut publiée que le Traité n'avoit pas tout réglé, & qu'il avoit laiſſé d'auſſi grandes prétentions à la France, que celles qu'il lui avoit adjugées. Elles conſiſtoient en pluſieurs Châtellenies Villes, Bourgs, Villages & autres lieux que le Roi avoit conquis par ſes Armes, & qu'il prétendoit lui apartenir, n'étant point nommez dans les Articles des Ceſſions ſpécifiées par le Traité de Paix. Mais le Roi d'Eſpagne ſoutenoit qu'ils y étoient renfermez : & cette conteſtation donna lieu à un Congrès qui ſe tint à Courtrai (1) en l'année 1681. où les deux Rois avoient leurs Commiſſaires députez, qui travaillérent inutilement à l'accommodement de leurs différens, ſur leſquels ni les uns ni les autres ne voulurent point ſe relâcher. Les Conférences rompuës, la France n'abandonna pas ſes prétentions, & menaça de ſe faire juſtice, ſi on ne la lui faiſoit pas.

1680.

Nouvelles prétentions de la France.

Congrès de Courtrai.

Elle

(1) *Voïez le procés Verbal des Procureurs des deux Rois à l'Aſſemblée de Courtrai.*

1680. Elle prétendoit encore que le Comté de Chiney, (1) qui lui fut cedé le 21. de Juillet 1681. étendoit ſa Juriſdiction juſqu'aux Portes de Luxembourg, & par ce moien elle tenoit cette Ville toûjours bloquée, lui coupoit les Vivres, & pouvoit la réduire à mourir de faim. Il falloit donc la lui céder, ou lui donner un Equivalent.

Autres prétentions à cauſe du Comté de Chiney & des trois Evêchez.

La Ceſſion qu'on lui avoit faite de l'Alſace (2) ne lui donnoit pas de moindres Droits ſur Strasbourg: & les Villes de Mets, Thoul & Verdun, qui ſont des Sièges d'Evêchez, lui attribuoient une grande étenduë de Païs qu'elle ſoutenoit être de l'ancienne Mouvance de ces Evêchez, dont l'Empereur & les Seigneurs particuliers l'avoient ſouſtrait, & où elle vouloit le réünir. De là vinrent les Chambres de Briſach & de Mets, dont je parlerai bientôt. Telles étoient les pretentions de la France.

Il s'en falloit donc bien que la Paix de Nimegue n'eût fait le repos de l'Europe, puis qu'on la voïoit tout de nouveau à la veille de ſe brouiller plus

(1) *Ou Chiny.*
(2) *En confirmant le Traité de Vveſtphalie.*

plus que jamais, & de reprendre les Armes qu'elle avoit à peine quittées. Les Ennemis de la France lui en imputoient la cauſe. 1680.

» A peine, diſoient-ils, la Paix fut-elle publiée, que la France commença à la violer par des infractions manifeſtes. Elle n'abandonna les Places qu'elle avoit cedées dans les Païs-Bas qu'un peu » tard : elle en retint quelques-unes, & s'empara de quelques autres qu'on ne lui avoit point cédées, & dont elle chaſſa les Garniſons. Elle ſe rendit maîtreſſe de la plus grande partie de la Campagne & des Villages qui étoient autour des Villes Eſpagnoles. Elle établit des Bureaux juſqu'aux Portes de ces Villes, & empêcha qu'on ne païât au Roi d'Eſpagne les Droits qui lui étoient dûs : & tout cela ſous pretexte que ces Païs qu'elle occupoit, étoient des Dépendances de ceux qu'on lui avoit cédez, ou n'étoient point des Dépendances de ceux qu'elle avoit cédez, & faiſoient partie des Conquêtes qu'elle avoit retenuës. Enfin, elle en de- Plaintes des Ennemis de la France.

1680. » demanda d'autres qui ne lui ap-
» partenoient pas plus légitimement,
» & menaça que ſi on ne les lui don-
» noit, elle ſe feroit raiſon par les Ar-
» mes, & ſe ſaiſiroit d'abord de Lu-
» xembourg, qu'elle tenoit bloqué,
» pour Equivalent des Places qu'elle
» prétendoit lui apartenir.

Prétentions de la France pour les trois Evêchez.

Elle n'en faiſoit pas moins en Allemagne que dans les Païs-Bas. Sous prétexte des anciens Droits des Evêchez de Mets, Thoul & Verdun qu'elle faiſoit revivre, elle prétendoit enlever à l'Empire une étenduë de Païs conſidérable, & ſes Chambres Souveraines de Mets & de Briſach réüniſſoient au Domaine de la Couronne, les Comtez, les Baronnies, & les autres Fiefs qu'elle prétendoit avoir été démembrez des trois Evêchez.

Entrepriſes des Chambres de Mets & de Briſach.

Invaſiõ de Straſ. bourg & de Caſal.

Ce qu'il y eut encore de plus fâcheux & de plus irritant pour l'Empire, c'eſt que le 30. de Septembre 1681. elle ſe ſaiſit de Strasbourg, ſans parler de Caſal qui receut le même jour Garniſon Françoiſe.

» Quelles bornes donc, ajoûtoit-
» on peut-on donner à cette inſa-
» tiable Monarchie, dont la paſſion
» de s'agrandir croîtra toûjours, à

« me-

meſure que ſes entrepriſes ſeront « 1680.
ſuivies de ſuccès heureux ? Et que «
veulent dire ſes quatre Camps en «
Alſace, en Flandre, ſur la Sâre «
& ſur la Saone (1) ? ſi ce n'eſt «
pour alarmer l'Eſpagne, l'Empe- «
reur, les Electeurs, toute l'Europe. « Réponſe de la France

La France traitoit ces Plaintes de pures Déclamations, & prétendoit n'avoir fait aucune contravention au Traité de Nimegue, „ duquel au contraire elle exécutoit les Arti- «
cles, ſoit à l'égard des Ceſſions «
qu'on lui avoit faites, ſoit à l'é- «
gard des Places qu'elle n'avoit «
point cédées, & qu'elle prétendoit «
retenir : comme elle s'en étoit ex- «
pliquée aux Conferences de Cour- «
trai. Qu'à l'égard de Luxem- «
bourg, elle uſoit de ſes Droits ſur «
le Territoire de ſon Comté de Chi- «
ney, ſans qu'elle fût obligée d'avoir «
de la conſideration, pour le préju- «
dice que la Ville de Luxembourg «
en pouvoit recevoir à cauſe de ſon «
voiſinage : & que pour les Réü- «
nions qu'elle faiſoit faire par ſes «
Chambres de Briſach & de Mets, «
il n'y avoit là rien que de Juridi- »

» que,

(1) *La France faiſoit camper là 4 Corps de Troupes*

1680. » que, que tout s'y paſſoit ſelon les » Loix, & qu'elle ne s'étoit pas liée » les mains par le Traité de Nime- » gue, ni n'avoit pas renoncé au » plus beau Droit & au plus noble » Apanage des trois Evêchez.

» Quant aux Villes de Strasbourg » & de Caſal, la premiére étant une » Ville libre, avoit pu ſe donner à la » France, & Caſal, en recevant Gar- » niſon Françoiſe, avoit pourvu à ſa » ſureté.

» Il y avoit auſſi peu de raiſon à cri- » tiquer ſes Camps & ſes Armées : » comme ſi un Souverain étoit obli- » gé de rendre compte à ſes Ennemis » ou à ſes Voiſins de l'exercice & du » campement de ſes Troupes ſur ſes » propres Terres.

Ambition de Louvois

Toute la France pourtant n'aplaudiſſoit pas à l'ambition du Monarque : mais on en rejettoit la haine ſur celle du Favori. (1) *Après la Paix de Nimegue*, dit l'Ecrivain moderne (2), *on peut dire que la domination de la France étoit comme établie dans toute l'Europe, & que le Roi fût devenu l'Arbitre de tous les Princes dans cette*

(1) *Louvois.*
(2) *Voiez les Mémoires du M. D. L. F.*

cette partie de nôtre Hémisphére, s'il eût marqué de la modération & de l'équité : mais l'ambition de Louvois, qui vouloit perpetuer la Guerre, engagea le Roi dans de nouvelles prétentions, & fit ériger la Chambre de Mets, ſurprendre Strasbourg, & faire le Siége de Luxembourg en pleine Paix. On vit par là, continuë cet Auteur, *qu'il étoit néceſſaire pour la ſureté Publique que tout le monde ſe liguât contre la France.* Que les Rois ſont à plaindre d'avoir de ſemblables Favoris, & que l'ambition en eſt pernicieuſe ! 1680.

Ces entrepriſes rallumerent le feu mal éteint & firent remuer tous les Intéreſſez. Ils en portérent leurs plaintes au Roi d'Angleterre, dont le Roi Très-Chrétien ne refuſa pas la Médiation. L'Empereur l'accepta de ſon côté ; mais l'Eſpagne avoit de la peine à y conſentir, dans la prévention où elle étoit des liaiſons du Monarque Anglois avec ſa Majeſté Très-Chrétienne. Elle s'y réſolut enfin, & alors Loüis XIV. fit lever en 1682. le Blocus de Luxembourg, & rompre les Conférences de Courtrai, auſquelles on en devoit ſubſtituer d'autres, d'un plus grand pouvoir

1680. voir & d'une plus grande étenduë, ſous la Médiation du Roi d'Angleterre. Il ne s'agiſſoit plus que de convenir d'un lieu, où tous les Intereſſez puſſent traiter, afin de terminer une bonne fois ces conteſtations, & d'établir la Paix Générale ſur des fondemens qui ne puſſent plus être ébranlez.

Hoſtilitez à quoi la France s'voit contrainte.

Mais pendant qu'on conteſtoit là deſſus, le Roi Très-Chrétien, ennuié de tant de longueurs, & le tems de la Suſpenſion qu'il avoit accordée étant écoulé, il trouva à propos d'exercer ſes Droits. Le Maréchal d'Humiéres aſſiégea Courtrai, & le Maréchal de Créqui bombarda Luxembour (1) pour la raiſon que j'en dirai en ſon lieu. Ce Bombardement fut ſuivi du Siége, & de la priſe de la Place au mois de Juin 1684. & de la Trêve concluë le mois d'Août enſuite entre la France, l'Eſpagne & l'Empire.

Tel étoit en général l'état des affaires de l'Europe par raport à la France & à ſes Ennemis, ou à ſes Alliez & à ſes Voiſins, depuis le Traité de Nimegue juſqu'à la Trêve de Ratisbonne. Voïons maintenant un

(1) *L'un & l'autre ſe fit ſur la fin de l'année* 1683.

un détail plus circonſtancié de tout ce qui ſe paſſa chaque année en France, & dans les lieux où elle porta ſes armes ou ſes Négociations. 1680.

Le Roi, prévoiant les nouvelles Guerres, où l'explication du Traité de Nimegue alloit l'expoſer, commença par ſolliciter les Etats Généraux d'entrer avec lui dans une Alliance défenſive (1), s'obligeant de tenir prêts cinquante mille Hommes, toutes les fois qu'il ſeroit néceſſaire de les emploier pour le Bien Commun, & n'exigeant d'eux que l'entretien de dix mille Fantaſſins & de ſix mille Chevaux. Il ne crut pas que des Peuples, qui avoient témoigné tant de joie & tant de reconnoiſſance de ſe voir rétablis dans l'honneur de ſon amitié, vouluſſent lui refuſer d'entrer dans une Union ſi honorable & ſi avantageuſe à leur République. Trois Mémoires furent préſentez pour cela par le Comte d'Avaux le 6. le 12. & le 21. de Janvier : mais ils furent traverſez par l'Envoié du Roi d'Angleterre, qui regarda cette Alliance comme injurieuſe au Roi ſon Maître (2.)

(1) *Voïez le Mercure Hollandois pour l'année* 1680. (2) *A cauſe de celle qui avoit été faite avec lui en* 1678.

1680. Ce ne fut pas un petit embarras pour les Etats Generaux, de ne pouvoir accepter la propoſition du Roi Trés-Chrétien ſans offenſer ſa Majeſté Britannique, ni la refuſer ſans s'expoſer à perdre les bonnes graces d'un Roi, dont ils avoient plus à craindre ou plus à eſpérer que de tout autre. Ce fut pourtant à ce dernier parti qu'ils ſe réſolurent après bien des Délibérations. Tout le temperament qu'ils gardérent, conſiſta en des excuſes très-reſpectueuſes qu'ils firent au Comte d'Avaux, & en des fortes proteſtations de donner au Roi en toutes rencontres, des témoignages de leur zêle & de leurs bonnes intentions. Le Roi ne trouva pas à propos d'en exiger davantage, & voiant bien qu'il ne pouvoit compter que ſur ſes propres Forces, il ſe prépara à ſurmonter ſeul tous les obſtacles qui s'opoſeroient à ſes prétentions.

Surnom de *Grand* donné au Roi.

Il prit pour un heureux augure le ſurnom de *Grand*, qui lui fut donné au commencement de cette année, du conſentement même de tous les Etrangers (1). Nous avons vu que

(1) *Voïez les Faſtes de Loüis le Grand.*

que la Hollande fit fraper une Médaille où il étoit ainſi qualifié. Conſtantin, Valentinien, Théodoſe furent honorez de ce ſurnom (1), qui avoit été donné avant eux à Alexandre & à Pompée. Ceux donc qui font un crime au Roi de l'avoir accepté, font paroître moins d'équité & de modeſtie, que d'envie & de malignité. Il eſt vrai qu'Alexandre Severe le refuſa du Sénat de Rome, qui vouloit le lui donner : mais peut-être ne croioit-il pas le mériter ; car pour être *Grand* il faut être convaincu de ſa grandeur. Ainſi Charlemagne & Otton I. Empereur, ainſi Henri IV. Roi de France, ainſi Loüis XIV. ſon petit fils s'en crurent dignes, & l'ont glorieuſement porté. Et après tout, eſt-ce qu'il y a quelque choſe de plus ambitieux dans ce titre, que dans ceux de *Vainqueur*, de *Triomphateur*, d'*Invincible*, & de *toûjours Auguſte* que prenoit l'Empereur Juſtinien, & qui ſont paſſez à ſes Succeſſeurs à l'Empire, ſans qu'on y trouve à redire ? 1680.

(1) *Voïez le Journal des Sçavans de Paris pour l'année* 1685.

1680. On s'aperçut cette année (1) que l'empoisonnement & le sortilége infectoient le Roiaume, deux crimes presque toûjours compliquez, ou plûtôt qui ne sont bien souvent qu'un seul & même crime ; les Sorciers n'étant que des Empoisonneurs, & leurs prétendus sortiléges que de véritables maléfices pour empoisonner tantôt les plantes, tantôt les animaux & d'autrefois les hommes. L'Italie est fameuse pour ces Scélératesses : & l'on sait qu'environ l'an 420. de Rome ce crime devint si contagieux, que le Sénat fut obligé de faire mourir cent soixante & dix Dames Romaines qui en étoient coupables (2), outre un plus grand nombre dont on épargna la vie, pour ne point rendre la Ville déserte, & qu'on se contenta d'intimider par le suplice de leurs Complices. Telle étoit encore cette Locusta, si renommée pour la subtilité de ses poisons, & dont Agrippine se servit pour faire périr l'Empereur Claude son mari. Dès lors les sortiléges se joignoient aux empoisonnemens,

Empoisonneurs & Sorciers.

Fréquens en Italie

(1) *Voïez les Fastes de Loüis le Grand, De Riencourt, le Journal des Savans de Paris, le Mercure Hollandois.*

(2) *Voïez Tite Live. Liv. 8. Ch. 18.*

nemens, & l'Hiſtoire eſt pleine de ces Conjurations, que faiſoient ces prétendus Sorciers ou Magiciens ſur la vie, ſoit des Empereurs, ſoit des autres Grands de Rome, qu'on les accuſoit de faire périr par leurs enchantemens. De là ces Caractéres & ces Taliſmans ſi vantez dans tous les Siécles, & qui ne ſont pas ignorez du nôtre, auſquels on attribuë une vertu magique, dont la crédulité & la foibleſſe de l'eſprit humain font tout le fondement. 1680.

Origine des Taliſmans & des Caractéres.

La France, auſſi bien que l'Italie & que tous les autres Peuples du Monde, s'eſt reſſentie du mal général. Elle a eu auſſi ſes Empoiſonneurs & ſes Sorciers, ſoit qu'il faille en faire deux genres de Scélérats différens, ou les confondre enſemble, n'étant diſtinguez que par la ſuperſtition du Peuple, qui traite de ſortilége tout ce qui ne lui paroît pas naturel. C'eſt ainſi que du tems de Charlemagne la mortalité s'étant miſe parmi les Beſtiaux, *le Peuple crédule & ſuperſtitieux*, dit l'Hiſtorien (1), *fut aſſez fou pour croire que ce mal venoit de ſortilége* On alla

Empoiſonneurs & Sorciers en France.

(1) *Voïez Mezerai.*

1680. bien plus loin. On publia que Grimoald, Duc de Bénevent, ennemi de Charlemagne, envoioit des hommes avec des poudres enchantées pour les jetter dans les herbages & ſur le Bétail, & qu'il y avoit un Païs de *Magodie*, où ces Sorciers s'embarquoient dans les nuës, & venoient prendre terre où il leur plaiſoit. L'Hiſtorien ajoûte, que ce bruit univerſellement répandu bleſſa ſi fort l'imagination de pluſieurs eſprits foibles, qu'ils crurent, & qu'ils avouérent même en juſtice qu'ils étoient du nombre de ces malheureux-là. Ce n'eſt pas que je veuille nier qu'il y ait eu, ou ſoutenir qu'il n'y ait pas encore de véritables Sorciers, des hommes aſſez abominables pour faire pacte avec le Démon, & pour emprunter de lui les divinations & les autres ſortiléges dont ils trompent ceux qui les conſultent. Mais il eſt certain que la plûpart de ces miſérables, ne ſont que des Fourbes & des Empoiſonneurs. Ils n'en ſont pas moins criminels, & les Loix divines & humaines s'arment également contre de ſemblables Monſtres.

Les contes qu'on en fait.

Auſſi le Roi donna le 11. de Janvier

vier une Déclaration qui comprenoit les uns & les autres « Voulant pourvoir aux Impiétez, Sortiléges, Empoisonnemens, & autres « crimes énormes que commettoient certaines personnes qui faisoient profession de Magie, qui « passoient pour Devins, qui sous « ce prétexte surprenoient la crédulité de beaucoup de gens, par la « fausseté de leurs impostures & de « leurs enchantemens, Sa Majesté « ordonne que tous les Devins & « Devineresses sortiront incessamment de son Royaume, à peine « de punition corporelle : & que « tous ceux qui auront emploié des « termes de l'Ecriture Sainte, ou « des priéres, en faisant des choses « qui n'ont aucun raport aux causes « naturelles, seront punis exemplairement « La même Déclaration « défendoit l'usage des poisons à tous autres, qu'à ceux qui sont d'un Art & d'une Profession qui les autorise à les emploier dans leurs remedes & leurs antidotes : abandonnant au reste les Empoisonneurs à la rigueur des Loix. 1680. Declaration contre les Empoisonneurs & les Devins.

Il y avoit déjà quelques années

1680. que la Marquiſe de Brinvilliers (1), convaincuë d'avoir empoiſonné ſon pere, ſon frere, & pluſieurs pauvres de l'Hôpital, avoit eu la tête tranchée, ſuplice trop doux, mais que les grandes alliances de ſa Famille dans la Robe lui obtinrent, au lieu du feu qu'elle avoit mérité. Cette exécution n'empêcha pas deux autres malheureuſes, la Vigoureuſe & la Voiſin (2), de faire le même métier, & de joindre à leurs poiſons, l'art trompeur de deviner. Leur déteſtable commerce avoit été ſuivi de crimes énormes, & elles furent brulées toutes vives. Elles nommérent des Complices d'un grand nom, & entre tous les autres la Ducheſſe de Bouillon, la Comteſſe de Soiſſons, & le Duc de Luxembourg. La premiére brava les Juges dans ſon interrogatoire, & ne fut pas miſe en priſon; mais on l'obligea de s'abſenter pendant quelque tems. La Comteſſe de Soiſſons, décrétée en priſe de corps, aima mieux paſſer en Flandre, que de s'expoſer à la haine des ennemis qu'elle avoit à la Cour (3). Pour le Duc

Suplice de la Voiſin & de la Vigoureuſe.

Elle ſaccuſent les perſonnes de la premiére qualité.

(1) *Femme du Marquis de ce nom, & fille du Lieutenant Civil Aubrai décapitée en 1676.*
(2) *Sage-femme* (3) *La Marquiſe de Monteſpan*

Duc de Luxembourg, accuſé de commerce avec le Démon & les Magiciens, il fut envoié à la Baſtille, mais élargi bientôt après & déclaré abſous. On dit (1) qu'il s'étoit attiré cette diſgrace, pour s'être brouillé avec le Favori. Paſſons à des Evénemens moins tragiques & plus importans. 1680. Accuſations contre le Duc de Luxembourg.

L'Alſace, qui s'étend entre le Rhin qu'elle a à l'Orient, & la Moſelle qu'elle a au Couchant, depuis la Lorraine juſqu'à la Suiſſe, pouvoit être expoſée aux Courſes des Allemands, & à l'irruption des Suiſſes, à qui d'ailleurs la franche-Comté étoit ouverte. Le Roi fit fortifier Saar-Loüis, ſituée ſur la Saar à l'ouverture de la Lorraine du côté du Nord, & d'une Bicoque qu'elle étoit auparavant, il en fit une Ville conſidérable, dans laquelle il établit un Siege préſidial d'un grand reſſort. Cette Ville empêchoit les irruptions des Allemands du côté du Rhin & de la Moſelle, & couvroit la Lorraine & l'Alſace. Le Roi fait fortifier Saar-Loüis.

A l'égard de la Franche-Comté, bornée à l'Orient par la Suiſſe, par

(1) *Voïez les Mémoires du M. D. L. F.*

1680. où il étoit facile de pénétrer dans la Province, & de là dans le cœur de la France, le Roi fit bâtir le Fort de Hunningue, qui tient Baſle en échec & comme à ſa diſcrétion. Par là toute la Suiſſe eſt arrêtée, & n'oſeroit donner paſſage aux Ennemis de le France, ſans s'expoſer à perdre une de ſes plus belles Villes, & un de ſes plus riches Cantons. D'abord le Roi trouva quelque réſiſtance de la part des Suiſſes, qui diſoient, qu'on vendoit leur liberté & leur Païs à la France, en lui ſouffrant de bâtir une Citadelle ſur leur Mouſtache, pour ainſi dire, & qui la rendoit maitreſſe de Baſle. Les Penſionnaires de la France fermérent la bouche à ces jaloux Républiquains, qui ſe trouvérent être le plus foible Parti. Tant les meſures de cette Cour avoient été bien priſes ! Nous verrons dans la ſuite la jalouſie que prirent les Impériaux de voir les François fortifier cette Place, & qu'ils tâchérent d'en donner aux Suiſſes, en voulant leur perſuader que c'étoit menacer leur liberté, qui ſe trouvoit par là à la merci du Roi Très-Chrêtien. Mais, comme ſut fort bien repréſenter ſon Mi-

Le Roi fait bâtir le Fort de Hunningue.

Miniſtre à l'Aſſemblée de Bade le 8. d'Octobre 1690 (1). *Vous n'avez*, leur dit-il, *rien à craindre d'un Voiſin tel que le Roi, dont vous n'avez que du ſecours & de l'amitié à attendre, comme vous en avez eu des marques depuis que Hunningue eſt en état: mais ce ſont les Impériaux dont vous devez vous défier, & les Fortifications de Hunningue ne leur déplaiſent, que parce qu'ils ont pour but de s'emparer de cette Place, pour ſe rendre les Maîtres de vôtre liberté, & pour faciliter leurs irruptions dans les Païs qui ſont ſous l'obeïſſance du Roi.* 1680.

C'étoit un des Articles du Traité de Nimegue, que l'Eſpagne procureroit à la France la Ceſſion de Dinant de la part de l'Evêque de Liége, qui en étoit le Seigneur propriétaire, ou qu'elle lui céderoit la Ville de Charlemont dans le Comté de Namur. N'aiant pu obtenir la Ceſſion de ce Prélat, il fallut qu'elle ſatisfît à l'alternative, & le 27. de Fevrier la France prit poſſeſſion de Charlemont. L'Eſpagne cede Charlemont.

Le 8. de Mars le Dauphin épouſa la

(1) *Voïez ſa Lettre dans le Traité ſur les Matiéres du Tems en l'anné 1690. C'eſt la Lettre vingt-troiſieme.*

1680. la Princeſſe de Baviere. C'étoit Anne-Marie Victoire, ſœur du jeune Electeur, dont Colbert, Marquis de Croiſſi, Secretaire d'Etat, avoit conclu le Mariage à Munich, & ſigné les Articles du Contract dès le 15. de Decembre 1679. en vertu des Procurations du Roi & du Dauphin. Le Duc de Créqui partit en poſte pour en faire les complimens, & pour porter les preſens, qui conſiſtoient en un aſſemblage de Diamans de la valeur de plus de deux cents mille écus. Il étoit acompagné de l'Abbé Regnier, qui a fait une ſi agréable deſcription de ce voiage en vers. Je ne décrirai point la ſolemnité des Fiançailles & des Epouſailles qui ſe firent à Munich, ni la magnificence des differens Spectacles qui les précédérent & qui les ſuivirent. Sa Majeſté nomma dès lors la plûpart des Officiers de Madame la Dauphine, qui eurent ordre d'aller au devant de cette Princeſſe juſqu'à Scheleſtat. Ce fut là que furent diſtribuez les preſens envoiez par le Roi pour ceux de la Suite de la Princeſſe, conſiſtant en pierreries pour les perſonnes du premier rang, & en argent mon-

Le Dauphin épouſe la Princeſſe de Baviere

BIBLIOTECA VITTORIO EMANUELE III - NAPOLI

monnoïé qu'on fait monter à vingt mille écus pour les autres. L'argent fut compté par Bertholot, qui leur dit que s'il y avoit quelques pieces qui ne fuſſent pas de miſe, il les leur feroit échanger. 1680.

Le Dauphin partit de Verſailles avec le Roi au commencement de Mars pour recevoir la Princeſſe, & l'entrevûë ſe fit à Vitri le François (1). Auſſitôt que Madame la Dauphine aperçut le Roi, qui avoit mis pied à terre, elle d'eſcendit promptement du Caroſſe, & ſe jetta à ſes genoux. Le Roi la releva auſſitôt, l'embraſſa & la préſenta au Dauphin, qui lui témoigna la joie qu'il avoit de ſon arrivée en des termes convenables à une pareille ſolemnité après quoi tous trois montérent en Caroſſe, où le Roi fit placer deux Dames d'Honneur (2) de la Dauphine, & s'il eſt vrai ce qu'en dit une Relation (3), il voulut auſſi que la Marquiſe de Maintenon y eût ſa place. Deſorte qu'il faudroit que dès-lors elle eût pris la ſupériorité ſur la Marquiſe de Monteſpan, & l'em-

Entrevûë du Dauphin & de la Dauphine.

(1) *En Champagne.*
(2) *Meſdames de Richelieu & de Rochefort.*
(3) *Le Mercure Hollandois pour l'an* 1680.

1680. l'empire ſur le cœur du Roi. La Reine attendit la Dauphine à Châlons, où elle lui fit le plus obligeant accueil du monde, & lui donna de ſenſibles marques de ſon affection. La Cérémonie des Fiançailles fut faite ou réitérée (1) le 7. de Mars par le Cardinal de Bouillon, Grand Aumônier de France, dans la Chapelle du Palais Epiſcopal, & celle du Mariage le lendemain dans l'Egliſe Cathédrale par le même Prélat, aſſiſté de l'Evêque d'Orléans, premier Aumônier du Roi, &, de l'Evêque de Condom, premier Aumônier de la Dauphine, en la préſence de leurs Majeſtez & de pluſieurs grands Seigneurs & Dames de la Cour, avec toute la pompe que demandoit une ſi belle Fête.

Céré monies du Ma riage.

Le Roi va avec toute la Cour viſiter ſes Frontiéres.

Quelques mois après le Roi voulut viſiter ſes Frontiéres, & comme ce n'étoit qu'un voiage de plaiſir, il ſouhaita que la Reine & les nouveaux Mariez fuſſent de la partie. Il partit donc le 13. de Juillet de Saint Germain avec cette Compagnie Roiale, ne menant que les Troupes de ſa Maiſon, commandées par le Duc de

(1) *Elle avoit été faite la premiére fois à Munich.*

de Noailles, premier Capitaine des Gardes du Corps. Je ne marquerai point tous les jours de cette galante promenade, & tous les honneurs qu'on fit pendant toute la route à leurs Majeſtez, ainſi qu'au Dauphin & à la Dauphine, qui ne virent que des démonſtrations éclatantes de l'allégreſſe publique. Je me contenterai de raporter ce qu'il y eut de plus remarquable. 1680.

Telle fut la curioſité qu'eut le Roi au départ de Boulogne, où il avoit couché le 19. du mois, d'aller voir le lendemain le Port d'Ambleteuſe, qui en eſt éloigné de deux lieuës, & d'en conſidérer la ſituation. Ce Port eſt le ſeul dans la Manche du côté de France, d'où les Vaiſſeaux puiſſent ſortir par un Vent de Nord, & la Rade en eſt auſſi bonne que celle de Dunkerque. La Mer d'ailleurs ne s'en éloigne que de quatre cens toiſes, au lieu qu'elle s'éloigne de plus de mille de Dunkerque, & on voit de là aiſément la Côte d'Angleterre. Le Roi viſita encore le Port de Viſſan (1), que l'on croit être le Port *Iccius*, d'où Céſar paſſa des

(1) *Ou Eſſen, à deux lieuës de celui d'Ambleteuſe.*

1680. des Gaules dans la Grande Bretagne. il ne faut pas douter que Sa Majeſté, inſtruite de l'Expédition de ce célebre Conquerant, ne prit plaiſir à jetter les yeux ſur ce fameux trajet de l'Océan, où Céſar avoit le premier des Romains arboré ſur ſon Bord l'Aigle de cette République, alors maitreſſe du Monde, & dont il ſe rendit dans la ſuite le maître lui-même. Cependant le Roi préféra le Port d'Ambletuſe à celui de Viſſan, & la ſituation lui en ayant ſemblé meilleure, il réſolut d'y faire travailler (1).

De là le Roi fut à Calais, viſita les Ouvrages de la Place, & les jours ſuivans ceux d'Ardres, d'Aire, de St. Omer, & ſur le chemin fit la revûë de pluſieurs Régimens, que le Chevalier de Sourdis avoit rangez en Bataille à une lieuë de St. Omer, où il rentra avec toute la Cour.

Il en partit le 26. pour Dunkerque, où il fut complimenté par le Comte d'Oxford & le Colonel Churchil de la part du Roi d'Angleterre & du Duc d'York, & par le Marquis de Varguiez de la part du Duc

1) *On préféra Mardick depuis.*

Duc de Villa-Hermoſa. Il vint le lendemain voir un des plus grands & des plus beaux Vaiſſeaux qui fût dans ſes Ports, que le Marquis de Ségnelai, par ordre de Sa Majeſté, avoit nouvellement fait venir de Breſt. Il étoit de mille Tonneaux, & doré juſqu'à l'eau. Il avoit quatre cens Hommes d'Equipage, & étoit monté de cinquante-huit piéces de Canon de fonte. Son nom étoit *l'Entreprenant*, & le Chevalier de Léri le commandoit. Comme il fut averti de la viſite du Roi, il ſe prépara à recevoir dignement un ſi grand Hôte. Il avoit fait parer les Mâts de Banderolles blanches : tout l'Equipage étoit habillé de neuf, les Matelots armez de Perruiſanes & de Hallebardes, les Soldats de Sabres, & tous rangez ſelon la manœuvre qu'ils devoient faire. Le Vaiſſeau étoit orné de pluſieurs ouvrages de Sculpture, ceux de ſon Arriére & de ſon Avant étoient bronzez, & relevez en or ſur un fond vert qui en augmentoit l'éclat. La Chambre du Roi étoit toute peinte & dorée, garnie d'un ameublement de Damas incarnat à fleurs, avec une frange d'or & d'argent. 1680.

Il voit à Dunkerque un magnifique Vaiſſeau

1680. gent. On paſſoit de cette Chambre dans une autre tapiſſée de Damas à fleurs jaune-paille ſur un fond blanc, avec des bandes d'incarnat à fleurs, & le reſte de l'ameublement également magnifique : de ſorte qu'on eût cru être dans un Palais plûtôt que dans un Navire. Le Roi examina d'abord la conſtruction du Vaiſſeau, & enſuite vit faire l'Exercice, ordonnant lui-même pluſieurs manœuvres qui furent très bien exécutées ſous les ordres du Chevalier de Léri, à qui il donna de grandes loüanges. Toute la Cour entra auſſi dans le Vaiſſeau, & on y ſervit une collation qui répondoit à la magnificence du Bâtiment. L'après-dînée le Roi fit le tour des Remparts & des Fortifications du Dehors, viſita ce fameux Ouvrage, nommé *le Risban*, qu'il faiſoit conſtruire à l'entrée du Port, & qui s'étendoit bien avant dans la Mer, donna ſes ordres pour l'achever, & pour mettre ce Port ſi célebre en un état de perfection. Il ne prévoioit pas alors que le grand motif de la Paix l'obligeroit d'en faire un ſacrifice à ſes Voiſins, & de préférer la Tranquillité Publique,

Le Roi donne ſes ordres pour les Ouvrages du Port.

que, à la conſervation d'un ſi beau Monument de ſa magnificence & de ſa grandeur. 1680.

Libera-litez du Roi.

Je paſſe ſous ſilence le Combat de deux Frégates, dont le divertiſſement fut donné à leurs Majeſtez à la Rade de Dunkerque, & dont l'Equipage, également galant & guerrier, fit paroître toute l'adreſſe & toute la bravoure de la Marine. Le Roi fit des preſens dignes de ſa magnificence à tous les Officiers du Vaiſſeau & des Galiottes. Le Chevalier de Léri fut gratifiez d'une ſomme de douze mille livres, les autres Officiers à proportion, & il y eut quatre mille livres diſtribuez aux Matelots & aux Soldats.

La reception qu'on lui fait à Ipres.

Le 30. le Roi partit de Dunkerque avec toute la Cour pour aller à Ipres, où le Maréchal d'Humiéres, Gouverneur de la Flandres-Françoiſe, accompagné du Marquis de la Trouſſe, Gouverneur de la Place, le reçut hors de la Porte, & lui préſenta les Clefs d'argent dans un ſac de velours en broderie : Sa Majeſté les prit, & les lui remit auſſitôt. Les Magiſtrats ſe trouvérent auſſi à l'entrée de la Ville pour lui faire leurs ſoumiſſions :

&

1680. & les Ecoliers, en habits fort riches, diviſez en ſix compagnies, & repreſentant diverſes Nations, ne furent pas un des moins beaux Spectacles de cette ſolemnité. Les ruës par où paſſoient leurs Majeſtez étoient tapiſſées & ornées de feſtons & de rameaux entremêlez de fleurs de Lis avec pluſieurs Inſcriptions. Il y avoit des Couronnes de Laurier & de fleurs ſuſpenduës de diſtance en diſtance, & le pavé étoit couvert de fleurs depuis la Porte de la Ville juſqu'à la maiſon du Gouverneur, qui avoit été préparée pour le logement de la Cour. Je ne parle point des Arcs de Triomphe avec les Inſcriptions à l'honneur du Roi, ni des fenêtres de la Maiſon de Ville, ornées des Tableaux des Rois de France depuis Pharamond juſqu'à Loüis le Grand, ni enfin des Illuminations qui ſe firent pendant toute la nuit.

La réception que fait la Marechale d'Humiéres au Roi.

Le 1. d'Août leurs Majeſtez partirent d'Ipres, paſſérent par Menin, & arriverent à Lille, où la Maréchale d'Humiéres leur donna une magnifique collation accompagnée de Concerts, & d'un fort beau Feu d'Artifice, où l'on voioit quatre figures de femmes

femmes qui repréſentoient la France, l'Empire, l'Eſpagne & la Suede. Elles avoient ſur leurs Têtes des Couronnes de Châteaux, qui pendant le Spectacle furent toujours enflamées, & ſervirent à éclairer la Place, ſans que les quatre figures en fuſſent endommagées, juſqu'à ce qu'un trait lancé par un Géant contre le Soleil, fut renvoïé par cet Aſtre contre ſon ennemi, & embraſa toute la Machine. On vit paroître la Paix en ſa Place entre le Génie de la France & celui de Lille, dont le premier mit d'un coup de flêche le feu à un Trophée d'Armes, & l'autre enflama des cœurs poſez à côté de lui. A trente pas de cette Machine parut une Illumination d'une grande Couronne Roiale qui couvroit ces trois mots, *Vive le Roi*, portez ſur des lacs d'amour. Toute cette Machine étoit ſoutenuë d'un piédeſtal, d'où ſortoit un grand nombre de Girandoles (1), & ce fut par là que le Spectacle finit. 1680.

Pont de cuivre.

Le Roi partit le 3. de Lille, vint à Tournai, & alla voir faire ſur l'Eſcaut l'épreuve d'un Pont de Bateaux

(1) *Quantité de fuſées volantes qui partent en même tems.*

1680. teaux de cuivre, de l'invention de Du Mets, Lieutenant-General de l'Artillerie, ſur lequel Sa Majeſté vit paſſer un Bataillon ayant ſur les Ailes deux piéces de Canon de vingt-quatre livres de balle. C'eſt ainſi que le Roi mêloit toûjours à ſes divertiſſemens quelque choſe d'utile, & que dans ſes voïages de plaiſir il s'occupoit des ſoins de ſa Roïauté. Il partit de Tournai le 10. d'Août, vint à Cambrai le 18. d'où il ſe rendit le 19. à Sedan, & de là à Verſailles, où toute la Cour arriva le 30. C'eſt ainſi qu'il viſitoit ſes Conquêtes, moins pour s'en aplaudir, que pour s'en aſſurer la conſervation, & pourvoïant à tout ce qui étoit neceſſaire pour leur defenſe.

Retour du Roi & de la Cour.

Le Roi fait fortifier Landa & Phalsbourg.

Il prenoit ſoin auſſi de ſes Frontiéres du côté du Rhin & de la Moſelle, & au retour de ſon voïage il envoia des ordres pour faire fortifier Landau & Phalsbourg.

Faire baiſſer le Pavillon aux Vaiſſeaux d'Eſpagne.

Il n'oublioit pas ſa gloire, qui étoit à même tems celle de l'Etat, & il donna ordre à tous les Capitaines de ſes Vaiſſeaux de faire baiſſer par tout le Pavillon à ceux d'Eſpagne.

Il

Il obligea auſſi le Roi Catholique à paſſer un acte dans les formes par lequel il renonçoit à prendre doreſnavant le titre de Comte-Duc de Bourgogne, qu'il avoit retenu pendant que la Franche-Comté étoit ſous ſa domination, mais qu'il ne pouvoit plus garder depuis la Conquête du Roi Très-Chrêtien, & la ceſſion qui lui en avoit été faite par le Traité de Nimegue. 1680. Le Roi d'Eſpagne renonce au titre de Comte Duc de Bourgogne.

En tout cela, ſes Ennemis ou ſes Voiſins ne pouvoient raiſonnablement trouver rien à redire. Il n'en étoit pas de même des Chambres de Mets & de Briſach, pour réünir au Domaine & à la Couronne de France tous les Fiefs détachez des trois Evêchez (1), & toutes les Terres démembrées de l'Alſace (2). L'Empire, l'Eſpagne, tous les Ennemis ſecrets de la France, ſe récrioient d'une étrange maniére contre ces Tribunaux, & traitoient non ſeulement d'injuſtice & d'opreſſion, mais encore d'extravagance & de pure comédie la Foi & l'Hommage que cette Couronne prétendoit de pluſieurs Souverains, qu'elle Chambres de Mets & de Briſach.

y

(1) *Mets, Toul & Verdun.*
(2) *Voïez les Pieces raportées dans le Mercure Hollandois de l'année* 1680.

1680. y faiſoit citer, Il eſt vrai que leur établiſſement eût quelque choſe de ſurprenant,& que l'origine en eſt fort ſinguliere. La verité de l'Hiſtoire ne me permet pas de la ſuprimer.

Recherches faites par Ravaux.

Il y a à Mets un parlement, dont un des Conſeillers, nommé *Ravaux*, eut ordre du Roi de faire un Memoire exact de tout ce qui étoit de ſon reſſort, & de l'envoier à la Cour. Il emploia dans ce Memoire pluſieurs Villages qui n'y avoient jamais reſſorti, au moins à ce que prétendoient ceux qui le critiquérent. Le Conſeiller fut mandé à la Cour, pour être plus particuliérement oüi ſur un Memoire qui n'avoit pas deplu, & qui ſembloit aſſez bien raiſonné. Le Conſeil de France fut content de ſes éclairciſſemens, & le chargea de continuer ſes recherches, & de feuilleter tous les Regiſtres Publics, pour voir s'il n'y trouveroit rien de plus, d'en faire un Recueil exact, & de le tenir prêt pour s'en ſervir en tems & lieu. Aiant fait ce Recueil il fit un ſecond voïage à la Cour, & le communiqua au Marquis de Louvois, qui d'abord s'en moqua : mais aprés

La Cour aprouve ſon Memoire.

après une plus serieuse reflexion il l'aprouva, lui donna ordre de poursuivre son travail, & le renvoia plein d'esperance d'en être recompensé. Il ne fut pas trompé. Sur le plan de ses Mémoires, le Roi, qui en fut instruit, & à qui ce puissant Ministre, abusant de l'ascendant qu'il avoit sur son esprit (1), fit comprende l'utilité qu'on en pourroit retirer, érigea les deux Chambres Souveraines des Réünions, celle de Mets pour ce qui concernoit les Fiefs qui avoient été soustraits de la Jurisdiction des trois Evêchez, & celle de Brisach pour ceux qui avoient été démembrez de l'Alsace. L'érection des deux Chambres se fit au mois de Mars & au mois d'Avril de l'année 1680. (2) & l'Auteur des Mémoires en fut établi Procureur-Général. 1680.

Louvois fait entrer le Roi dans ce projet.

Compérence de la Chambre de Mets.

Et de celle de Brisach.

Je n'entre point dans la question de la légalité ou de l'illégalité de cette procedure, & je raporte seulement les faits en Historien, laissant aux Politiques à faire leurs reflexions, & au Lecteur à prendre son parti.

Réflexions sur les Mémoires.

Je

(1) *Voïez les memoires du M. D. L. F.*
(2) *Selon les Fastes.*

1680. Je dirai pourtant une choſe qu'il importe de ſavoir pour ne pas decider legérement pour ou contre : c'eſt qu'il eſt certain, & les Adverſaires de la France en conviennent, que du moins en beaucoup d'Articles les Mémoires du procureur - General étoient juſtes, & qu'ayant parcouru les Archives des Egliſes & des Abbaies, ſuivant le pouvoir qu'il en avoit du Roi, il y avoit trouvé que pluſieurs Evêques, pour obliger leurs Parens, les avoient accommodez des Biens des Evêchez, qui étoient à leur bienſéance. Il eſt vrai que ces Prélats en avoient reçu d'autres en échange ; mais il y a bien de l'aparence que ce n'étoit pas de la même valeur. Quoi qu'il en ſoit, la France qui exerçoit les Droits féodaux des trois Evêchez, pretendoit que la Mouvance n'avoit pu en être aliénée. Une autre queſtion naiſſoit encore de la premiere. Les Poſſeſſeurs de ces Fiefs, dont la foi & l'hommage leurs avoient été transférez depuis pluſieurs Siecles, pretendoient qu'il y avoit préſcription : mais on répondoit que le poſſeſſeur de mauvaiſe foi ne preſcrit jamais : Que d'ailleurs le

Pa-

Patrimoine des Evêchez étoit de ſa nature impréſcriptible : & qu'enfin la Ceſſion des trois Evêchez aiant été faite à la France avec la plénitude de leurs Droits (1) elle pouvoit revendiquer tout ce qui en avoit été ſouſtrait & uſurpé. Les Poſſeſſeurs ne demeurerent pas ſans réplique : mais je ne pretens pas entrer dans un plus grand détail d'une diſpute, dont on doit chercher la diſcuſſion dans les Actes qui en ont été conſervez, & de laquelle il ſuffit à l'Hiſtoire d'indiquer les ſources. 1680.

Quoi qu'il en ſoit, la France ſut bien faire valoir ſes Droits, & commença par de grands coups, en s'adreſſant à des Souverains du premier ordre. Tels étoit le Roi de Suéde, un des premiers qu'elle attaqua pour ſon Duché des Deux-Ponts, & le Roi d'Eſpagne pour ſes Villes & Prévôtez de Verton & de Saint Mard.

Le Roi de Suéde cité à la Chambre de Metz.

Le Duché des Deux-Ponts eſt enclavé dans le Bas-Palatinat, & la France prétendoit que c'étoit un Fief mouvant de ſa Couronne, en vertu de la Ceſſion des trois Evêchez.

(1) *Par le Traité de Vveſtphalie.*

1680. C'eſt pourquoi le Roi de Suéde, qui en étoit en poſſeſſion par la mort du dernier Duc dont il étoit Héritier, fut cité à la Chambre de Mets pour en faire foi & hommage. Il fit remontrer par ſon Ambaſſadeur au Roi Très-Chrêtien, que ce Duché avoit toûjours été un Duché Souverain, & que ceux qui l'avoient poſſedé n'en avoient jamais rendu foi & hommage à perſonne, ſi ce n'eſt qu'on prit pour une foi & hommage l'Inveſtiture qu'on étoit obligé de demander à l'Empereur. Le Procureur-Général, qui avoit ſes Mémoires & ſes Actes tirez des Archives pour en juſtifier la Mouvance, en informa la Cour de France; qui ordonna à la Chambre de prononcer ſur ce différent, au refus du Roi de Suéde de comparoître ſur la citation: de ſorte qu'après bien des pourparlers inutiles entre l'Ambaſſadeur Suédois, & les Miniſtres François, la Chambre donna un Arrêt de réünion du Duché à la Couronne, ſi dans un tems précis le Roi de Suéde n'en rendoit foi & hommage. C'étoit un jeune Prince trop fier pour déférer à ce Jugement: & le Roi vou-

Faute de comparoître le Duché des Deux Ponts eſt reüni.

voulant faire voir qu'il n'avoit pas fait rendre cet Arrêt par un motif de convoitise, & pour s'emparer du Duché, en fit offrir l'Investiture au Duc Adolfe, Oncle du Roi de Suéde, & encore à son refus au Prince Palatin de Birkenfeld, qui en fit la foi & l'hommage. C'est ce qui fit perdre à la France l'Alliance du Roi de Suéde qui entra dans le Parti contraire, aiant conclu en 1681. un Traité avec l'Espagne & la Hollande (1), & son Successeur ne rentra dans le Duché que par la Paix de Rysvvyck. 1680.

Ordonne l'investiture au Prince Palatin de Birkenfeld.

Le Roi d'Espagne ne fut pas traité plus favorablement : cité en qualité de *Prétendu Seigneur* pour prêter foi & hommage à cause des Villes & Prévôtez de Verton & de Saint Mard, comme d'un Fief mouvant de l'Evêché de Verdum : & faute de comparoître, la réünion jugée à la Courone de France par le Tribunal de la Chambre de Mets. N'étoit-ce point exercer ses Droits avec trop de hauteur, & ne point assez ménager les Têtes couronnées ? n'étoit-ce

Citation du Roi d'Espagne.

(1) *Il est raporté par Dumont dans le nouveau Recueil des Traitez &c. Tome I.*

1680. pas en faire des Rois de Théatre ?

L'Electeur Palatin, & le Comte de Veldens traitez de même.

L'Electeur Palatin ne fut pas plus ménagé pour une partie de ſes Terres : & le Comte de Veldens, autre Palatin, ne put empêcher la réünion de ſon Comté de Veldens. En vain le Roi d'Angleterre intercéda pour le premier : en vain la Diéte de Ratisbonne écrivit une Lettre fort reſpectueuſe au Roi Très-Chrêtien en faveur de l'un & de l'autre, & de tous les autres Seigneurs de l'Empire qui étoient dans le même cas : en vain encore le Comte de Mansfeld, député par l'Empereur, vint à Paris ſolliciter leur décharge : rien ne put arrêter les procédures, & le Roi, prévenu par le Marquis de Louvois, ſe fit une fauſſe gloire de ſoutenir ces deux étranges Tribunaux, & d'en autoriſer les Arrêts.

Le Rhingrave reconnoit la Juriſdiction de la chambre des Réünions.

Je ne parle point des autres Réünions en grand nombre : je dirai ſeulement encore que le Rhingrave, qui eſt un Comte de l'Empire, comme ſon nom le ſignifie, reconnut la Juriſdiction de ce Tribunal des Réünions, & n'y comparut pas ſeulement pour faire hommage de ſes Terres ; mais il perſuada encore les

au

autres, qui étoient dans ſon Voiſinage, de ſuivre ſon exemple. Ainſi tout ſe ſoumettoit par amour ou par crainte : & on trouve *dans les Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Loüis le Grand* une foule d'Arrêts qui réüniſſoient aux trois Evêchez, c'eſt-à-dire, à la Couronne qui en avoit les Droits cédez, une multitude de Villes, de Terres, & de Seigneuries : & de la maniere dont la France s'y prenoit, elle eut pu y réünir tout l'Empire. 1680.

Elle ne faiſoit pas moins valoir ſes Dépendances. Les deux Chambres de Mets & de Briſach avoient été établies pour juger les Réünions : le différent des Dépendances ſe traitoit à l'Aſſemblée de Courtrai, dont j'ai déja fait mention (1), ſans qu'on pût, comme je l'ai dit, y convenir de rien. L'Eſpagne ſe plaignoit de ce que la France étendoit trop ſes Dépendances, & les Annexes des Places qui lui avoient été cédées : & la France prétendoit au contraire que c'étoit l'Eſpagne, qui vouloit trop étendre celles des Villes conquiſes qui lui avoient été remiſes. Je ne ra-

Prétentions pour les Dépendances.

(1) *Voïez ci-deſſus pag.* 15.

1680. raporterai point les raiſons des uns & des autres. Cette diſpute n'eſt pas du reſſort de l'Hiſtoire, & j'en renvoie le détail au Procès Verbal des Commiſſaires des deux Rois à l'Aſſemblée de Courtrai (1).

Pour en hâter la déciſion, la France joignit à ſes Manifeſtes la force de ſes Armes, & bloqua Luxembourg. Elle leva depuis ce Blocus en 1682. & nous verrons pourquoi; Elle le bombarda en 1683. prit Courtrai & Dixmude la même année, & aiant aſſiégé Luxembourg dans les formes en 1684. elle en fit alors la Conquête. La Tréve concluë à Ratisbonne arrêta ſes progrès, comme je l'ai déja dit, & comme je le dirai en ſon ordre plus amplement. Je reprens le fil des Evênemens de l'année 1680. dont il me reſte peu de choſe à dire.

Dès l'année 1679. Colbert de Croiſſi étoit paſſé en Baviére (2), pour diſpoſer le jeune Electeur à entrer dans une étroite Alliance avec la France, en épouſant Mademoiſelle de

(1) *Voïez ci-deſſus pag.* 15. (2) *Voïez le Mercure Hollandois pour l'année* 1680. *les Mémoires pour ſervir à la paix de Ryswyck, les Lettres ſur les Matieres du Temps.*

de Blois(1). En faveur de cette Alliance on lui faiſoit eſpérer le ſecours de la France pour le faire élire Roi des Romains, titre affecté à celui qui doit ſuccéder à l'Empire. D'autres diſent que le Miniſtre François étoit paſſé dans les Cours d'Allemagne, dans le deſſein de ſolliciter cette dignité pour le Dauphin, & l'on en débita les conditions ſous leſquelles le Roi l'auroit ſouhaitée. Mais il y a peu de fond à faire ſur les Ecrivains de telles Anecdotes, & qui tantôt veulent que le Roi eût affecté l'Empire pour le Dauphin, & tantôt pour lui-même (2). Quelque vaſte que fut ſon ambition, il avoit un aſſez beau Roiaume pour la contenter, & ne voioit rien au deſſus de la qualité de Roi de France. Je reviens à l'Electeur de Baviére: La propoſition qu'on lui fit lui ſembla plus dangereuſe que pratiquable, & il fallut s'en tenir de part & d'autre à une Alliance qui préparoit les voies à une étroite correſpondance de ce prince avec 1680.

(1) *Elle épouſa depuis le Prince de Conti.* (2) *La Cour de Vienne renouvella ce ſoupçon en* 1689. *voïez l'Article ſeparé du Traité de la grande Alliance arrêté à Vienne le* 12. *de Mai* 1689. *raporté par Dumont, Tome I. du nouveaux Recueil des Traitez.*

1680. la Couronne de France : mais qui n'eut pourtant pas tout le ſuccès qu'on s'en étoit promis. C'étoit le Mariage de la Princeſſe de Baviére, Sœur de l'Electeur, avec le Dauphin, dont j'ai raporté la Cérémonie (1). La mort de cette Princeſſe qui arrivera en 1690. fit évanoüir les avantages qu'on eût dû eſperer de cette Alliance : & d'ailleurs le Mariage de l'Electeur avec l'Archi-Ducheſſe, Fille de l'Empereur, le tourna du côté de la Maiſon d'Autriche. Peut-être crut-il par là s'aprocher du Trône d'Eſpagne : & effectivement ſi le Prince iſſu de ce Mariage ne fût pas mort avant Charles II. qui l'avoit inſtitué ſon Héritier par un premier Teſtament, il y a bien de l'aparence qu'il lui eût ſuccéde. Sa mort rompit ce Teſtament, & donna lieu à un ſecond qui inſtitua le Duc d'Anjou, qui regne aujourd'hui ſous le nom de *Philippe V.* C'eſt pour faire connoître que les deſtinées des Princes & des Empires ſont cachées dans un avenir impénétrable, & que la Providence en diſpoſe comme il lui plaît.

Sur

(1) *Voïez ci-deſſus pag.* 33 *&* 34.

Sur la fin de cette année, l'apari- 1680.
tion de la plus grande Comête, dont on ait jamais oüi parler, donna lieu à bien des ſpéculations & à bien des raiſonnemens. Il eſt certain que ces Phénomênes ont leurs cauſes naturelles, & qu'ils ne produiſent nullement les funeſtes accidens qu'on leur attribuë. Mais c'eſt une erreur ſi invétérée, qu'on n'en guérira jamais le Peuple, & toute la Philoſophie des plus ſages & des plus éclairez ne détruira pas la vieille opinion *que jamais Comête n'a paru impunément* (1). Quoi qu'il en ſoit, celle-ci ſe fit voir pendant pluſieurs jours avec une longue queuë qui avoit quelque choſe d'effraïant. Mais elle avoit paru quelques jours auparavant en Angleterre, plus épouvantable encore, avec une queuë de plus de vingt pieds, ſe montrant deux heures devant le jour pendant une ſemaine entiére. Elle parut le 10. de Décembre à Portſmouth, & le 17. à Kingſale. Il ſeroit difficile au reſte de lui aſſigner quelque Païs en Europe, ni cette année, ni la ſuivante, où il ſe fût paſſé rien d'aſſez tragi-

Apparition d'une grande Comête

(1) *Viſus nunquam impunè Cometes.*

1680. que, pour l'en faire ou la cauſe fatale, ou le ſigne avantcoureur: & il ſeroit ridicule d'en étendre les influences à des tems plus éloignez, pendant qu'elle n'influeroit point ſur les plus proches.

Je finirai cette année par un belle action du Roi. Il avoit Procès pour de certains Droits, ou de certains Fonds (1) qu'on voulut lui perſuader être du Domaine de la Couronne, mais qui lui étoient diſputez par les Poſſeſſeurs, & le raport s'en faiſoit au Conſeil où il voulut aſſiſter. Le Raporteur (2) opina hardiment à ſon préjudice, & en aiant goûté les raiſons il les aprouva, ſe condamnant lui-même, ou cédant ſon Droit dans ſa propre cauſe contre ſes Sujets. N'étoit-ce pas imiter Trajan? Sous l'Empire du quel, nous dit ſon Panégyriſte (3), le Fiſc faiſoit gloire d'être vaincu.

Il ne faut pas s'étonner après cela, ſi le Roi ne prenoit pas moins de ſoin des Loix que des Armes, & s'il voulut établir dans ſa Capitale une Chaire pour le Droit François (4), dont la

(1) *Pour les Foſſez de Paris, ou pour les maiſons bâties ſur les anciennes Fortifications.* (2) *Baſvilles.* (3) *Pline* (4) *Au mois de Novembre.*

la Juriſprudence a la même autorité dans le Roiaume, qu'avoit celle du Droit Romain dans l'Empire : ainſi que je l'ai raporté en ſon ordre (1). 1680.

La Marine fut miſe l'an 1681. ſur un pied qui fit voir que le Roi vouloit donner des Loix ſur la Mer auſſi bien que ſur la Terre (2). Soixante mille Matelots furent enrollez & diſtribuez par Claſſes pour ſervir ſur les deux Mers : & bientôt après, les Tripolins, dont les pyrateries avoient attiré l'indignation de la France, ſentirent la force, & la vengeance de ſes Armées Navales. On navigea la même année tout le long du Canal de la Méditerranée à l'Ocean : & ces deux Mers ſembloient ne ſe joindre que pour reconnoître enſemble la puiſſance du Monarque qui avoit ſu les unir. Il avoit auſſi fait conſtruire ou perfectionner deux Ports, pour la bonté & la ſureté deſquels il n'avoit rien épargné, celui de Toulon pour la Méditerranée, & celui de Breſt pour l'Océan. 1681.

Ports de Breſt & de Toulon.

C 6 Ses

(1) *Sur la fin de l'année 1667. Voïez le III. Tome, pag.* 533. (2) *Voïez les Faſtes de Loüis le Grand, de Riencourt, les mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Loüis le Grand, le Mecure Hollandois pour l'année* 1681.

1681. Ses exploits n'étoient pas moins ſurprenans ſur Terre. La reddition de Strasbourg qui ſe donna à lui, & la ſoumiſſion de Caſal qui reçut ſes Troupes pour Garniſon, ſont des coups auſquels ſes Ennemis ou ſes Envieux ne s'attendoient pas, & qui ne cauſerent pas moins d'étonnement qu'ils excitérent des plaintes.

Au milieu de tous ces ſoins qui demandoient l'aplication du Prince, il ſut bien réprimer les attentats de la Cour de Rome, & jaloux des Droits de ſa Couronne, autant que de ſa propre gloire, il ne voulut pas plus ſouffrir les entrepriſes ſur l'une que ſur l'autre. Parcourons tous ces Evénemens dans leur ordre.

Expédition contre les Tripolins.

Je commence par l'Expedition de la Flotte commandée par le Marquis Du Queſne, que le Roi envoia contre ceux de Tripoli. Perſonne n'ignore la ſituation de cet Etat, la conſtitution de ſon Gouvernement, & la qualité de ſes Habitans. Situé dans cette Contrée de l'Afrique, qu'on nomme la *Barbarie*, entre les Roiaumes de Tunis & de Barca, gouverné en République ſous la protection du Grand Seigneur qui a un Bacha réſi-

dent

dent dans ſa Capitale, & qui n'eſt habité que par des Pyrates, il ne s'y fait guére d'autre Commerce que celui des voleries & des brigandages de ces Corſaires, guére d'autre Trafic que celui des Eſclaves qu'ils font ſur les Vaiſſeaux qu'ils prennent, ſans ſe ſoucier de quelle Nation ils peuvent être. Ils avoient pillé les Vaiſſeaux François comme les autres, & venoient les inſulter juſque ſur leurs Côtes & à leurs Rades. Le Roi en voulut réprimer les Courſes, & leur aprendre à reſpecter ſon Pavillon. Il fit partir le Marquis Du Quęſne avec une Eſcadre, pour leur donner la chaſſe par tout où il les rencontreroit, avec ordre de les chercher & de les pourſuivre en quelque Païs qu'ils puſſent relâcher. Il les trouva dans le Port de Scio, qui eſt une des Iles de l'Archipel ſous la domination des Turcs, depuis la Conquête qu'en fit Soliman II. ſur les Génois : & ne croiant pas qu'il dût y avoir d'aſyle pour les Corſaires, il ne balança pas à les y attaquer, les foudroia de tout ſon Canon, & en fit couler la plûpart à fond. Comme le Château de la Ville en prit la défenſe, & ſe mit en

1681.

Il attaque leurs Vaiſſeaux dans le Port de Scio.

1681. en état de les faire joüir de ſa protection, il éprouva auſſi les Boulets de l'Eſcadre Françoiſe, & eut lieu de ſe repentir d'avoir pris le Parti de ces Voleurs. Il fallut pourtant que pour apaiſer la Porte Ottomane, à qui ils en portérent leurs plaintes, l'Ambaſſadeur de France fît un preſent au Grand Viſir.

L'Amiral François (1) étoit prêt de châtier une ſeconde fois les Tripolins, & de leur livrer un ſecond Combat, ſoit en pleine Mer, ſoit juſque dans leurs Havres : mais il lui vint des ordres du Roi de les recevoir à merci. Le Grand Seigneur n'en voulut point épouſer la querelle, & aima mieux emploier ſa recommandation que ſes Armes en leur faveur. Le Roi de ſon côté ne trouva pas à propos d'irriter une ſeconde fois le Sultan, bien aiſe d'ailleurs de faire joüir ſes Sujets de la liberté du Commerce par le moien de la Paix. Elle fut donc concluë le 24 de Décembre par l'entremiſe du Bacha de Tripoli, & ratifiée par le Grand Seigneur. Les Corſaires remirent entre les mains du Marquis Du Queſne le Vaiſ-

Les Tripolins ſe ſoumettent.

(1) *Il n'avoit le titre que de Lieutenant-Général*

Vaisseau qu'ils avoient pris sur un Capitaine François avec tous ses Canons, tous ses Equipages,& un grand nombre d'Esclaves Chrêtiens, promettant encore de rendre ceux qu'ils avoient dispersez dans le Païs, dont la Bacha se rendit garant. 1681.

Ce fut sur la fin de Septembre que Strasbourg se rendit au Roi, qui y fit son Entrée le 23. d'Octobre. La réduction d'une si importante Place à l'obéissance de Sa Majesté, mérite bien qu'on en raporte au moins les Principales circonstances.

Strasbourg sur l'Ill, & proche du Rhin est la plus considérable Ville d'Alsace, dont elle est la Capitale, au moins par sa situation & par ses Fortifications. C'étoit une des dix Villes de cette Province,qui se gouvernoient de tems immémorial en Etats libres, & en forme de Républiques sous la protection, plûtôt que sous la dépendance de l'Empire. *Description de Strasbourg, & de son Gouvernement.*

La France prétendoit que l'Alsace lui aiant été cédée par le Traité de Munster, confirmé par celui de Nimegue, elle avoit un Droit de Souveraineté sur Strasbourg : & l'Empereur soutenoit qu'en cédant l'Alsace *Prétentions du Roi sur cette Place.*

1681. face par ces Traitez, il n'avoit pû céder une Ville libre & indépendante. *Que vous importe donc*, répartoit le Roi, *à quel Droit & à quel Titre je la poſséde, & ſi elle a bien voulu, en uſant de ſa liberté, me reconnoître pour ſon Souverain ?* Voici de quelle maniére cette reduction ſe fit.

Négociations du Marquis de Louvois pour réduire la Ville à l'obeïſſance du Roi.

Le Roi aiant bien prévû que s'il emploioit la force ouverte pour réünir cette Ville au Corps de l'Alſace, il auroit toute l'Allemagne ſur les bras, trouva plus à propos d'y employer la Négociation, & laiſſa cette intrigue à mênager au Marquis de Louvois, qui avoit des intelligences avec les Magiſtrats. Les intrigues réüſſirent, & les Bourguemeſtres de cette année aiant été gagnez, perſuadérent à la Ville, qu'étant chargée de grandes dettes à cauſe des dépenſes qu'il avoit fallu faire pendant la Guerre, il falloit, maintenant qu'on étoit en Paix, retrancher cette dépenſe en diminuant la Garniſon, qui n'étoit que trop forte dans un tems où l'on n'avoit rien à craindre. Cet avis plut au Peuple qui ne demandoit qu'à être ſoulagé, & une partie de

de la Garniſon. fut congédiée. Le Roi en aiant reçu la nouvelle, & que le Parti des bien-intentionnez n'attendoit que ſa venuë pour lever la maſque, & pour faire déclarer toute la Bourgeoiſie en ſa faveur, partit de Fontainebleau, où il ſembloit n'être occupé que des divertiſſemens de la Saiſon, fit filer ſes Troupes qu'il tenoit prêtes, & inveſtit la Ville lors qu'elle le croioit encore dans le cœur de ſon Roiaume. D'abord l'alarme ſe répandit par tout, & comme peu de perſonnes ſavoient le ſecret, on ſe mit en état de ſoutenir un Siége. On tira le Canon ſur les Troupes du Roi, & ce qui reſtoit de la Garniſon prit les Armes. 1681

Le Roi fait inveſtir la Ville.

Cependant les Bourguemeſtres convoquérent l'Aſſemblée des Bourgeois, pour prendre leurs réſolutions dans une conjoncture ſi ſurprenante & ſi dangereuſe. On ne fut pas longtems ſans voir l'Hôtel de Ville environné de la Populace, criant qu'il falloit ſe rendre, & ne pas attendre que la Ville fût conſumée par les Bombes & par les Boulets rouges dont on les menaçoit. Ces cris redoublez por-

Le Peuple demande à ſe rendre.

1681. portérent l'effroi parmi ceux qui n'étoient point avertis de l'intelligence, & ſervirent aux autres d'occaſion pour porter l'Aſſemblée à ſuivre la voix du Peuple, & à mériter l'affection du Roi par une prompte obéiſſance, plûtôt que ſa colére par une réſiſtance, qui après tout ſeroit inutile. Tous s'accordérent à ce ſentiment. On battit la Chamade, on arbora le Pavillon pour marque qu'on étoit prêt de capituler : en un mot la Ville fut renduë, & ſans qu'il en coutât de ſang le Roi ſe vit maître de la plus importante Place de l'Empire.

On bat la Chamade.

Par la Capitulation faite avec les Magiſtrats, le Roi laiſſa le libre Exercice de la Religion Proteſtante, & la poſſeſſion de tous les Biens Eccléſiaſtiques & de toutes les Egliſes, telle qu'elle avoit été auparavant, à la réſerve du Corps de l'Egliſe Cathédrale de Nôtre-Dame, qui fut rendu aux Catholiques. Il confirma auſſi aux Habitans tous les Priviléges, qu'ils pouvoient raiſonnablement prétendre dans leur dépendance de la Souveraineté de la Couronne. Enſuite de ces Articles ainſi

Articles de la Capitulation.

ac-

accordez, le Roi entra, comme je l'ai dit, le 23. d'Octobre dans la Ville & y fut reçû avec toute la pompe & tous les aplaudiſſemens que Strasbourg crut devoir au nouveau Souverain, dont elle attendoit plus de repos qu'elle n'en avoit trouvé dans ſon indépendance ſous la protection de l'Empire, de qui elle avoit été obligée de ſuivre les différentes révolutions. C'eſt à la Politique à juger ſi cette ruſe de la France étoit permiſe, & ſi la perfidie des Bourguemeſtres pouvoit l'autoriſer. 1681. Le Roi fait ſon Entrée à Strasbourg.

Un coup ſi hardi & ſi heureux étonna toute l'Europe. L'Empereur envoia le Comte de Mansfeld en France pour en faire des plaintes, comme d'un attentat à la Paix : mais on lui repondit, « Qu'on s'étonnoit que l'Empereur ſe mêlât de « ce dont il n'avoit que faire : qu'il « avoit été permis au Roi de ſe mettre en poſſeſſion d'une Ville, qui « lui apartenoit comme Capitale de « l'Alſace, dont la Ceſſion lui avoit « été faite par le Traité de Munſter, & que s'il ne s'en étoit pas « emparé plûtôt, c'eſt qu'il avoit « eu ſes raiſons pour cela, dont il « n'é- Plaintes de l'Empereur. Réponſe du Roi.

1681. « n'étoit comptable à perſonne. « C'eſt dont l'Empereur ne demeuroit pas d'accord, ſoutenant que les dix Villes d'Alſace, dont Strasbourg étoit la Capitale, étoient des Fiefs immédiats de l'Empire, qui lui avoient été conſervez par le Traité de Munſter, bien loin d'en avoir été démembrez pour les céder à la France.

Le bruit que fait tout l'Empire.

Tous les Princes d'Allemagne parlérent à peu près ſur le même ton que l'Empereur, & ſe donnérent les mêmes mouvemens. Le Roi d'Angleterre lui-même, excité par ſon Parlement, en fut ému : & il ſembloit qu'on alloit voir renouveller la Guerre avec fureur contre la France. Chacun parla de venger cette injure : mais quand ce vint à l'exécution, il n'y en eut point qui n'y trouvât des difficultez. L'un n'avoit point d'argent pour lever & pour entretenir une Armée : l'autre ne vouloit point hazarder ſes Troupes, les réſervant pour une autre occaſion. Il y en avoit qui demandoient à qui apartiendroit la Ville quand elle ſeroit repriſe : & s'ils paroiſſoient quelquefois d'accord tous enſemble, ce n'étoit qu'en conſpirant à leur rui-

Tous ces mouvemens demeurent ſans exécution.

ruine plûtôt qu'à leur conservation. 1681.
La France ne perdoit pas ainsi son tems à des choses inutiles, & elle savoit bien donner d'autres occupations à l'Empereur & à l'Empire, que celle de lui arracher Strasbourg, dont elle se fit confirmer ensuite la possession pour toûjours par le Traité de Rysvvyck. Il faut pourtant avoüer, comme je le raporterai en ce lieu-là, que la France ne s'en étant saisie que conformement aux explications qu'elle donnoit au Traité de Munster, & en vertu des Réünions jugées par les Chambres de Mets & de Brisach, révoquées par le Traité de Rysvvyck, & en conséquence de la convention particuliére & volontaire des Habitans, elle crut avoir besoin d'une nouvelle Cession de l'Empereur, qui renonça alors pour lui & pour l'Empire aux Droits de souveraineté sur cette Ville.

Le même jour que Strasbourg se rendit au Roi, la Citadelle de Casal, Ville Capitale du Monferrat, située sur le Pô, recevoit Garnison Françoise. Ce fut un nouveau sujet de plainte pour la Maison d'Autriche, & pour toutes les Puissances jalou-

Casal reçoit Garnison Françoise.

1681. louſes de la grandeur de la France. Le Roi en avoit traité avec le Duc, de Mantouë, qui en étoit le véritable & légitime Souverain, & qui pouvoit par conſéquent en diſpoſer à ſa volonté, ſans conſulter là-deſſus ceux à qui ce Contract pouvoit déplaire. L'Empereur en conçut du reſſentiment, & comme Empereur, & comme Parent du Duc de Mantouë. En la premiére qualité, il conſidéroit Caſal comme un Fief de l'Empire, dont il craignoit que le Roi Très-Chrêtien ne le démembrât, & n'en voulût pas prendre l'Inveſtiture. Il ſe trouvoit encore plus intéreſſé comme Parent, & comme Hèritier Prèſomptif, ſe voiant privé de la Succeſſion par la Tranſlation qu'en faiſoit le Duc à Sa Majeſté Très-Chrêtienne. Mais ſon chagrin pouvoit-il lier les mains aux deux Princes contractans, & ſon mécontentement devoit-il autoriſer les plaintes des autres Puiſſances qu'il entrainoit par les ſiennes; Auſſi le Roi s'en mit peu en peine, & ſe maintint dans Caſal juſqu'à l'année 1695. qu'il l'abandonna au Duc de Savoie qui en faiſoit le Siége : mais

la

la Ville fut remiſe au Duc de Mantouë ſon premier Maître, après que les Fortifications en eurent été raſées. C'étoit dans la crainte que ce Prince ne la remit encore une fois à la France, & en cas qu'il le fit, pour qu'elle ne trouvât au moins qu'une Place démolie. Tant les Ennemis de cette Couronne la redoutoient, ou lui portoient d'envie. 1681.

Querelle avec le Pape au Sujet de la Régale.

Trois Brefs du Pape, envoïez au commencement de cette année en France, faillirent à en troubler la tranquillité, par les entrepriſes du Pontife ſur les Droits de la Couronne. Un des plus conſiderables, des mieux établis, & des plus anciens, puiſqu'il eſt né avec la Monarchie, eſt celui de la Régale, qui n'eſt dans le fond autre choſe que le Droit de Patronnage Roial qu'a le Monarque ſur les Evêchez & les autres grands Bénéfices du Roiaume à l'égard du Temporel, dont il eſt Seigneur immédiat, dont il n'apartient qu'a lui de donner l'Inveſtiture. Il ne la donne auſſi qu'au moien de la foi, & de l'hommage qu'on lui en rend: & s'il en étoit autrement, il ne ſeroit Seigneur de ſon Roiaume qu'en par-

Raiſons du Roi pour maintenir ſon Droit.

1681. partie, & en laiſſeroit la plus conſidérable à la diſcrétion d'une Puiſſance Etrangére, telle qu'eſt celle du Pape, qui joignant enſemble les deux Glaives lui enleveroit le Temporel avec le Spirituel, & bâtiſſant Autel contre Autel, ſe rendroit maître des Biens & de la Conſcience, & ne laiſſeroit au Roi qu'un fantôme de Roiauté. Loüis le Grand étoit trop fier, trop jaloux, & trop bien inſtruit de ſes Droits, pour ſouffrir une telle entrepriſe. Il n'ignoroit pas les funeſtes Guerres qu'elle avoit cauſées dans l'Empire & ailleurs ſous le nom *d'Inveſtitures*, dont le Pape avoit fait un crime aux Empereurs, & aux autres Puiſſances Séculiéres: & il ne vouloit pas déroger à la fermeté des Rois ſes Prédéceſſeurs, qui avoient ſu maintenir leur Droit de Régale ou d'inveſtiture contre la Tyrannie & l'Uſurpation de la Cour de Rome. C'eſt ce qu'il avoit témoigné dès l'année 1673. par les Déclarations qu'il avoit renduës ſur cette matiére, qui y fut dès lors agitée, comme je l'ai raporté en ce lieu-là (1). La conduite qu'il tint fut digne

(1) *Dans le IV. Tome page* 199. *& ſuiv.*

digne de sa Religion, aussi bien que de sa Majesté, & en ménageant la premiére, il ne permit pas d'entreprendre sur les Droits de l'autre. Il en usa encore cette année de même. Il ne voulut rien faire que dans les formes de la Justice, & se conformant aux Canons de l'Eglise Gallicane, il renvoia l'examen des trois Brefs à l'Assemblée du Clergé. 1681.

Les trois Brefs renvoiez à l'examen du Clergé de France.

Il convoqua d'abord pour cet effet les Prélats qui se trouvoient à Paris, & qui s'assemblérent dans le Palais Archiépiscopal pour examiner les matiéres contenuës en ces Brefs. Aiant trouvé qu'ils contenoient des choses contraires aux Décisions des anciens Conciles, aux Loix du Roiaume, & aux Libertez de l'Eglise Gallicane, les Archevêques de Rheims, d'Ambrun & d'Albi, & les Evêques de la Rochelle, d'Autun & de Troye furent nommez pour les examiner. Leur avis fut, après les avoir examinez : « Que Sa Majesté « feroit très-humblement supliée de « permettre qu'il fût convoqué un « Concile National des Evêques du « Roiaume, ou une Assemblée Gé- « nérale de tout le Clergé, afin d'y « pren- «

Jugement des Prélats.

1681. « prendre des réſolutions convena-
« bles à une matiére ſi importante,
« & à la conſervation des Droits de
« l'Egliſe Gallicane & de l'Etat «
Conformément à leur réſolution, le Roi ordonna le 28. de Juin qu'il ſeroit convoqué une Aſſemblée Générale du Clergé de France, dont nous allons voir l'Acte qui fut arrêté le 3. de Février 1682.

1682. C'eſt par où je commence cette année (1). Le Principal Chef des Queſtions ſur leſquelles l'Aſſemblée devoit délibérer, concernoit le Droit de Régale. Elle jugea qu'il étoit mal diſputé au Roi par le Pape: Que c'étoit un Droit attaché à la Couronne de France, & que tous les Rois en avoient continuellement joüi, ſans qu'aucun Pape l'eût jamais conteſté ni combattu (2).

Avant que ces Eccléſiaſtiques en formaſſent un Acte, ils arrêtérent que l'Aſſemblée députeroit à Sa Majeſté, pour lui témoigner ſa reconnoiſſance de l'obligation qu'elle lui avoit, d'avoir en cette occaſion conſervé le Droit & la Juriſdiction

(1) *Voïez les Faſtes de Loüis le Grand, les Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Loüis le Grand, De Rieucourt.*

(2) *Voïez le IV. Tome page 199. & ſuiv.*

des Evêques & du Clergé du Roïaume. 1682.

L'Acte qui fut signé le 3. de Février portoit. » Que l'intention de toute l'Assemblée étoit de donner « son consentement à l'extension du « Droit de Régale dans tout le « Roïaume, sans avoir égard à l'exemption prétenduë par certains Evêchez : Qu'elle recevroit avec « soumission les Déclarations du Roi « de l'année 1673 : & que l'Assemblée écriroit au Pape au nom de « tout le Clergé de France pour lui « en aprendre la résolution. » Le « 13. de Février l'Archevêque de Paris alla à St. Germain, & au nom de tout le Clergé il porta au Roi l'Acte de l'Assemblée, signé de tous les Prélats qui y avoient assisté, avec la Lettre que ces mêmes Prélats écrivoient au Pape, supliant Sa Majesté d'agréer que le Duc d'Estrées, son Ambassadeur à Rome, la présentât à Sa Sainteté : ce que le Roi trouva bon. L'Archevêque n'aiant pas peu contribué à la résolution de l'Assemblée. Pasquin dit alors assez à propos de lui, *Pœnitebit & non erubescet.* En effet il ne put parvenir au Cardi-

Acte en faveur de la Régale.

1682. nalat, qui avoit été le but de toutes ſes Actions, juſque-là qu'il avoit abandonné dans cette vûë le Janſéniſme, dont il avoit été ardent Zélateur. Nous verrons reparoître cette grande affaire pour la troiſiéme fois en 1688. avec plus de chaleur que les deux premiéres de la part du Pape, & réprimée auſſi par le Roi avec toute la force & l'indignation que méritoit une entrepriſe ſi opiniâtre. Ce fut pourtant toûjours avec modération, & ne ſe ſervant de la Puiſſance Roiale que pour maintenir les Libertez de l'Egliſe Gallicane, inſéparables des Droits de la Monarchie.

L'Aſſemblée du Clergé n'en demeura pas là. En attendant la réponſe du Pape, les Evêques firent pluſieurs Reglemens, les uns concernant la Morale, & les autres touchant la Diſcipline Eccléſiaſtique, ſur tout pour faire obſerver la Subordination des Religieux Réguliers aux Evêques. On délibéra enſuite ſur les Propoſitions de la Sorbonne préſentées en 1663. qui traitoient du Droit du Pape, & de celui des Rois.

Reglemens ſur le Droit du Pape, & ſur celui des Rois.

On arrêta ſur la premiére, « Que

ni »

ni le Pape, ni l'Egliſe n'avoient « 1682.
aucun pouvoir en quelque maniére « Le Pape
que ce fût ſur le Temporel des « n'a
Rois, & qu'ils ne pouvoient être « point
dépoſez, ni leurs Sujets diſpenſez « de pou-
du Serment de Fidélité « Sur la « voir ſur
ſeconde, Que le Concile Géne- « le
ral étoit au deſſus du Pape « Sur « Tem-
la troiſiéme, « Que la Puiſſance du « porel.
Pape avoit été limitée par les Ca- « Conci-
nons, & qu'il ne pouvoit rien faire « le au
ni ſtatuer qui fût contraire aux « deſſus
Maximes établies par les anciens « du Pape.
Conciles & par les anciens Canons, « Le Pape
ni aux Libertez de l'Egliſe Galli- « ne
cane, qui ne ſont point des Im- « peut
munitez, ni des Priviléges, mais « ſtatuer
des Barriéres établies contre les « contre
abus que les Papes font de leur au- « les
torité, ou contre leurs atteintes « Canons
ſur le Droit des Rois, & ſur les « Liber-
anciens Uſages, & les anciennes « tez de
Conſtitutions de l'Egliſe « Sur « l'Egliſe
la quatriéme il fut arrêté, « Que « Galli-
le Pape n'étoit point infaillible, « cane.
non ſeulement quand au fait, mais « Le Pape
même quant au droit, à moins « n'eſt
qu'il ne ſoit à la tête d'un Con- « point
cile « « infailli-
« « ble.

Ces quatre Déciſions établies, Sa

1682. Majeſté fut ſupliée de donner une Déclaration, par laquelle tous les Profeſſeurs en Théologie & en Droit Canon ſeroient obligez de s'y conformer : & la Déclaration fut envoiée le 23. de Mars au Parlement, qui en ordonna l'enregiſtrement & l'obſervation dans tout le Roiaume.

Déclaration pour faire obſerver les Reglemens.

Le Général des Carmes du grand Couvent de Paris eut la témérité d'interdire le Pere Felix de Buhy de ſes Fonctions de Lecteur en Théologie, parce qu'il avoit enſeigné cette Doctrine : mais il en fut ſévérement repris par le Parlement, & le Pere Buhy retabli dans ſes Fonctions.

Le Général des Carmes s'y oppoſe.

Pour donner une plus grande authenticité à l'Arrêté du Clergé & à ſes Déciſions, le Premier Préſident & le Procureur-Général du Parlement, avec quelques Conſeillers de la Grand' Chambre, ſe tranſportérent le 24. d'Avril au Cloître des Mathurins pour en ordonner l'enregiſtrement dans les Regiſtres de l'Univerſité : ce qui fut fait en la préſence & du conſentement de toutes les Facultez. La même Cérémonie ſe fit auſſi en Sorbonne, & en la Sale de la Faculté de Droit, ainſi que dans

Ils ſont enregiſtrez ſur les Regiſtres de l'Univerſité.

dans celle de Théologie. Voilà comment tout concourut à maintenir l'Autorité Roiale, & à réprimer les entrepriſes de la Cour de Rome. 1682.

Mais la foudre tomba d'une maniére bien plus terrible ſur les Proteſtans du Roiaume, dont il y a long-tems que je n'ai parlé, & dont j'euſſe ſouhaité d'épargner la triſte Cataſtrophe à l'Hiſtoire de Loüis XIV. s'il m'eût été permis de la ſuprimer. Prévenu par un implacable Clergé, & croiant faire un ſacrifice agréable à Dieu de les exterminer, il donna autant d'Edits qu'on lui en demanda pour un ſi cruel deſſein. On ne vouloit ni les laiſſer vivre ni les laiſſer mourir en repos. On ne les banniſſoit pas ſeulement des Honneurs & des grandes Charges, on leur empêchoit même l'exercice des plus vils métiers, pour les réduire à la terrible néceſſité d'abjurer leur Croïance, ou de mourir de faim, & il ne leur reſtoit que la conſolation de ſavoir, que tout leur malheur ne provenoit que de leur Religion. Entre tous les Edits rendus contre eux, ils n'en trouvérent point de plus affligeant, que celui qui autoriſoit les Enfans

Proteſtans opprimez.

Edit qui autoriſe les Enfans de ſept ans à faire.

1682. fans à l'âge de ſept ans de faire choix d'une Religion. C'étoit porter le deuil & le deſeſpoir dans toutes les Familles, & on ſait le funeſte ſuccés qu'eut l'action d'Emanuël, Roi de Portugal, qui avoit voulu ôter aux Juifs leurs Enfans au deſſous de l'âge de quatorze ans. Pluſieurs de ces Peres malheureux, pour arracher leurs Enfans à cette violence, les jettérent dans des puits, & s'y précipitérent après eux. C'eſt Oſorio, Evêque de Silva, & Hiſtorien célebre qui nous l'aprend, & qui fait ce jugement de l'action du Roi Portugais : *Que quoiqu'elle procédât d'une bonne intention, & qu'elle tendit à une bonne fin, elle n'étoit fondée ni en Loi ni en Religion, parce que Dieu demande des hommes un ſacrifice volontaire, & qu'il ne veut pas qu'on force les Conſciences.*

choix d'une Religion.

Le deſeſpoir des Juifs à qui un Roi de Portugal veut ôter les Enfans.

Les Proteſtans imputent leur oppreſſion au Clergé.

J'ai de la peine à croire qu'un Roi auſſi ſage & auſſi éclairé que Loüis XIV. eût été inſtruit des inconveniens que pouvoit produire ſa Déclaration, ſemblables à ceux dont l'action du Roi Emanuël fut ſuivie. Il ne le fut pas ſans doute non plus des funeſtes ſuites qui ſe rencontroient dans les autres Edits, qu'exigérent de

de lui les Ennemis des Proteſtans. 1682.
Ces derniers au moins ne les imputent qu'à leurs Perſécuteurs, & non pas au Roi, perſuadez, diſoient-ils, qu'il en étoit trompé, & qu'il croioit, agiſſant de bonne foi par un pur zêle, qu'il devoit leur accorder toutes ces Déclarations qu'ils fabriquoient eux-mêmes. Ils ſavoient ſa paſſion de rendre tout ſon Roiaume Catholique, juſqu'a dire, *qu'il eût voulu qu'il lui en eût couté un bras pour rapeller tous ſes Sujets à l'Egliſe Romaine*, & ils en abuſoient. Ils lui firent croire qu'ils ne prenoient que la voie de la douceur, la voie de Converſion & de Réünion, pour ramener les Prétendus Réformez dans le ſein de l'Egliſe. *S'étant imaginé*, dit l'Auteur Catholique que j'ai ſouvent cité (1), *que tout leur étoit poſſible, ils crurent pouvoir réellement convertir des milliers de Huguenots en ſix mois, par des voies indignes de la ſainteté de nôtre Religion & de l'humanité.*

Le Clergé abuſe de la bonté du Roi.

Pour y parvenir, le Clergé en Corps ſur la fin de l'année 1681. dreſſa le Formulaire de ſon *Avertiſſement Paſtoral*, qui fut publié dans tous les

Avertiſſement Paſtoral.

(1) *Les Mémoires du M. D. L. F.*

1682. Temples des Proteſtans du Roïaume en 1682. & en 1683. Cela fut accompagné d'un projet de Réünion entre ceux de l'Egliſe Romaine & les Réformez, rédigé en ſeize Articles. Je ne les raporterai point, tant parce qu'ils ne furent pas ſolemnellement aprouvez du Clergé, que parce que les Réformez craignirent que ce ne fût un piége qu'on leur dreſſoit, & refuſérent d'y ſouſcrire.

Projet pour réünir les deux Religions.

Ces voies ne réüſſiſſant pas, on emploia celle des Intendans, pour interdire les Exercices, abattre les Temples, abymer les plus zélez de cette Religion, & leur ôter tous moiens de ſubſiſter. Les Déclarations du Roi & les Arrêts des Parlemens vinrent encore au ſecours des Convertiſſeurs, & enfin les Dragons furent envoiez dans les Provinces

Dragons envoiez en Poitou.

On commença en 1682. par le Poitou, *& en peu de jours trente-neuf mille perſonnes*, dit l'Auteur des Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Loüis le Grand, *ſe convertirent à la Foi Catholique*. Telle étoit l'efficace de la *Miſſion bottée*, ou de la Dragonnerie, qui agiſſoit ſous les ordres de l'Intendant Marillac, qui n'acquit

pas

pas dans l'exercice de ſa Charge une auſſi belle réputation, qu'en acquit Pline dans un ſemblable emploi ſous l'Empereur Trajan (1). 1682.

Du Poitou la perſécution paſſa dans le Languedoc & le Dauphiné, & n'épargna pas la Principauté d'Orange. Des Provinces Méridionales elle s'étendit dans les Septentrionales, & parcourut tout le Roiaume. *Mais*, comme le dit un Ecrivain Catholique (2) en parlant des Croiſades contre les Albigeois, *les ſupplices n'étoient pas des moiens fort propres à retirer de l'erreur ceux qui en avoient été une fois prévenus.* C'eſt ce que les Docteurs Catholiques, & ſur tout les Directeurs de la Conſcience du Roi euſſent dû lui repréſenter, & que comme Pere de ſes Sujets qu'il croioit dévoiez, il ne devoit emploier à leur Converſion que les voies de la perſuaſion & de la douceur, & non pas celles de la violence. Il faut s'arrêter là : nous aurons encore occaſion d'y revenir, quand nous viendrons au coup fatal de la Révocation de l'Edit de Nantes

Dans le Languedoc & le Dauphiné, & dans la Principauté d'Orange.

(1) *Voïez les Lettres de Pline.*
(2) *Voïez le V. Tome du Journal des Savans.*

1682. tes. On peut voir ailleurs les injuſtices & les violences que le Clergé fit exercer contre les Proteſtans (1).

La Principauté d'Orange adjugée à la Maiſon de Longueville

J'ajoûterai ſeulement que les ordres qui s'exécutérent dans la Principauté d'Orange, furent précédez par un Arrêt du Grand Conſeil, qui en adjugeoit la poſſeſſion à l'Héritiére de la Maiſon de Longueville, dont on faiſoit revivre les prétentions ſur cette Principauté, de laquelle pourtant il y avoit cent cinquante ans que la Maiſon de Naſſau avoit été inveſtie (2). Je paſſe rapidement ſur cet article, parce qu'il y eut plus de paſſion que de juſtice dans cette procédure, & que par la Paix de Rysvvyck, le Prince d'Orange, alors Roi d'Angleterre ſous le nom de *Guillaume* III. fût pleinement rétabli dans ſa Principauté. Peut-être qu'il eût été plus beau au Roi Très-Chrétien de ne s'en pas ſaiſir ſous le nom de la Maiſon de Longueville (3), ou de la reſtituer ſur les inſtances que lui en firent les Etats Géné-

(1) *Voïez l'Hiſtoire de l'Edit de Nantes.*
(2) *En vertu du Teſtament de Philibert de Châlons en faveur de Réne de Naſſau qui Inſtitua Guillaume I de Naſſau Prince d'Orange, ſon Héritier.* (3) *Elle ſe prétendoit Héritiere de la Maiſon de Châlons.*

Généraux & le Roi d'Angleterre : mais irrité de voir toûjours le Prince à la tête de ſes Ennemis, il voulut ſe venger ; & croiant avoir un prétexte de le faire avec juſtice, il l'embraſſa ſans l'aprofondir. 1682.

Dans le même tems le Roi eut des nouvelles par deux différens endroits des préparatifs que faiſoient les Turcs contre la Hongrie. Le Marquis de Seppeville, ſon Ambaſſadeur à Vienne, l'en informa, & il en fut encore inſtruit plus particuliérement par Guilleragues, ſon Ambaſſadeur à Conſtantinople. Il lui mandoit qu'il n'y avoit point de prolongation de la Trêve de vingt ans à eſpérer pour l'Empereur, & que le Grand Seigneur étoit en marche avec toutes ſes Forces vers le Danube pour envahir la Hongrie. Sur ces nouvelles le Roi, bien loin d'en vouloir profiter, commanda de lever le Blocus de Luxembourg. Blocus de Luxembourg levé.

Il duroit depuis dix mois. J'en ai déjà dit quelque choſe, mais je n'en ai parlé qu'en paſſant, & c'eſt ici qu'il faut raporter les raiſons qu'on alléguoit pour & contre, & qui de part & d'autre furent débitées avec chaleur.

La

1682. La ville & la Province de Luxembourg n'étoient point compriſes dans le Traité de Munſter, ni dans celui de Nimegue : mais l'Eſpagne avoit cédé le Comté de Chiney avec ſes Dépendances à la France (1). Ce Comté n'eſt pas ſeulement ſitué dans le Luxembourg ; ſes Dépendances ſont encore d'une ſi grande étenduë qu'elles vont juſques aux Portes de la Capitale, & la Chambre des Réünions avoit adjugé tout le Territoire au Roy. Ses Troupes étoient poſtées dans le Païs, & comme il en étoit Seigneur, il ſemble qu'on n'étoit pas en Droit d'empêcher ſes Campemens, ſous prétexte qu'ils bloquoient une Place qui apartenoit à l'Eſpagne. Le Roi d'ailleurs avoit un Equivalent à demander pour le Comté d'Aloſt, dont il avoit fait ſes inſtances devant les Commiſſaires de l'Aſſemblée de Courtrai (2), ſans qu'il eût pu rien obtenir, quoi que la ville & la Châtellenie d'Aloſt fiſſent partie des Païs qu'il avoit conquis par ſes Armes, & que par conſéquent elles lui apartinſſent, n'aïant point

Raiſons pour le Blocus.

(1) *En* 1681. *voïez ci-deſſus page* 16.
(2) *Voïez ci-deſſus page* 16.

point été compriſe dans les Ceſſions portées par le traité de Nimegue. Il pouvoit donc en uſant de repreſailles s'emparer de Luxembourg qu'il tenoit bloqué, & ſe faire juſtice par la force des Armes, puiſqu'il n'y avoit rien à eſpérer des Négociations qui ſe conſumoient en de vaines formalitez. Pour témoigner la ſincérité de ſes intentions, il s'en étoit expliqué le 10. de Février de cette année à l'Ambaſſadeur des Provinces-Unies, & lui avoit déclaré qu'il n'avoit aucune pretention ſur la Ville de Luxembourg, prêt de la laiſſer dans une entiére liberté, auſſitôt qu'il ſeroit aſſuré d'une ſatisfaction raiſonnable. Il fit déclarer la même choſe au Roi d'Angleterre & aux autres Cours intéreſſées à la querelle. Ses Ennemis en conviennent (1). 1682.

Réponſe des Ennemis de la France.

Mais ils diſoient, que déja les François s'étoient emparez de toute la Province de Luxembourg, ſous prétexte que certaines parties étoient mou-

(1) *Voïez la Reponſe à la Lettre d'un premier Miniſtre d'un Prince de l'Empire, imprimée à Cologne. Voïez auſſi la conduite de la France depuis la Paix de Nimegue, imprimée à Cologne en 1683. & le Mercure Hollandois pour l'année 1682.*

1682. mouvantes en Fief des Evêchez de Mets & de Verdun : & qu'ils avoient pour ainſi dire, changé le nom de Duché de Luxembourg en celui de Comté de Chiney, quoi que ce Comté, qui leur avoit été cédé, ne fût qu'un acceſſoire de cette Province, conſiſtant en une petite Ville ouverte, & en fort peu de Villages. Qu'en vain les Commiſſaires d'Eſpagne l'avoient ainſi repréſenté à l'Aſſemblée de Courtrai que leurs raiſons n'avoient point été écoutées par les Commiſſaires de France, qui fondoient leurs prétentions ſur le Traité de Munſter, & ſur les Réünions de la Chambre de Mets. Que cette Couronne avoit ainſi attiré par parties l'une après l'autre toute la Province de Luxembourg ſous ſa puiſſance, quoi que le Traité de Munſter n'en fit aucune mention, non plus que celui des Pyrénées, d'Aix la Chapelle & de Nimegue. A l'égard de ſes prétentions pour la Ville & Châtellenie d'Aloſt, c'étoit une queſtion indéciſe que l'Aſſemblée de Courtrai n'avoit pu régler, & qui avoit été remiſe à d'autres Négociations.

Pour en revenir au Blocus de Luxem-

Luxembourg, l'ordre que le Roi en- 1682.
voïa pour le lever au Maréchal de
Créqui ſur la fin de Mars 1682. eſt
encore une preuve authentique de ſes
bonnes intentions, & que quoi qu'en
puiſſent dire ſes Ennemis, il ſouhai-
toit de ſortir d'affaire par les voies
de l'accommodement, ſi l'Eſpagne
& l'Empire euſſent voulut y entendre
de bonne foi, & ne point perdre le
tems aux Conférences de Courtrai,
& à la Diette de Francfort. Les ter-
mes de l'ordre du Roi étoient,
Que ſur les avis qu'il avoit reçus «
de Vienne & de Conſtantinople, «
il ne vouloit pas que ceux qui de- «
voient s'opoſer à l'Invaſion des «
Turcs lui puſſent reprocher, que «
les mouvemens qui ſe faiſoient «
dans les Païs-Bas pour faire valoir «
ſes juſtes demandes, les miſſent «
hors d'état de veiller avec ſuccès «
à la défenſe de la Chrétienté. «
Qu'il avoit réſolu, pour terminer « Offres.
tout d'un coup les affaires des Païs- « de con-
Bas, de remettre à l'Arbitrage « venir du
du Roi d'Angleterre, l'Equivalent « Roi
qui lui devoit être donné pour la « d'An-
Renonciation des légitimes pré- « gleterre
tentions, que ſon Procureur avoit « pour Ar-
« dé- « bitre.

1682. » déduites à l'Aſſemblée de Cour-
» trai. „ Ainſi le Blocus fut levé le 1. d'Avril de l'année 1682.

Non content de l'ordre qu'il envoioit au Maréchal de Créqui, il envoia querir le Marquis de Fuentes, Ambaſſadeur d'Eſpagne, & lui dit, *Que ſur l'avis qu'il avoit eu que les Turcs alloient deſcendre en Hongrie, il avoit bien voulu faire retirer ſes Troupes de devant Luxembourg, afin que le Roi d'Eſpagne pût ſecourir l'Empereur.*

Le Roi notifie la levée du blocus à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne.

Ce procédé paroit net, ſur tout aiant été ſuivi de l'exécution par la levée du Blocus. Cependant les Ennemis du Roi, pour obſcurcir la gloire qui lui en revient, attribuoient cette démarche à une cauſe bien différente. Ils prétendoient que l'Empereur & le Roi d'Eſpagne avoient fait marcher leurs Troupes de concert, partie vers Strasbourg, & partie vers Caſal : & que le Roi, inquiet de leur marche, & s'imaginant que peut-être ils avoient quelque ſecrette intelligence dans ces Places, fit lever le Blocus de Luxembourg pour avoir des Troupes toutes prêtes à leur opoſer. Cette terreur panique ne convient guére au Roi,

Roi, qu'on repréſente comme portant lui-même la conſternation par tout, & il n'y a guére de vraiſemblance à un conte ſi mal imaginé. Car enfin que devinrent ces deux Armées dont on prétend que le Roi eut peur ? Où parurent-elles, & quels furent les Camps qu'elles occupérent (1) ? D'ailleurs l'Empereur n'avoit-il pas plus à craindre pour la Hongrie que pour Luxembourg, & n'avoit-il pas beſoin de toutes ſes Forces contre les Turcs ?

On ajoûte, que le Blocus de Luxembourg ne fut levé qu'en aparence : que les Troupes Françoiſes demeurérent toûjours aux environs, & qu'elles revinrent ſur la fin de 1683. le bombarder, & en faire enfin le Siége dans les formes au mois de Juin 1684. ces deux Expéditions aiant été précédées de celle du Maréchal d'Humiéres, qui prit Courtrai & Dixmude pendant le mois de Novembre 1683. Nous parlerons de ces Exploits en leur ordre, & des raiſons qu'eut le Roi pour les entreprendre.

Son

(1) *Le Mercure Hollandois pour l'année 1682. dit que la marche des Troupes fut propoſée, & non exécutée.*

1682. Son aplication à tout ce qui pouvoit contribuer au Bien-Public & au maintien des Familles étoit toûjours agiſſante. Il avoit ſur tout les yeux ouverts ſur la Nobleſſe, & il ſavoit bien, que c'étoit le plus ferme apui de la Monarchie : mais il ſavoit auſſi qu'elle avoit beſoin d'être aſſiſtée, & que pour la mettre en pouvoir de ſervir la Patrie, il falloit que l'Etat prit ſoin de l'Education de ſa Jeuneſſe, au moins s'il vouloit en tirer une Milice diſtinguée, & en faire une Pepiniére de Capitaines & de Soldats intrépides. Il inſtitua pour cet effet des Academies de Gardes-Marine & de Cadets, où les uns fuſſent inſtruits dans la Navigation & dans la maniére de bien combattre ſur Mer, qu'ils apriſſent à joindre à la connoiſſance des Aſtres, de la Bouſſole & des Cartes Marines, l'adreſſe, l'exercice & la hardieſſe qui font un bon Homme de Mer : & que ceux qui étoient deſtinez à ſervir ſur Terre, euſſent des Maîtres de Deſſein, de Mathématiques, & de tout ce qu'il faut que ſache un Homme de Guerre pour devenir un bon Officier. Les Gardes-Marine fu-

Etabliſſement des Academtes de Gardes-Marine & de Cadets.

furent envoiez dans les principaux Ports de l'Océan & de la Méditerranée, comme Breſt & Toulon, où étoit leur Académie : & les Cadets, dont on fit deux Compagnies, furent mis dans la Citadelle de Tournai, & dans celle de Mets, où étoit la leur. C'étoit là qu'ils étoient placez & élevez aux dépens du Roi, afin qu'on enſeignât aux premiers la Science de la Marine, & aux autres les Fortifications & tous les Exercices Militaires. Mais il falloit que tous ces Eléves fuſſent Gentilshommes, & on ne les recevoit qu'après qu'ils avoient juſtifié leur Nobleſſe. C'eſt ainſi qu'Auguſte diſtingua les Fils des Patriciens, qui étoient les premiers Nobles de Rome, des autres Citoiens dans les Emplois Militaires, leur permettant d'être Tribuns des Légions ou Colonels de la Cavalerie Romaine dès la premiére Campagne, ce que les autres ne pouvoient obtenir que par degrez : & pour les faire reſpecter dans l'Armée, il leur accorda le Privilége de prendre la Robe Virile & le *Latus Clavus* (1) dès l'âge de dix-ſept ans, afin

1682.

Les Eléves devoient être Gentilshommes.

(1) *Larges bandes de pourpre dont la Robe etoit enrichie, Viz. Ferrarius.*

1682. afin d'avoir l'entrée au Sénat. Loüis le Grand prit une autre methode, plus capable de former la jeune Nobleſſe de ſon Roiaume au ſervice de l'Etat, & à la véritable profeſſion des Armes. Ce que faiſoit Auguſte n'étoit bon que pour enfler l'orgueil des jeunes Patriciens, ſans les rendre plus habiles : les ſoins que prenoit le Roi des jeunes Gentilshommes de ſon Roiaume les inſtruiſoient & les diſciplinoient, & ils aprenoient à faire leurs Charges avant que de les exercer.

Naiſſance du Duc de Bourgogne.

La naiſſance du Duc de Bourgogne, qui vint au monde le 6. d'Août, combla la Cour de joïe. Loüis le Grand vit avec plaiſir la perpétuité de ſa Famille, & l'affermiſſement du Trône en la perſonne de ſon Petit-Fils, & tout le Roïaume en conçut de grandes eſpérances. Le Roi, qui ſouhaita qu'il portât ſon nom, qui étoit auſſi celui du Dauphin ſon Pere ? voulut encore lui donner le ſurnom de *Duc de Bourgogne*, ſi illuſtre par ſes deux Roïautez, dont la premiere finit l'an 534. en la perſonne de Gondemar, après avoir duré quatre vingt-dix ans, &

Diverſes Revolutions de la Bourgogne.

fut

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III
NAPOLI

fut réünie à celle de France : & la ſeconde fut éteinte l'an 733. par Charles Martel. La Bourgogne ne fut pas moins illuſtre par ſes deux Duchez, dont le premier dura trois cens trente ans, & finit en la perſonne de ſon douziéme Duc nommé *Philippe*, qui mourut l'an 1331. & par ſa mort le Duché revint à la Couronne, ſoit par la Parenté qu'avoit le Roi avec le Duc, ſoit à Droit de Reverſion de ce Fief maſculin à la Monarchie. La ſeconde Branche des Ducs de Bourgogne commença en Philippe le Hardi, à qui ſa valeur à la Bataille de Poitiers mérita ce ſurnom, & lui acquit peut-être encore dans la ſuite le Duché de Bourgogne, que le Roi Jean ſon Pere, au retour de ſa priſon d'Angleterre, détacha de la Couronne à laquelle il l'avoit réüni, pour le lui donner l'an 1363. Il finit encore une fois en la perſonne de Charles le Hardi, tué à la Bataille qui ſe donna devant Nanci dont il faiſoit le Siége ; l'an 1477. & n'aiant laiſſé qu'une Fille, qui tranſporta ſes grands Etats à la Maiſon d'Autriche, par ſon Mariage avec l'Empereur Maximilien. Mais 1682.

le

1682. le Roi Loüis XI. ſe ſaiſit de la Bourgogne, n'aiant laiſſé que la Franche-Comté à cette Héritiére & à ſes deſcendans, ſur qui Loüis XIV. en fit la Conquête qui lui fut cédée par le traité de Nimegue. C'eſt pourquoi le Roi d'Eſpagne, qui juſque-là avoit pris dans ſes Titres, celui de Duc de Bourgogne, s'obligea de ne le plus prendre, ſur la réquiſition qu'en fit la Cour de France, comme je l'ai raporté (1), ſe contentant d'en retenir l'Ordre de la Toiſon d'or inſtitué par Philippe le Bon, & dont les Rois d'Eſpagne tiennent à honneur d'être les Chefs. Ainſi par la Réünion de la Franche-Comté au Duché, toute la Bourgogne eſt retournée de nouveau à la Couronne, dont elle eſt un des plus nobles & des plus anciens Apanages, & le Roi ne pouvoit donner un ſurnom plus convenable à ſon Petit-Fils, qu'il regardoit comme ſon Héritier Préſomptif. Mais que les eſperances humaines ſont mal aſſurées! Il s'eſt vu ravir par la mort ce jeune Prince, à qui il croioit laiſſer la Couronne.

Les

(1) *Voïez ci-deſſus page* 45.

Les Corsaires d'Alger n'étoient pas moins fâcheux que ceux de Tripoli (1), & ne désoloient pas moins le Commerce de la Méditerranée & de l'Océan, où ils venoient aussi faire des Courses. Ils en furent punis de même : & le Marquis Du Quesne fut envoié bombarder Alger, comme il avoit bombardé Tripoli. Il parut avec son Escadre devant la Ville le 30. d'Août, & y fit jetter une si grande quantité de Bombes, qu'elles ruinérent beaucoup de maisons, renversérent une grande partie de la Mosquée, & remplirent les ruës de sang & de carnage. Le mauvais tems l'obligea de se retirer : mais nous l'y verrons revenir l'année suivante, y porter tout de nouveau la terreur & la désolation, & contraindre ces Ennemis de la Chrétienté & du genre humain à mettre en liberté les malheureux qui tombent entre leurs mains, & dont ils font des Esclaves. 1682. Le Marquis Du Quesne bombarde Alger.

Pendant que l'Amiral François (2) chassoit ainsi les Corsaires d'un Etat, qui est dans la dépendance de l'Em-

(1) *Voiez le détail de cette Expédition dans le Mercure Hollandois de* 1682.

(2) *Il n'avoit que le titre de Lieutenant-Général.*

1682. pire Ottoman, l'Ambaſſadeur du Roi Très-Chrêtien recevoit à Conſtantinople les honneurs du Soffa. On ſait que c'eſt un Siége qu'on met ſur l'Eſtrade couverte d'un tapis, pour y faire aſſeoir le Miniſtre du Prince, à qui le Sultan ou le Grand Viſir veulent faire cette civilité : mais ils la font à peu de Miniſtres des Princes Chrêtiens. Nointel, Ambaſſadeur de France, ne put l'obtenir du Viſir Kara Muſtafa, qui avoit ſuccédé l'an 1676. au fameux Coprogli: & quoi qu'il eût raporté lui-même le Siége ſur le Soffa, d'où le Viſir l'avoit fait ôter, ce ſurperbe Miniſtre le fit enlever une ſeconde fois, & Nointel aima mieux ſe retirer ſans avoir Audience, que l'obtenir au prix d'une indignité qui retomboit ſur ſon Maître. Elle fut réparée par l'honneur que fit le Sultan d'accorder le Soffa à l'Ambaſſadeur François, qui prenoit ſon Audience le 28. d'Octobre.

L'Ambaſſadeur de France reçoit les honneurs du Soffa.

Mort du Prince Robert.

J'ai trop ſouvent parlé du fameux Prince Robert, l'un des Fils de l'infortuné Electeur Palatin, Roi de Bohême, pour ne rien dire de ſa mort. Il s'étoit retiré à la Cour d'Angleterre, & s'étoit ſignalé dans le

le Commandement de ſes Flottes en pluſieurs Batailles Navales : il mourut à Londres le 9. Décembre de cette année, âgé de ſoixante-trois ans, dans la réputation d'une capacité & d'une valeur extraordinaire, & ſa Charge de Vice-Amiral fut donnée au Duc de Granſton. 1682.

La grandeur du Roi paroiſſoit dans la Paix & dans la Guerre, dans les Camps où il ſe trouvoit à la tête de ſes Troupes, & dans ſes Apartemens (1) Il portoit un air tout martial dans le Camp, tout gracieux dans les Apartemens, une noble fierté dans le premier, une grande bonté dans les autres, de la magnificence par tout. Il donna des preuves de cette magnificence & de cette politeſſe dans les Apartemens qu'il y eut au mois de Décembre, & c'eſt par où finit agréablement cette année. Le Roi tient ſes Apartemens.

Celle de 1683. fut preſque toute occupée des Négociations de la Paix, ou de l'accommodement des différens de la France avec l'Eſpagne & l'Empire : des obſtacles qui s'y rencontrérent, dont les deux Partis 1683. Sommaire des Evénemens de l'année 1683.

(1) *On apelle ainſi non ſeulement les Chambres où le Roi donne le divertiſſement du jeu ou de la Muſique, mais le divertiſſement même.*

1683. s'accuſérent reſpectivement ; de la rupture de ces Conférences par la Guerre que déclara le Marquis de Grana, qui fut ſuivie de celle que fit alors ouvertement la France dans les Païs-Bas, par les Siéges de Courtrai & de Dixmude, & par le Bombardement de Luxembourg (1). Dans ces entrefaites, & au milieu de tous ces mouvemens & de toutes ces hoſtilitez des Puiſſances Chrétiennes, acharnées les unes contre les autres, nous verrons le Turc profiter de leurs diviſions, & venir avec une Armée de deux cents mille Hommes faire le Siége de Vienne, qui fut levé le 12. de Septembre. Nous verrons encore pendant ce fameux Siége, dont le ſuccès faiſoit trembler non ſeulement l'Empire, mais auſſi toute l'Europe Chrétienne, le Roi ſuſpendre la marche de ſes Troupes contre l'Eſpagne, viſiter ſes Provinces avec la Reine & toute la Cour, & offrir toûjours la Paix, moiennant qu'on le mît en poſſeſſion des Places qui lui apartenoient, ou qu'on lui en donnât l'Equivalent.

Vien-

(1) *Voïez les Faſtes de Loüis le Grand, les Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Loüis le Grand De Riencourt, le Mercure Hollandois pour l'année 1386.*

Vienne délivrée & les Turcs chaſſez, il ne crut pas devoir attendre davantage à ſe faire juſtice, & à faire agir ſes Troupes. La mort de la Reine précéda ces Expéditions, & fut ſuivie de celle de Colbert, Miniſtre d'Etat. Le Roi donna des larmes & de ſincéres regrets à la premiére, & ne fut pas inſenſible à la ſeconde. La naiſſance du Duc d'Anjou, ſecond Fils du Dauphin, aida à le conſoler : & il n'étoit pas convenable à un grand Roi, de qui dépendoient les deſtinées de la premiére Monarchie du Monde, de s'abandonner à la douleur. Tels furent les Evénemens de cette année, diverſifiez par les intrigues du Cabinet, par les opérations de la Campagne, par la mort & par la naiſſance de ce que le Roi aimoit le plus. Je vais développer toutes ces différentes Scénes. 1683.

Second Bombardement d'Alger par le Marquis Du Queſne.

Je commence par l'Expédition Navale, que le Marquis Du Queſne vint faire la ſeconde fois devant Alger. Il partit le 6. de Mai de Toulon avec une Eſcadre de ſix Vaiſſeaux de Guerre, laiſſant ordre aux autres de le venir joindre aux Iles Fromentiéres. Ils y arrivérent le 2. de Juin, & les Galiottes à Bombes le 9. Le

1683. 20. il mouilla l'ancre à la Rade d'Alger, où il trouva cinq autres Vaiſſeaux, commandez par le Marquis d'Anfreville. On tint Conſeil de Guerre le 22. & le Jour ſuivant on diſpoſa les Vaiſſeaux pour foudroier la Ville. On n'en put venir à l'exécution plûtôt que le 26. Ce jour-là on jetta dans la Place environ quatre vingt-dix Bombes, & les Aſſiégez tirérent de leur côté plus de trois cents volées de Canon. La nuit du 27. le fracas des Bombes recommença, & il en fut tiré cent trente dans l'eſpace de deux heures, qui mirent le feu à pluſieurs maiſons, & entre autres à celle de Baba Haſſan, le Chef du Divan & de la Soldateſque, & le Roi ou le Dey d'Alger. Il y eut auſſi pluſieurs Algériens tuez, une de leurs Batteries démontée, & deux Navires coulez à fond dans le Havre. Le Peuple & le Soldat effraiez priérent la Baſſa (1) de faire la Paix, & aiant convoqué le Divan il y fit apeller le Pere Vacher, Conſul de la Nation Françoiſe, que le Baſſa envoia à Bord de l'Amiral pour régler la Capitu-

(1) *C'eſt le Grand Seigneur qui l'envoie, mais il a peu de crédit.*

pitulation, dont on donna le ſignal en arborant le Drapeau blanc. Le Marquis Du Queſne ne trouva pas à propos de traiter avec le Conſul, & dit à l'Envoïé Turc qui l'accompagnoit, qu'il ne vouloit écouter aucune propoſition de Paix, que premiérement ceux d'Alger n'euſſent rendu les Eſclavés François, & ceux des autres Nations pris ſur les Vaiſſeaux François, & ne les euſſent envoiez à ſon Bord. Il fallut obéir: & le 29. Ils amenérent en douze Chaloupes cent quarante-deux Eſclaves, avec promeſſe de rapeller ceux qui étoient aux Champs occupez à la culture des Terres. Ils vinrent à diverſes repriſes juſqu'au nombre de cinq cents quarante-ſix, en y comprenant les cent quarante-deux, qui étoient arrivez les premiers. Cela fait, on traita de la Paix le 3. de Juillet & les jours ſuivans; mais le Général François voulut avoir des Otages qui lui furent livrez le quatorſiéme jour. L'un s'apelloit *Mezzo-Morto*, Amiral d'Alger, & l'autre étoit un Capitaine de Navire nommé *Aley Reys*. Le Marquis Du Queſne envoia en échange L'Ayet, 1683.

Les Algériens renvoient les Eſclaves Chrétiens.

On Traite de la paix.

1683. Commiſſaire-Général, & Des Combes, Ingénieur, qui propoſérent les Conditions auſquelles on vouloit faire la Paix. C'étoit premiérement, « Qu'on reſtituât le reſte des Eſclaves François, & en ſecond lieu, « tous les effets qu'on avoit pris à la Nation. Le Dey Baba Haſſan n'oſa accorder ces Conditions, ſur tout la derniére de peur d'irriter le Peuple, qu'il n'en eût conféré avec Mezzo-Morto, qui lui fut renvoié pour cela, & on renvoia en ſa place l'Ingénieur Des Combes. Mezzo-Morto étant arrivé, ſe rendit ſur la Place où étoit la Soldateſque, avec qui s'étant mis à boire du Caffé, il dit que Baba Haſſan ne méritoit pas qu'il regnât ſur eux : qu'il avoit affronté leur Patrie en reſtituant les Eſclaves, & qu'ils auroient encore la honte de voir qu'on ne leur reſtitueroit pas les leurs. Ainſi Baba Haſſan, croiant apaiſer la multitude, & garentir ſa vie par l'entremiſe de Mezzo-Morto, fut immolé à la fureur de ſes gens par le diſcours ſéditieux de ce Traître, à qui toute la Soldateſque aplaudit. Ils réſolurent ſur le champ d'aſſaſſiner leur Chef & leur Roi ou leur Dey, &

La perfidie de Mezzo-Morto fait rompre la Negociation.

Il fait aſſaſſiner le Dey.

& ſur les dix heures du ſoir, comme il venoit de faire la Ronde, huit d'entre eux l'environnérent, dont quatre lui tirérent quatre coups de Mouſquet, qui le couchérent ſur le carreau, & les quatre autres ſe jettant ſur lui achevérent de le maſſacrer. Mezzo-Morto profita de ſon crime, aiant été auſſi-tôt proclamé Dey en ſa place. Il voulut mériter cette élévation en rompant la Capitulation, & en faiſant arborer le Pavillon rouge, pour marque qu'il ne vouloit point de Paix. La Guerre recommença donc plus furieuſe qu'auparavant, & dura depuis le 21. de Juillet juſqu'à la fin du mois d'Août. Je ne raporterai point le carnage qui ſe fit de part & d'autre par le Canon, par les Bombes, & par les Mortiers: le récit en feroit horreur. Je me bornerai à deux Actions les plus remarquables de toutes, l'une par ſa cruauté, & l'autre par la généroſité d'un Capitaine Turc, qui trouveroit à peine dans l'Hiſtoire un exemple de vertu ſi héroïque. Les Algériens enragez de ſe voir abîmez par les Bombes des François, en vinrent à cet excès d'inhumanité de jet-

1683.

Il eſt élu en ſa place, & refuſe les Conditions de la Paix.

1683. ter le Conſul le Vacher tout vivant dans un de leurs Mortiers, & de le tirer au lieu de Boulet. Ils en euſſent fait autant de Choiſeul, Capitaine François, qu'ils avoient fait priſonnier, ſans le généreux Capitaine Turc qui s'y opoſa. Par trois fois il l'arracha d'entre les mains de ces Bourreaux, & mit autant de fois ſa vie en danger pour le ſauver. Il fit plus, & c'eſt où l'Héroïſme parut avec éclat. Ne pouvant les empêcher de le lier à la bouche du Canon, il voulut y être lié avec lui. Ce Spectacle les attendrit, ou leur donna une admiration, qui ne leur permit pas d'achever leur crime en mettant le feu au Canon : & ſoit qu'une généroſité ſi extraordinaire les eût charmez, ſoit qu'ils vouluſſent épargner leur Compatriote, ils les Sauvérent tous deux. Cependant la Saiſon ſe paſſoit de tenir à l'ancre ſur cette Rade, où les Navires ne ſont point en ſureté, dès que le mois d'Août eſt fini, à cauſe des mauvais Vents qui y regnent. Ce fut donc une néceſſité à l'Amiral François (1) de mettre à la voile, pour retourner en France, où il arriva ſur la fin de Sep-

Il fait mettre le Conſul tout vivant dans un Mortier & le fait tirer au lieu de Boulet.

Généreuſe Action. d'un Turc.

Du Queſne revient avec les Eſclaves délivrez.

(1) *Il n'étoit que Lieutenant-Général.*

Septembre avec les cinq cens quarante-six Chrêtiens qu'il avoit tirez de l'esclavage, & après avoir rempli la Ville de meurtre, de débris & de terreur, dont l'image fit une si forte impression sur ces Barbares, qu'ils envoiérent l'année suivante des Ambassadeurs à Paris demander la Paix. 1683.

Les Négociations de celle qu'on traitoit à Courtrai avoient été rompuës, comme je l'ai dit: mais on en traita en divers autres lieux pendant les années 1682. & 1683. Les Hollandois emploioient tout leur crédit auprès du Roi de la Grande Bretagne, pour l'engager à se rendre Médiateur. On tint des Diettes à Francfort & depuis à Ratisbonne pour travailler à un accommodement avec la France: & pour le faciliter le Roi avoit dès le mois d'Avril 1682. levé le Blocus de Luxembourg, & accordé une Suspension d'Armes qui fut prolongée jusqu'à la fin du mois d'Août 1683. Cependant toute l'année se consuma en de vaines Délibérations (1), & ne finit que par de nouvelles hostilitez. Toute l'année se passe en de vaines Négociations

(1) *Voïez le Mercure Hollandois, qui en attribuë toute la faute à l'Espagne.*

1683. Citters & Van Beuningen, Ambaſſadeurs des Etats Généraux, preſſoient le Roi de la Grande Bretagne d'accepter la Médiation ; mais il la refuſa, *prévoiant bien*, diſoit-il, *qu'elle ſeroit inutile*, offenſé d'ailleurs de ce qu'on avoit refuſé ſon Arbitrage : & quand l'Empereur & le Roi Catholique y donnérent enfin les mains, les choſes ſe trouvérent dans une telle confuſion, qu'il n'en étoit plus tems. Il fallut donc laiſſer aller le cours des Diettes.

Le Roi d'Angleterre refuſe d'être Médiateur.

L'Electeur de Brandebourg, réconcilié avec la France (1), agit de ſon côté par l'entremiſe du Comte de Svverin, ſon Ambaſſadeur à la Cour de Vienne, pour obliger l'Empereur d'entendre à la Paix, & d'écrire à ſes Plénipotentiaires à Ratiſbonne d'en hâter la concluſion. Mais on voit par la Réponſe de Sa Majeſté Impériale à cet Ambaſſadeur du 18. de Mars 1683. qu'il n'y avoit pas moien de faire aprocher les Parties. L'Ambaſſadeur avoit repréſenté, « Que pour procurer le repos & la « ſureté de l'Empire & de toute « l'Europe, il falloit en prévenir les « mal-

L'Ambaſſadeur de l'Electeur de Brandebourg à Vienne, ſollicite inutilement l'Empereur à la Paix.

(1) *Voïez le Mercure Hollandois*, 1683.

malheurs, & détourner les périls « 1683.
pendans ſur la tête, par l'accep- «
tation de la Paix que préſentoit la «
France, dont les Articles pour- «
roient être ſi clairs & ſi précis «
qu'il n'y auroit à l'avenir plus d'é- «
quivoque ni de matiére de con- «
teſtation " La Réponſe de l'Em- «
pereur fut ; " Qu'on ne pouvoit «
abandonner le Domaine de l'Em- «
pire en Italie, les Terres & Pla- «
ces du Cercle de la Bourgogne, (1) «
la Principauté de Lorraine & plu- «
ſieurs autres, ſans cauſer du dom- «
mage à l'Empire, & le mettre en «
danger d'être infeſté dans ſes pro- «
pres entrailles : Qu'une Paix à ce- «
prix ne pouvoit être que vaine, in- «
conſtante & abuſive, & traîner «
après ſoi une ſuite plûtôt qu'une fin «
de la Guerre, & une tranſlation «
des Armes Françoiſes des Païs- « Plaintes
Bas dans l'Empire. " « de
l'Empe-
Quatre mois s'écoulérent cepen- reur de
dant, ſans qu'on vit aucun ſuccès de la len-
la Diette de Ratisbonne. Les Plé- teur
nipotentiaires travailloient avec la des Di-
même lenteur & la même tranquil- ettes.
lité,

(1) *Ce Cercle comprenoit les Païs-Bas & la Franche Comté.*

lité, que ſi la France eût été obligée
1683. d'attendre leur commodité, & qu'elle n'eût pas fixé un terme, au delà duquel il n'y avoit plus d'accommodement à eſpérer : ou comme ſi le Turc n'eût pas menacé Vienne d'une prochaine Invaſion. Il étoit pourtant déjà aux Portes, & en vint former le Siége le 8. de Juillet, quatre jours après le Decret de la Commiſſion Impériale du 4. du mois à la Diette de Ratisbonne. L'Empereur s'y plaint, „ Que la Negociation de „ la Paix avec la France n'ait pu être „ traitée avec ſuccès à Francfort : „ Que depuis ſa tranſlation à Ratis„ bonne on y ait ſi peu avancé, „ qu'on ne lui ait pas encore adreſſé „ le moindre réſultat de l'Empire, „ pour lui aprendre de quelle ma„ niére on pourroit parvenir au but „ qu'on ſe propoſe. „ Il entre enſuite dans les remontrances qu'il ſouhaite qu'on faſſe au Plénipotentiaire de la France. Ce ſont des plaintes de tout ce qu'a fait cette Couronne depuis l'année 1681. ſoit par les voïes de la juſtice, ſoit par celles des Armes pour ſe mettre en poſſeſſion des Terres & des Places,

ſur

ſur les quelles, dit l'Empereur, *le Traité de Munſter ne lui donne aucun Droit, pas plus ſur Strasbourg que ſur les Vaſſaux des trois Evêchez* (1). 1683.

Le plan ſur lequel il offre de traiter de la paix.

Enſuite de ces Plaintes il donne le plan ſur lequel il offre de traiter de la Paix, tant en ſon nom, qu'au nom de l'Empire dont il eſt le Chef. C'eſt premiérement, " Qu'en cas que la France veuille faire la reſtitution de ce qu'elle a occupé, on " ſe montrera fort traitable pour les " dommages preſque irréparables " que l'Empire à ſouffert de ſes " vexations. En ſecond lieu, " Qu'on conviendra dans un tems " limité d'un Arbitrage, pour déci- " der ſuivant le Traité de Weſt- " phalie des points qui ſouffrent de " la difficulté: & en troiſiéme lieu, " Si la France refuſe la voie d'Ar- " bitrage, on veut bien entrer en " Négociation avec elle, & em- " ploier tous les moiens pratiquez " par les Princes Chrêtiens pour en " venir à une concluſion, par où " la Paix de la Chrêtienté fût main- " tenuë, & la bonne correſpon- " dance & amitié affermie avec la " Cou- "

(1) *Metz, Thoul & Verdun.*

1683. „ Couronne de France „ Ce Mémoire fut délivré par l'Evêque & Prince d'Aichſtadt : & le Comte de Crécy, Ambaſſadeur du Roi Très-Chrétien, y fit ſa réponſe le 26. de Juillet (1).

Réponſe de l'Ambaſſadeur du Roi, qui en rejette les Articles.

Il commence par dire, „ Qu'il „ s'étonne, que les Miniſtres de „ l'Empereur aient voulu, par un „ Ecrit auſſi éloigné de l'accomodement que l'eſt celui-là, révoquer en diſpute tout ce qui a été „ débattu & réſolu au Traité de Nimegue, & dire qu'ils croiroient „ faire grace à Sa Majeſté de ne prétendre point de dédommagement, „ pourveu qu'elle voulut ſe dépoüiller de tout ce qu'elle poſſede „ en conſéquence des Traitez de „ Weſtphalie & de Nimegue. C'eſt „ montrer ouvertement le deſſein „ qu'ils ont de rallumer une nouvelle Guerre dans l'Empire, au lieu „ d'en réünir les Forces contre les „ Infidelles. „

Les plaintes que fait le Roi des mauvaiſes intentions de la Cour de Vienne.

Il ſe plaint enſuite „ De ce que la „ Cour Impériale, gouvernée par le „ Conſeil des Eſpagnols, a mieux aimé,

(1) *Ces deux Piéces ſont raportées dans le Mercure Hollandois de l'année* 1683.

mé : pour ſatisfaire à leur opiniâtre- « 1683.
té, laiſſer une partie de ſes Troupes «
dans l'Empire, & abandonner le «
ſoin de ſes Frontiéres du côté des «
Turcs, que ſe déporter du deſſein «
qu'elle avoit formé de déclarer la «
Guerre à Sa Majeſté Très-Chré- «
tienne. Que dans une telle réſo- «
lution, cette Cour a fait plus de «
dépenſe en Negociations auprés «
de tous les Princes de l'Europe, «
pour les engager avec elle contre «
la France, qu'elle n'en a fait en «
préparatifs pour mettre ſes Ar- «
mées & ſes Places en état de dé- «
fenſe contre le Turc : Qu'elle «
penſe moins à lui réſiſter, qu'à en «
acheter une Paix honteuſe pour «
faire la Guerre à la France : «
Qu'ainſi le Roi Très-Chrêtien, «
qui a des preuves convainquantes «
de la mauvaiſe intention des Mi- «
niſtres Impériaux, manqueroit à «
toutes les regles de la prudence «
contre ce qu'il doit à ſes Alliez & «
à ſa propre Couronne, s'il entroit «
en aucun engagement avec l'Em- «
pereur, ſemblable à celui qu'on lui «
propoſe. Il déclare au contraire, «
qu'il veut demeurer en la liberté «

où «

1683. » où il eſt de prendre les meſures
» qui s'accorderont le plus avec la
» juſtice de ſon Droit, & avec les
» Traitez qu'il a faits avec ſes Alliez.
» Néanmoins pour témoigner la ſin-
Il offre une Trêve de trente ans. » cére intention qu'il a d'aſſurer le
» repos de l'Europe, il veut bien
» convenir d'une Trêve de trente
» ans pendant laquelle on aura le
» tems de terminer à l'amiable tou-
» tes les conteſtations qui ſont entre
» les Parties intéreſſées, & d'en
» venir à un accommodement défi-
» nitif. Mais Sa majeſté ſouhaite de
» ſavoir ſi la Trêve qu'elle propoſe
» ſera acceptée par l'Empereur & par
» les Etats de l'Empire, & en cas que
» l'acceptation n'en ſoit faite dans le
» mois d'Août, Sa Majeſté prétend
» n'être plus liée, ni ſes Armes ſuſpen-
» duës; proteſtant que tous les maux,
» dont la Chrêtienté pourra être aſ-
» ſaillie, ne doivent s'imputer qu'à
Divers ſentimens pour & contre la Trêve. » ceux qui refuſent encore des offres
» ſi avantageuſes à l'Empire. »

Cette offre de la France d'une Trêve de trente ans ſembloit ſupportable à quelques Etats de l'Empire (1), qui jugeoient que par là le

(1) *Voïez le Mercure Hollandois pour l'année* 1683.

le repos & la Paix y ſeroient conſervez, au lieu qu'on ne pourroit les obtenir par les Armes. D'autres tenoient un milieu. Ils aprouvoient la Trêve, ne croiant pas qu'il fût poſſible autrement de ſe garentir de l'Invanſion du Turc : mais ils ne pouvoient blâmer l'Empereur, de répéter les Païs dont la France s'étoit emparée au préjudice des Traitez, pourvu que cette répétition ſe fit par les voies de la Négociation. Il y en eut enfin qui jugérent l'offre de la France fort préjudiciable à l'Empire, & qu'en acceptant la Trêve, on donneroit le moien à la France, non ſeulement de s'affermir dans ſes Conquêtes, mais encore de pouſſer ſes prétentions plus loin. La plûpart des Députez des Electeurs étoient d'avis qu'on acceptât la Trêve : mais les députez des Princes opinoient qu'il falloit auparavant traiter de la maniére qu'elle ſe feroit, & du tems qu'elle devoit durer. Cette conteſtation ne ſervit qu'à aigrir les eſprits, ſans qu'on pût convenir de rien. L'Ambaſſadeur du Roi Très-Chrêtien en eut du chagrin, & l'Empereur envoïa le Comte de W indisgrats

1683.

La Trêve n'eſt point acceptée.

à

à Ratisbonne pour avancer la Nego-
1683. ciation : mais elle fut accrochée pendant toute l'année, par le refus que firent les Députez des Electeurs de lui donner le rang d'Excellence (1). Voilà comme de vaines formalitez empêchoient le ſuccès des plus grandes affaires, & comment l'ambition des Particuliers faiſoit obſtacle au Salut Public.

Le Duc de Lorraine, qui n'étoit pas content de ce qui avoit été ſtipulé pour lui au Traité de Nimegue, ſouhaitoit qu'on prit ſoin de ſes intérêts à la Diette de Ratisbonne : mais les difficultez qui ſe trouvérent ſur l'acceptation de la Trêve, empêchérent que l'affaire de ce Duc ne fût miſe ſur le tapis.

Voiage du Roi en Bourgogne & en Alſace.

Il ſeroit tems de paſſer au Siége de Vienne : mais il faut voir auparavant le voiage de la Cour de France en Bourgogne & en Alſace, moins peut-être pour y donner du divertiſſement aux Dames qui étoient de la partie, que pour y faire la Revûë des Troupes. Quoi qu'il en ſoit, le Roi & la Reine, accompagnez de *Monſieur* & de *Madame*, partirent de Ver-

(1) *Voïez le Mercure Hollandois pour l'an.* 1683.

Verſailles le 26. de Mai & vinrent coucher à Corbeil. Le Dauphin ne partit que le 4. de Juin, & joignit la Cour le 6. à Dijon. Elle en partit le 7. pour Bellegarde, où ſe fit l'Exercice des Troupes qui s'y étoient renduës pour y paſſer en Revûë. Le Roi avec toute ſa Suite en partit le 15. & ſe rendit le 16. à Beſançon. Sa Majeſté y fit la Revûë de la Garniſon, & en partit le 19. après avoir viſité les Fortifications & la Citadelle. Elle arriva le 24. à Colmar, d'où elle alla le 26. à Strasbourg. Elle y arriva à onze heures du matin, viſita la Citadelle, le Fort de Kell & les autres Ouvrages. Sa Majeſté fut auſſi voir le Campement de ſes Troupes auprès de Molsheim (1), où elle donna Audience à divers Députez des Princes d'Allemagne qui vinrent la complimenter. Elle partit de Molsheim le 29. & vint le 30. à Bouquemont voir un autre Campement à une lieuë de là de vingt-huit Bataillons & d'une très-belle Cavalerie, ſous le Commandement du Duc de Villeroy. On donna le 5. de Juillet à Bouquemont le divertiſſement

1683.

Il viſite les Ouvrages de Strasbourg.

(1) *Dans la Haute Alſace.*

1683. ment d'un Combat qui ſe fit à l'attaque d'un Fort qu'on avoit conſtruit exprès à cette fin. Le 7. la Cour paſſa au travers d'un Campement de huit Bataillons auprès de Saar-Loüis, dont le Roi viſita les Travaux. Sa Majeſté & toute ſa Cour partirent de là pour Mets, d'où, prenant leur chemin par Verdun & par Ste. Ménehout, elles arrivérent le 15. du mois à Châlons, & le 20. à Verſailles.

Il viſite les autres Places.

Son retour à Verſailles.

Mais qu'il y a peu de certitude dans les choſes humaines, & peu de diſtance de la joie & des plaiſirs au deuil & à la triſteſſe ! A peine leurs Majeſtez étoient-elles de retour d'un voïage de divertiſſement, que la Reine tomba malade le 26. de Juillet, & ſa maladie la coucha le 30. dans le tombeau, ſans qu'il fût poſſible aux Medecins de la ſauver. Son corps aiant été ouvert, on y trouva une apoſtume, qui s'étant crevée lui ſuffoqua le cœur : de ſorte que tous les remedes avoient été inutiles. On a pourtant dit que l'ignorance des Médecins l'avoit tuée, & que ſi au lieu de la ſaigner, comme ils firent, ils euſſent laiſſé agir la nature, elle

Maladie de la Reine.

Sa mort

eût

eût pouſſé au dehors le venin que la ſaignée fit rentrer au dedans, & qui l'étouffa. Son cœur & ſes entrailles furent embaumez, & portez au Val de Grace : mais ſon corps fut conduit à St. Denis pour y être enterré avec les ſolemnitez qui ſe pratiquent dans ces grandes & triſtes Cérémonies. Le Chariot où étoit le Corps de la Reine étoit précédé des Suiſſes de ſa Garde, & quatre de ſes Aumôniers tenoient les quatre coins du Poële, les Gardes du Corps & les Gendarmes de la Garde du Roi ſuivoient, & cette Pompe Funêbre étoit fermée par le Cortége des Caroſſes du Corps des Princeſſes du Sang, eſcortez d'un grand nombre de Pages & de Valets de pied qui portoient des Flambeaux de Cire blanche. 1683.

Sa Pompe Funêbre.

La douleur du Roi.

Tout le Roïaume regreta cette mort, & ſe plaignit d'avoir perdu la meilleure Reine du monde. Le Roi en fut plus affligé que perſonne. D'abord qu'on avoit vu la Reine en danger on l'en avoit averti, & il s'étoit rendu dans ſa Chambre, s'étoit jetté ſur ſon lit les larmes aux yeux & lui avoit parlé Eſpagnol : mais les yeux de la Reine agoniſante étant déja

1683. déjà tournez à la mort, elle rendit l'eſprit entre les bras du Roi ſon Epoux ſans lui pouvoir repondre. On arracha d'auprès d'elle ce Prince qui s'abandonnoit à ſa douleur, & on lui entendit proférer ces paroles qu'on a recueillies, & qui méritent d'être conſervées : *Qu'il perdoit en la perſonne de la Reine une femme admirable, & qui ne lui avoit point donné d'autre chagrin que celui qu'il recevoit de ſa mort.*

C'eſt ici que je place l'élévation de la Marquiſe de Maintenon, qui avoit quelques années auparavant ſupplanté la Marquiſe de Monteſpan (1), mais qui, tant que la Reine vécut, ne s'empreſſa point de paroître à la Cour (2). Il y avoit long-tems que le Roi ne ſentoit plus pour la Marquiſe de Monteſpan qu'un amour uſé, qui s'éteignoit tous les jours, & le Comte de Toulouſe, qui vint au monde le 6. de Juin 1678. en fut le dernier fruit. Bientôt après parut à la Cour (3) une jeune Beauté, connuë ſous le nom de *Mademoiſelle de Fontange*, dont les yeux allumérent dans le

Amour du Roi pour Mademoiſelle de Fontange.

(1) *Voïez ci-deſſus pag.* 35.
(2) *Voïez les Auteurs ci deſſus citez, & les Mémoires du M. D. L. F.* (3) *En* 1680.

MARIE ANGELIQ DE SCORAILLES

DE ROUSSILLE

Ducheſſe de Fontanges

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III
NAPOLI

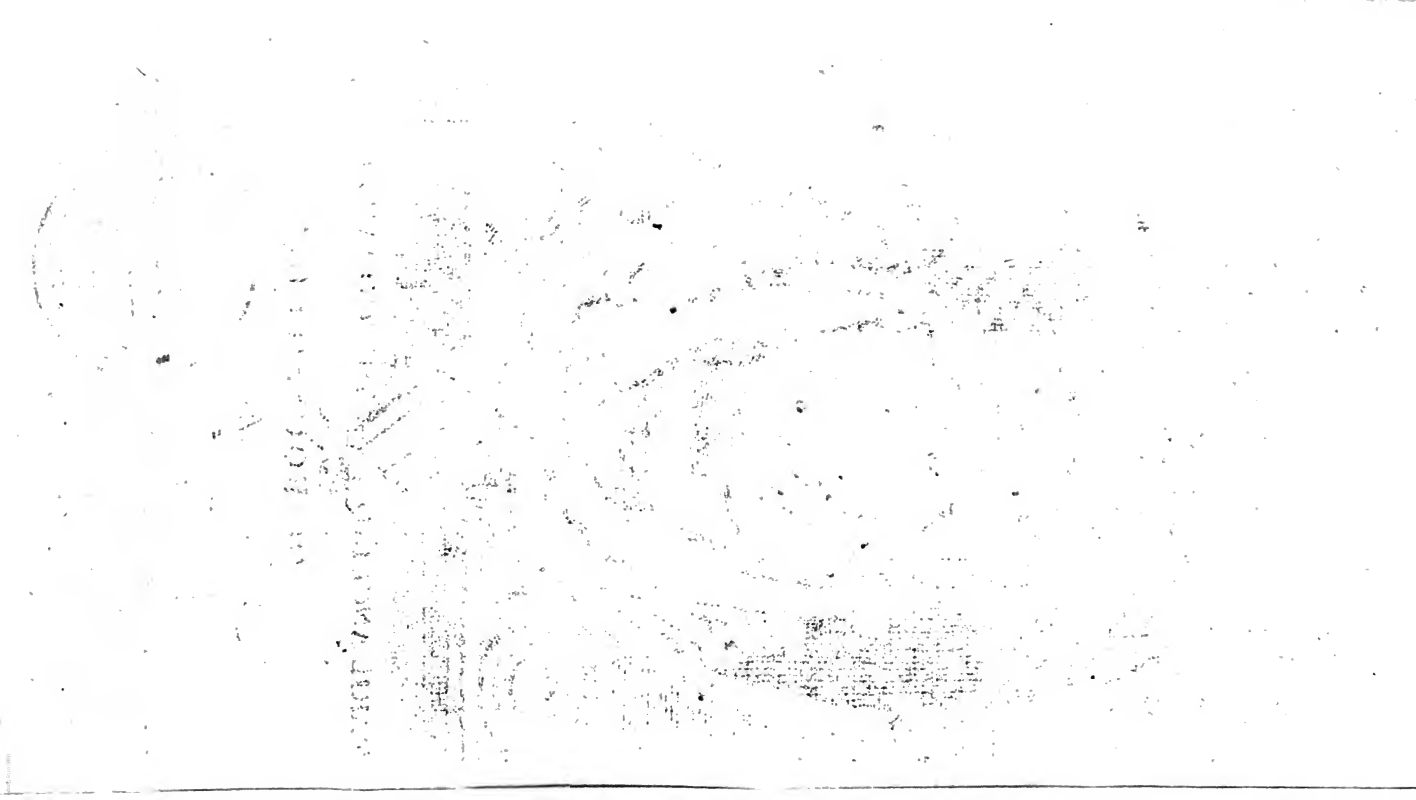

le cœur du Roi un feu, que ceux de la Marquiſe de Monteſpan ceſſoient d'animer. Elle s'en aperçut, & ne put cacher ſa jalouſie qui alla juſqu'à la fureur, & même juſqu'au crime, s'il eſt vrai, comme on l'en ſoupçonna, que la Mort de ſa jeune Rivale fût cauſée par le poiſon qu'elle lui fit donner. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que ſes emportemens en la préſence du Roi la firent bannir de la Cour (1). Le Roi lui aſſigna pourtant une penſion de mille piſtoles par mois, dont elle a joüi juſqu'à ſa mort (2). Ce ne fut pas de quoi conſoler ſon ambition: mais elle fut juſtement punie de la paſſion criminelle qu'elle avoit allumée dans le cœur du Roi, & du double adultére, où elle l'avoit engagé avec elle. Je ne parle point des Enfans nez d'un commerce ſi ſcandaleux, fruits innocens quant à eux, mais qui ne rendent pas l'innocence aux Parens qui leur ont donné la naiſſance. 1683.

La Marquiſe de Monteſpan éloignée de la Cour

Alors on vit s'établir ſur ſes ruines la Marquiſe de Maintenon, qu'elle avoit regardée comme une perſonne

Politique & pouvoir de la Marquiſe de Maintenon.

(1) *Le Mercure Hiſtorique & politique dit qu'elle ne s'en retira tout à fait qu'en* 1691.
(2) *Elle mourut en* 1707.

1683. à ſon ſervice, & de Gouvernante des Enfans qu'elle avoit eus du Roi, s'élever juſqu'à gouverner le Roi lui-même par ſon habileté & par ſa douceur, & en lui inſpirant des ſentimens de Dévotion. C'eſt ainſi qu'elle l'emporta ſur toutes les Maîtreſſes qui ne s'étoient étudiées qu'à lui donner de l'amour, & ſur les Favoris qui n'avoient penſé qu'à flatter ſon ambition : ſur Louvois lui-même, à qui elle fit ſentir ſa ſupériorité. Elle fit encore plus ſentir ſa toute-puiſſance aux Proteſtans : au moins ils s'en plaignirent amérement, & la regardérent comme liée avec les Jéſuites pour les opprimer. Je ne dis rien de ſa naiſſance, iſſuë de la Maiſon d'Aubigné, ſi célebre parmi les Proteſtans dont elle fut ennemie, ni de ſon mariage avec Scaron, (1) non plus que de celui qu'on ſoupçonna le Roi d'avoir contracté avec elle, & qui n'eſt guére vraiſemblable. Il eſt pourtant vrai qu'elle n'eut pas moins de pouvoir ſur ſon eſprit, que Livie en avoit eu ſur celui d'Auguſte.

Ennemie des Proteſtans

La mort de la Reine fut ſuivie cinq

(1) *Voïez ſur l'un & ſur l'autre les Mémoires de M. D. L. F.*

FRANÇOISE D'AUBIGNE
Marquise de Maintenon

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III
NAPOLI

cinq ſemaines après de celle du Controlleur-Général Colbert, qui décéda le 6. de Septembre. Il avoit utilement ſervi le Roi dans le ſoin qu'il avoit pris des Finances, auſſi bien que dans celui qu'il avoit eu du Commerce & des Manufactures (1), qu'on peut nommer *les ſources des Finances*, comme on nomme ces derniéres, *les nerfs & la baſe de l'Etat*. Quoi qu'élevé pour les Finances, il aimoit les Sciences & les Beaux Arts, & en procuroit l'avancement, comme nous l'avons vu par les Etabliſſemens des diverſes Académies érigées ſous ſon Miniſtére. Je ne parle point des richeſſes immenſes qu'il laiſſa à ſa Famille, de ſes grandes Terres, de ſes ſuperbes Maiſons qui étoient autant de Palais, & de l'opulence de ſes Meubles, dont l'Inventaire montoit à plus de ſix cens mille écus : magnifiques Monumens de ſa fortune, ou plûtôt de la libéralité du Roi, qui voulut bien récompenſer ſi ſplendidement les ſervices de cet infatigable Miniſtre. Le Peuple, rarement équitable dans ſes jugemens, trouva trop de dureté dans ſon Miniſtére, qu'il re-

1683. Mort de Colbert. Son éloge. Son aplication. Ses richeſſes.

(1) *Voïez la Vie de J. Baptiſte Colbert.*

1683. regréta cependant dans la ſuite. Auſſi ne peut-on s'empêcher de reconnoître que l'Etat, les Lettres, & les Arts lui ſont obligez. Je ne dis rien de ſa Famille qu'il laiſſa aſſez nombreuſe & aſſez floriſſante, mais dont il ne reſte que les Deſcendans du Marquis de Segnelai. La Branche Collatérale (1) ſoutient la dignité de la Maiſon.

Siege de Vienne.

Il eſt tems de voir le Siége de Vienne, pendant lequel le Roi arrêta le progrès de ſes Armes. On débitoit cependant parmi les Eſpagnols & les Impériaux „ Que la Fran-

Bruits faux. injurieux au Roi

„ ce avoit ſollicité le Roi de Polo-
„ gne d'entreprendre la Conquête
„ de la Siléſie, où il ne trouveroit
„ pas grande réſiſtance dés le moment
„ que les Turcs ſeroient deſcendus en
„ Hongrie, & qu'irritée de ce que
„ ce Prince, refuſant d'écouter une
„ telle propoſition, avoit mieux ai-
„ mé ſe joindre avec l'Empereur
„ contre les Turcs, elle avoit fait
„ des Cabales en Pologne pour le
„ détrôner : Que Morſtein, Grand-
„ Treſorier du Roiaume, en étoit
„ le Chef, & qu'il s'étoit ſauvé en
„ France

(1) *Colbert de Croiſſi.*

France pour mettre ſa tête à cou- « 1683.
vert. Que le Roi de Pologne fut «
perſuadé de ſa perfidie par des «
Lettres qui furent interceptées, & «
que le Duc de Vitri, Ambaſſadeur «
François à Varſovie, fomentoit la «
Conſpiration (1) « De tout cela «
néanmoins on n'a produit aucune
preuve, & la retraite du Grand-Treſorier en France n'en eſt pas une ſuffiſante, ni de la Conſpiration, ni des prétenduës intrigues dont on accuſoit le Duc de Vitri. D'autres aſſurent (2) que le refus que fit le Roi Trés-Chrétien du Brevet de Duc & Pair pour le Marquis d'Arquien, Pere de la Reine de Pologne, fut cauſe que cette Princeſſe, pour s'en venger, obligea le Roi ſon Mari à traiter avec l'Empereur.

On debita encore « Que Boham » dont j'ai parlé en un autre endroit (3), Proteſtant de Religion & François de Nation, « engagé au Service de Tékéli, étoit venu en « France cette année, & qu'il avoit « eu

Contes des Entretiens de Boham avec le Roi & le P. La Chaiſe.

F 3

(1) *Voïez la Conduite de la France depuis la Paix de Nimegue.*
(2) *Voïez le Mercure Hiſtorique & Politique pour le mois de Decembre 1686.*
(3) *Voïez le IV. Tome pag. 394.*

1683. » eu un entretien ſecret de plus de » quatre heures avec le Roi : Que » depuis il en avoit eu un autre qui » n'avoit pas moins duré avec le P. » La Chaiſe dans le Couvent des Jé- » ſuites de la ruë St. Antoine » On l'aſſure ; mais où en ſont le preuves ou les témoins ? Ces prétendus Entretiens ont bien l'air d'un conte, & cette Députation ſi myſtérieuſe de Boham, & ſes Conférences avec le P. La Chaiſe dans le Couvent des Jéſuites ne paroiſſent guére vraiſemblables. Eſt-ce donc que le Roi, qui avoit ſon Ambaſſadeur à Conſtantinople, ne pouvoit pas par ſon Miniſtére négocier plus ſurement avec Tékéli, qui n'agiſſoit que par les ordres de la Cour Ottomane ? Auſſi l'Hiſtorien de ce Chef des Hongrois Mécontens ne fait-il aucune mention de ces intrigues qu'il n'eût pas oubliées, exact comme il eſt, s'il êut cru les pouvoir donner pour véritables : ſur tout lorſqu'il fait mention de Boham en pluſieurs endroits.

Ligue de l'Empereur avec le Roi de

Quoi qu'il en ſoit, & quelque jugement qu'on puiſſe faire de ces diſcours, qu'une renommée vague répandoit, le Roi de Pologne fit ſon Trai-

Traité au mois d'Avril avec l'Empereur. Il contenoit, " Qu'ils se liguoient ensemble contre le Turc : Que pour lui faire la Guerre avec succès, Sa Majesté Impériale entretiendroit soixante mille Hommes, dont elle en mettroit quarante mille en Campagne, commandez par le Duc de Lorraine Généralissime de l'Armée Impériale, & les autres vingt mille dans les Garnisons : Que de son côté le Roi de Pologne marcheroit avec quarante mille Hommes qu'il commanderoit en personne " On convioit les autres Princes Chrétiens d'entrer dans cette Alliance, & on en sollicitoit fortement le Czar de Moscovie. 1683. Pologne contre le Turc.

L'Armée Impériale se mit de bonne heure en Campagne, & le 3. de Juin elle forma le Siége de Neuhausel : mais elle fut obligée de le lever huit jours après, sur les ordres que le Duc de Lorraine reçut de la Cour de Vienne, qui voïant aprocher le Turc, avoit besoin de toutes ses Forces pour les lui opposer. Le Siége de Neuhausel levé.

Le Grand Seigneur & son Visir

1683. étoient partis de Conſtantinople au commencement de l'année pour Andrinople, faiſant marcher par petites Troupes & de tems en tems vers Gricks-Weiſſembourg les Gens de Guerre qu'on avoit levez dans les Provinces Ottomanes, & où étoit le Rendez-vous géneral pour le 24. de Mai. On faiſoit monter toutes ces Troupes réünies à près de trois cents mille Hommes, en y comprenant les Tartares, les Tranſylvains, les Moldaves & les Valaques, Tributaires du Grand Seigneur. Cette formidable Armée parut au commencement de Juillet devant Raab, comme ſi elle eût voulu en faire le Siége: mais on s'aperçut bientôt qu'elle en vouloit à Vienne.

Formidable Armée des Turs.

L'Empereur ſort de Vienne.

L'Empereur, l'Impératrice, les Principaux Seigneurs en étoient ſortis pour ſe rendre à Lintz & de là à Paſſau, afin d'éviter les périls d'un Siége, dont il y avoit tout à craindre. La défenſe de la Ville fut confiée au Général Starremberg, à qui le Duc de Lorraine envoia douze mille Hommes, pendant qu'avec le reſte de l'Armée il ſe tenoit poſté dans la petite Ile de Thabor près de Vien-

Starremberg prend la defenſe.

Vienne, pour obſerver les Ennemis. 1683.
Ils ne tardérent pas à ſe rendre devant la Ville au nombre de cent quatre vingt-douze mille Hommes, & le 15. de Juillet ils ouvrirent la Tranchée. Les Turcs en font le Siége.

Je ne raporterai point les particularitez d'un Siége ſi fameux, & qui dura deux mois, ni les Actions mémorables qui s'y firent de part & d'autre. Ce récit apartient à l'Hiſtoire de l'Empire, & on en trouve d'amples Relations imprimées (1), où l'on voit jour par jour les Exploits des deux Partis. Je me hâte de venir au ſecours de la Ville aſſiégée qui n'en pouvoit plus.

Déjà les Turcs avoient pouſſé leurs Travaux dans les Foſſez de devant le Ravelin, & juſques à la Courtine : Déja ils s'étoient avancez dans les Lignes de Communication des Aſſiégez : Déjà maîtres de ces Lignes devant la Courtine ils y avoient donné trois Aſſauts, & avoient emporté deux Baſtions qui la défendoient : Déjà enfin le brave Starremberg, réſolu de s'enſévelir ſous les ruines de Vienne plûtôt que de capituler, L'état où étoit Vienne quand le ſecours parut.

(1) *Voïez le Mercure Hollandois pour l'an 1683.*

1683. avoit fait barricader au dedans les ruës & les maiſons avec des Chaînes & des Traverſes, & y avoit fait faire des Batteries pour ſe défendre dans ce dernier Retranchement, où il vouloit vaincre ou mourir, quand enfin le ſecours attendu avec tant d'impatience parut, & donna de ſes nouvelles par les ſignaux qui l'annoncérent. On dit qu'une Colombe blanche, volée du Camp des Ennemis dans la Ville le 9. de Septembre, en avoit été un bon augure : & en effet l' 11. le feu des Raquettes qu'on tira la nuit de l'Armée Chrétienne qui s'avançoit, donna avis de ſa marche, & les Aſſiégez y répondirent par celles qu'ils tirérent de la Ville.

On en donne le ſignal

L'Armée étoit compoſée de quatre vingt-deux mille Hommes, dont il ſe fit deux Ailes : la gauche, où ſe trouvoit la Cavalerie Impériale & celle de l'Electeur de Saxe, étoit commandée par le Duc de Lorraine : dans la même étoit l'Infanterie Impériale & la Saxonne, & celle de Franconie & de Baviére, dont fut formé le Corps de Bataille ſous le Commandement des Electeurs de Saxe & de Baviére. Le Roi de Pologne

Les Troupes qui le compoſoient.

logne menoit l'Aile droite, compoſée de ſes propres Troupes, renforcées de quelques Eſcadrons des Impériaux & des Alliez. 1683. Le Roi de Pologne commandoit ſes propres Troupes.

La Bataille fut engagée le 12. de Septembre (1), & dura tout le jour juſqu'à la nuit, avec un grand carnage de part & d'autre. Les Turcs diſputérent le terrain pied à pied, & n'abandonnérent le Champ de Bataille avec la Victoire, qu'après avoir fait de grands efforts pour l'obtenir. Elle demeura enfin tout entiére aux Chrétiens: & ſi le Roi de Pologne & le Duc de Lorraine y eurent la Meilleure part, il ne faut pas fruſtrer les Electeurs de Saxe & de Baviére de la gloire qu'ils y acquirent. J'en dis autant des autres Généraux, dont on trouve les noms dans les Journaux de ce célebre Evénement: & tous les Combattans, depuis les Chefs juſqu'aux ſimples Soldats, y donnérent des marques d'une valeur extraordinaire. Mais je ne dois pas confondre dans la foule les deux jeunes Princes de Conti, qui allé- Deſcription de la Bataille.

(1) *Voïez les Anecdotes de Pologne par Dalerac, & l'Hiſtoire de l'Empire Ottoman par Ricaut. Voïez auſſi le Mercure Hollandois pour l'année 1683. & les Mémoires du M. D. L. F.*

1683. rent dans l'Armée de l'Empereur comme Volontaires ſignaler leurs premiers Faits d'Armes, avec cette valeur ſi naturelle aux Princes de leur Sang. Ils étoient accompagnez du Prince de Turenne & du Marquis de Laſſai, qui ne témoignérent pas moins d'ardeur & de courage dans ce fameux Combat. On trouva un grand Butin dans le Camp des Turcs, qui fut entiérement pillé cette nuit-là, & il y avoit dans la Tente du Viſir de grandes richeſſes en or & en argent, outre les autres choſes précieuſes dont elle étoit remplie. Toute leur Artillerie, qui étoit de plus de cent piéces de Canon, fut Auſſi gagnée, avec les prodigieuſes Munitions de Guerre, dont leur Camp étoit pourvu. La nuit favoriſa leur retraite, & empêcha les Chrétiens de les pourſuivre, contens d'ailleurs d'une ſi belle Victoire, & de la délivrance de Vienne, le but de leur Armement, & du ſecours du Roi de Pologne, qu'il en faut regarder comme le Libérateur: ſans rien dérober néanmoins aux autres Chefs qui ſe ſignalérent dans cette fameuſe Expédition, ni au vail-

vaillant Gouverneur (1), à qui la Ville avoit été confiée, & qui la défendit pendant deux mois avec tant de bravoure contre deux cents mille Hommes qui l'attaquoient avec fureur. J'en demeure là. Le retour de l'Empereur dans ſa Capitale, ſon entretien avec le Roi de Pologne, la ſéparation de ce dernier pour revenir couvert de gloire dans ſes Etats, dont il ne reprit le chemin qu'à la fin de la Campagne terminée le 27. d'Octobre par la priſe de Gran, les ſuites enfin qu'eurent tous ces grands ſuccès des Chrétiens, ne ſont pas de mon Hiſtoire que je vais reprendre : le Siége de Vienne en aiant ſuſpendu la narration, comme il avoit ſuſpendu les Armes du Roi Très-Chrétien. 1683.

Eloge du Gouverneur Starremberg.

Suites de la victoire.

La Tréve que Sa Majeſté avoit accordée finiſſant avec le mois d'Août, & les Eſpagnols ne ſe mettant pas en peine de la ſatisfaire ſur ſes prétentions, elle crut qu'il n'étoit ni de ſa gloire ni de ſon intérêt de temporiſer davantage avec une Nation, qui ne ſongeoit à rien moins qu'à lui faire-juſtice. Elle envoia donc

La Tréve accordée par le Roi finie, il donne ordre de reprendre les Armes.

F 7

(1) *Starremberg.*

1683. donc ordre au Maréchal d'Humiéres de faire marcher ſes Troupes dans le Païs-Bas Eſpagnol, & de mettre le plat Païs en Contribution. Le Maréchal fit ſavoir cet ordre au Marquis de Grana à Bruxelles, lui déclarant néanmoins qu'il ne feroit rien contre la Paix, & qu'il ne commettroit aucune hoſtilité, pourvu que le Marquis de Grana, s'abſtint d'en commettre de ſa part. La réponſe du Gouverneur Eſpagnol fut, „ Qu'il „ étoit fort étonné de la commiſ„ ſion envoiée au Maréchal d'Hu„ miéres ; Qu'il croïoit être en plei„ ne Paix : Que les différens, qui „ pouvoient réſulter du Traité de „ Nimegue, ſe traitoient par la voïe „ des Conférences, & que dans l'é„ tat où étoit la Chrétienté, il n'eut „ pas cru qu'on eût voulu quitter „ cette voie pour prendre celle des „ Armes : Que le Roi ſon Maître „ avoit un Ambaſſadeur à Paris, & „ Sa majeſté Très-Chrétienne un à „ Madrid, par l'Entremiſe deſquels „ ſe devoit examiner la Propoſition „ de la France touchant le droit „ qu'elle croioit avoir ſur le Païs „ d'Aloſt : Que pour lui ſa Charge ſe

„ bor-

bornoit à la défense des Païs-Bas, qui lui avoient été confiez, & dont « il n'en pouvoit céder aucune par- « tie. « Une telle réponse n'avoit « garde d'arrêter les Troupes Françoi- ses. Elles passérent au commence- ment de Septembre en Flandre & dans le Brabant, se faisant voir jus- qu'aux Portes de Bruxelles. Le Marquis de Castel Moncayo, En- voié d'Espagne résident à la Haye, en fit ses plaintes aux Etats Géné- raux, leur demandant les huit mille Hommes qu'ils s'étoient engagez de fournir, en cas que la France atta- quât les Païs-Bas Catholiques. Les Etats Généraux, ne voulant rien fai- re à l'étourdie, notifiérent tout celà au Roi de la Grande Bretagne, le suplians d'interposer sa Médiation pour empêcher la Guerre prête à se rallumer : à quoi Sa Majesté Britan- nique répondit, « Qu'elle se mê- leroit en vain de cette affaire, « puisque la France prétendoit ne « faire autre chose que ce que les « Traitez lui permettoient : ajoûtant « que l'Equivalent (1) que deman- « doit cette Couronne n'étoit pas de « si ».

1683.

La ré- ponse du Mar- quis de Grana hâte cette re- prise.

Les Etats Géné- raux sollici- tent le Roi d'An- gleterre d'être Média- teur. Il le re- fuse.

(1) *Luxembourg.*

1683. „ ſi grande conſidération, que l'Eſ-
„ pagne ne dût s'y réſoudre pour le
„ bien de la Paix, & qu'après
„ tout l'Armiſtice ne pouvoit ſe
„ moienner qu'à ce prix. „ La Cour d'Eſpagne emploia auſſi le Miniſtre qu'elle avoit à Londres pour ſeconder les ſollicitations des Etats Généraux : mais le Roi ſe contenta de répondre, „ Qu'il étoit fâché de
„ voir les affaires ſur le pied qu'el-
„ les étoient, & que ſi l'Eſpa-
„ gne l'avoit voulu croire, elle ne
„ ſeroit pas tombée dans cet embar-
„ ras, & auroit prévenu ſes mal-
„ heurs. „

L'Eſpagne, arme ſur Mer & ſur Terre.

Il ne reſtoit donc de reſſource à cette Couronne que dans la force de ſes Armes, & c'eſt à quoi elle ſe réſolut plûtôt qu'à céder Luxembourg. Toute foible qu'elle étoit, elle arma ſur Mer & ſur Terre. Elle fit équiper à Cadix une Flotte qui fit voile vers la Côte d'Italie, ſous le Commandement du Comte d'Aguilar : mais elle ne fit que croiſer & porter quelque renfort aux Places Maritimes qu'avoit l'Eſpagne de ce côté-là.

La Cour de Madrid donna auſſi ordre au Marquis de Grana d'opoſer la vio-

violence à la violence : mais elle ou- 1683.
blia de lui fournir les moiens de le faire avec ſuccès, ne lui envoiant ni Troupes ni argent. Cependant le Gouverneur ſe diſpoſa à exécuter ſes ordres avec autant de fierté, que s'il avoit eu des Armées toutes prêtes à ſe mettre en Campagne. Rien n'eſt de plus fier que les Lettres Circulaires qu'il en écrivit aux Gouverneurs particuliers, Colonels, & autres Officiers des diverſes Provinces des Païs Bas Eſpagnols, & dont il fit publier le contenu â Bruxelles. C'étoit un Manifeſte où il déclamoit contre les prétentions de la France, qu'il traitoit *d'Injuſtice, & de Contravention aux Traitez*, & contre ſes procédures, qu'il nommoit *illégitimes, violentes & tyranniques.* " La France, diſoit-il ſur la fin, n'aiant autre " but que l'agrandiſſement de ſon " Empire, a rebuté la Médiation du " Roi d'Angleterre, & le dernier du " mois d'Août, qui étoit le cin- " quantiéme jour du Siége de " Vienne, le Marechal d'Humiéres " nous a envoyé dire que le Roi " Très-Chrêtien n'aiant pu obtenir " de ſatisfaction touchant les préten- "

Lettres Circulaires du Marquis de Grana aux Commandans Eſpagnols & à tous les Sujets. Il y traite fiérement la France.

" tions

1683. „ tions qu'il diſoit avoir ſur Aloſt &
„ autres Places, il lui avoit ordonné
„ d'entrer avec ſes Troupes dans le
„ Païs : que néanmoins il ne pré-
„ tendoit rien faire contre la Paix,
„ pour qu'on ne le troublât point
„ en ce qu'il prétendoit exécuter. „
Il ajoûta la réponſe qu'il avoit faite à l'Envoié du Maréchal d'Humiéres, & continuant ſur le même ton, il dit, „ Que la France, ſans écouter ni la
„ juſtice, ni les inſtances du Pape,
„ ni celles de Sa Majeſté Britanni-
„ que, s'étoit emparée de pluſieurs
„ Places du Roi Catholique, & avoit
„ exercé toute ſorte de violences
„ pour exiger des Contributions ex-
„ orbitantes. C'eſt pourquoi, con-
„ tinuoit-il, tous les moiens amia-
„ bles aiant été inutiles, & la pa-
„ tience avec la quelle on a ſouffert
„ les violences de cette Couronne
„ n'aiant ſervi qu'à les multiplier,
„ nous-nous ſommes trouvés obli-
„ gez, par le devoir de nôtre Char-
„ ge, d'ordonner à tous les Com-
„ mandans & Officiers de Sa Ma-
„ jeſté Catholique, même à tous ſes
„ Sujets de quelque qualité qu'ils
„ ſoient, qu'ils aient à s'opoſer à ces

„ At-

Attentats, & à repouſſer la force « 1683.
par la force, ſe ſervant des moiens «
que Dieu & la Nature leur ont »
mis en main, pour ſe défendre «
contre les violences & cruautez «
inoüies, dont on uſe envers eux. «
Cet Ecrit étoit daté du 12. d'Octobre, & fut publié le même jour à Bruxelles. C'étoit ſonner le tocſin, & mettre la France dans la néceſſité de faire la Guerre à l'Eſpagne, bien loin d'en retenir le reſſentiment, & d'en arrêter les Armes.

L'Empereur diſoit à peu près la même choſe, mais en moins de termes & mieux ménagez dans ſa Lettre (1) aux Etats Généraux, qu'il ſollicitoit d'entrer dans la Ligue contre la France. Il les loüoit même d'y être entrez, & d'avoir ſecouru les Païs-Bas Catholiques, où ils avoient envoïé les huit mille Hommes promis pour la Garentie du Traité de Nimegue. *Vôtre réſolution*, leur diſoit-il, *mérite par tout une très grande loüange, puiſqu'en ſecourant les Païs-Bas, & aidant fortement vos Voiſins & vos Alliez, vous tâchez ſi généreuſement d'abolir le joug qui vous pend ſur la tête.* Il

Lettre de l'Empereur aux Etats Généraux pour les mettre dans ſes interêts

(1) *Du 12. Octobre.*

1683. *Il ne faut pas deſeſpérer que la bonté de Dieu ne favoriſe la bonne Cauſe, & n'aſſoupiſſe en bref les troubles qui ont été ſuſcitez ſans ſujet légitime.* Ainſi parloit l'Empereur. Il s'exprima plus fortement dans ſa réſolution du 21. de Novembre, adreſſée de Lintz à l'Envoié des Etats Généraux réſident à Vienne. Il traitoit les derniéres Expéditions de la France *d'Attentats contre les Païs-Bas Eſpagnols*, promettant d'y faire paſſer des Troupes & de l'Artillerie, & de ſolliciter puiſſamment les Etats de l'Empire à le ſeconder, ne doutant point que tout ne ſe déclarât contre les infractions commiſes par les François, & n'embraſſât vigoureuſement la défenſe du Cercle de Bourgogne.

Equivalens propoſez par le Roi.

La Ceſſion de Luxembourg, que la France demandoit pour l'Equivalent du Païs d'Aloſt, étoit ce qui contribuoit le plus à rendre l'accommodement impratiquable. L'Eſpagne diſoit qu'elle vouloit bien ſacrifier quelque choſe à la Paix, mais que ce ne ſeroit jamais la Ville de Luxembourg. On crut donc toute aparence de Négociation manquée, lors

lors que tout d'un coup, & dans le 1683.
tems qu'on s'y attendoit le moins, le Comte d'Avaux, Ambaſſadeur du Roi Très-Chrétien à la Haye, préſenta ſon Mémoire aux Etats Généraux, par lequel il offroit au nom du Roi ſon Maître cinq ſortes d'Equivalens, que je ne raporte point ici, parce qu'aucun ne fut accepté. Le Marquis de Caſtel Moncayo répondit au Mémoire, & ſa réponſe ne ſervit qu'à aigrir les eſprits.

Pendant ces vaines diſputes, & que l'Eſpagne & l'Empereur n'employoient que des paroles, le Roi Très-Chrétien agiſſoit efficacément. Irrité du Manifeſte du Marquis de Grana, qui contenoit une Ordonnance de courir ſus aux François, équipolente à une Déclaration de Guerre, & de l'aveu qu'en faiſoient les deux Cours de Vienne & de Madrid, il lâcha la bride à l'Armée que commandoit le Maréchal d'Humiéres, & lui ordonna de faire le Siége de Courtrai. Il arriva le 2. de Novembre devant la Place, accompagné des Princes de Conti & de la Roche-ſur-Yon, du Duc de Vermandois, Grand Amiral de France Siége de Courtrai.

&

1683. & Fils naturel du Roi (1), & de pluſieurs autres jeunes Seigneurs, qui faiſoient leurs premiéres Campagnes. La Ville ne tint que trois jours de Tranchée ouverte, & la Citadelle deux, la premiére s'étant renduë le 4. du mois, & l'autre le 6. ſans que les François y euſſent perdu que peu de Soldats & quelques Officiers, entre leſquels on nomme le Chevalier d'Artagnan : mais peu s'en fallut que le Prince de Conti, qui alloit viſiter la Tranchée, ne fût tué d'un Boulet de Canon, qui tomba à trois pas de lui ſur un Cheval de main.

Priſe de la Ville & de la Citadelle.

Mort du Duc de Vermandois.

La joie qu'eut la Cour de la priſe de Courtrai fut tempérée par la triſteſſe qu'y cauſa la perte qu'elle fit du Duc de Vermandois qui tomba malade, & qui mourut bien-tôt après. Ce jeune Prince donnoit de grandes eſpérances, & le Roi fut affligé de ſa mort.

Reddition de Dixmude.

La réduction de Courtrai fut ſuivie de celle de Dixmude, qui n'étant qu'une Place ſans défenſe, ſe rendit le 10. de Novembre, le même jour qu'elle fut attaquée. Ces deux Places, ſituées en Flandre, faiſoient la

(1) *De ſes amours avec la Ducheſſe de la Valliére.*

la meilleure partie des Equivalens demandez par la France, & proposez par le Mémoire du Comte d'Avaux, dont j'ai parlé, & que l'Empereur & le Roi Catholique avoient rebuté : mais le Roi Très-Chrétien sut bien s'en mettre en possession. Il s'arrêta-là, & les Troupes Françoises eurent ordre de se retirer dans leurs Garnisons. 1683.

Le Marquis de Grana les irrita une seconde fois, par un Placart plus fier encore & plus emporté que le premier. Le dépit d'avoir perdu Courtrai & Dixmude excitoit son ressentiment : mais il eût dû consulter ses Forces, & ne pas faire paroître une colére impuissante, qui ne servit qu'à lui attirer de nouveaux malheurs & de nouveaux dommages sur les Païs, dont il avoit le Gouvernement. Le onziéme Décembre il fit publier un Placart à Bruxelles, par lequel, après de violentes déclamations contre les hostilitez de la France, & de grandes rodomontades, que Sa Majesté Catholique ne pouvant plus souffrir l'oppression qu'on faisoit à ses bons Sujets des Païs-Bas, avoit résolu de venir à leur secours

Placart du Marquis de Grana pour courir sus aux François.

&

1683. & de les défendre par toutes les Terres de ſa domination. „ Il com-„ mandoit à tous les Gouverneurs „ des Villes Eſpagnoles, & à tous „ les autres Officiers & Sujets de Sa „ Majeſté Catholique de courre ſus „ aux François leur défendant „ d'entretenir aucune correſpondan-„ ce avec la France, d'où il rapelloit „ tous les Officiers & Soldats Eſpa-„ gnols qui s'y pouvoient trouver, „ leur enjoignant de s'en retirer dans „ un mois, ſous peine de la Con-„ fiſcation de tous leurs Biens, & „ même de la vie. Il déclaroit en-„ core confiſquez tous les Biens „ Meubles & Immeubles des Fran-„ çois dans les Païs-Bas, & ordon-„ noit à ceux qui y étoient établis „ d'en partir dans huits jours de la „ Publication du Placart avec toute „ leur Famille, à peine d'être faits „ Priſonniers de Guerre „ Le Marquis de Caſtel Moncayo, Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Haye, aprouva le Placart, & le notifia le 14. du mois aux Etats Généraux.

Le Maréchal d'Humiéres uſe de repreſailles.

Le Maréchal d'Humiéres rendit au Marquis de Grana fierté pour fierté, & menaces pour menaces:

&

& le 13. de Décembre il fit publier & afficher son Ordonnance à Lille, Qui enjoignoit aux Commandans « & Officiers François, chargez du « recouvrement des Contributions, « de faire brûler les Villages aban- « donnez, & les maisons vuides pour « s'exempter des Impôts: déclarant « de plus, que si le Gouverneur des « Pais-Bas pour le Roi d'Espagne « faisoit brûler aucun Village dans « la domination de Sa Majesté Très- « Chrétienne, il feroit brûler cent « maisons pour une, & cent Villa- « ges pour un dans les Terres de « l'obéissance du Roi d'Espagne. « C'est ainsi que des Peuples innocens sont les victimes des fautes ou de l'ambition des Princes (1), & que tout le dommage tombe toûjours sur eux. 1683.

Les Etats Généraux desaprouvent le Placart du Marquis de Grana.

Les Etats Généraux, au moins ceux de la Province de Hollande, & sur tout la Ville d'Amsterdam, n'aprouvérent nullement la mauvaise conduite du Marquis de Grana dans la Déclaration de Guerre qu'il avoit faite à la France. Quelques Provinces avoient été d'avis de lever seize mille Hommes pour les en-

(1) *Quicquid delirant Reges, plectuntur Achivi*

1683. voier au ſecours des Pais-Bas Eſpagnols : mais il fut impoſſible d'y faire conſentir la Ville d'Amſterdam : & par leur Mémoire du 22. de Décembre, adreſſé à l'Aſſemblée des Etats pour en faire part à l'Eſpagne, il étoit porté : » Que tous les Mem» bres de la Hollande déclaroient » unanimement qu'ils avoient de » l'averſion pour la Guerre, & que » partant ils ne pouvoient trouver » que fort choquante la Déclaration » qu'avoit faite le Marquis de Gra» na, qui ne ſerviroit qu'à l'allumer » dans les Païs-Bas.

Hoſtilitez réciproques.

C'eſt en effet ce qui arriva. Les Eſpagnols & les François ravageoient le plat Païs, chacun de ſon côté. Les premiers mirent le feu à Iſenguien, & les François uſant de repreſailles en brûlérent dix fois autant ſur les Terres d'Eſpagne, ſuivant la menace qu'ils en avoient faite.

Ils n'en demeurerent pas là : mais à la faveur des glaces, le Maréchal d'Humiéres vint ſur la fin de Décembre avec un Corps de dix à douze mille Hommes, pour ſurprendre les Païs ſituez au de là du Canal de Bruges & de l'Eſcaut, pour les obliger

à

à païer les Contributions, à quoi il les contraignit aprés avoir mis les feu à quelques Villages pour les hâter d'obéir. 1683.

J'ai dit que la France avoit levé le Blocus de Luxembourg, par la compaſſion qu'elle avoit euë de l'Allemagne, qui en eſt voiſine, & qui étoit menacée de l'invaſion des Turcs : mais la Garniſon de cette Place, faiſant des Courſes ſur les Païs de la Domination Françoiſe, & en exigeant des Contributions, le Maréchal de Crequi eut ordre de s'en venger. Il vint donc avec une Armée, & ſe préſentant devant la Ville, il y fit jetter deux cents Bombes (1), qui ruinérent plus de deux cent maiſons. Cela fait, il s'en retourna à Mets, ſans rien entreprendre davantage.

Luxembourg bombardé.

Tout ce que faiſoit la France ne tendoit qu'à la Paix, à quoi elle tâchoit par toute ſorte de moiens de porter les Eſpagnols & les Impériaux. L'Angleterre & la Hollande en jugeoient de même, & les ſollicitoient d'accepter les Equivalens qu'elle leur propoſoit, ſans ſe laiſſer dé-

(1) *Le 19. de Décembre.*

1683. déſoler par une Guerre qu'ils ne pouvoient ſoutenir. Leur opiniâtreté les empêchoit d'écouter ni Amis ni Ennemis, & ils voioient tout perir. Le Roi Très-Chrétien eut pitié d'eux-mêmes, & continuant à propoſer l'accommodement, il fit déclarer le 20. de Décembre, par ſon Ambaſſadeur le Comte d'Avaux, aux Etats Généraux, » Qu'il vou-

Le Roi offre toûjour la Paix.

» loit bien encore s'en tenir aux offres qu'il avoit faites par ſon Mémoire du 5. de Novembre touchant les Equivalens, & qu'il » accordoit une Suſpenſion d'Armes » juſqu'à la fin du mois de Janvier, » pour donner ce tems à l'Eſpagne » de prendre ſa derniére réſolution, » & de lui faire juſtice, ſi elle ne » vouloit pas qu'il ſe la fît lui-même: » Qu'il leur avoit aſſez fait ſentir ce » qu'ils avoient à craindre de la puiſ» ſance & du bon droit de ſes Ar» mes; & qu'il vouloit bien leur don» ner ce nouveau délai pour faire ré» flexion ſur le danger où ils s'expo» ſoient par leur opiniâtreté. Il aſſu» roit en même tems les Etats Géné» raux qu'ils n'avoient rien à craindre » de ſa part, & qu'il s'engageoit à ne

» faire

faire aucun Siége pendant tout le « 1683.
tems de la Suſpenſion. « Mais les « choſes n'étoient point encore diſpoſées à la Paix, & nous verrons l'année prochaine que la France ne put y amener ni l'Eſpagne ni l'Empire, qu'aprés qu'elle eut fait la Conquête de Luxembourg.

Troubles dans le Dauphiné & les Cevennes.

Je finis cette année par la Triſte Scêne des Troubles excitez dans le Dauphiné, les Cevennes & le Vivarais (1). Les Catholiques & les Réformez s'en déchargent réciproquement les uns ſur les autres. Il eſt certain que les derniers étoient réduits au deſeſpoir par la démolition de leurs Temples, par l'interdiction de leurs Aſſemblées, & par le ſuplice de leurs plus ardens Zélateurs : mais il n'y a guére d'aparence que ſans Chef & foibles comme ils étoient, ils euſſent pris les Armes les prémiers. Quoi qu'il en ſoit, on les prit de part & d'autre, & il ſe donna de ſanglans Combats, où le deſeſpoir ſupléa ſouvent du côté des Religionnaires à leur petit nombre & à leur peu d'expérience, contre la multi-

(1) *Voïez le Mercure Hollandois pour l'année 1683. & l'Hiſtoire de l'Edit de Nantes.*

1683. tude & la diſcipline d'Ennemis aguerris & avides de ſang & de butin. Ces Combats furent ſuivis de diverſes Amniſties mal obſervées, quelle qu'en pût être la cauſe, & l'infraction précédée ou accompagnée de maſſacres & d'exécutions par les mains du Bourreau. Ces ſanglantes Tragédies durérent toute l'année : & à quoi peut-on les imputer, qu'à la violence du Clergé, qui arrachoit les cruelles Déclarations qui cauſoient le deſeſpoir de ceux dont ils opprimoient les Conſciences. Je n'entrerai point dans le détail qu'on trouve dans l'Hiſtoire de leurs malheurs. Je me contente de remarquer dans ces funeſtes Soulévemens, l'illuſion que la France s'eſt faite ſur l'uſage des Converſions forcées.

1684. Un des plus conſidérables Evénemens de l'année 1684. où nous allons entrer, fut le Mariage du Duc de Savoie avec la ſeconde Fille de *Monſieur*, dont l'aînée avoit épouſé le Roi d'Eſpagne (1). La ſituation de la Savoie eſt telle, qu'il importe aux deux Couronnes d'en mettre le Souverain dans leurs intérêts. C'eſt pour-

(1) *Voïez les Auteurs ci-deſſus citez.*

pourquoi les deux Rois en ont recherché de tous tems l'Alliance. Ainſi l'on voit dans l'Hiſtoire pluſieurs Mariages des Ducs de Savoie, tantôt avec une Fille de France, & tantôt avec une Infante d'Eſpagne, ou avec des Princeſſes attachées ſoit à l'une, ſoit à l'autre de ces deux Monarchies. Le Pere du Duc regnant avoit épouſé en 1663. Mademoiſelle de Valois, & en étant devenu Veuf, il épouſa en 1665. la Princeſſe de Némours, dont la Sœur épouſa l'année ſuivante le Roi de Portugal: & ces deux Mariages s'étoient faits par l'entremiſe de la France. Elle penſa encore l'année 1683. à faire épouſer au jeune Duc l'Infante de Portugal, ſa Couſine, & la Ducheſſe Douairiére & Régente ſa Mere favoriſoit cette recherche. Mais les Grands de Savoie, ſans la participation deſquels le Traité ſe négocioit, n'en furent pas contens & le firent échouer. Ce Mariage aiant manqué, le Roi Très-Chrêtien procura au Duc celui de la Princeſſe d'Orléans, Niéce de ſa Majeſté, & qui étoit iſſuë du Mariage du Duc d'Orléans avec la Princeſſe Henriette d'Angleterre, morte en 1670.

1684.

Diverſes Alliances de la Maiſon de Savoie avec celles de France & d'Eſpagne.

Le Duc de Savoie épouſe la Princeſſe d'Orleans.

1684. Le Mariage du Duc de Savoie se fit le 8. de Mai de l'année 1684. & il a donné à la France une Dauphine, & à l'Espagne une Reine, qui toutes jeunes qu'elles étoient ont été l'admiration & les délices des deux Monarchies : mais elles en ont aussi causé le deuil & les regrets par une mort prématurée qui les leur a ravies.

Bombardement de Gênes, & quelle en fut la cause

Le Bombardement de Gênes fut un coup terrible de l'indignation & de la puissance de Loüis le Grand. Ses Ennemis en ont parlé comme d'un Attentat au Droit des Gens, & comme de l'action furieuse d'un Monarque ambitieux qui veut mettre toute l'Europe aux fers. Pour en juger sans passion, il faut savoir quels furent les motifs d'une si hardie entreprise, avant que de voir l'entreprise elle-même.

Plaintes & demandes de la France.

Le Roi aiant été averti des liaisons de la République de Gênes avec l'Espagne, au préjudice de ses Alliances avec la France, en fit faire des plaintes par son Ambassadeur le Marquis de St. Olon, qui eut ordre d'en demander satisfaction au Sénat. Il exécuta sa Commission, & dit que le Roi se plaignoit, I. « De ce que la Ré-

» pu-

publique prenoit d'étroites liaiſons « 1684.
avec le Comte de Molgar, Gou- «
verneur du Milanez, au préjudice «
de la Neutralité qu'elle avoit pro- «
miſe d'obſerver avec les deux Cou- «
ronnes : II. De ce qu'elle fai- «
ſoit armer quatre nouvelles Galé- «
res, pour joindre à celles qu'elle «
entretenoit ordinairement pour le «
ſervice de Sa Majeſté Catholique, «
ſous les ordres du Duc de Turcis, «
III. de ce qu'elle avoit envoié «
des Poudres & des Bombes aux Al- «
gériens, pour brûler les Galéres «
Françoiſes dans le Port de Mar- «
ſeille : IV. De ce qu'elle re- «
fuſoit de donner paſſage pour la «
Traite des Sels qu'on devoit en- «
voier de France au Duc de Man- «
touë : Et V. « De ce qu'elle ne «
vouloit pas faire raiſon au Comte «
de Fieſque des Biens qui avoient «
été confiſquez autrefois ſur le «
Comte de Lavagne, dont il avoit «
hérité « Après que le Marquis «
de St. Olon eut fait pluſieurs inſtan- «
ces au Sénat de ſatisfaire le Roi ſur
ces Articles, il lui déclara, « Que
s'il faiſoit mettre à l'eau les quatre «
Galéres, Sa Majeſté prendroit «

1684. » cette action comme une hoſtilité,
» & commanderoit à ſes Sujets de
» s'en ſaiſir avec tout ce qui apar-
» tiendroit aux Génois. »

Conſtitution & génie de la République de Gênes.

C'étoit traiter durement une fiére République autrefois ſi Puiſſante, qu'elle avoit non ſeulement diſputé des Roïaumes à celle de Veniſe dans l'Orient, mais qu'elle avoit encore été ſur le point de renverſer cette derniére. Mais c'étoit peut-être traiter comme elle le méritoit une des plus perfides Seigneuries de l'Europe, qui après s'être miſe l'an 1396. ſous l'obéïſſance du Roi de France (1), s'en révolta l'an 1409. maſſacra tous les François, & ſe choiſit un autre Maître. On ſait auſſi la ſage réponſe que fit dans la ſuite Loüis XII. aux Députez de Gênes, *qui ſe donnoit*, diſoient-ils, *au Roi: Et moi*, leur répondit-il, *je donne vôtre République à ſes propres Compatriotes, perſuadé que je ne la puis mettre en de meilleures mains, pour venger toutes les injures faites à la France, ni la recommander à des Maîtres plus dignes d'elle.*

Réponſe de Loüis XII. aux Génois.

Quoi qu'il en ſoit, le Sénat n'aiant donné aucune ſatisfaction au Roi, & fai-

(1) *Voïez Mezerai.*

faisant connoître par là ses mauvaises intentions, le Marquis de St. Olon prit son Audience de Congé. Telle étoit la cause du mécontentement du Roi, & telle fut la conduite qu'il tint avec la République, pour l'obliger de rompre ses engagemens avec l'Espagne, contraires à la Neutralité, & de le satisfaire sur les autres Articles, avant que de l'y contraindre par la force de ses Armes. Les Génois aïant fait les fiers, & mépriſé ſes plaintes & ſes menaces, il ſe crut obligé de les en punir. 1684.

Elle refuſe de donner ſatisfaction au Roi.

Le Marquis de Segnelai, Secretaire d'Etat, & qui avoit la Marine dans ſon Département, reçut ordre de faire ſecretement préparer la Flotte, & toutes les choſes néceſſaires pour un Débarquement. Il y fit travailler auſſitôt, & ſe rendit lui-même le 26. d'Avril à Toulon, où après avoir viſité les Vaiſſeaux & les Galéres il s'embarqua le 5. de Mai pour les Iles d'Yéres, où étoit le Rendez-vous Général de la Flotte, fit mettre à la voile le 12. & partit avec l'Armée Navale, compoſée de quatorze Vaiſſeaux, commandez par le Marquis Du Queſque, Lieutenant

Le Marquis de Segnelai fait préparer l'Armée Navale.

1684. Général, aſſiſté du Chevalier de Tourville, qui avoit le même titre, de pluſieurs Chefs d'Eſcadre, & des plus braves Capitaines de Mer qu'eût la France. Trois Frégates legéres ſuivoient avec dix Galiotes & vingt Galéres, conduites par le Duc de Mortemar leur Général, qui avoit avec lui un grand nombre d'Officiers de Marine d'une valeur & d'une qualité diſtinguée.

Elle arrive devant Gênes.

Le 17. de Mai la Flotte arriva devant Gênes, & les dix Galiotes, qui avoient deux Mortiers chacune, ſe poſtérent à la portée du Canon des Murailles, ſur une Ligne qui comprenoit depuis la Tour du Fanal juſqu'au Fauxbourg de Biſagno. Les Vaiſſeaux ſe rangérent ſur une autre Ligne derriére les Galiotes, & les Galéres diviſées en deux Eſcadres. Le lendemain le Sénat députa ſix perſonnes de ſon Corps au Marquis de Segnelai pour lui faire des excuſes, qu'il ne voulut pas recevoir, parce qu'ils ne parloient point de donner ſatisfaction à Sa Majeſté. Bien loin de cela, après que les Députez ſe furent retirez, on tira de la Ville ſur l'Armée Navale. Alors le Marquis de Segne-

Le Marquis de Segnelai refuſe les excuſes du Sénat.

La Ville fait tirer ſur l'Armée Navale.

Segnelai crut qu'il n'y avoit plus rien à ménager ; & fit commencer le Bombardement, dont plusieurs maisons furent écrasées, & plusieurs Palais ruinez. Le 20. quelques Galiotes furent détachées pour aller plus avant du côté du Port, & ne firent pas moins de dommage. Les Genois consternez eussent volontiers demandé la Paix en satisfaisant la France ; mais les Espagnols, qui étoient dans la Ville, les en empêchérent, & ils continuerent à se défendre. Leur opiniâtreté leur couta cher. Le 23. du mois le Marquis de Segnelai fit faire une Descente pour ruiner les beaux Palais du Fauxbourg de Saint Pierre d'Arena. On fit pour cela deux Attaques, une fausse de sept cents Hommes du côté de Bisagno, & la véritable de quinze cents Hommes tirez des Vaisseaux, & de deux mille des Galéres. Toutes deux réüssirent. Après qu'on eut ruiné le Fauxbourg, sans autre perte que du Chevalier de Leri, & de quatre ou cinq Officiers subalternes, on regagna la Flotte.

1684.

Le Bombardement commence.

Descente des Troupes qui ruinent les plus belles maisons.

La Flotte remet à la voile.

L'Armée Navale remit à la voile le 29. du même mois pour retourner

en

1684. en France, & arriva le 1. de Juin à Toulon. C'eſt ainſi qu'en moins de quinze jours ſe termina une des plus fameuſes Expéditions qui ſe ſoit faite par aucune autre Flotte : c'eſt ainſi que Loüis XIV. vengea le mépris qu'on avoit fait de ſon Alliance & de ſes remontrances, & ſut bien humilier l'orgueil d'une République qui avoit oſé meſurer ſes Forces aux ſiennes. Nous verrons au commencement de l'année prochaine ſon repentir, avec la réparation qu'elle fut encore obligée de faire, de la maniére du monde la plus mortifiante, pour ſe racheter d'un ſecond Bombardement.

Voions ce qui ſe paſſa dans le même tems en Catalogne (1). Le Maréchal de Bellefond y commandoit l'Armée Françoiſe, & avoit affaire au Duc de Bournonville qui commandoit l'Armée Eſpagnole. Les deux Armées ſe rencontrérent ſur les Bords du Ter (2), & on en vint aux mains. Le Combat ne commença qu'à ſept heures du ſoir ; mais il ne laiſſa pas d'être fort ſanglant & fort opi-

(1) *Au commencement de Mai.*
(2) *Cette Riviére paſſe à Giron.*

opiniâtre, aiant duré juſqu'à onze heures ſans diſcontinuer. L'obſcurité de la nuit le fit ceſſer. Les Eſpagnols y perdirent huit cents Hommes, & la Victoire demeura aux François, à qui l'Ennemi céda le Champ de Bataille, le Duc de Bournonville ſe retirant à Oſtelric avec tant de précipitation, qu'il laiſſa une partie de ſon Bagage ſur les chemins. Cette Victoire, qui porte le nom de *Pont-Major* ou de *Pont de Madigal*, du lieu où ſe donna le Combat, eût été plus belle, ſi elle eût été ſuivie de la Conquête de Gironne. Le Maréchal de Bellefond s'en aprocha dans le deſſein de l'entreprendre : mais il trouva la Place ſi bien pourvûë, qu'il n'y put réüſſir, & on dit que ce fut la cauſe de ſa diſgrace, n'aiant point ſervi depuis (1). 1684.

Bataille de Pont-Major en Catalogne.

Siege de Luxembourg.

Nous avons vu le Blocus & le Bombardement de Luxembourg : voions en le Siége & la réduction. Cette Place, qui incommodoit extrêmement la Lorraine & la Champagne, eſt ſituée ſur l'Elſe à trois lieuës de la Moſelle, bâtie ſur un roc,

(1) *Il conduiſit en 1692. le Roi Jaques ſur les Côtes de Normandie.*

1684. roc, environnée en partie de la Riviére, & de l'autre qui n'en eſt pas entourée, elle étoit fortifiée de quatre Baſtions taillez dans le roc, au devant deſquels il y avoit des Demi-Lunes & des Ravelins, auſſi taillez dans le roc : deſorte qu'il n'y avoit qu'un petit endroit par où elle pût être attaquée. Le Maréchal de Créqui l'inveſtit le 27. d'Avril, & on ouvrit la Tranchée le 8. de Mai. On avoit fait venir de la Campagne dix mille Pionniers, & on avoit envoié au Camp quarante piéces d'Artillerie de la Citadelle de Mets, avec une prodigieuſe quantité de Boulets, de Bombes, de Grenades & de Carcaſſes. Une Armée de trente mille Hommes des meilleures Troupes de France faiſoit le Siége, & elle étoit commandée, outre le Maréchal de Créqui, qui en étoit le Général, par des Lieutenans-Généraux, & par des Maréchaux de Camp d'une valeur & d'une expérience conſommée. Les Princes de Conti & de la Roche-ſur-Yon, qui s'étoient ſignalez l'année précédente à la fameuſe Bataille que le Roi de Pologne gagna contre les Turcs (1), & au Siege de Courtrai,

(1) *Voïez ci-deſſus page* 131, *&* 141.

ſe rendirent auſſi au Camp en qualité de Volontaires, & volurent avoir part à tous les périls du Siége. Il dura vingt & un jour de Tranchée ouverte, & la defenſe ne fut pas moins vigoureuſe que les attaques. Mais la Place, abymée par les Bombes & par les Boulets, fut obligée de capituler. Il y périt beaucoup de monde & de braves Officiers des deux côtez, & le Maréchal d'Humiéres y perdit ſon Fils unique, qui ſervoit au Siége, en qualité de Colonel d'Infanterie, & qui fut tué dès les premiers jours. 1684.

Réduction de la Place.

La réduction de Luxembourg aplanit les difficultez que l'opiniâtreté des Eſpagnols à la conſerver aportoit à la Paix. N'étant plus retenus par le ſalut d'une Ville, pour laquelle ils vouloient tout riſquer, ils écoutérent les offres de la France, qui de ſon côté ſatisfaite de ſa Conquête vouloit bien s'y borner, & rendre même Courtrai & Dixmude avec une partie des autres Places qu'elle avoit priſes depuis le mois d'Août 1683.

Les Eſpagnols ne ſe rendirent pourtant pas tout d'un coup, & quoi

1684. quoi qu'abattus par la perte d'une Place qui leur étoit ſi chére, & dont ils faiſoient comme leur *Palladium*, ils avoient de la peine à conſentir à l'accommodement, que la France continuoit de leur propoſer, moïennant une Trêve de vingt ans, & que les Etats Généraux les ſollicitoient d'accepter.

Ces inſtances des Etats avoient été précédées par un incident arrivé au commencement de l'année, & qui faillit à rompre l'Alliance de cette République avec la France, & à rallumer la Guerre terminée par le Traité de Nimegue (1). Le 16. de Février le Prince d'Orange envoia à l'Aſſemblée de la Haye une Lettre, qu'écrivoit le Comte d'Avaux le 9. de ce mois-là au Roi ſon Maître, interceptée par le Marquis de Grana, Gouverneur des Païs-Bas Eſpagnols, qui l'avoit envoiée au Prince. C'étoit afin de la communiquer aux Etats, & pour les obliger par les particularitez, dont la Lettre les inſtruiroit, de ſe défier de ceux de leur Corps qui ſe laiſſoient gagner par l'Ambaſſadeur de France, & qui traverſoient

(1) *Viez le Mercure Hollandois pour l'an.* 1684.

foient la levée des seize mille Hommes, que le Prince d'Orange eût voulu que la République eût faite, pour les joindre aux Troupes Espagnoles. Comme la Lettre étoit ecrite en chiffre, l'Ambassadeur prétendoit qu'on l'avoit mal déchiffrée, & qu'on lui faisoit dire faussement qu'il avoit apris le secret de l'Assemblée par quelques-uns de ses Membres, qu'on désignoit comme des Traitres à l'Etat. Il parla fiérement, comme le Ministre d'un grand Roi outragé en sa personne : mais les Etats rejettérent la faute sur le Marquis de Grana, & lui de son côté, faisant céder la colére à la politique, crut qu'il lui suffisoit de faire échouer par ses intrigues la levée des seize mille Hommes, comme il fit, & de tirer d'affaire ceux qui l'avoient servi. 1684.

Traité des Etats Généraux avec la France pour obliger l'Espagne à la Paix.

Les Etats Généraux donc résolus de maintenir la Paix, continuérent de faire les Médiateurs, connoissant l'impuissance des Espagnols & la lenteur de leurs Alliez à les secourir. Enfin voyant Luxembourg pris, & apréhendant d'être envelopez eux-mêmes dans les malheurs de la Guerre, ils prirent le parti de faire le

1684. 29. de Juin un Traité avec le Roi Très-Chrétien, par lequel ils s'engageoient à emploier leurs ſollicitations les plus preſſantes envers le Roi d'Eſpagne, pour l'obliger d'accepter l'accommodement que le Roi de France lui offroit, ſous les conditions que je viens de dire (1). Ils promettoient de plus, que ſi le Roi d'Eſpagne ne faiſoit dans ſix ſemaines ce qu'ils déſiroient, ils retireroient leurs Troupes des Païs-Bas, & ne lui donneroient aucune aſſiſtance. L'Eſpagne alors ouvrant les yeux ſur ſa ruine inévitable par l'abandonnement des Etats Généraux, accepta la Trêve qui fut concluë le 10. d'Août par la Ceſſion qu'elle faiſoit de Luxembourg (2) à la France, qui de ſon côté lui rendoit Courtrai & Dixmude, dont les Fortifications ſeroient raſées, & tout ce qu'elle avoit pris depuis le mois d'Août de l'année précédente, à la réſerve de Beaumont, de Bouvignes, Chimay & leurs Dependances.

Trêve pour vingt ans entre la France & l'Eſpagne.

L'Empereur accepte auſſi la Trêve.

L'Empereur accepta auſſi la Trêve le 15. d'Août, conſentit que la France

(1) *Sous la condition de la Trêve de vingt ans*
(2) *Luxembourg fut rendu à l'Eſpagne par la Paix de Ryſwyck.*

France retint Strasbourg, & tout ce qu'elle avoit pris avant le mois d'Août 1683. & ſe contenta qu'elle rendît les Places & les Païs dont elle s'étoit ſaiſie depuis ce tems-là. Ainſi finit la diſpute des Dépendances d'Aloſt & des Equivalens : Ainſi furent annullées ou ſuſpenduës toutes les Réünions des Chambres de Mets & de Briſach (1). 1684.

Soumiſſion des Algériens.

Le Roi qui donnoit la Paix à l'Europe, voulut bien la donner auſſi aux Algériens, dont les Ambaſſadeurs vinrent le 4. de Juillet la demander reſpectueuſement à Sa Majeſté. Le Bombardement de l'année précédente les avoit humiliez, & ils en aprehendoient un ſecond cette année, qu'ils prévinrent par leur ſoumiſſion. Charles-Quint n'avoit pu en obtenir une ſemblable, & avoit tenté inutilement de les attaquer dans leur Port, dont ſes Vaiſſeaux n'avoient pu aprocher, comme firent ceux de Loüis le Grand, ni leur Canon cauſer la terreur qu'y portérent les Bombes des derniers.

La Renommée portoit le nom & la

(1) *Ces Réünions ne furent tout à fait annullés que par le Traité de Ryſwyck.*

1684. la gloire du Roi par tout le Monde, d'Europe en Afrique, & d'Afrique en Aſie. Après l'avoir fait redouter ſur les Bords du Danube, ſur la Mer Atlantique & ſur la Méditerrannée, qui baigne les Roïaumes Afriquains, elle le fit encore reſpecter juſqu'aux Bouches du Gange, & beaucoup plus loin. Le Roi de Siam, dont le Royaume s'étend dans la Preſqu'Ile au de là de ce fameux Fleuve, & ne contient pas moins de trois cents ſoixante lieuës du Midi au Septentrion, & deux cents d'Orient à l'Occident, rechercha l'amitié du Monarque Chrétien, dont il entendoit publier de ſi grandes choſes, & lui envoia des Ambaſſadeurs en l'année 1680. qui périrent ſur Mer. Il ne ſe rebuta point, & il en fit partir d'autres le 24. de Janvier de cette année ſur un Vaiſſeau Anglois qui les amena à Calais, d'où ils furent conduits par terre à Paris aux dépens du Roi. Le Marquis de Segnelai, nouvellement arrivé de ſa fameuſe Expédition de Gênes, leur envoia deux Caroſſes pour ſe rendre à l'Audience qu'il leur avoit accordée, & les reçut le 18. de Septembre dans ſon

Le Roi de Siam recherche l'amitié du Roi Très Chrétien.

Ambaſſadeurs Siamois à Paris.

ſon Cabinet. Après avoir fait trois révérences la face contre terre, & les deux mains jointes élevées en haut, à la maniere du Païs, ils s'aſſirent ſur un tapis, & expliquérent les principaux Chefs de leur Ambaſſade, dont ils réglérent avec ce Miniſtre une partie des Articles. Ils allérent enſuite à l'Audience du Marquis de Croiſſi, avec qui ils achevérent de conclure le Traité de Commerce entre les Sujets du Roi de Siam, & la Compagnie Françoiſe des Indes Orientales. 1684.

Le Traité qu'ils font.

Ils ſuplioient auſſi le Roi d'envoier un Ambaſſadeur à leur Maître, qui attendoit cet honneur-là avec impatience. Le Chevalier de Chaumont y fut envoyé en cette qualité (1), & y fut reçu avec les honneurs uſitez en cette Cour, dont il revint au bout de ſeize mois (2), ramenant avec lui les trois Ambaſſadeurs dont je parlerai en leur ordre.

Le Roi envoïe une Ambaſſade à Siam.

J'ai trop ſouvent parlé des intrigues de la Princeſſe Palatine (3), qui avoit épouſé Edouard Palatin, Fils du Roi de Boheme, pour ne pas faire men-

(1) *En Octobre* 1684.
(2) *A compter du jour qu'il partit de France*
(3) *Pendant les Guerres Civiles.*

1684. mention de ſa mort, qui arriva à Paris le 6. de Juillet 1684.

1685. Je commencerai l'année 1685. par la Paix (1) accordée aux Génois, à la priére du Pape Innocent XI. & dont le Traité fut ſigné le 22. de Février à Verſailles. Ce fut aux conditions que le Roi avoit propoſées, bien mortifiantes pour cette République, mais qu'elle fut contrainte de ſubir pour éviter ſa ruine. Le Traité portoit, I. „ Que le Doge „ accompagné de quatre Sénateurs „ viendroit faire ſatisfaction au Roi, „ & qu'à leur retour ils rentre- „ roient dans l'exercice de leurs „ Charges : II. Que la Républi- „ que congédieroit toutes les Trou- „ pes Eſpagnoles : III. Qu'elle „ réduiroit ſes Galéres à l'ancien „ nombre : IV. Que les Fran- „ çois ſeroient dédommagez de „ tout ce qui leur avoit été pris : „ V. Qu'elle paieroit cent mille „ écus au Comte de Fieſque „ Tout fut exécuté, & les Ambaſſadeurs vinrent le 15. de Mai à Paris faire leurs ſoumiſſions au Roi. Le Doge

Traité de Paix avec les Génois à de dures conditions.

Soumiſſion du Doge & des autres Ambaſſadeurs.

(1) *Voiez les Auteurs citez ci-deſſus à la Note 1 de la page 5.*

Doge parla couvert, les quatre Séna- 1685.
teurs étant découverts : & tous cinq revétus de leurs Robes de Cérémonie. Ce qu'il y eut de plus mortifiant pour cette République, qui avoit fait la fiére, c'eſt qu'après une ſoumiſſion ſi humiliée faite par ſon Doge, elle fut obligée de lui conſerver ſa qualité, quoi que cela fût entiérement contraire aux Statuts & aux Loix de cet Etat, qui veulent qu'auſſitôt que le Doge eſt ſorti de Gênes, il perde ſa qualité de Doge & de Souverain. Mais pour ne pas laiſſer ce ſubterfuge à la République, qui eût pu dire qu'il n'y alloit point de ſa Souveraineté dans la ſoumiſſion faite au Roi par le Doge, qui avoit ceſſé d'être revétu de ſa dignité dès qu'il avoit mis le pied hors de ſes Terres, le Roi voulut qu'il la conſervât toûjours, non ſeulement pendant ſon Ambaſſade, mais encore après ſon retour dans ſa Patrie.

Tout étant paiſible en Europe par le moien de la Trêve de 1684. la Succeſſion du Bas-Palatinat ouvrit un nouveau Champ de Guerre. Il en faut dire le ſujet.

1685. J'ai raporté (1) le Mariage du Duc d'Orléans avec la Princeſſe Palatine, Fille de Charles-Loüis, Comte Palatin du Rhin, & Electeur. J'ai auſſi raporté de ſuite la mort de cet Electeur, qui arriva le 7. de Septembre 1680. & qui laiſſa en mourant l'Electorat à Charles ſon Fils unique, avec qui le Duc d'Orléans s'accorda à l'amiable de la portion d'Hérédité que pouvoit prétendre ſon Epouſe, Sœur du nouvel Electeur. Mais ce dernier n'aiant ſurvécu à ſon Pere que cinq ans, & étant mort le 26. de Mai 1685. ſans laiſſer d'Enfans, l'ouverture de Sa Succeſſion fournit à la France, qui apuioit les prétentions du Frere du Roi, un ſujet de prendre les Armes, pour lui en faire avoir raiſon. Nous ne verrons ce qu'elles exécutérent que dans la ſuite : il faut voir maintenant en quoi conſiſtoient les prétentions du Duc d'Orléans, & qui étoit le Compétiteur avec lequel il avoit affaire.

Mort de l'Electeur Charles Palatin.

Différés Succeſſion.

Par la mort de l'Electeur Charles ſans Enfans, la Ducheſſe d'Orléans ſa Sœur étoit la plus habile à ſuccéder

(1) *Voïez Tome IV. page 83. & ſuiv.*

céder par la proximité du ſang : 1685.
c'eſt pourquoi auſſitôt qu'il fut mort, le Roi envoia ſon Miniſtre à Heydelberg pour faire valoir les prétentions de ſa Belle-Sœur ſur le Palatinat.

Prétentions du Duc de Neubourg.

Le Duc de Neubourg Palatin, qui en prétendoit toute la Succeſſion, comme d'un Fief Maſculin & immédiat de l'Empire, s'en étoit déjà emparé ; étant plus voiſin & plus à portée, apellé d'ailleurs par le Teſtament du feu Electeur, ce qui lui avoit facilité l'entrée dans le Païs. Ce Duc deſcendoit de Wolfang, né en 1578. qui ſe fit Catholique, & partagea avec l'Electeur de Brandebourg la Succeſſion de Clêves & de Juliers. Philippe Guillaume, Duc de Neubourg, ſon Fils nâquit au mois de Novembre 1615. & épouſa en ſecondes Noces, le 24. d'Août 1653. la Fille du Landgrave George Darmſtad, dont il a eu la plus nombreuſe & la plus illuſtre Poſtérité qu'ait jamais euë aucun Prince de l'Empire, l'aînée de leurs Filles aiant épouſé l'Empereur Léopold en 1676. la ſeconde étant devenuë Reine de Portugal par ſon Mariage

1685. avec le Roi Dom Pedre en 1687. & la troiſieme aiant monté ſur le Trône d'Eſpagne en épouſant Charles II. Veuf d'une Fille de France (1) en 1689. Pour revenir au Duc Philippe Guillaume, il eſt certain qu'il étoit le Chef de la Branche Palatine la plus proche de celle qui venoit d'être éteinte par la mort de l'Electeur Charles, ſi la Sœur du défunt n'eût pas été plus proche que lui. Il ne conteſtoit pas cette proximité; mais il prétendoit que l'Electorat & tous les Biens Patrimoniaux du défunt étoient des Fiefs Maſculins, où elle étoit incapable de ſuccéder par les Loix de l'Empire, qui en excluent ſon ſexe. A quoi il ajoûtoit que par ſon Mariage avec le Duc d'Orléans, elle y avoit expreſſément renoncé. Il s'apuioit encore ſur le Teſtament de l'Electeur Charles, qui l'avoit reconnu pour ſon Héritier & ſon Succeſſeur. Mais ſa plus forte raiſon étoit la nature des Biens dont il s'agiſſoit, & l'inhabileté de la Sœur à y ſuccéder. Il en faiſoit ſon bouclier, & invitoit tous les Princes de l'Empire à prendre ſon

(1) *De la Fille aînée de* Monſieur *qu'il avoit épouſée en 1679.*

parti, comme intéreſſez à une Cauſe qu'il avoit commune avec eux tous, & qui ne tendoit pas à moins qu'à la ruine des Loix fondamentales de cette grande Monarchie, qui ne devoit pas ſouffrir la brêche qu'y vouloit faire un Etranger. 1685.

Prétentions de la Ducheſſe d'Orléans.

Le Roi de France de ſon côté, aiant fait des Proteſtations de nullité de la Renonciation qu'on avoit exigée de ſa Belle-Sœur, & contre le Teſtament de l'Electeur, prétendoit qu'au préjudice du Duc de Neubourg, qui étoit dans un degré plus éloigné, la Succeſſion du Palatinat apartenoit à cette Princeſſe. Il ordonna au Marquis de Croiſſi-Colbert de communiquer ſes raiſons aux Miniſtres des Princes Etrangers, & ſur tout à l'Envoié Extraordinaire de Brandebourg (1), qui faiſoit paroître plus de chaleur qu'aucun autre pour les intérêts du Duc de Neubourg, parce que ſon Maître étoit un des Exécuteurs du Teſtament (2). On donna auſſi ordre aux Envoiez de France, réſidens à Vienne & à Ratisbonne, de communiquer les mêmes raiſons à la Diéte & à la Cour

(1) *Spanheim.* (2) *Le Duc de Save étoit l'autre.*

1685. de l'Empereur, afin qu'ils ne ſouffriſſent pas qu'on fît tort à la Ducheſſe d'Orléans dans la Succeſſion de ſon Frere, le Roi étant réſolu de maintenir de toutes ſes Forces les prétentions de ſa Belle-Sœur : D'y repréſenter que la Renonciation qu'on lui avoit fait faire, avoit été ſurpriſe & forcée : & qu'elle n'eut pu après tout être conſidérée que comme une Donation, qu'elle auroit faite en faveur de ſon Frere & de ſes Deſcendans : Deſorte qu'étant venu à mourir ſans Enfans, la Donation étoit nulle, & la Princeſſe rentroit dans tous ſes Droits. A l'égard du Teſtament, qu'il avoit été ſuggéré par les Ennemis de la France en faveur d'un Prince, qui étant dans un degré plus éloigné ne pouvoit ſuccéder à l'excluſion d'une Sœur propre, & que par les Loix & Coutumes de l'Empire, un Frere venant à mourir pendant qu'il a des Freres ou des Sœurs en vie, il ne peut donner les Biens de ſon Pere à leur préjudice.

Le Duc de Neubourg eſt ſaiſi

Le Duc de Neubourg témoignoit être tout prêt à ſe ſoumettre à la déciſion des Loix de l'Empire, & qu'il

qu'il n'avoit deſſein de faire aucun tort aux prétentions de la Ducheſſe d'Orléans qui ſe trouveroient juſtes. Cependant il demeuroit toûjours ſaiſi. Ce n'étoit pas l'intention du Roi. Il eſt vrai qu'à l'égard de l'Electorat, la Bulle d'Or étoit trop expreſſe pour la pouvoir éluder : mais pour le reſte du Palatinat, les Fiefs Héréditaires & les Biens Allodiaux & Mobiliaires, il n'en étoit pas de même, & un Parent Collatéral au quatriéme degré ne pouvoit en exclure une Sœur. Le Roi prétendoit donc, qu'en attendant que la queſtion fût décidée, on convint d'un Sequeſtre, à qui ces Biens ſeroient laiſſez comme en dépôt, juſqu'à ce que le Procès fût jugé. C'eſt à quoi de ſon côté le Duc de Neubourg ne voulut point entendre, ſa priſe de poſſeſſion étant, à ce qu'il prétendoit, légitime, fondée ſur un Droit inconteſtable, ſur des Loix claires & inviolables, ſur une Renonciation préciſe, & ſur un Teſtament qui achevoit de couper le nœud de la difficulté. Il ſavoit d'ailleurs qu'il avoit pour lui l'Empereur & tous les Princes de l'Empire, excepté le

1685. de la Succeſſion.

Le Roi pour la ducheſſe d'Orléans demande un Sequeſtre.

1685. Prince de Furſtemberg : deſorte qu'il n'aprehendoit pas que les remontrances des Miniſtres François à la Cour de Vienne & à la Diéte de Ratisbonne y puſſent obtenir le Sequeſtre, à quoi la France vouloit l'obliger.

Mais le Roi avoit d'autres moiens pour ſe faire obéir : c'etoit la force de ſes Armes, que l'Empereur & tout l'Empire redoutoient, & qu'ils ne vouloient pas s'attirer de nouveau. D'autre côté ils ne pouvoient ſe réſoudre à abandonner le Duc de Neubourg, & ils croioient toute la Nation Germanique trop intéreſſée dans ſa cauſe, pour lui manquer de Garentie. Que faire donc dans cet embarras, & quel parti prendre entre deux extrémitez également dangereuſes ? Il n'y avoit que la voie de l'interceſſion & de la priére : & c'eſt auſſi celle qu'ils embraſſérent. Quelque forte que fût la Lettre, qu'écrivit l'Electeur de Brandebourg à ſon Envoié à Paris le 26. de Juillet 1685. en faveur du Duc de Neubourg, il la finit, *en ſe promettant*, dit-il, *de la généroſité du Roi, qu'aprés avoir eu une pleine information de l'af-*

Les Alliez du Duc de Neubourg emploient l'interceſſion & les priéres.

l'affaire, & de ce que le Droit de Madame d'Orléans emporte, Sa Majeſté ne prétendra rien au de là, mais ſera entiérement ſatisfaite. 1685.

Médiation du Pape.

On fit encore intervenir la Médiation du Pape, qui repréſenta au Roi, combien il ſeroit ſcandaleux à toute la Chrétienté qu'un Roi Très-Chrétien, pour des intérêts civils, arrêtât par une Guerre qu'il feroit à des Chrétiens, celle qu'on faiſoit avec tant de ſuccès contre les Turcs. Le Roi voulut bien ceder à ces remontrances, & l'affaire fut miſe en Négociation. On eut de la peine à convenir d'un Tribunal, où ce grand Procès ſeroit jugé. Celui des Diétes de l'Empire étoit trop intéreſſé, & la France en regardoit les Juges comme ſes Parties. Elle n'avoit guére meilleure opinion de celui du Pape tout à fait Autrichien. Le Roi voulut bien néanmoins l'accepter pour ſeul & ſouverain Arbitre. Mais au lieu de ſe hâter de donner ſa Sentence, il laiſſa conſumer le tems au Duc de Neubourg en délais, qui ne tendoient qu'à éloigner le Jugement. Ainſi l'affaire, après avoir été quelque tems inuti-

1685. lement agitée par des Manifeſtes, & par diverſes Ecritures publiées de part & d'autre devant un Arbitre ſi lent & ſi partial, on en revint au premier état, & le Roi, prétendant d'avoir été amuſé par de vaines procédures, reſolut de faire juſtice lui-même à la Ducheſſe d'Orléans ſa Belle-Sœur, comme nous le verrons en ſon lieu, & la fin de ce fameux Procès terminé par la Sentence arbitrale du Pape Clément XI. (1).

Carrouſel à Verſailles.

Le 4. & le 5. de Juin il y eut un ſuperbe Carrouſel à Verſailles. Huit Quadrilles y coururent, dont la premiére avoit pour Chef le Dauphin: la deuxiéme étoit menée par le Duc d'Enguien: ſix Seigneurs de la Cour conduiſoient les ſix autres. Le Prince Camille de Lorraine, un des Fils du Comte d'Armagnac, Grand Ecuier, gagna le prix de la premiére journée, & le Marquis de Plémartin, celui de la ſeconde.

Le Marquis de Segnelai régale le Roi à Seaux.

Rien n'égale la magnificence du regal que le Marquis de Segnelai donna, le 16. de Juillet dans ſa belle Maiſon de Seaux, au Roi & à toute la Cour. Sa Majeſté y étant arrivée à

(1) *Le 7. Fevrier 1702.*

à ſix heures & demie, il la reçut à la 1685.
deſcente de ſon Caroſſe, & l'aiant conduite dans le Jardin la fit entrer avec Madame la Dauphine, *Madame* (1), & Madame la Ducheſſe dans une Chaiſe à quatre places traînée par des hommes : les Princes & les Seigneurs, qui étoient venus avec le Roi, marchant à pied aux côtez de la Chaiſe, & l'accompagnant. On entra d'abord dans le Pavillon de l'Aurore, que cette Déeſſe de la Fable n'eût pas dédaigné pour ſon Palais. Après y avoir demeuré pendant une heure, pour y entendre les Concerts des plus habiles Maîtres de Muſique, on en ſortit pour continuer la promenade. Je ne décrirai point la beauté des Eaux & des Caſcades, & leur bruit mêlé à celui des Hautbois cachez derriére les Paliſſades, ni le Concert des Hautbois & des Fluttes douces cachez derriére les Boſquets : non plus qu'un autre Concert qui paſſoit tous les autres préparé dans l'Orangerie tenduë d'une riche Tapiſſerie, qui repréſentoit diverſes Chaſſes & les douze mois de l'année. Ces Concerts finis, le Roi ſortit de

Beautez de la promenade.

(1) *La Ducheſſe d'Orléans.*

1685. l'Orangerie, & aiant fait trente pas il découvrit la Table dreſſée ſous une Feuillée, & poſée tout au tour du Canal. On ne peut rien imaginer de mieux entendu ni de plus ſomptueux que la ſtructure & la magnificence de cette Table & de ce repas, où une infinité de Luſtres faiſoient une lumiére plus éclatante & plus agréable que celle du plus beau jour, & où les corbeilles remplies de fleurs parfumoient l'air d'odeurs charmantes.

Magnificence du repas.

Il y eut cinq ſervices de tout ce qu'il y avoit de plus rare pour la Saiſon, tant pour les viandes, que pour les fruits. Le Roi fut ſervi par le Marquis de Segnelai, Madame la Dauphine par le Balli Colbert, & *Monſieur* par le Marquis de Blainville (1): A l'autre bout de la Table, *Monſeigneur* & *Madame*, par le Marquis de Maulevrier. Les Trompettes, les Tymbales, les Violons, les Fluttes douces & les Hautbois ſe firent entendre alternativement durant le repas: & l'abondance & la politeſſe regnérent par tout. Ces repas ſi vantez d'Auguſte, où les Conviez paroiſ-

(1) Tous trois Fils du défunt Contrôleur Général.

roiſſoient ſous la forme de Dieux & de Déeſſes (1) : & ceux d'Antoine & de Cléopatre, où l'on bûvoit des perles fonduës d'un prix ineſtimable, n'avoient rien de ſi propre, de ſi galant, de ſi bien entendu que celui de Seaux. Les Conviez n'uſurpoient point le ſuperbe nom de Divinitez ; mais on les voioit avec tout l'éclat d'une Cour magnifique, que les Graces & la Majeſté ſuivoient par tout, & on ne ſervoit à Table rien que de délicieux, rien en même tems qui pût incommoder la ſanté par une vaine ſomptuoſité, qui n'a d'agrément que dans l'oſtentation d'un luxe effréné. 1685.

Les Corſaires de Tripoli n'avoient pas moins mérité l'indignation du Roi que ceux d'Alger : ils l'éprouvérent auſſi comme eux, & comme eux encore ils furent obligez de s'humilier, de rendre les Eſclaves Chrétiens, & de demander la Paix. Le 22. de Juillet le Maréchal d'Eſtrées, Vice-Amiral de France, s'étant préſenté devant la Place avec ſes Vaiſſeaux, y fit jetter onze cents Bombes qui cauſérent une déſolation & une terreur générale. La Milice & le Di- Bombardement de Tripoli.

(1) Sexque Deos vidit Mallia, ſexque Deas.

1685. Divan n'en furent pas moins épouvantez que le Peuple, & tous s'accordérent à demander la Paix. Ils ne l'obtinrent qu'à condition qu'ils rendroient non ſeulement tous les Eſclaves François, mais encore ceux qui avoient été pris ſous la Banniére de France, & qu'ils paieroient cinq cents mille livres, pour dédommager les Marchands des priſes qu'ils avoient faites ſur eux. Le Vice-Amiral de Tripoli rendit encore au Commandant d'un Vaiſſeau Vénitien la Chaloupe qui lui avoit été priſe avec tout ſon équipage, & que le Dey retenoit pour repreſailles de quelques Turques que ce Commandant gardoit ſur ſon Bord, ſous prétexte qu'elles ſe vouloient faire Chrétiennes. Elles furent relachées par l'accommodement du Vice-Amiral de France, qui fit rendre à chacun ce qui lui apartenoit, les Turques au Dey, & la Chaloupe au Vénitien.

Les Tripolins ſe ſoumettent & font la Paix.

Ceux de Tunis (1) euſſent éprouvé le même Bombardement que les Algériens & que les Tripolins, s'ils n'euſſent pas renvoié les Eſclaves François. Le Maréchal d'Eſtrées écri-

Soumiſſion de ceux de Tunis.

(1) *Voïez les Faſtes de Loüis le Grand.*

écrivit au Dey, que s'il ne les faiſoit pas délivrer au Capitaine de Vaiſſeau qui lui portoit ſa Lettre, il iroit avec ſa Flotte les querir lui-même. Le Dey, qui ſavoit ce qui s'étoit paſſé à Alger & à Tripoli, ne voulut pas s'attirer le même malheur, & renvoia tous les Eſclaves pris ſous le Pavillon de France. Ainſi ces trois Roiaumes de Barbarie, ou ces trois Etats, qui ſe gouvernent en forme de République ſous la protection du Grand Seigneur, dont la puiſſance n'y eſt pourtant pas fort révérée, rendirent à celle du Roi Très-Chrétien un hommage, qu'ils n'avoient juſqu'alors point rendu d'une maniére ſi éclatante & ſi unanime à aucun Prince Chrétien. 1685.

Ambaſſade des Tripolins.

Ce ne fut que l'année 1687. que ceux de Tripoli lui envoiérent une Ambaſſade ſolemnelle, où le Bacha Turc ſe joignit avec le Dey, le premier envoiant ſon Lieutenant, & l'autre un Officier de Marine pour faire leurs ſoumiſſions au Roi, à qui ils préſentérent, en forme de Tribut, deux Dromadaires, ſix Chevaux du Païs d'une beauté extraordinaire, & quelques Autruches. Ils arrivérent à

Tou-

1685. Toulon le 3. de Mai : mais ils ne furent conduits à Verſailles par le Marquis de Segnelai que le 21. d'Août. Ils fîrent au Roi leur compliment en Turc, qui fut interprété par le Trucheman, & préſentérent les animaux qu'ils avoient amenez. Ils furent régalez à leur départ chacun d'une chaine d'or & d'une Médaille avec le portrait de Sa Majeſté.

Il ſe paſſoit, pendant les Expéditions du Maréchal d'Eſtrées contre les Tripolins, une Scêne plus terrible en France, & dont le Roiaume a reçu de rudes ſecouſſes. C'eſt la ruine des Proteſtans. *Le deſſein de les détruire*, dit un Auteur qui ne doit pas être ſuſpect aux Catholiques (1), *n'étoit pas ſenſé : car les Princes & Etats Proteſtans avoient toûjours été pour nous contre la Maiſon d'Autriche : & il ne falloit pas irriter les ſeuls Alliez que nous puſſions avoir. On dit*, ajoûte-t-il, *que le P. de la Chaiſe n'étoit pas d'avis des violences : que le Tellier & Louvois ne vouloient pas la Révocation de l'Edit de Nantes, mais que les Cagots l'emportérent. Quand Louvois vit l'affaire entamée il la porta à l'extrémité.*

Meſures qu'on prend pour ruiner les Proteſtans.

C'eſt

(1) *Viiez les Mémoires du M. D. L. F.*

C'eſt ainſi que le Roi, à qui la Maintenon avoit inſpiré l'eſprit de dévotion, fut pouſſé à détruire la Religion Proteſtante dans tous ſes Etats. Il convoqua une Aſſemblée du Clergé à St. Germain en Laye, pour délibérer ſur les moiens dont on pourroit s'y prendre pour en venir à bout, & y envoia pour Commiſſaires Boucherat, qui fut bientôt après Chancelier, Pelletier, & le Marquis de Segnelai. La Délibération du Clergé ne ſe fit pas attendre, & le 14. de Juillet ſes Députez en vinrent rendre compte au Roi. Ce fut ſur leur raport, & par l'avis du Marquis de Segnelai, qui les avoit conduits à l'Audience, & que le Roi voulut auſſi entendre, que fut dreſſé l'Edit qui révoquoit celui de Nantes, & tous les autres auparavant & depuis accordez aux Proteſtans. 1685.

Aſſemblée du Clergé pour ce deſſein.

Réſolution priſe de révoquer l'Edit de Nantes.

Je voudrois qu'il me fût permis de tirer le rideau ſur un ſi triſte Evénement, qui a fait verſer tant de larmes & tant de ſang à la France, & qui fait une fâcheuſe tache à la gloire du Roi, quelque ſoin que prennent ſes Flateurs, non ſeulement pour l'effacer, mais même pour lui en

Reflexion ſur cet Evénement

1685. en aplaudir, comme de la plus grande & de la plus belle action de ſon Regne. La fidélité de l'Hiſtoire ne me permet pas d'en ſuprimer une Cataſtrophe ſi conſidérable, qui s'eſt paſſée à la vûë de toute l'Europe, & où la plûpart des autres Etats ſe ſont intéreſſez. Elle ne me permet pas non plus d'en altérer la vérité, qui doit l'emporter ſur toutes les autres conſidérations, quelque cher qu'il en coute au Heros à qui elle ne doit jamais être ſacrifiée. J'éviterai ſeulement la ſatyre, & je conſerverai le caractére d'Hiſtorien, avec toute l'équité & toute l'impartialité poſſible, pour un endroit ſi épineux & ſi délicat. Le célebre Auteur (1) de l'Hiſtoire du Grand Théodoſe n'a pas diſſimulé le ſang qu'il fit répandre pour venger la Sédition de ceux de Theſſalonique, & n'a pas fait de ſcrupule d'en répreſenter l'horreur : J'en uſerai de même dans l'Hiſtoire de Loüis le Grand, & je ne craindrai point de blâmer la Revocation d'un Edit accordé par ſon Aieul, confirmé par ſon Pere, & dont il avoit lui-même promis tant de fois l'ob-

(1) *Fléchier, Evêque de Niſmes.*

l'obſervation. Ecoutons les plaintes qu'en font ſes Sujets Proteſtans. 1685.

Ils rejettent toute la haine de leur proſcription ſur le Clergé & ſur les Jéſuites, ſur les derniers ſur tout leurs irréconciliables ennemis, qui, s'étant emparez de la conſcience du Roi, lui rendirent premiérement la Doctrine odieuſe, & lui dépeignirent enſuite les perſonnes qui la profeſſoient, comme dangereuſes & mal intentionnées, ou abuſées par leurs préjugez. Il reſtoit une difficulté, c'étoit le reproche de la cruauté, que la contrainte dont on uſeroit contre eux ne manqueroit pas d'attirer, ſi on étoit obligé d'en venir à cette extrémité. Le Roi étoit naturellement bon, & n'aimoit pas le ſang: ils le prirent encore de ce côté-là, en lui perſuadant que ſa bonté l'engageoit à rapeller des Sujets dévoiez dans la Communion de l'Egliſe, & lui firent croire que la Révocation de l'Edit les y feroit rentrer, ſans emploier les ſuplices ni la violence : qu'ainſi tout conſpiroit à le revoquer. Jamais pourtant il n'y en a eu de plus irrévocable. Il avoit pour Auteur un grand Roi, un Roi victorieux, le Con-

Plaintes des Proteſtans qui repréſentent l'injuſtice des moiens emploiez contre eux.

Ils prétendent que l'Edit étoit irre vocable.

1685. Conſervateur né de ſes Sujets, & l'Arbitre naturel & ſacré des grands différens que la Religion avoit juſque-là cauſez entre eux. Il les termina par cet Edit, qu'il nomma *perpétuel & irrévocable.* La nature de l'Edit, la dignité de ſon Auteur, & le Salut Public ſembloient en être des Garans bien ſûrs, Pour détruire des idées ſi naturelles, on fit accroire au Roi que l'Edit n'étoit que proviſionel. Ce terme eſt pourtant incompatible avec ceux de perpetuel & d'irrévocable. Il faut donc accuſer les Proteſtans de s'en être rendus indignes par leurs Rebellions ſous Loüis XIII. Mais ces prétenduës Rebellions, dont leurs Hiſtoriens les juſtifient, avoient été pardonnées par l'Edit de 1629. qui les maintient dans la joüiſſance de celui de Nantes. A l'égard de leur conduite ſous Loüis XIV. elle avoit obtenu les aprobations & les remercimens de la Régente pendant la Minorité du Roi, & les éloges du Roi lui-même lors de ſa Majorité. Enfin on tâcha de lui perſuader que l'Edit étoit deſormais inutile, à cauſe du petit nombre de ceux de cette Religion. Il n'eût pas été difficile

Ils réfutent les raiſons du contraire.

de

de ſe détromper par le nombre des Familles ſorties du Roiaume par milliers, ſur tout depuis les violences exercées dans le Poitou en 1682. & par un plus grand nombre de celles, qui, ſous le nom de *Nouveaux Convertis*, retiennent toûjours leur ancienne Créance. Mais on n'a pas laiſſé la porte ouverte à la vérité, qui n'entre que rarement & à la dérobée dans le Cabinet des Rois. On n'a pas même permis à Loüis XIV. de prévenir les dangereuſes ſuites des Conſciences opprimées, ni d'en être inſtruit quand elles ſont arrivées. Oſeroit-on encore ſe prévaloir de l'odieuſe Maxime, *Qu'il ne faut point garder la foi aux Hérétiques?* Que la France l'abandonne à ces cruels Roiaumes qui gémiſſent ſous le joug de l'Inquiſition: mais qu'elle la rejette toûjours avec horreur: & qu'elle ſe ſouvienne de la terrible vengeance que Dieu fit ſur la Maiſon de Saül, pour le punir de n'avoir point gardé la foi promiſe par Joſué il y avoit plus de quatre cents ans aux Gabaonites. Ce Roi poûrtant agiſſoit, ce ſemble par un bon zêle, *par un zêle*, dit l'Ecriture (1), *qu'il avoit pour les*

1685.

On a ſurpris la juſtice du Roi.

On réfute l'odieuſe maxime, Qu'il ne faut point garder la foi aux Hérétiques.

(1) *Voiez le II Livre de Samuël Chap. XXI verſ. 2.*

1685. *Enfans d'Iſraël & de Juda.* Mais Dieu ne trouva pas bon qu'il eût entrepris de violer un Traité dont il étoit Garant, à cauſe du ſerment qui y étoit intervenu : comme il eſt intervenu dans l'Edit de Nantes.

Il étoit donc irrévocable, & ceux qui ont ſuggéré au Roi les prétextes & les moiens pour l'abolir, l'ont fait, au préjudice de ſon intérêt & de ſa gloire, l'auteur d'un mal dont ils ſeront reſponſables devant toute la Poſtérité.

On examine l'Edit qui révoque celui de Nantes.

Examinons, ajoûtent-ils, l'Edit de Révocation. Et d'abord quels étranges ſentimens attribuent, dans leur Préface ceux qui l'ont compoſé, à Sa Majeſté, & aux Rois Henri IV. & Loüis XIII. ſon Aieul & ſon Pere, de ne s'être propoſé, dans l'obſervation de l'Edit de Nantes, que de diminuer l'averſion qui étoit entre les Sujets de l'une & de l'autre Religion, afin d'être plus en état de travailler pour réünir à l'Egliſe ceux qui s'en étoient ſéparez. Il eſt certain que ce n'étoit pas l'intention du Légiſlateur, je veux dire de Henri IV. Il s'en exprime tout autrement dans la Préface de cet Edit. Il veut qu'il

ſoit

ſoit perpétuel & irrévocable, & il laiſſe à Dieu le grand Ouvrage de la Réünion, qui auſſi apartient à Dieu ſeul. 1685.

Au fond l'Edit de la Révocation eſt rédigé en douze Articles, qui conſpirent tous, non pas à la Réünion, mais à la Deſtruction des Proteſtans par la démolition de leurs Temples, par la proſcription de leurs Miniſtres, par la privation des Exercices de piété ſelon leur Liturgie, par l'interdiction des Aſſemblées, par l'enlêvement de leurs Enfans, qu'on leur défend d'élever dans une Religion qu'ils croient être la véritable. Eſt-ce là ce qu'on apelle *réünir ?*

Le dernier Article promettoit encore quelque eſpéce de tolérance. » Pourront ceux de la Religion » P. R. dit cet Article, en atten- » dant qu'il plaiſe à Dieu les éclai- » rer, demeurer dans les lieux & Vil- » les de notre Roiaume, y continuer » leur Commerce, y joüir de leurs » Biens, ſans pouvoir être troublez » ni empêchez ſous prétexte de leur » Religion, à condition de n'en » point faire d'Exercice, ſous peine

1685. „ de Confiſcation de Corps & de „ Biens „ Mais c'étoit un leurre pour les empêcher de fuir la perſécution, & la tolérance, toute dure qu'elle étoit, parut encore trop douce, & dura à peine quinze jours. *Le Contrain les d'entrer*, dont les avoit menacez *l'Avertiſſement Paſtoral*, fut mis à exécution, & les Dragons furent envoiez par tout le Roiaume pour mettre la derniére main à la Converſion.

Examen du *Contrain les d'entrer.*

Quels étranges moiens de réünion! Eſt-ce ainſi qu'on pratique le *Contrain les d'entrer* de l'Evangile? Eſt-ce ainſi qu'on foule aux pieds le Droit des Gens, & ceux de la Nature & de la Conſcience? De là vinrent les Abjurations extorquées, les Converſions contraintes, &, ce qui eſt encore plus horrible, les Communions forcées. De là tant de ſupplices, qui font frémir la Nature. Des corps de bons Sujets, dont la Religion faiſoit tout le crime, trainez ſur la claie & jettez à la voirie: De là les condamnations aux Galéres, les Priſons, & les Tranſlations dans le Nouveau Monde: De là ces Troupes preſque inombrables de Fugitifs

Cruautez exercées ſur les vivans & ſur les morts.

tifs (1) qui ont déſerté le Roiaume, & qui ont tout abandonné & tout riſqué pour ſauver leur ame. Qu'on juge après cela de la bonne foi de l'expoſé des Compoſiteurs de l'Edit de Révocation, quand ils diſent, » Que la Garentie de celui de Nan- » tes étoit devenuë inutile, parce que » la plûpart des Réformez s'étoient » faits Catholiques. » Pourquoi donc cette terrible Lettre du Marquis de Louvois au Duc de Noailles, Gouverneur de Languedoc ? 1685.

Lettre du M. de Louvois au Duc de Noailles.

Sa Majeſté veut qu'on faſſe ſentir les derniéres rigueurs à ceux qui ne voudront pas ſe faire de ſa Religion : & ceux qui auront la ſote gloire de vouloir demeurer les derniers, doivent être pouſſez juſqu'à la derniére extrémité.

Pourquoi ce ſoin ſi empreſſé, pour empêcher de ſortir du Roiaume, ceux à qui leur Conſcience ne permet pas d'y demeurer ? Pourquoi tant de Déclarations ſi rigoureuſes là-deſſus, & ſi ſouvent renouvellées ? Je m'arrête-là, & je ne veux pas pouſſer plus loin les Plaintes des Proteſtans, dont

(1) *Les Mémoires du M. D. L. F. en font monter le nombre juſqu'à huit cents mille.*

1685. je n'ai pas entrepris de donner le détail, mais dont je n'euſſe pu diſſimuler l'oppreſſion, à moins que de trahir la vérité de l'Hiſtoire.

Enregiſtrement de l'Edit de Révocation.

Je reviens à l'Edit de Révocation. Il fut arrêté le 22. d'Octobre, & enregiſtré à la Chambre des Vacations le 25. On avoit réſolu d'attendre l'Ouverture du Parlement : mais la maladie du Chancelier, qui ſe ſentoit mourir, & qui ſouhaitoit de le ſceller avant ſa mort, fut cauſe qu'on en hâta l'Expédition. Il eut donc cette ſatisfaction, qui lui mit en la bouche ces paroles du Cantique de Siméon, *Seigneur vous laiſſez aller maintenant votre Serviteur en paix.* Les Proteſtans proſcrits par l'Edit ne manquérent pas de critiquer l'aplication du Cantique. Mais quoi qu'il en ſoit, le Chancelier mourut peu de jours après, content d'avoir mis le Sceau à un Edit qui cauſoit la déſolation de tant de Familles.

Paroles du Chancelier en le ſcellant.

L'Hiſtorien François (1), tout Catholique qu'il étoit, en parlant de la Vérification de l'Edit de Nantes, faiſoit tenir aux plus grands Ennemis des Réformez, aux plus ardens Ligueurs

(1) *Mezerai en l'année 1599.*

gueurs qu'il y eût eu, un langage bien différent de celui du Chancelier. *On remarqua*, dit cet Hiſtorien, *qu'ils opinérent plus fortement qu'aucuns autres des Membres du Parlement à la Vérification de l'Edit.* Il en ajoûte la raiſon : *C'eſt qu'ils avoient reconnu qu'en matiére de Religion les violences détruiſent plus qu'elles n'édifient.* 1685. Belles paroles contre les Converſions forcées.

C'eſt auſſi comme en parloit la Reine de Suéde, dans ſa Lettre écrite de Rome (1), où elle s'étoit retirée depuis ſon abdication, au Chevalier de Terlon. Elle y condamne hautement les Converſions forcées des Proteſtans, en deplore la miſére & celle du Roiaume, & n'augure rien de bon d'une Politique qu'elle croit auſſi préjudiciable à l'Etat qu'à la Religion. A quoi il faut joindre les Lettres du Duc de Montauſier & du Cardinal le Camus, Evêque de Grenoble (2), qui ne condamnent pas moins fortement ces violences.

On n'accorda qu'à très-peu de perſonnes la liberté de ſe retirer. La Princeſſe de Tarente eut beſoin pour l'obte- Peu de perſonnes ont la liberté de ſortir du Roiaume.

(1) *Le 2. de Février 1686. raportée dans les Nouvelles de la République des Lettres de cette année-là.*

(2) *Voïez l'Hiſtoire du Temps, Tome ſecõd, num. 25*

1685. l'obtenir de tout le credit de la Maiſon de Heſſe. Le Comte de Roye, le Maréchal de Schomberg & le Marquis de Ruvigni eurent auſſi la même permiſſion. Le Marquis Du Queſne eut ſeulement la liberté de ſa Conſcience ; mais on ne lui permit pas de ſortir du Roiaume, à cauſe du danger qu'il y avoit, qu'étant ſi bien inſtruit de la Marine, il ne portât ſes connoiſſances aux Païs Etrangers.

Le Roi de Perſe ne veut pas qu'on force les Chrétiens d'abjurer leur Religion.

Dans le tems qu'on opprimoit la Conſcience des Proteſtans en France, le Roi de Perſe (1) condamnoit la violence qu'on faiſoit aux Chrétiens dans ſon Roiaume, pour leur faire abjurer leur Créance. Aiant ſu que ces malheureux, pour ſe garentir de la cruauté des Soldats, qu'on emploioit à la levée des Impôts, étoient venus trouver le Grand Viſir pour obtenir quelque remiſe, en offrant de changer de Religion, ce Roi, touché de leur miſére, leur remit généreuſement toute la dette, & défendit d'accepter l'offre que la néceſſité leur avoit fait faire, de renoncer à la Religion Chrétienne, pour embraſſer la

(1) *Voïez Etat préſent du Roiaume de Perſe, imprimé à Paris en 1694. & le 23. Tome du Journal des Savans.*

la Mahométane. Faut-il que des Infideles faſſent la leçon aux Chrétiens ? 1685.

La mort du Chancelier, qui avoit ſcellé l'Edit le 22. d'Octobre, arriva le 30. Son nom étoit *Michel le Tellier*, qui s'étoit fait connoître par ſon mérite & par ſes ſervices dès l'année 1640. en qualité de Maître des Requêtes & d'Intendant de Juſtice : mais ſon élévation commença proprement en 1643. par l'honneur que lui fit le feu Roi de le faire Secretaire d'Etat, & il parvint au comble l'an 1677. par la dignité de Chancelier, vacante par le décès d'Aligre, qui avoit ſuccédé l'an 1672. à Séguier, ou plûtôt au Roi lui-même, qui avoit voulu l'exercer quelque tems, & des mains duquel il eut l'honneur de la recevoir. Le Tellier l'exerça depuis 1677. juſqu'à ſa mort avec une grande capacité : grand Politique & tout dévoué à la Cour : Miniſtre au reſte éclairé, actif, pénétrant, apliqué : mais on lui reproche d'avoir perdu beaucoup de ſa modération & de ſa douceur, principalement à l'égard des Proteſtans, depuis qu'il fut revétu de cette pre- Mort & éloge du Chancelier.

1685. miére Charge de l'Etat. Il eut pour Succeſſeur à cette haute dignité Boucherat, que ſon intégrité & ſes lumiéres en rendoient digne : Heureux tous ces fameux Miniſtres de ſervir un Roi qui ſût rendre juſtice au mérite ! Heureux auſſi le Roi de rencontrer des Sujets dont il pût faire un choix ſi judicieux !

Boucherat lui ſuccede

1686. Les trois Ambaſſadeurs Siamois, dont j'ai fait mention ſur la fin de l'année 1684. (1) arrivérent à Paris au commencement de l'année 1686. Le Chevalier de Chaumont les avoit, comme je l'ai dit, amenez avec lui de Siam, en revenant de ſon Ambaſſade, ou plutôt il avoit été les y prendre, à la priére que le Roi Siamois en avoit faite au Roi Très-Chrétien, par les deux Ambaſſadeurs, ou les deux Députez d'un rang inférieur, qui n'étoient venus en 1684. que pour traiter du Commerce, & pour ſuplier le Roi d'envoier un de ſes Vaiſſeaux à Siam, pour s'y charger des trois Ambaſſadeurs, qui ne croioient être en ſureté que ſous ſon Pavillon. Le Chevalier de Chaumont les amena donc, & ils furent reçus avec les Céré-

Arrivée de trois Ambaſſadeurs Siamois

(1) *Voïez ci-deſſus page* 166.

Cérémonies ordinaires, eurent leur Audience publique, & remirent au Roi une Lettre de leur Prince gravée ſur une lame d'or, & enfermée dans une boëtte de même métal. On ſait que la Langue des Siamois, au moins celle des Savans, qu'ils nomment *Balie*, a ſes regles & ſes inflexions comme celles de l'Europe, & ils écrivent auſſi de la gauche à la droite. On ſait encore que les Mathématiques & l'Aſtronomie ſont les ſeules Sciences qu'ils cultivent : Que leur Paganiſme eſt tout idolâtre & tout extravagant, & que leurs Prêtres, qu'on nomme *Talapoins*, quelque auſtére que ſoit leur vie, ne ſont que des Impoſteurs & des Ignorans plongez dans la plus profonde Superſtition ; n'aiant pour tout Dogme de Religion que celui de la Métempſycoſe. Leur Morale eſt pourtant renfermée dans cinq Principes, qui font honneur à la Nature humaine. » Le » I. eſt de ne point tuer : Le II. de » ne point dérober : Le III. de ne » point commettre d'impureté : » Le IV. de ne point mentir : & le » V. de ne ſe point enyvrer. »

1686.

La Lettre de leur Prince au Roi.

Sciéces des Siamois.

Leur Croiance & leur Superſtition.

Leur Morale.

Ces trois Ambaſſadeurs, parurent à

1686. tout le monde, perſonnes de bon ſens, & même d'un eſprit agréable dans la converſation qu'on avoit avec eux, par le moien d'un Negre qui ſavoit leur Langue & la Françoiſe, & qui ſervoit d'Interprête. Comme ils avoient débarqué au Havre, on les mena promener dans la Citadelle, & on leur permit de lever les Plans de quelques Ouvrages, à quoi ils firent voir qu'ils n'étoient pas malhabiles. Ils ſe piquoient de qualité, donnant à leur Nobleſſe des titres à peu près comme en Europe. Ce qui ne s'accorde pas avec la Relation de la Loubere, Envoié Extraordinaire du Roi en ce Pais-là en 1687. & 1688, qui dit, qu'il n'y a que deux ſortes de conditions chez eux, celle de Libres & celle d'Eſclaves, & que la diſtinction à l'égard des premiers ne ſe fait que par les Charges que donne le Roi, & qu'il retire quand il lui plaît. Ces Ambaſſadeurs furent congédiez avec de riches preſens : & on fondoit de grandes eſpérances ſur leur Ambaſſade : mais elles s'évanoüirent bientôt par la terrible Révolution que nous verrons dans la ſuite (1).

Caractéres des trois Ambaſſadeurs.

Le

(1) *En* 1688.

Le Roi prenoit ſoin de l'Egliſe auſſi bien que de l'Etat : & l'onziéme de Février de cette année, il donna un Edit en faveur des Portions congruës des Curez. Dès le dixiéme & l'onziéme Siécle (1) les Moines Bénédictins étoient en poſſeſſion des Dixmes en beaucoup de lieux du Roiaume. Les grands ſervices qu'ils rendoient à l'Egliſe, & les grandes Hoſpitalitez, qu'exerçoient leurs Monaſtéres, qui étoient autant d'hôtelleries gratuites pour les Gentilshommes & autres Voiageurs, les Ecoles, qu'ils y entretenoient, pour inſtruire les Enfans, tout cela les avoit fait aimer de la Nobleſſe & du Peuple, & avoit porté les Seigneurs à les préférer dans la nomination des Cures & des Chapelles aux Prêtres Séculiers, & à leur donner les Fonds & les Revenus deſtinez à l'entretien du Miniſtére de ces Egliſes. Ils profitérent de la bonne volonté qu'on avoit pour eux, & s'érant attirez un grand nombre de ces Fonds, ils les réunirent à leurs Monaſtéres, commettant des Religieux pour deſſervir les Cures & les Chapelles, dont ils

1686. Edit pour les Portions congruës.

Les Bénédictins s'emparent des Cures.

I 5 poſ-

(1) *Voïez Mezerai.*

1686. possédoient les Revenus. Il n'en restoit que la moindre partie aux Prêtres Séculiers.

Réglemens faits pour les obliger de les abandonner.

Ces Moines de St. Benoît, ainsi dispersez dans les Villages, se corrompirent, dit l'Historien François, hors de leur Monastére, de même que le poisson se meurt hors de l'eau: & le Concile de Clermont tenu l'an 1095. ordonna, qu'ils abandonneroient aux Prêtres Séculiers, les Cures qu'ils leur avoient ravies, avec les Fonds affectez à l'entretien des Cures. Depuis encore, l'an 1109. le Concile de Poitiers leur défendit les Fonctions Paroissiales: mais ils ne laissérent pas de les retenir jusqu'à l'année 1115. que le Concile de Latran leur ôta toutes les Cures par une Constitution générale. On leur laissa pourtant le Droit d'y présenter, & les Dixmes aussi, horsmis une médiocre partie pour la subsistance des Curez qui desserviroient ces Egliſes. De là vinrent les noms de *gros Décimateurs*, qui demeura aux Moines Bénédictins, & celui de Vicaires perpétuels, qui fut donné aux Curez de leur nomination. De là vint encore le nom de *Portion congruë*, dont on qualifioit le

Origine des Portions congruës.

nom

nom de la penſion qu'ils faiſoient à ces Vicaires, pour déſigner une ſomme raiſonnable, & qui pût ſuffire à leur entretien. Or comme par ce Decret on ne leur ôtoit proprement que l'Office, & que le Benéfice leur demeuroit, dont ils étoient toûjours les maîtres, ils n'en faiſoient qu'une part fort médiocre aux Prêtres Séculiers, qui avoient pourtant toute la Charge des Paroiſſes. Le Roi voulut remédier à cet abus par ſon Edit qui contenoit deux Chefs. Par le premier » Sa Majeſté ordonnoit que » les Portions congruës, que les » gros Décimateurs ſont obligez de » païer aux Curez ou Vicaires perpétuels, demeureront à l'avenir » fixées dans toute l'étenduë du » Roiaume à la ſomme de trois cents » livres » : Et par le ſecond : » Que les Cures, qui ſont unies à » des Chapitres ou autres Communautez Eccléſiaſtiques, & celles » où il y a des Curez primitifs (1), » ſeront deſſervis par des Curez ou » Vicaires perpétuels qui ſeront » pourvus en titre, ſans qu'à l'avenir on les puiſſe dépoſer, pour » mettre

1686. Le Roi les fixe.

Il fixe auſſi les vicaires perpetuels.

I 6

(1) *Ceux qui ſont originairement Curez.*

1686. » mettre des Prêtres *amobiles* (1) ». C'eſt ainſi que le Roi pourvoioit à l'entretien du Curé, en voulant que celui qui ſervoit à l'Autel vécut de l'Autel, ſans l'abandonner à la diſcrétion du Monaſtére, ſouvent trop avare & trop intéreſſé, & qu'il avoit ſoin que l'Egliſe eût ſon Paſteur fixe, ſans qu'il fût permis aux Religieux, qui avoient la collation des Bénéfices, de changer à leur fantaiſie les Prêtres qu'ils commettoient pour les deſſervir.

Statuë du Roi elevée dans la Place des Victoires.

Le 28. de Mars le Maréchal Duc de la Feuillade éleva une Statuë au Roi dans la Place des Victoires. Elle eſt Pédeſtre en bronze, & poſée ſur un haut pied-d'eſtail, aiant derriére la Renommée, qui lui met ſur la tête une Couronne de Laurier, & à ſes côtez quatre Eſclaves, qui marquent les différens Peuples dont Sa Majeſté a triomphé. La Ville de Paris en Corps, aſſiſta à la Cérémonie de cette eſpêce de conſécration, où ſe rendirent auſſi les premiéres perſonnes de la Cour pour la rendre plus auguſte. Le ſoir on tira un feu d'artifice devant l'Hôtel de Ville, & l'on fit des feux

Les Cérémonies faites à cette élevation.

(1) *Ou amovibles, qu'on peut deſtituer.*

feux de joie dans toutes les ruës. Le Duc de la Feuillade reconnoiſſoit ainſi les graces qu'il avoit reçuës du Roi, & ce Monument, qui perpétue les grandes Actions de ſon Bienfaiteur, perpétue en même tems la reconnoiſſance des bienfaits qu'en a reçûs celui qui l'a érigé. Telle fut celle des Romains pour Auguſte, à qui le Sénat fit dreſſer une Statuë d'or & un Arc de triomphe dans la grande place de Rome. Il faut pourtant avoüer que la flaterie des Romains, auſſi bien que celle des François, alla trop loin. 1686.

Carrouſel de Chevaliers & de Dames.

Il ſe fit peu de tems aprés un Carrouſel plus galant que tous ceux qu'on avoit vus juſqu'alors, & dont j'ai fait mention en plus d'un endroit. Le 28. & le 29. de Mai on vit paroître deux Quadrilles, chacune de quinze Chevaliers magnifiquement vétus, & deux autres d'autant de Dames couvertes de pierreries. La premiére Quadrille des Chevaliers avoit le Dauphin à ſa tête, & le Duc de Bourbon étoit Chef de l'autre. La Ducheſſe de Bourbon commandoit la premiére Quadrille des Dames, & Mademoiſelle de Bourbon conduiſoit la

1686. la ſeconde. Toute l'adreſſe & toute la bonne mine des Chevaliers furent obligez de le céder à la gentilleſſe & aux graces des Dames qui attirérent ſur elles les yeux de tous les Spectateurs, & qui emportérent la préférence dont ce Sexe s'eſt mis en poſſeſſion dès les premiers âges du Monde.

Naiſſance du Duc de Berri.

La naiſſance du Duc de Berri, qui vint au Monde le 31. d'Août, combla la Cour & tout le Roiaume d'une nouvelle joye. C'étoit le troiſiéme Prince que la Dauphine donnoit à la France, qui joignit ſes félicitations à celles de la Famille Roiale pour une ſi belle Poſtérité, qui ſembloit aſſûrer les deſtinées de l'une & de l'autre. La Providence en a diſpoſé autrement. Ce Prince eſt mort ſans laiſſer d'Enfans (1), & tout ſe réünit au Dauphin (2).

La Ligue d'Ausbourg ſe mettoit en train. Le Roi en étoit averti, & ſans s'en étonner il prenoit de ſon côté ſes meſures pour la prévenir. Il ſavoit bien qu'il pouvoit compter ſur le

(1) En 1714.

(2) *Le ſeul qui reſte des enfans du Duc de Bourgogne, Frere aîné du Duc de Berri. Ceci s'écrivoit du vivant de Loüis XIV.*

le Prince de Furſtemberg : c'étoit le ſeul des Princes d'Allemagne, à qui il pût ſe fier, & voulant lui témoigner ſa reconnoiſſance, & ſe l'attacher par de nouvelles obligations, il lui procura le 2. de Septembre le Chapeau de Cardinal, malgré les opoſitions de l'Allemagne, lui aiant conféré dès l'année 1682. l'Evêché de Strasbourg vacant par la mort de ſon Frere. 1686.

Le Roi procure le Chapeau de Cardinal au Prince de Furſtemberg.

On commença dans le mois d'Octobre les Travaux pour conduire la Riviére d'Eure à Verſailles. Colbert avoit fait faire pluſieurs années auparavant un Aqueduc pour y conduire les eaux : mais le Roi y fit venir la Riviére toute entiére, & acheva par là de faire de Verſailles un lieu enchanté. L'Hiſtoire vante les Aquedues d'Agrippa, qui portoient l'eau du Tibre dans Rome, & par toutes les maiſons des particuliers : Ouvrage dont il fit honneur à Auguſte en nommant ces eaux, *Auguſtales*. Ces Aqueducs pourtant ſi vantez par les Hiſtoriens Romains n'amenoient pas les eaux de fort loin, au lieu qu'il falloit faire un nouveau lit & de nouveau canaux à la Riviére.

Il fait conduire la Riviére d'Eure à Verſailles.

1686. viére d'Eure pendant pluſieurs lieuës, pour conduire les Aqueducs de Verſailles. Mais après tout ſi on admire la magnificence des derniers, je ne ſai ſi on ne louera pas encore davantage l'utilité des premiers.

Mort & éloge du Prince de Condé.

La France perdit cette année (1) un de ſes Héros, le grand Prince de Condé, comme en parlent les Faſtes de Loüis le Grand : Ce Prince ſi fameux par tant de Scénes différentes, par ſes triomphes depuis les Batailles de Rocroy & de Fribourg juſqu'à celle de St. Antoine, par ſa rebellion & par ſa proſcription juſqu'à la Paix des Pyrénées, par ſon rétabliſſement & par ſes Victoires juſqu'à la Bataille de Séneff, & à la levée du Siége de Saverne (2), & enfin par ſa retraite à ſa belle Maiſon de Chantilli, où il ſe tint renfermé depuis 1676. juſqu'à ſa mort. Perclus de ſa goutte, il n'étoit plus en état de paroître à la tête des Armées : mais dans cette douce retraite il joüiſſoit de toute ſa gloire parmi les Livres dont il aimoit la lecture, n'aiant pas moins cultivé les Belles Lettres, pour l'eſ-

Sa retraite à Chantilli.

(1) *Le onzieme de Décembre.* (2) *Le Prince de Condé le fit lever le 14. de Septembre 167[illegible]*

leſquelles il avoit un goût exquis, que les Armes, pour leſquelles il avoit une paſſion démeſurée. Ce fut alors qu'il goûta tout le fruit de ſes Etudes, & qu'il en reçut un ſecours qui lui fit paſſer ſans ennui & plus tranquillement les derniéres années de ſa vie, ſur le bord des Eaux de Chantilli, qu'il n'en avoit paſſé les premiéres ſur les Bords du Rhin. Il lut avec plaiſir cette ingénieuſe Epitaphe, écrite ſur le portail de cette délicieuſe maiſon, *Ci gît le Héros de Rocroy* : & ſe familiariſant avec la mort par le commerce de ſes Livres, comme il l'avoit bravée dans les Combats, il l'attendit ſans la ſouhaiter, & la laiſſa venir ſans la craindre. Telle fut la retraite de Scipion à Literne, où il trouva plus de douceur à s'entretenir de la Philoſophie avec Lœlius, & à moraliſer agréablement avec Térence, qu'à vaincre Annibal & qu'à réduire Carthage. 1686.

ngénieuſe Epitaphe ſur cette retraite.

Maladie du Roi.

La maladie du Roi cauſa bien d'autres alarmes que la mort du Prince de Condé. Tout Paris en fut conſterné, & les Provinces, où le bruit s'en répandit, ne le furent pas moins.

Mais

1686. Mais le bon tempéramment du Roi & l'habileté des Medecins & des Chirurgiens le tirérent de danger. Il fallut pour cela ſouffrir une douloureuſe Operation ; car le mal ne pouvoit être guéri autrement. Il s'étoit fait à l'anus (1) un ulcère qu'il falloit ouvrir, & on y revint par deux fois, la premiére inciſion ne s'étant pas trouvée aſſez profonde. Le Roi ſouffrit l'une & l'autre avec beaucoup de conſtance, encourageant lui-même le Chirurgien à ne le pas épargner, & à couper hardiment tout ce qu'il y auroit de gâté. L'Opération fut heureuſe, & peu de jours après le Roi fut guéri. Sa ſanté ramena la joie par tout, & il en fut comme de celle d'Auguſte, dont le Sénat fut ſi réjoüi qu'il fit des preſens conſiderables, & des honneurs extraordinaires au Médecin qui l'avoit traité pendant ſa maladie, le faiſant Chevalier Romain, d'Afranchi qu'il étoit, & à ſa conſidération faiſant encore le même honneur à tous les Médecins qui étoient à Rome (2).

L'Opération douloureuſe qu'il lui fallut ſouffrir.

Sa conſtance.

Sa guériſon.

La Maiſon Roiale de St. Cyr (3), dont

(1) *Orifice du fondement.*
(2) *Voïez Dion Caſſius Liv.* 53.
(3) *Proche de Verſailles.*

dont j'ai parlé en un autre endroit (1), ne fut établie que le 30. de Décembre de cette année. C'eſt un de plus beaux Etabliſſemens qui ſe ſoit jamais fait, & où la charité du Roi n'éclate pas moins que ſa magnificence. Je ne parle point de la beauté de l'Edifice & de tous ſes accompagnemens : je me borne à l'uſage auquel cette ſpacieuſe Maiſon eſt deſtinée. C'eſt pour y loger & pour y élever trois cents jeunes Filles de qualité, dans toutes les maniéres & dans toutes les études qui conviennent aux perſonnes de leur ſexe & de leur naiſſance, & pour les former principalement à la piété & à la vertu. Elles y entrent fort jeunes : & après une eſpêce de Noviciat, lors qu'elles ont atteint l'âge de vingt ans, on laiſſe à leur liberté d'en ſortir pour rentrer dans leurs Familles, ou de ſe faire Religieuſes. Deux cents mille livres de rente ſont emploiées à cette Fondation, dont il n'y avoit qu'un grand Roi qui pût être l'Auteur. 1686. Etabliſſement de la Maiſon de St. Cyr.

Il y eut ſur la fin de cette année de grands mouvemens en Suiſſe au ſujet des

(1) *Voïez l'année* 1647. *dans le Tome I. p.* 381.

1686. des Fortifications de Hunningue (1) : mais le Roi ſans ſe ſoucier des clameurs des Cantons les fit continuer : & Monclar, Meſtre de Camp-Général de la Cavalerie legére, eut ordre de ne s'en point éloigner, qu'elles ne fuſſent hors d'inſulte. Pour cet effet il fit tendre ſa Tente tout
1687. auprès, & n'en décampa point que l'Ouvrage ne fût mis dans un état qu'il n'y avoit plus rien à craindre.

L'Hôtel de Ville de Paris traite le Roi à dîner.

L'année 1687. commença heureuſement (2), par les actions de graces que le Roi alla rendre publiquement à Dieu le 30. de Janvier dans Nôtre-Dame de Paris, & par le Dîner, où la Bourgeoiſie de la Capitale du Roïaume l'avoit invité, & qu'il alla au ſortir de l'Egliſe prendre à l'Hôtel de Ville où il avoit été préparé. Le Préſident de Fourcy, Prévôt des Marchands, & les Eſchevins vinrent en Robes de Cérémonie le recevoir : & la Table fut magnifiquement ſervie. Il y avoit cinquante-cinq Couverts pour toute la Cour, & il y eut trois ſervices de cent plats chacun. Le Roi ne voulut point d'autre Gar-

(1) *Voïez le Mercure Hiſtorique & Politique pour l'année 1686.*

(2) *Voïez les Faſtes de Loüis le Grand, de Riencourt, &c.*

de que celle des Bourgeois, pour leur témoigner sa confiance, persuadé de cette belle Maxime, *Qu'il n'y a point de Garde plus sure pour le Prince, que la bienveillance de ses Sujets.* Ce fut encore pour la même raison qu'il ne voulut point être servi par les Officiers de sa Maison, & qu'il laissa tout l'honneur de la Fête aux Magistrats de la Ville. Il me semble voir cette Table, que le Sénat de Rome fit dresser au Capitole, dans le Temple de Jupiter, à Auguste une fois tous les ans pour lui & pour sa Famille. 1687.

Le Roi ne veut point d'autre Garde que celle des Bourgeois. Ni être servi par d'autres Officiers que ceux des Magistrats de la Ville.

Il se rendit le 18. de Juillet un Arrêt au Conseil du Roi contre les Jeux de hazard, portant défenses à toute sorte de personnes de quelque qualité qu'elles fussent de donner à joüer dans leurs maisons, principalement aux jeux de Hoca, de la Bassette, & du Lansquenet à peine de trois mille livres d'amende. Ce n'étoit proprement qu'un renouvellement des anciennes Ordonnances, qui ont regardé les Jeux de hazard comme des occasions pernicieuses, non seulement de dissipation, mais encore de querelles, de meurtre, & des autres crimes que la fureur du jeu traine à

Arrêt du Conseil contre les Jeux de hazard.

1687. ſa ſuite. C'eſt pour la jeuneſſe & pour les gens ſans emploi une Ecole de débauche, & où ſouvent ils aprennent à tromper dans l'eſpérance d'un gain illégitime. Si dans les Jeux de hazard ne ſont pas ſujets à de ſi dangereux inconveniens, il eſt au moins certain qu'il n'y en a que peu ou point d'innocens.

Ligues contre la France

Il ſe fit des Ligues en divers endroits contre la France qui en fut bien informée, & qui ne manqua pas de vigilance pour les rendre inutiles. Elle ſut qu'au Carnaval de Veniſe le Duc de Savoie, l'Electeur de Baviére, & d'autres Princes prenoient des liaiſons contre elle. Le Pape n'étoit pas mieux intentionné, & il tâchoit de ſuprimer la Franchiſe des Quartiers, moins par raport aux autres Princes, avec leſquels il s'entendoit, que pour chagriner le Roi Très-Chrétien. Nous verrons en ſon ordre à quoi aboutit la Ligue, dont le Traité fut conſommé l'année ſuivante à Ausbourg (1): voïons ce qui ſe paſſa dans celle-ci au ſujet des Franchiſes.

Ce

(1) *Elle avoit commencé dès le mois de Juillet 1686. ſelon les Faſtes de Loüis le Grand.*

Ce Droit eſt proprement le Droit des Gens (1) : c'eſt du moins un ancien uſage, qui donne aux Ambaſſadeurs le Droit d'Immunité dans leurs maiſons, qui ſervent d'aſyle à ceux qui s'y réfugient. Cette Franchiſe eſt de toutes les Cours : mais la Franchiſe des Quartiers à Rome eſt d'une autre étenduë, ne comprenant pas ſeulement la maiſon ou l'Hôtel de l'Ambaſſadeur, mais encore tout le Quartier, tout ce qu'il occupe, les Places & les Ruës qui ſont à l'entour de ſon Palais, ſans qu'il ſoit permis aux Officiers de Juſtice d'y mettre le pied, non pas même d'y paſſer. La France ne joüiſſoit pas ſeule de ce Droit : elle l'avoit commun avec les autres Puiſſances Souveraines (2) qui avoient leurs Ambaſſadeurs à Rome. Elle prétendoit néanmoins qu'il y avoit dans ſon Droit quelque choſe de particulier, que les autres n'avoient pas : & que ſes bien faits & ſes ſervices rendus à la Cour de Rome, lui avoient merité des Prérogatives que les autres Rois ne pouvoient prétendre. Charles Martel l'avoit afran-

1687.

Querelle au ſujet de la Franchiſe des Quartiers

Quel eſt ce Droit

La France prétend l'avoir à plus juſte titre qu'aucune autre puiſſance.

(1) *Les Lettres ſur les Matiéres du Tems en parlent autrement.* (2) *Voïez les Faſtes de Loüis le Grand, de Riencour.*

1687. afranchie de la tyrannie des Lombars: Pepin l'en avoit délivrée une ſeconde fois, & contraint Aſtolfe, par deux différentes Expéditions, d'abandonner au Pape Etienne III. toutes les Terres que les Lombars avoient uſurpées ſur l'Etat Eccléſiaſtique. Pepin d'ailleurs, Charlemagne, Loüis le Débonnaire, & d'autres Rois de France ont fait de ſi grandes libéralitez à l'Egliſe, après l'avoir tant de fois délivrée, qu'ils méritent d'en être conſidérez comme les Bienfaiteurs magnifiques, auſſi bien que comme les Libérateurs: titres qui doivent donner à leurs Ambaſſadeurs des Priviléges tout particuliers, & les faire joüir des Franchiſes & des Immunitez dans leurs Quartiers, quand même ceux des autres Princes n'en joüiroient pas dans les leurs.

Origine de ces Franchiſes.

Quant à l'origine de ces Franchiſes, on n'en peut rien dire de précis. Mais ſi on a de la peine à fixer le tems où elles ont commencé, il ne ſeroit pas moins difficile de faire voir celui où elles n'ont point été pratiquées, & le premier uſage ſemble en être né dans Rome même, être

venu

venu des anciens Romains aux Empereurs, & paſſant des Empereurs aux Papes, avoir été conſervé par ces derniers, ſoit pour en faire des graces, ſoit pour établir le Droit des Gens, & lui donner une plus grande étenduë à Rome que dans les autres Cours, ſoit enfin en les accordant aux Rois de France pour reconnoiſſance de leurs ſervices & de leurs libéralitez. 1687.

Ce Droit n'a pourtant pas été ſi ferme & ſi irrévocable, qu'il n'ait reçu de rudes atteintes de tems en tems. Car ſans remonter plus haut que les Bulles de Jule III. de Pie IV. de Grégoire XIII. & ſur tout celle du fier Pontife Sixte V. elles aboliſſent ces Franchiſes & les déclarent abuſives : Bulles cependant qui furent plûtôt diſſimulées qu'exécutées. Les atteintes que ce Droit a reçuës en divers tems.

La diſpute ſembla dormir ſous le Pontificat d'Urbain VIII. Elle ſe réveilla d'une terrible force ſous celui d'Alexandre VII. & nous avons vu la réparation qu'il fut obligé de faire au Roi Très-Chrétien, pour avoir ſouffert l'inſulte faite à ſon Ambaſſadeur, & violé le Droit des Fran-

1687. chiſes qui fut hautement rétabli, ou entiérement confirmé (1).

Innocét XI. veut abolir les Franchiſes.

Innocent XI. Succeſſeur de Clément X. & qui ſous le Pontificat d'Alexandre VII. avoit beaucoup contribué à ſon accommodement avec la France, étant devenu Pape changea tout à coup de ſentiment, entra dans le Pontificat avec une ferme réſolution de réformer tous les abus de Rome, & particuliérement ceux qui ſe commettoient dans les Franchiſes des Quartiers: c'eſt-à-dire en un mot qu'il réſolut de les abolir. Il trouva d'abord de la difficulté dans la réſolution que prirent de leur côté les Ambaſſadeurs des Têtes Couronnées, qui ſe joignirent tous enſemble pour s'y opoſer: mais profitant de la meſintelligence des Couronnes liguées contre la France, il obtint la Ceſſion que lui firent les Ambaſſadeurs d'Eſpagne & de l'Empereur par ordre de leurs Maîtres, ainſi que de ceux de Pologne, & de Jaques II. Roi d'Angleterre, & ne lui reſtant plus qu'à ſurmonter la réſiſtance de celui de France, il crut en venir

Il obtient le conſentement de la plûpart des Rois Chretiens.

(1) *Les François tirent cette conſéquence du Traité de Piſe 1664. parce que le Roi Très-Chrétien y fait rétablir tous ſes Droits à Rome*

venir facilement à bout. Il ſe trompa. 1687.

Le Duc d'Eſtrées, Ambaſſadeur François, étant mort le 30. de Janvier 1687. à peine fut-il dans le tombeau, que tous les Officiers de Juſtice du Pape s'emparérent du Palais Farneſe, qu'avoit occupé l'Ambaſſadeur, & firent ſavoir au Peuple qu'il n'y avoit plus là de Quartier de Franchiſes. Le Cardinal d'Eſtrées, Frere du défunt, s'opoſa en vain à cette innovation, & aiant vu que ſes remontrances étoient inutiles, il ſe retira de Rome à la Campagne.

L'Ambaſſadeur de France étant mort, on ſupprime les Franchiſes de ſon Quartier.

En même tems le Pape, voulant garder quelque ménagement avec le Roi Très-Chrétien, lui fit repréſenter par le Cardinal Ranuccio, ſon Nonce à Paris, les raiſons qu'il avoit euës d'abolir les Franchiſes des Quartiers, auſquelles les Ambaſſadeurs de l'Empereur, du Roi d'Eſpagne, des Rois de Pologne & d'Angleterre, & la Reine Chriſtine en perſonne (1), avoient renoncé en faveur du repos & du Bien-Public. Il ajoûtoit, qu'il n'en eſpéroit pas moins du zêle d'un

Le Nonce du Pape tâche d'y faire conſentir le Roi.

(1) *Elle s'étoit retirée à Rome, où elle reſta juſqu'à ſa mort.*

1687. Roi, qui portoit le glorieux titre de Fils aîné de l'Egliſe. Le Roi ne ſe laiſſa pas leurrer par ces belles paroles, & répondit, *Que ſa Couronne ne s'étoit jamais réglée ſur l'exemple d'autrui : mais que Dieu l'avoit établi pour ſervir d'exemple & de regle aux autres, & qu'il étoit réſolu de maintenir ſes Droits. Qu'il ne manqueroit pas d'envoier un Ambaſſadeur en la place de celui qui étoit mort, pour continuer à donner des marques de ſon eſtime, & de l'honneur qu'il vouloit faire à Sa Sainteté : croiant que perſonne ne l'empêcheroit de joüir des Franchiſes des Quartiers, qui étoit un ancien Droit de ſa Couronne à Rome, & qu'il n'en laiſſeroit jamais perdre aucun pendant qu'il regneroit.*

La fiére réponſe que le Roi lui fait.

Bulles du Pape qui abolifſent les Franchiſes.

Le Pape aiant ſu la réponſe du Roi s'en irrita, & s'opiniâtrant dans ſa réſolution d'ôter les Franchiſes des Quartiers, quoi qu'il en pût arriver, il fit expédier ſa Bulle le 2. de Mai, qui confirmoit celles de Sixte V. & des autres Pontifes ſur le même ſujet. Il fit plus. Il décerna la peine d'Excommunication Majeure encouruë contre toutes perſonnes, de quelque condition qu'elles fuſſent, Eccléſiaſtiques

Il excommunie tous les Contrevenans.

tiques ou Séculiéres qui à l'avenir 1687.
» prétendroient avoir ou défendre
» de quelque maniére que ce fût les
» Franchiſes apellées vulgairement
» *Quartiers*, ou qui entreprendroient
» directement ou indirectement de
» troubler les Miniſtres de la Juſti-
» ce, dans l'exécution de leurs or-
» dres au ſujet de l'obſervation de la
» Bulle qui les déclaroit abolies. »
Il crut par là intimider le Roi, & empêcher l'arrivée de ſon Ambaſſadeur : c'eſt ce qui la hâta.

Ambaſſade du Marquis de Lavardin à Rome.

Beaumanoir, Marquis de Lavardin, nommé pour cette Ambaſſade, partit de Paris au commencement de Septembre, prit la route de Turin, & traverſant le Parmeſan & le Modénois ſe rendit à Boulogne dans l'Etat Eccléſiaſtique. Il y trouva un Maître de Cérémonies Apoſtolique qui le fut voir, & lui dit, » Que s'il ne ſe
» diſpoſoit à renoncer aux Fran-
» chiſes, il ne ſeroit point reconnu
» pour Ambaſſadeur. » Lavardin ne s'étonna point du compliment, à quoi il étoit bien préparé, & répondit, *Qu'il expliqueroit les intentions du Roi ſon Maître à Sa Sainteté.* Il continua ſon chemin, & étant arrivé à

1687. Florence, il s'y arrêta quelques jours, ſans ſe mettre en peine des défenſes du Pape, que l'Aſſeſſeur du St. Office portoit à tous les Cardinaux & principaux Prélats de cette Cour, d'avoir aucune communication avec le Marquis de Lavardin, ſous peine d'encourir eux-mêmes l'Excommunication portée par la Bulle.

Son arrivée, & ſa Suite.

Le 16. de Novembre ſur les trois heures après midi il arriva à Rome, accompagné d'un grand nombre de Gentilshommes, de plus de deux cents Officiers, & de cinq cents Gardes de la Marine. Pluſieurs Caroſſes à ſix Chevaux, & un grand nombre de Calêches augmentoient la beauté ou la terreur de ce Cortége, qui avoit plus l'air de celui d'un Général d'Armée, que de celui d'un Ambaſſadeur. Il fit ſon Entrée par la Porte del Popolo dans un Caroſſe magnifique, où étoient avec lui les Cardinaux d'Eſtrées & Maldachini, qui lui étoient allez au devant hors de la Porte. Comme ils entroient, les Gens de la Douane ſe préſentérent, demandant à viſiter les hardes portées ſur cinquante Mulets, qui avoient des couvertures ſemées de fleurs de Lis. On leur

Les menaces de ſes Gens aux Officiers de la Douane

leur répondit, *Qu'on avoit ordre de couper le nez & les oreilles à quiconque entreprendroit de viſiter les hardes de ſon Excellence.* 1687.

Cependant l'Ambaſſadeur avançoit toûjours, & ceux de ſa Suite étant entrez dans la Ville jettoient de l'argent dans les ruës, comme on a coutume de faire à l'Entrée des Ambaſſadeurs, & le Peuple, qui étoit accouru en foule, ne manqua pas de crier, *Vive la France.* Le Marquis de Lavardin entra donc au milieu de ces acclamations, & comme en triomphe dans Rome. Il traverſa tout ce grand eſpace qui eſt depuis la Porte del Popolo juſqu'au Palais Farneſe, où il alla prendre ſon logement : pendant que ceux de ſa Suite, rangez en Bataille dans la Place qui eſt devant le Palais, ſe tinrent là juſqu'à ce qu'on eût déchargé les hardes & l'équipage, ce qui dura juſqu'à la nuit. Il n'y eut pourtant point de deſordre, quoi que la curioſité y eût fait accourir beaucoup de Peuple, qui n'avoit point encore vu de ſemblable Entrée. L'Ambaſſadeur ſe mit auſſi en poſſeſſion des Quartiers, où une partie de ſes Gens

Il entre dans Rome au milieu des acclamations

Il prend poſſeſſion des Quartiers.

1687. armez faisoient la ronde le jour & la nuit : desorte que les Officiers du Pape n'avoient garde d'en aprocher.

Le Pape lui refuse Audience.

Six jours après son arrivée, il fit demander par deux fois Audience au Pape, qui lui fit réponse, *Qu'il ne connoissoit le Marquis de Lavardin, qui prenoit la qualité d'Ambassadeur, que pour un Excommunié, qui devoit faire ce qu'il faut pour obtenir son absolution, avant qu'on examinât les raisons qu'il avoit de demander Audience.*

Il s'en plaint, & soutient la dignité de son Caractére.

L'Ambassadeur en fit ses plaintes, en remontrant » Que l'obstination » du Pape à refuser l'Audience à » l'Ambassadeur d'un Roi Très- » Chrétien, pourroit un jour faire » verser des larmes à ceux qui avoient » donné un si méchant conseil au » Pape. » Il soutenoit en même tems toute la dignité de son Caractére, & le refus de l'Audience n'empêchoit pas les autres Ambassadeurs, qui étoient à Rome, de le reconnoître pour Ambassadeur, & de lui rendre les visites accoutumées. Son Excommunication ne l'empêchoit pas non plus d'assister au Service Divin dans les Eglises : mais le Pape envoia ordre le 13. de Décembre aux Chanoi-

noines de St. Jean de Latran, où il avoit ſu que l'Ambaſſadeur devoit aller ce jour-là, de ceſſer la Célébration du Service, auſſi-tôt qu'on le verroit paroître. Il porta le dépit encore plus loin. Aiant ſu que le jour de Noël il avoit fait ſes Dévotions à l'Egliſe de Saint Loüis, Paroiſſe de la Nation Françoiſe, conduit par tout le Clergé au Chœur, placé dans un Siége qui étoit comme un Trône, où il aſſiſta à tout le Service Divin, ce Pontife en fut ſi irrité qu'il ordonna au Cardinal Carpegna, ſon Vicaire, d'interdire cette Egliſe & tout ſon Clergé : ce qui fut ſolemnellement exécuté dès le lendemain. Nous verrons bientôt quel fut le reſſentiment du Roi à ſon tour, & quelle vengeance il prit de toutes ces injures. 1687.

Le Pape interdit l'Egliſe de St. Loüis

Il eut le plaiſir de voir cette année la perfection de deux grands Ouvrages : l'un étoit la Ville de Breſt fortifiée à la moderne, pour aſſurer ſon Port, l'un des meilleurs de France ſur l'Océan, & où ſe font les plus grands Armemens : l'autre étoit l'admirable Palais de Verſailles, dont j'ai ſouvent parlé, & dont je ne répéterai

La Ville de Breſt fortifiée.

Le Palais de Verſailles achevé.

1687. rai point la deſcription que j'en ai donnée. Ce ne fut que le mois de Décembre qu'on mit la derniére main à ce Chef-d'œuvre, où l'Art a épuiſé tout ſon génie & tous ſes talens, & où le Roi a fait éclater toute ſa magnificence.

1688. Nous avons vu au commencement de l'année 1686. les Ambaſſadeurs Siamois arrivez à Paris, la réception qu'on leur fit, & de quelle maniére ils furent congédiez avec de riches preſens. Sur la fin de 1687. le Roi fit partir des Mathématiciens de France, avec huit cents Hommes de Guerre, & deux Envoiez Extraordinaires (1), qui arrivérent à Siam en 1688. Mais ils trouvérent le Roiaume dans des Troubles qui en changérent toute la conſtitution, & qui firent périr la Famille Roiale, pour en faire monter une autre ſur le Trône ennemie des François, que le nouveau Roi chaſſa après les avoir indignement traitez. La Relation que j'en vais donner, eſt fidellement tirée de celle qu'en écrivit le Général des Troupes Françoiſes, qui étoient

Révolution de Siam

(1) *La Loubere & Sebret. Voïez le Mercure Hiſtorique & Politique.*

étoient à Siam lors de cette terrible Révolution, dont ſa valeur & ſon habileté le ſauvérent miraculeuſement. 1688.

L'ancien Roi de Siam avoit pour le Roi de France une haute eſtime (1), comme on l'a pu remarquer par les diverſes Ambaſſades qu'il lui avoit envoiées, & par celles qu'il ſouhaitoit d'en recevoir pour établir entre eux & leurs Etats une bonne correſpondance. Il agiſſoit ſincérement : mais ſa Cour n'étoit pas dans les mêmes diſpoſitions, quoi qu'elle n'en fît rien paroître, cachant ſes mauvaiſes intentions ſous une profonde diſſimulation, dans laquelle entroient même les Mandarins qui étoient venus en France en 1686. & qui étoient retournez chez eux l'année ſuivante. Si le Roi de Siam eût joüi d'une meilleure ſanté, & ſi ſa vie eût été plus longue, il y a bien de l'aparence qu'il eût ſurmonté les obſtacles qui s'opoſoient au Commerce de la France : car ce Prince

(1) *Voïez la Relation des Révolutions arrivées à Siam en* 1688. *donnée par les François. Voïez auſſi celle qu'en donnent les Hollandois, raportée dans le* 3 *Tome des Lettres ſur les Matiéres du Tems, & le Mercure Hiſtorique & Politique pour le mois de Février* 1689.

1688. avoit, comme je l'ai dit, une eſtime toute particuliére pour le Roi Très-Chrétien, dont les Actions héroïques, qu'il prenoit plaiſir à ſe faire raconter, l'avoient charmé, & d'ailleurs il aimoit les Etrangers, à qui il ſe fioit plus qu'à ſes propres Sujets, qu'il traitoit un peu durement, & dont auſſi il étoit plus craint qu'aimé. Mauvaiſe politique, & qui lui fut funeſte & à toute ſa Famille.

Le Roi de Siam eſt affectionné au Roi Très-Chrétien.

Elle conſiſtoit en deux Freres du Roi qui n'avoit point d'Enfans mâles, dont l'aîné étoit perclus de tous ſes membres, & le cadet contrefaiſoit le muet, pour ne pas s'expoſer à perdre la vie ſur le premier ſoupçon que le Roi eût pu prendre de ſa conduite. Tous deux en étoient peu aimez, & ne ſe mêloient d'aucunes affaires, renfermez avec leurs Domeſtiques qui faiſoient toute leur Cour & tout leur entretien. Il y avoit auſſi une Princeſſe, Fille du Roi, de beaucoup d'eſprit & d'un grand cœur, que le bruit commun diſoit être mariée avec le plus jeune de ſes Oncles, & qui ſembloit au moins lui être deſtinée pour Epouſe par l'inclination réciproque des deux Partis, &

Il n'aime point ſes deux Freres, & veut faire regner ſon Favori.

& par les déſirs du Peuple. Ce n'étoit pas la volonté du Roi. Il avoit donné toute ſon affection à un jeune homme nommé *Prapié*, que les uns diſoient être ſon Fils naturel, & les autres ſon Fils adoptif, mais d'une fort baſſe naiſſance : & cette derniére opinion paſſoit pour la plus véritable. Quoi qu'il en ſoit, Prapié poſſédoit ſi abſolument ſon cœur, qu'il eût voulu le faire monter ſur le Trône, en lui faiſant épouſer la Princeſſe ſa Fille, au préjudice de ſes deux Freres qu'il n'aimoit pas & qu'il croioit incapables de regner, s'il n'eut pas apréhendé de trouver de la réſiſtance dans l'eſprit des Peuples, & plus encore dans la fierté de la Princeſſe, qui ne pouvoit conſentir à une ſi indigne Alliance. 1688.

Quel étoit ce Favori.

Politique d'un autre Courtiſã qui veut uſurper la Couronne.

Un autre Parti plus dangereux ſe formoit, & ſe fortifioit à l'ombre & ſous le voile de celui des deux Princes, qu'il feignoit de favoriſer ſecretement contre prapié, Pendant qu'il cherchoit à s'élever lui-même ſur les ruines des deux Princes & du Favori. Son nom étoit *Opra Petcheratchas* : ſa Famille étoit des plus anciennes & des plus conſidérées : il étoit Frere de

1688. de lait du Roi, & environ de ſon âge. Quelques-uns même diſent qu'il deſcendoit de la véritable Race Roiale, ſur laquelle le Pere de celui qui regnoit avoit envahi la Couronne. Quelle que pût être la naiſſance de ce Mandarin, c'étoit un ruſé Politique, qui cachoit ſon ambition ſous un faux zêle de Dévot & de bon Compatriote, affectant un grand attachement pour ſa Religion, ce qui lui avoit acquis l'eſtime & l'affection de tous les Talapoins (1) qui ſont en grand nombre, & marquant en toutes rencontres ſon inclination pour ceux de ſa Nation, & ſon mépris pour les autres : ce qui lui avoit gagné le cœur des Siamois : témoignant cependant un grand deſintéreſſement, & un détachement de tous les Emplois Publics. Il joüa ſi bien ſon rolle, que Prapié crut qu'il n'en avoit rien à craindre, & que les Princes furent perſuadez qu'ils en avoient tout à eſpérer. Le Roi de ſon côté le croïoit un bon Sujet, ou du moins incapable de renverſer ſon Projet, & ne ſe défioit nullement de lui.

Il

(1) *Prêtres Siamois.*

Il étoit encore fortifié dans ces ſentimens par un ſecond Favori nommé *Conſtance*, Vénitien d'origine, & chargé des affaires des François en cette Cour, où il s'étoit acquis un grand crédit. Pour ſe mieux aſſurer les bonnes graces du Roi, il avoit cru ne pouvoir rien faire de plus prudent, que de ſe lier fortement avec Prapié, qu'il regardoit comme l'Héritier Préſomptif du Roiaume par ſa qualité de Fils, ſoit adoptif, ſoit naturel du Roi, & par l'incapacité des deux Freres, Héritiers légitimes, haïs d'ailleus du Roi, qui ne penſoit qu'à mettre la Couronne ſur la tête de ſon cher Prapié. Juſque-là, ſi Conſtance n'agiſſoit pas en homme de bien, il ſe conduiſoit au moins en Politique: mais il en manqua dans l'article capital. Il n'étudia pas aſſez le naturel de Petcheratchas, & il en fut la duppe. Il le mepriſoit comme un homme, qui dégouté de la Cour ne ſongeoit qu'à ſe renfermer avec ſes Talapoins, pour mener une vie tranquille, & il ne s'apercevoit pas qu'il ne prenoit cette route écartée que pour s'aprocher de plus près du Trône, & pour s'en

1688.

Crédit de Conſtance qui faiſoit les affaires des François.

Il manque de pénétration en s'attachant au Favori.

1688. s'en ſaiſir à coup ſûr auſſi-tôt après le décès du Roi, qui n'avoit pas encore cinquante-cinq ans, mais qui étoit attaqué d'une maladie mortelle, & dont la prochaine mort entraineroit la chute de Prapié qui ne pourroit ſe ſoutenir, n'aiant ni mérite, ni amis ni créatures pour l'apuier. A l'égard des deux Princes, il avoit réſolu de les faire perir auſſi-tôt que le Roi ſeroit expiré, & d'épouſer la Princeſſe pour rendre ſon Uſurpation moins odieuſe. Telle étoit la Tragédie qu'il machinoit, & dont toutes les Scênes furent remplies ſelon ſon Plan, qu'il commença d'exécuter ſur Prapié & ſur Conſtance, juſtement puni de ſon manque de droiture à l'égard des deux Princes qu'il ſacrifioit à Prapié, & de ſon manque d'eſprit & de pénétration à l'égard de Petcheratchas qu'il n'avoit pas aprofondi, préoccupé de ſon amour propre qui lui faiſoit mépriſer un homme plus fin que lui. Tous les François euſſent eu le même ſort s'ils ne ſe fuſent ſauvez comme par miracle, & par leur courage & leur fermeté extraordinaire.

Leur Général, qui donne la Relation

lation de cette Catastrophe (1), étoit nouvellement arivé de France au commencement de l'année, dans le tems de la fermentation qui préparoit tous ces tragiques Evénemens. Il ne fut pas long-tems sans les soupçonner, & sans connoître les différens caractéres de tous les Personnages dont je viens de parler, le génie de la Cour & de la Nation, & ce que les François en avoient à craindre. Il en avertit Constance, qui bien loin de profiter de ses avis s'en moqua, & qui fut un des premiers sacrifié, comme il y pensoit le moins. 1688.

Arrivée du Général François à Siam, & les découvertes qu'il fait des intrigues de la Cour.

Ruse de l'Usurpateur.

Dans le mois de Mars, le Roi s'étant trouvé plus mal qu'à l'ordinaire, chacun pensa à faire valoir son Parti : c'est à dire, Prapié, & Petcheratchas: car les deux Princes étoient enfermez d'une maniére à ne pouvoir rien entreprendre : mais Petcheratchas feignoit de n'agir que pour eux & pour les mettre sur le Trône, que Prapié, disoit-il, & Constance vouloient leur

(1) *Voïez la Relation du Général François. Voïez Aussi la Relation Hollandoise, qui convient dans le fond, & ne différe que dans les circõstances en quelques endroits. Voïez la troisiéme & la vingt-quatrieme Lettre de la troisiéme année sur les Matiéres du Tems.*

1688. leur faire perdre. Il joignoit à cette accuſation, celle qu'il faiſoit de tous les François, qu'il aſſuroit n'être venus que pour détruire la Race Roiale, la Religion & les Coutumes des Siamois, en les aſſujettiſſant à Prapié & à Conſtance, qui devoit être le ſecond du Roiaume en cas que le Complot réüſſit. Comme il y avoit beaucoup de vraiſemblance dans ce diſcours, que Conſtance favoriſoit extrêmement Prapié au préjudice des vrais Héritiers, & que ces derniers, prévenus que le Mandarin agiſſoit de bonnefoi, excitoient le peuple à ſe joindre à lui, il lui fut bien aiſé de triompher du Parti contraire, & de faire péprir Prapié & Conſtance.

Conſtance dévoué au Favori au préjudice des princes.

Il courut un bruit ſur la mi-Avril que le Roi étoit mort; il ne l'étoit pourtant pas encore; mais on deſeſpéroit de ſa vie. Alors Petcheratchas tira les Princes de leur ſolitude ſous prétexte de leur aſſurer le Trône, & d'empêcher Prapié d'y monter. Auſſitot qu'ils furent arrivez à un Château près de Siam, où le Roi étoit malade, il leur fit agréer & à tous les Mandarins qu'on ſe ſaiſiroit de Prapié. Il étoit dans la Chambre

Maſſacre du Favor.

du

du Roi ; mais on trouva moien de l'en tirer, & quelques priéres que fit le Monarque agonisant pour lui sauver la vie, il fut massacré presqu'à ses yeux, & dès qu'il eut le pied hors de la Chambre. Constance fut arrêté aussitôt après, jetté dans le Cachot chargé de chaines, & où après avoir été mis plusieurs fois à la torture, pour lui faire confesser la Conjuration de mettre Prapié sur le Trône, & tout ce qu'on vouloit savoir de lui, il fut mis par morceaux. 1688. Et de Constance.

Les deux Princes, qui avoient favorisé ces deux Exécutions, n'avoient garde de soupçonner le cruel Mandarin qui en étoit l'auteur, de se fraier par là le chemin jusqu'à eux, & qu'ils seroient les derniéres Victimes qu'il immoleroit à son ambition. Il n'eut pas même la patience d'attendre que le Roi fût mort, & leur supposant d'avoir conspiré de se défaire de lui, pour la récompense de tous les services qu'il leur avoit rendus, il les fit déclarer par tous les Mandarins, dont il étoit le Maître, indignes de la Couronne & de la vie, & fit aussitôt exécuter la Sentence, les

1688. les faiſant enfermer dans des ſacs d'écarlate, & mourir à coups de bois de Sandal, ſelon la coutume du Roiaume, où l'on diſtingue de cette maniére le ſuplice des Princes du Sang.

Tragique mort des deux Princes

Pour la Princeſſe, Petcheratchas, ſoit par amour, ſoit par politique, aima mieux l'épouſer que la faire mourir, & quelque répugnance qu'elle eût à être la Femme du Meurtrier de ſes deux Oncles, elle préféra la condition d'être Reine à celle d'une Sujette, réduite à en pleurer la mort, & à mourir peut-être avec eux.

L'Uſurpateur veut faire périr les François

Il reſtoit encore un Ennemi à l'Uſurpateur. C'étoit le Corps des François, qui avoient leurs Etabliſſemens à Siam & aux environs, qui s'étoient montrez toûjours affectionnez au Roi qui venoit de mourir, & qui avoient leurs inclinations tournées du côté des vrais Héritiers. L'Uſurpateur ne l'ignoroit pas, & ſi des motifs de crainte & de politique ne l'euſſent pas retenu, s'il n'eût pas apréhendé de ſanglantes repreſailles de la part du Roi Trés-Chrétien, il les eût tous fait périr. Il

en

en prit même d'abord la réſolution, & il eſt étonnant qu'il n'eût pu pendant pluſieurs mois en venir à bout, diſpoſant de toutes les Forces du Roiaume contre une poignée d'Etrangers. 1688.

A peine étoient-ils trois ou quatre cents qui s'étoient renfermez dans la Fortereſſe de Bankok, ſituée ſur une Riviére qui ſe décharge dans le Golfe de Siam, dont elle n'eſt éloignée que d'une petite journée : méchante Place, ouverte de tous côtez, & manquant de Proviſions de Guerre & de bouche. Le Commandant ſut néanmoins ſi bien tout ménager, qu'il y en eut aſſez pour ſe maintenir juſqu'à la Capitulation. On ne peut lire ſans étonnement la hardie réſolution de ces braves deſeſpérez, qui entreprenoient, ſans s'effraier de leur petit nombre & du mauvais état de la Fortereſſe, à deux mille lieuës de leur Patrie, ſans eſpérance de ſecours, au milieu d'un Roiaume ennemi, & dont toutes les Forces les environnoient par Mer & par Terre, de ſe faire accorder la permiſſion de retourner en France avec des Vaiſſeaux pour les y conduire

Il les tient aſſiegez a Bankok.

Leur courage les ſauve.

1688. duire, ou de mourir les Armes à la main en défendant leur vie & leur liberté (1). Le nouveau Roi en fut épouvanté, & tout cruel qu'il étoit, tout rouge encore du ſang des deux Princes qu'il avoit fait mourir, il n'oſa répandre celui des Fils du Général François qui étoient Priſonniers ou en Otage auprès de lui, & que le Pere, pour ne point manquer à ſon devoir, avoit abandonnez à ſa fureur, ni pouſſer à bout le deſeſpoir de la Garniſon de Bankok. Il lui accorda de ſortir Tambour battant, Mêche allumée, avec Armes & Bagage, & des Vaiſſeaux avec des Proviſions ſuffiſantes pour les conduire à un Port ſûr hors du Roiaume. L'embarquement ſe fit le 2. de Nov. & ils arrivérent heureuſement en France au mois d'Octobre 1689.

Ils reviennent en France.

L'affaire des Franchiſes & la Bulle du Pape du 12. de Mai 1687. faiſoient du bruit en France (2) : l'Interdiction de l'Egliſe de St. Loüis prononcon-

(1) *La Relation Hollandoiſe eſt différente de la Françoiſe, & fait moins d'honneur au courage & à la bonne-foi du Général & de ſes Gens : mais celle du Général paroit plus naturelle.*

(2) *Voïez les Faſtes de Loüis le Grand De Rincourt, l'Hiſtoire de Guillaume III. l'Hiſtoire d'Angleterre, &c.*

noncée le 26. de Décembre (1) acheva d'exciter la vengeance du Roi & de tout le Roïaume. Elle se fit dans les formes & d'une maniére convenable à la matiére dont il s'agissoit, & aux Parties à qui on avoit à faire. 1688.

Le Marquis de Lavardin fit ses Protestations dès le lendemain de l'Interdiction, contre cette Sentence & contre les Bulles d'Innocent XI. faisant afficher ses Protestations dans tous les Lieux Publics de la Ville. Il rejettoit la faute sur les Ministres mal intentionnez du Pape, & prétendoit que les Excommunications étoient nulles & abusives, au préjudice des Droits de la Couronne & de ceux de l'Eglise Gallicane, qui avoit toûjours regardé la Bulle *in Cœna Domini* insoutenable à l'égard de la France, où les autres Bulles, à qui elle sert de fondement, son regardées du même œil : si bien qu'il lui suffisoit de dire qu'il étoit Ambassadeur du Roi Très-Chrétien, exempt par conséquent de toutes Censures Ecclésiastiques, tant qu'il sera revétu de ce Caractére, & qu'il exécutera

Le Marquis de Lavardin fait afficher ses protestations contre la Bulle.

(1) *Voïez ci dessus page 225.*

1688. cutera les ordres du Roi ſon Maître. Il ne croioit donc pas néceſſaire d'apeller au futur Concile de ces Bulles, ſe contentant de ſa Proteſtation de nullité de tout ce qui avoit été fait, ou pourroit être fait à l'avenir contre lui & ſes Domeſtiques, & que ſi on manque au reſpect & aux égards dus à ſon Caractére, on ſe rendra reſponſable envers Dieu & envers les Hommes, de tous les malheurs que peut attirer après ſoi l'offenſe faite à Sa Majeſté, en violant le Droit des Gens en la perſonne de ſon Ambaſſadeur.

Arrêt du Parlement contre la Bulle.

Le Parlement de Paris fit ce que l'Ambaſſadeur n'avoit pas voulu faire, ou ce qu'il avoit cru n'être pas de ſon Miniſtére. Le 22. de Janvier le Procureur Général apella au futur Concile de la Bulle du 12. de Mai, & de la Sentence du 26. de Décembre, & le Parlement lui donna Acte de ſon Apel, déclara nulle l'Interdiction de l'Egliſe de St. Loüis, & les Bulles du Pape abuſives, ordonna que l'Acte d'Apel interjetté au futur Concile ſeroit enregiſtré, & que le Roi ſeroit trés-humblement ſuplié d'emploier la puiſſance que Dieu lui avoit

avoit miſe entre les mains, pour maintenir les Franchiſes du Quartier de ſes Ambaſſadeurs à Rome dans toute leur étenduë. 1688.

La Cour en informa le Marquis de Lavardin, & lui donna ordre en même tems de paroître dans les ruës de Rome plus ſouvent qu'il n'avoit fait, de fréquenter les Egliſes, & de ne rien épargner pour ſe conſerver tous les Droits de ſon Caractére.

D'autre côté on enjoignit au Cardinal Ranucci, Nonce à Paris, de prendre ſon Audience de Congé, & de partir pour Rome. Tout d'un coup les ordres changérent, & aiant demandé Audience on la lui refuſa, & on le retint comme Priſonnier, ne pouvant paroître en Public, qu'il ne fût accompagné d'un Officier avec un nombre de Gardes, ſous prétexte d'aſſurer ſa perſonne contre les inſultes du Peuple. Ce qui dura juſqu'à la mort d'Innocent XI. qui arriva au mois d'Août 1689. Comme ce Pape avoit renouvellé le différent de la Régale, pour animer de plus en plus le Clergé & tous les Zélateurs de la Catholicité contre le Roi, qu'il en dépeignoit comme le Perſécuteur,

on donne des Gardes au Nonce.

1688. Sa Majeſté ſe trouva obligée de réveiller de ſon côté la vigilance & l'affection de ſon Parlement, & de l'Egliſe Gallicane, pour maintenir les Droits de la Monarchie, & ceux du Clergé de France : leur zêle & leur fidélité ne lui manquérent pas.

Le Procureur Général, après avoir repréſenté le Pape comme un imbécille, que ſon grand âge rendoit incapable de réſiſter aux méchans conſeils de ſes Miniſtres, interjetta Apel au futur Concile des Procédures que le Pape pourroit avoir faites ou faire à l'avenir, & des Jugemens qu'il pourroit avoir rendus ou rendre dans la ſuite au préjudice du Roi & des Droits de ſa Couronne. Sur quoi intervint l'Arrêt, rendu le 27. de Septembre par la Chambre des Vacations, conformément aux Concluſions. Cela fut ſuivi des Déclarations du Clergé en diverſes Aſſemblées, ainſi que de celles de la Ville de Paris, & de l'Univerſité : tous ces divers Corps aiant aprouvé l'Arrêt, pour maintenir les Droits du Roi & les Libertez de l'Egliſe Gallicane : comme ils avoient fait en 1682. (1).

Arrêt de la Chambre des Vacations contre la Bulle. Le Clergé s'y conforme.

Pour

(1) *Voïez ci-deſſus, pag. 71. & ſuiv.*

Pour punir le Pape de ſa partialité & de ſon opiniâtreté, le Roi ſe ſaiſit d'Avignon (1), comme il avoit fait en 1663. pour venger l'inſulte faite par Alexandre VII. à l'Ambaſſadeur de France : cette Ville & tout le Comtat étant conſidérez comme un Fief de la Provence, & comme un Membre du Parlement d'Aix, pour y être réüni quand il plaît au Roi, toutes les fois qu'il a de juſtes raiſons de le faire, telles que ſont celles qui équipollent à la felonnie d'un Vaſſal envers ſon Seigneur. Il n'uſe pourtant jamais de ce Droit à la rigueur, & on n'a pas plutôt réparé l'injure qu'on lui a faite, qu'il reſtituë Avignon. C'eſt ce qu'il fit à Alexandre VII. par le Traité de Piſe du mois de Février 1664. & c'eſt encore de cette maniére qu'il en uſa envers le Succeſſeur d'Innocent XI. à qui il remit la Ville avec tout ſon Territoire, quelque chagrin qu'il eût reçu de ſon Prédéceſſeur dans l'affaire de la Régale & dans celle des Franchiſes, comme nous l'avons vu, & dans celle de l'Archevêché de Cologne, comme nous le verrons bientôt.

1688. Le Roi ſe ſaiſit d'Avignon.

(1) *Le 7. Octobre.*

1688. La puissance du Roi se faisoit sentir par tout, & son Pavillon se faisoit respecter sur la Mer en tems de Paix comme en tems de Guerre. Le Comte de Tourville, Lieutenant-Général, qui commandoit une Escadre Françoise, aiant rencontré Paparhin, Amiral d'Espagne, le 2. de Juin, il l'obligea de baisser le Pavillon Espagnol, & de rendre à celui de France l'honneur qui lui étoit dû.

L'Amiral d'Espagne baisse le Pavillon devant celui de France.

Bombardement d'Alger par le Maréchal d'Estrées.

Un mois après (1) Alger ressentit de plus terribles effets de l'Armée Navale, que le Maréchal d'Estrées eut ordre de mener contre cette retraite de Barbares & de Corsaires, aussi perfides que cruels, & qui n'avoient pas plûtôt conclu un Traité de Paix ou de Tréve, qu'ils le violoient. Il n'y avoit pas long-tems, qu'ensuite du Bombardement de la Ville & de ses Vaisseaux par les Flottes Françoises, sous le Commandement du Marquis Du Quesne & du Comte de Tourville, le Divan & le Bacha avoient envoié des Ambassadeurs à Paris (2) pour ratifier le Traité fait avec le dernier, & pour faire leurs soumissions au Roi. Ils avoient

(1) *Le 1. de Juillet.* (2) *Le 4. de Juillet* 1684.

avoient encore vu depuis bombarder ceux de Tripoli, & ceux de Tunis s'humilier, acheter la Paix, & paier les dommages cauſez par leurs Pyrateries : tout cela n'étoit pas capable de les réprimer. Ils recommencérent leurs Incurſions & leurs Brigandages, & s'attirérent de nouveau le reſſentiment de la France. Le Maréchal d'Eſtrées vint les punir, détruiſit encore une fois la plûpart des maiſons & des Moſquées, & coula à fond ſix de leurs Vaiſſeaux dans le Port. Enſuite de cette Expédition il remit à la voile, & cette année & la ſuivante il leur enleva autant de Vaiſſeaux & de Galéres qu'il en put rencontrer, & les réduiſit à de grandes extrémitez. Ils n'y trouvérent point d'autre remede que la Paix, qu'ils demandérent, & qu'on leur accorda le 25. de Septembre 1689. Ils la gardérent un peu mieux que les autres, ſoit par leur impuiſſance, ſoit par la crainte qu'ils eurent des terribles Flottes dont la France, & les autres Puiſſances de l'Europe couvrirent la Méditerranée & l'Océan. 1688. Les Algériens s'humilient.

Nous voici parvenus à la fameuſe querelle qu'excita la prétention à l'Archevê-

1688. chevêché de Cologne, brigué par le Cardinal de Furſtemberg, apuié du Roi Très-Chrétien, & par le Prince Clément de Baviére, ſoutenu de l'Empereur & favoriſé du Pape. Ce fameux démêlé, qui jetta de l'huile dans le feu, & qui anima plus fort qu'auparavant les Partis opoſez, mérite d'être dévelopé.

L'Election de l'Archevêché & de l'Electorat de Cologne excite de nouveaux Troubles.

Cologne, ſur le Rhin, eſt un Rem-part de l'Empire, & quoi que ſon Archevêque n'en ſoit pas le maître, & que ſa Réſidence ſoit à Bonne, il ne laiſſe pas d'y avoir un grand crédit. Il importe donc à l'Empire d'empêcher qu'un Sujet ſuſpect ne ſoit pas pourvu de l'Archevêché. Il n'importe pas moins à la France, pour s'aſſurer du Rhin, que cette Ville n'ait pas un Archevêque qui lui ſoit contraire, qui lui ferme ce Fleuve, & qui le tienne ouvert à ſes Ennemis. C'eſt pour cela qu'après la mort de Maximilien de Baviére, dernier Archevêque, qui étoit dans ſes intérêts, elle travailla à faire élire le Cardinal de Furſtemberg; & c'eſt pour la même raiſon que l'Empereur & les Princes de l'Empire ſes Alliez s'y opoſérent avec chaleur.

Il n'y avoit guére d'aparence que la brigue de la Cour de France pût manquer, & il ſemble que tout parloit pour le Cardinal, ſon âge, ſa naiſſance, ſa capacité, le crédit qu'il avoit dans le Chapitre. Le Roi Très-Chrétien, qui l'avoit fait ſortir de priſon par la Paix de Nimegue, qui lui avoit conféré l'Evêché de Straſbourg, & qui avoit forcé le Pape à lui donner le Chapeau de Cardinal, croioit bien encore l'obliger à lui donner ſa Bulle pour l'Archevêché & l'Electorat que la plûpart des Suffrages lui faiſoient eſpérer. Pour l'en aprocher de plus près, il emploia ſon crédit pour le faire élire Coadjuteur de Maximilien de Baviére, qui vivoit encore, mais qui étoit moribond. Le Roi fit plus. Il crut qu'envoiant le Marquis de Lavardin à Rome au ſujet des Franchiſes, l'arrivée tout extraordinaire de cet Ambaſſadeur intimideroit le Pape, & ne lui permettroit pas de traverſer une Election, d'ailleurs auſſi juſte que celle du Cardinal de Furſtemberg. Il en fut néanmoins autrement, & le Pontife, irrité par la hauteur de l'Ambaſſade Françoiſe, n'eut

1688. Brigues de la France pour le Cardinal de Furſtemberg.

1688. n'eut pas plutôt apris la mort du dernier Electeur, qui arriva bientôt après, qu'il envoia ordre à ſes Nonces à Vienne & à Cologne de s'opoſer à l'Election de Furſtemberg, & de la faire tomber ſur le Prince Clément de Baviére.

Brigue contraire pour le Prince de Baviére.

Il falloit pour cela franchir bien des obſtacles qui ſe préſentoient en foule, & faire violence aux anciennes Conſtitutions. Elles ſont telles, qu'il y a deux voies pour parvenir à cette dignité : la premiére & la plus naturelle eſt celle de l'*Election* ; la ſeconde eſt celle de la *Poſtulation*. Toutes deux ſe font par les Suffrages du Chapitre, qui élit toûjours. La différence conſiſte, premiérement, dans le Sujet qui eſt élu, & en ſecond lieu, dans le beſoin qu'il a de plus ou de moins de Voix, ſelon qu'il eſt plus ou moins éligible. S'il a toutes les qualitez requiſes, il parvient à l'Archevêché & à l'Electorat par voie d'*Election* : s'il lui manque une ou pluſieurs de ces qualitez, il n'y peut parvenir que par voie de *Poſtulation*. Au premier cas, il lui ſuffit d'avoir plus de la moitié des Suffrages, comme de treize ſur vingt-quatre : car les

Election & Poſtulation en quoi différent.

les Capitulaires ou les Chanoines qui ont Droit d'élire ſont toujours vingt-quatre. Au ſecond cas, il faut qu'il ait les deux tiers des Voix, c'eſt à dire ſeize de vingt-quatre. Les qualitez requiſes ſont quatre : I. Qu'il ſoit de la Nation : II. Qu'il ſoit Chanoine de l'Egliſe Cathédrale : III. Qu'il ait au moins vingt-&-un an : IV. Qu'il ne ſoit point attaché à d'autre Bénéfice. Le manquement d'une ſeule des qualitez met le Sujet hors de la voie de l'*Election*, le place dans celle de la *Poſtulation*, & par conſéquent dans la néceſſité d'avoir les deux tiers des Suffrages. 1688.

Qualitez des deux Competiteurs.

Les deux Compétiteurs ne pouvoient être *élus*, mais *poſtulez* : c'eſt à dire, que leur manquant une ou pluſieurs des quatre qualitez requiſes, il leur falloit les deux tiers des Voix pour obtenir l'Archevêché & l'Electorat. Il ne manquoit pourtant au Cardinal de Furſtemberg qu'une de ces qualitez & la moindre de toutes, c'étoit la poſſeſſion d'un autre Bénéfice, de l'Evêché de Straſbourg, auquel il étoit déjà attaché, mais qu'il offroit de réſigner. Il n'en étoit pas ainſi du Prince Clément de Baviére,

1688. à qui toutes les qualitez manquoient, excepté celle de ſa naiſſance, étant de la Nation : mais ſon âge de dix-ſept ans ſembloit l'exclure abſolument d'une dignité qui en demande vingt-&-un pour être capable de l'exercer. Il faut encore ſavoir que pour mettre le Sujet *élu* ou *poſtulé* en état de joüir du Bénéfice, il faut qu'il obtienne la Confirmation du Pape à l'égard de l'Archevêché, & l'Inveſtiture de l'Empereur à l'égard de l'Electorat : & le Chapitre, conjointement avec celui qui eſt *élu* ou *poſtulé*, la doit demander à ces deux Puiſſances, ſans qu'il puiſſe mettre le Sujet, à qui il a donné ſes Suffrages, en poſſeſſion, qu'après l'avoir obtenuë.

Tous deux viennent par la voie de *Poſtulation*

Telle eſt la Conſtitution de ce grand Bénéfice : le Chapitre y pourvoit, le Pape & l'Empereur y concourent, chacun ſelon ſon Droit : & telles étoient les qualitez des deux Sujets qui y prétendoient, non par voie d'*Election*, pour les raiſons que j'en viens de dire, mais par voie de *Poſtulation*.

Comme chacun avoit ſa brigue, le Chapitre ſe partagea, en ſorte néanmoins que la plus grande partie ſe dé-

déclara pour le Cardinal de Furſtemberg, qui eut treize voix des vingt-quatre, & le Prince Clément n'en eut qu'onze. Tous deux prétendirent être élus, & tous deux s'adreſſérent au Pape pour avoir ſa Confirmation. La juſtice paroiſſoit toute entiére du côté du premier, la politique & la partialité emportérent la balance, & on fut étonné lors que le 16. de Septembre le Pape rejetta ſa *Poſtulation*, & lui préféra celle du Prince de Baviére. Il avoit pourtant contre lui trois grands défauts, que ſon Compétiteur n'avoit pas : il étoit Mineur, n'aiant que dix-ſept ans : il n'étoit point Chanoine de Cologne : il poſſédoit deux Evêchez, celui de Ratiſbonne, & celui de Freſſenheim. Trois Bulles du Pape le relevent de ces trois incapacitez, & lui en donnent Diſpenſe. Ces obſtacles levez, ſa *Poſtulation* devient *Election*, le Pape la confirme, ſupléant par la plénitude de ſa puiſſance au nombre des Voix, & le recommande au Chapitre pour le mettre en poſſeſſion de l'Archevêché. Etoit-ce donc uſer de ſon autorité ſelon les Loix ? n'étoit-ce pas plutôt les enfraindre ? Le Pape n'a que le

1688.

Le Chapitre ſe partage ; mais la pluralité des Voix eſt pour le Cardinal.

Le Pape lui préfere le Prince de Baviére.

1688. Droit de Confirmation, mais il n'a pas celui de choisir un Sujet & de rejetter l'autre, étant obligé de confirmer celui qui a la pluralité des Voix, au moins si les Élections sont libres : au lieu que dans cette occasion il confirme celui qui en a le moins. N'étoit-ce pas anéantir les Droits & la Liberté du Chapitre ?

Motifs de cette préférence.

La politique & la partialité le faisoient agir : Aussi affectionné à la Maison d'Autriche que contraire à celle de Bourbon, il épousoit tous les intérêts de la premiére, & s'opposoit de toute sa force à ceux de l'autre. Il savoit le dévouement du Cardinal de Furstemberg pour la France, *tel*, disoit-il, *qu'avoir le Roi lui-même Electeur à Cologne, ou Furstemberg, c'étoit la même chose.* Il n'avoit donc garde d'en confirmer la *Postulation.* Il connoissoit au contraire l'attachement de la Maison de Baviére à la Maison Impériale ; il ne trouva donc rien d'impratiquable pour un Prince Bavarois, & il se crut tout permis pour le mettre en possession de l'Archevêché. Ainsi parloient les Partisans du Cardinal de Furstemberg.

Le

Le Roi de France ſe crut intéreſſé dans l'injuſtice qu'on faiſoit à ce Cardinal, & le regardant dans cette affaire comme une eſpêce de Martyr de l'affection qu'il lui avoit témoignée en diverſes occaſions, il en marqua ſon reſſentiment au Pape & à l'Empereur. Son Manifeſte à l'égard du dernier fut bientôt ſuivi d'une Guerre ſanglante : & il chargea le Cardinal d'Eſtrées, qui étoit à Rome, d'un Mémoire qui contenoit des reproches fort aigres de la partialité du Pape, & de ſes proteſtations de s'en reſſentir, avec orde de le rendre public. Après s'y être plaint de la conduite de ce Pontife dans l'affaire de la Régale & des Franchiſes, On peut dire, ajoûte-t-il, que Sa Sainteté a fait paroître ſa haine perſonnelle contre ma Couronne, & ſa partialité pour la Maiſon d'Autriche encore plus ouvertement, dans tout ce qui s'eſt paſſé touchant la *Poſtulation* du Cardinal de Furſtemberg à la Coadjutorerie, & enſuite à l'Electorat de Cologne... Je ne puis m'empêcher de ſéparer la qualité de Chef de l'Egliſe de celle d'un Prince Temporel, qui

» épouſe

1688.

Le Roi prend le Parti du Cardinal.

Son Manifeſte contre la partialité du Pape

1688. » épouſe ouvertement les intérêts
» des Ennemis de ma Couronne.
» Aprés s'être montré ſi partial, je
» ne puis plus le réconnoître pour
» Médiateur des conteſtations qu'a
» fait naître la Succeſſion Palatine en-
» tre ma Belle-Sœur & la Maiſon de
» Neubourg, & je ſaurai bien faire
» rendre à cette Princeſſe la juſtice
» qui lui eſt duë. „ Paſſant ainſi des
» reproches aux menaces: „ Je ne pré-
» tends pas, dit le Roi outragé, laiſ-
» ſer plus long-tems le Duc de Par-
» me mon Allié, dépouillé de ſes
» Etats de Caſtro & de Ronciglio-
» ne, dans leſquels il doit être réta-
» bli en exécution de l'Article pre-
» mier du Traité de Piſe, dont je ſuis
» Garant. . . . Je ferai entrer mes
» Troupes en Italie pour y demeu-
» rer, juſqu'à ce que ce Prince mon
» Allié ſoit rentré dans la joüiſſance
» de ſes Etats, & je me mettrai dans
» le même tems en poſſeſſion de la
» Ville d'Avignon, ſoit pour la ren-
» dre à Sa Sainteté aprés l'entiére exé-
» cution du Traité de Piſe, ou pour
» la retenir, & donner au Duc de
» Parme le prix pour lequel elle a
» été engagée, en déduction des
» dom-

dommages qu'il pourroit ſouffrir d'une plus longue privation de ſes Etats. " 1688.

Les menaces du Roi furent bientôt exécutées, tant à l'égard du Pape par la ſaiſie d'Avignon, qui ſe fit le 7. d'Octobre, qu'à l'égard de l'Empereur & de l'Empire, où les Armées de la France entrérent dans le même tems, ſe ſaiſirent d'Hailbron, obligérent Ausbourg à payer Contribution, Heydelberg & Maience à recevoir Garniſon Françoiſe, prirent Philisbourg, Manheim, Spire, preſque tout le Palatinat, & ſe ſaiſirent encore de Trêves. Toutes ces Conquêtes ſe firent pendant les mois d'Octobre & de Novembre, & alors fut rompuë la Trêve de vingt ans qui avoit été concluë en 1684: & alors la Ligue s'unit tout de nouveau contre la France, & lui déclara la Guerre de tous côtez, comme elle la déclara de ſon côté à tous ces Confédérez, ſans s'étonner de leur multitude. Nous raporterons tous ces Evénemens en leur ordre. La Guerre ſe rallume.

La Paix de Nimegue, toute générale qu'elle devint en 1679. n'avoit pû établir la tranquillité de l'Europe: &

1688. & la Trêve de vingt ans, concluë à Ratisbonne le 10. d'Août 1684. ne l'affermit pas pour long-tems. Les prétentions de la France, & le refus de l'Empire & de l'Eſpagne de lui en faire raiſon, troublérent la Paix: la Trêve de vingt ans ne fit que ſuſpendre la Guerre: l'ouverture à la Succeſſion Palatine en fournit les premiéres occaſions: les Franchiſes, & l'*Election* ou la *Poſtulation* de l'Archevêché & de l'Electorat de Cologne achevérent d'allumer le feu.

Abregé de la Révolution d'Angleterre.

La grande Révolution d'Angleterre, qui ſe ménageoit depuis quelque tems, & qui éclata cette année, n'y contribua pas moins que tout le reſte. Je n'ai guére parlé de ce Roiaume d'Outre-Mer depuis la Paix de Nimegue, où le Roi Charles II. Médiateur avoit joüé bien des rolles différens, ſelon qu'il étoit entrainé par les différens Partis qui l'obſédoient. Quoi que Catholique dans le cœur, il parut toûjours Protecteur de la Religion Anglicane (1): deſorte que bien que ſes parlemens fuſſent peu contens de l'Alliance qu'il avoit avec la France, ils ſouffrirent pourtant aſſez pa-

(1) *Voïez les Mémoires du M. D. L. F.*

patiemment ſon Regne : & auſſi l'An- 1688.
gleterre n'a jamais été plus riche & plus tranquille qu'elle le fut alors. Il aimoit la volupté & le repos : mais il ne manquoit ni de courage ni de bons ſens quand il ſe croioit obligé d'agir : compoſé, comme la plûpart des hommes, de bonnes & de mauvaiſes qualitez, il tint une conduite fort irreguliére juſqu'à ſa mort qui arriva le 7. de Février 1685. Il laiſſa les trois Roiaumes de la Grande Bretagne pleins de haines & de Factions, qui avoient déjà bien fait répandre du ſang, & qui en firent bien répandre encore dans la ſuite. Je n'ai pas deſſein de décrire ces tragiques Evénemens, dont les Proteſtans accuſoient les Catholiques, & que les Catholiques retorquoient contre les Proteſtans. C'eſt dans l'Hiſtoire d'Angleterre qu'il faut en chercher la relation. Je dirai ſeulement que Charles cultiva avec ſoin l'Alliance du Roi Très-Chrétien, juſqu'a faire dire qu'il lui ſacrifioit les intérêts du Prince d'Orange, ſon propre Neveu : à qui pourtant il fit épouſer ſa Niéce, & l'aprocha par ce Mariage du Trône d'Angleterre.

Son

1688. Son Succeſſeur (1) Jaques II. eut de plus étroites liaiſons encore avec Loüis XIV. La conformité de leur Religion en ſerra les nœuds. Cette Religion fut fatale à Jaques II. par le zêle outré & précipité avec lequel il entreprit de la faire regner en Angleterre, dont la Nation & le Clergé étoient Proteſtans. Les violences qu'il exerça, pouſſé par ſa haine contre la Religion Anglicane, & par les ſuggeſtions des Jéſuites, dont le Pere Petters, qui en étoit le Chef à Londres, correſpondoit avec le Pere la Chaiſe à Paris, firent prendre aux Anglois la réſolution d'apeller à leurs ſecours le Prince d'Orange. ils lui envoiérent des Députez, comme au Libérateur que la providence leur avoit deſtiné, „ Le conjurant » de prendre ſoin de leur Liberté, » de leur Vie, & de leur Religion, » toutes trois, diſoient-ils, oppri- » mées & prêtes à périr, s'il ne ſe » hâtoit de les venir délivrer. „ Ils l'y excitoient en même tems par ſon propre intérêt, le regardant & la

Lamauvaiſe conduite du Roi Jaques y donne lieu.

(1) *Voïez les divers Auteurs de l'Hiſtoire d'Angleterre & celle des Révolutions par le Pere d'Orléans. Voïez auſſi l'Hiſtoire du Tems, & les Lettres écrites ſur les Matiéres du Tems, & les Mémoires du M. D. L. F.*

IAQUES II. ROY
d'Angleterre

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

Princeſſe ſon Epouſe comme les Hé- 1688.
ritiers Préſomptifs & legitimes de la Couronne d'Angleterre, qu'on vouloit leur ravir par la naiſſance d'un Prince ſupoſé.

Jaques n'avoit laiſſé de ſon Mariage avec Anne Hyde, Fille du Comte de Clarendon, que deux Filles, Marie, que le Prince d'Orange avoit épouſée, & Anne, mariée au Prince de Dannemark. Il avoit épouſée en ſecondes Noces la Princeſſe de Modêne, dont il avoit eu pluſieurs Enfans: mais tous étoient morts: & on croioit quelle qu'en pût être la raiſon, que la Reine n'en pouvoit plus mettre au monde: deſorte que la Nation avoit les yeux ſur le Prince d'Orange, Neveu & Gendre de Jaques II. & le regardoit comme Héritier Préſomptif du Roiaume, tant de ſon Chef (1), que du Chef de la Princeſſe ſon Epouſe. Les Anglois Proteſtans ſe conſoloient dans cette eſpérance: mais la nouvelle qui ſe répandit que la Reine étoit groſſe alarma le Peuple & le Clergé, & la naiſſance du Prince, dont on dit qu'elle étoit accouchée

Les Anglois Apellent à leur ſecours le Prince d'Orange.

(1) *Iſſu du Mariage de Guillaume II. avec Marie d'Angleterre*

1688: & qu'ils prétendirent être un Enfant ſupoſé, les détermina à hâter la venuë du Prince d'Orange, qui étoit leur unique reſſource.

Leur Députation avoit été précédée par des Mémoires que Jaques II. faiſoit écrire au Prince, afin de ſavoir ſes ſentimens & ceux de la Princeſſe ſon Epouſe ſur la Révocation du *Teſt* & des Loix Pénales, qui étoit le dernier coup que le Roi vouloit fraper pour détruire la Religion Anglicane. Par ces Loix, les Papiſtes ſont exclus de l'entrée au Parlement, & des Emplois Publics, où perſonne ne peut être admis qu'il n'en jure l'obſervation, & l'abjuration du Papiſme (1) : ſans toucher au reſte ni aux biens ni aux conſciences des Catholiques du Roïaume. Le Prince & la Princeſſe, conſultez ſur cette Revocation, répondirent par la plume du Penſionnaire Fagel, à ce que Stevvart, Conſeiller du Roi de la Grande Bretagne lui en avoit écrit pour le communiquer à leurs Alteſſes, & à quoi il ſe diſoit être autoriſé du Roi : *Qu'ils ne trouvoient pas mauvais qu'on ſouffrît les Papiſtes dans les*

La Lettre que le Roi Jaques fait écrire au Prince & à la Princeſſe au ſujet du *Teſt*.

Leur Réponſe.

(1) *C'eſt ce Serment qu'on nomme le* Teſt

les trois Roïaumes, & qu'on leur laiſſât faire des Exercices particuliers de leur Religion, ſans les inquiéter : mais qu'ils ne pouvoient aprouver qu'on abolit le Teſt *ni les Loix Pénales, qui excluoient les Papiſtes des Emplois Publics, ſans leur faire d'autre mal, parce ques ces Loix étoient néceſſaires pour la ſureté de la Religion Proteſtante & de la Nation.* 1688.

Jaques, qui avoit voulu tâter le pouls dn Prince & de la Princeſſe, mais qui avoit pris ſon parti il y avoit long-tems, n'avoit garde de les en croire. Il avoit pouſſé les choſes trop loin pour s'arrêter en chemin, où il n'avoit plus que ce pas à franchir, pour faire monter ſa Religion ſur le Trône.

Il en avoit été exclus par un Acte de la Chambre Baſſe du Parlement en 1679. & renouvellé en 1680. qui le déclaroit, " Incapable de ſuccéder aux Couronnes d'Angleterre & d'Irlande à cauſe de ſa " Religion, & des liaiſons étroites " qu'il avoit avec le Roi de France " & la Cour de Rome, ſans pourtant en exclure ſa poſtérité, ſi " elle étoit Proteſtante ". Il eſt "

1688. vrai que la Chambre Haute refuſa ſon conſentement à l'Acte : mais c'étoit toûjours un fâcheux préjugé pour ce Prince, lorſque la mort de ſon Frere Charles II. l'apelleroit à la Succeſſion. Cette mort arriva au mois de Février 1685. & le Duc d'York fut proclamé Roi par les principaux Seigneurs du Roiaume, ſans qu'on lui opoſât l'Acte de la Chambre Baſſe, dont je viens de parler. Il déclara cependant qu'il étoit Catholique ; mais il proteſta en même tems de ſa réſolution de conſerver ſelon les Loix, le Gouvernement Eccléſiaſtique & politique dans l'état où il le trouvoit. S il l'eut fait, tout eût été tranquille, & ſon Regne n'eût fini qu'avec ſa vie. Le Duc de Montmouth entreprit de l'y troubler bientôt après, & s'étant ligué avec le Comte d'Argile, ils firent une Deſcente, le premier en Angleterre & l'autre en Ecoſſe : mais tous deux périrent, & leur équipée n'eut point de ſuite.

Revolte du Duc de Montmouth punie.

La Révolte du Duc de Montmouth fournit un ſujet au Roi pour lever des Troupes, & il arma auſſi par mer, ſans licentier ces Armées

Armement du Roi Jaques.

après

après que les Rebelles eurent été punis. Au contraire il les augmenta, & le Parlement eut la complaiſance de lui accorder un Subſide de ſept cents mille livres ſterlin, pour l'emploier à tel uſage qu'il lui plairoit. Il lui préſenta pourtant une Adreſſe, pour le ſuplier de donner ſon conſentement au Bill qui devoit être paſſé en Acte contre les Catholiques, qu'il déclaroit incapables d'exercer aucune Charge Publique. Non ſeulement il en rebuta la propoſition, mais il fit encore entrer dans le Roiaume un grand nombre d'Etrangers Catholiques, de Prêtres & de Religieux, & ſur tout de Jéſuites, qui tenoient le premier rang : aiant pris pour ſon Confeſſeur le Pere Petters, Anglois, qui étoit de cet Ordre, & lui donnant Séance dans le Conſeil Secret. Ce Jéſuite, trop violent, acheva de tout gâter, & le Roi s'en laiſſant gouverner ruina par ſa precipitation l'Ouvrage de la Catholicité qu'il vouloit avancer. Leur grande affaire, & qu'ils prenoient le plus à cœur, étoit l'abolition du *Teſt* & des Loix Pénales. Le Roi, ne pouvant là-deſſus rien eſpérer du Par-

1688.

Introduit les Etrangers Catholiques en Angleterre.

Se laiſſe gouverner par le Pere Petters.

1688. Parlement, prit un autre tour. Il fit assembler les douze Juges (1) du Roiaume d'Angleterre, pour délibérer si le Roi pouvoit dispenser ceux à qui il donnoit des Charges de prêter le Serment du *Test* : & ces Juges, qui lui étoient dévouez, conclurent presque tous pour l'affirmative. En vertu de cette décision les Catholiques furent élevez aux premiéres Charges. Je ne parle point des autres Innovations qui se firent jusque dans les Eglises Protestantes, les Universitez, & les Ecoles Publiques. Mais le coup le plus hardi fut la Proclamation que Jaques fit publier, qui déclaroit les Catholiques Romains capables d'exercer toutes les Charges & tous les Emplois du Roïaume. Les Jésuites alors obtinrent la permission d'ériger un Collége, dans un lieu de Londres, qu'on nomme la *Savoye* : & le Roi ordonna aux Universitez de Cambridge & d'Oxford de recevoir dans leurs Corps des Sujets Catholiques Romains, parmi lesquels il y avoit un Jésuite (2).

Veut abolir le *Test*.

Collége des Jésuïtes.

La

(1) *Ils sont les Interprêtes des Loix départis dans les Provinces. On les nomme aussi* Jurez.

(2) *Dans le Collége d'Oxford.*

La Nation murmura encore de voir le Nonce du Pape faire ſon Entrée Publique à Windſor, & avoir Audience du Roi & de la Reine de la même maniére que les Ambaſſadeurs des Têtes Couronnées, nonobſtant les Loix du Roiaume qui ne permettent aucun commerce avec les Miniſtres de la Cour de Rome, ſans ſe rendre coupable de Trahiſon. 1688. Donne audience au Nonce du Pape

La Priſon des Evêques arriva bientôt après. La cauſe en fut le refus qu'ils firent de lire, ou de faire lire dans les Egliſes de leur Diocèſe, la Déclaration qui révoquoit le *Teſt* & les Loix Pénales : & la Reine accoucha dans le tems qu'on les avoit envoiez à la Tour : Ce qui fit croire qu'on ne les y avoit enfermez, que pour les empêcher d'aſſiſter à la naiſſance de l'Enfant, où par les Loix du Roiaume ils doivent être apellez, & pour en faciliter la ſupoſition. Cette circonſtance, & quelques autres que la fierté de la Reine lui fit négliger, confirmérent le Peuple dans ſes ſoupçons. Quoi qu'il en ſoit, & quel que pût être le préjugé de la Nation, le Roi nomma des Commiſſaires pour faire le Procès aux Evêques : Empriſonnement des Evêques.

1688. mais il fut bien étonné de la Sentence qui les déclaroit abſous, & qui les mettoit en liberté. Il le fut encore plus des acclamations du Peuple, qui non content de les avoir aplaudis pendant le jour, en les voiant paſſer dans les ruës, emploia encore la nuit ſuivante à des Feux de joie & à des Feſtins pour rendre l'allégreſſe plus ſolemnelle.

Leur délivrance.

Deſobéïſſance de l'Armée.

Il crut trouver plus d'obéïſſance dans ſon Armée, où il ſe rendit dans le deſſein d'obliger les Soldats à ſigner, qu'ils l'aſſiſteroient pour exécuter la réſolution qu'il avoit priſe de révoquer les Loix Pénales : mais il y trouva une deſobéïſſance générale. Il vit alors qu'il avoit été trop vîte, & concerta avec la France les moiens qu'il étoit à propos de prendre pour redreſſer une ſi méchante conduite, & pour le mettre en état de parvenir à ſon deſſein par des voies mieux entenduës, & plus capables de le faire réüſſir. Il étoit trop tard.

Intrigues du Prince d'Orange avec les Etats Généraux.

Pendant qu'il délibéroit avec la Cour de France, les Députez Proteſtans d'Angleterre prenoient leurs meſures avec le Prince d'Orange, qui

qui voiant le moment fatal que la Succeſſion lui alloit échaper, s'il n'accouroit au ſecours du Parti qui l'apelloit, fit ſous main ſes préparatifs pour une ſi hardie entrepriſe. Il falloit pour cela une grande aplication & de grands mouvemens : engager non ſeulement toutes les Sept Provinces-Unies, mais encore une partie des Princes d'Allemagne à l'apuier : les premiéres en lui fourniſſant une Armée Navale, & riſquant toutes les Forces de l'Etat : les autres en venant avec les leurs couvrir la Hollande, & s'opoſer aux Irruptions de la France. Quelque profond que fût le ſecret, qui fut gardé là-deſſus dans les Aſſemblées de la République, il ne put être ſi bien caché que les deux Rois ne le devinaſſent au moins, s'ils ne purent le découvrir. 1688.

Pour s'éclaircir de leurs ſoupçons, ou pour intimider le Prince & ſes Alliez, ils firent agir leurs Miniſtres à la Haye, qui préſentérent leurs Mémoires aux Etats Généraux. Celui du Marquis d'Abbeville, Ambaſſadeur du Roi de la Grande Bretagne, qui fut préſenté le 8. de Sep-

Mémoire de l'Ambaſſadeur d'Angleterre aux Etats Généraux.

1688. tembre de cette année, contenoit la ſurpriſe & l'alarme que donnoit à toute l'Europe les grands préparatifs qu'on leur voioit faire, & les prioit de la part de ſon Maître de lui aprendre à quoi tendoient ces préparatifs.

Mémoire de l'Ambaſſadeur de France.

Le Mémoire que le Comte d'Avaux, Ambaſſadeur de France, préſenta le lendemain, étoit beaucoup plus fier. Ce Miniſtre diſoit, „ Que le Roi ſon „ Maître ne pouvoit voir que les „ Etats fiſſent venir dans leur Païs „ tant de Troupes Etrangéres dans „ une Saiſon ſi avancée, & qu'ils „ équipaſſent une Flotte ſi nombreuſe, ſans ſe perſuader que cet „ Armement regardoit l'Angleterre : Que Sa Majeſté lui avoit „ commandé de leur déclarer de ſa „ part, que les liaiſons d'Amitié & „ d'Alliance, qu'elle avoit avec le „ Roi de la Grande Bretagne, l'obligeroient non ſeulement à le ſecourir, mais encore à regarder „ comme une infraction manifeſte „ de la Paix, & comme une rupture „ ouverte contre ſa Couronne, le „ premier acte d'hoſtilité qui ſe feroit par leurs Troupes & par leurs „ Vaiſſeaux contre Sa Majeſté Britannique. „

Ces

Ces Mémoires ne produisant rien moins que l'effet qu'on s'en étoit promis, Jaques II. changea tout d'un coup de batterie, & quittant la peau de Lion, il prit celle de Renard. Le 20. de Septembre il fit publier une Proclamation, par laquelle il faisoit connoître qu'il étoit prêt d'entrer dans tous les engagemens qu'on voudroit pour la sureté de l'Eglise Anglicane, consentant que les Catholiques Romains demeurassent exclus de la Chambre Basse du Parlement. Il fit fermer le Collége des Jésuites, & les obligea à se retirer, sans en excepter le Pere Petters. Enfin il annulla toutes les Déclarations qu'il avoit données contre l'Eglise & le Gouvernement, & rétablit toutes choses sur l'ancien pied, où il les avoit trouvées à son avénement à la Couronne. 1688. Proclamation du Roi Jaques pour regagner l'affection de la Nation.

De si grands changemens fraioient le chemin à la Proclamation du 8. d'Octobre, où le Roi disoit: „ Que „ sur des avis très certains qu'il avoit „ eus, qu'une Armée d'Etrangers „ devoit bientôt venir de Hollande „ pour envahir son Roiaume, & „ pour y exercer toutes sortes d'ac- Autre Proclamation pour s'opposer à la Descente.

1688. » tes d'hoſtilité, il conjuroit ſes Su-
» jets de ſe défaire de toute ſorte
» d'animoſitez, de jalouſies & de
» préjugez, & de s'unir enſemble
» pour défendre leur Roi & leur
» Patrie. »

Dans le tems que le Roi de la Grande Bretagne tâchoit de regagner l'affection & la confiance de ſes Peuples, pour les diſpoſer à s'unir avec lui contre le Prince d'Orange, le Roi de France envoioit ſes Troupes ſur le Rhin pour faire le Siége de Philisbourg, & tenir par là en échec les Princes d'Allemagne, confédérez avec ce Prince & les Etats Généraux. La politique de Jaques II. ne réüſſit pas, & la Diverſion de la France lui fut inutile.

Embarquement du Prince d'Orange, & quel en fut le ſuccés.

Le Prince d'Orange, aiant obtenu des Etats Généraux les Vaiſſeaux & les Troupes dont il crut avoir beſoin, mit à la voile le 30. d'Octobre, arborant le Pavillon d'Angleterre avec cette Inſcription, *Pour la Religion & pour la Liberté.* A peine la Flotte fut-elle en pleine Mer avec un vent favorable, qu'il s'éleva ſur le minuit une furieuſe tempête qui la diſperſa. On la crut périe; mais

tout

tout ce dommage fut bientôt réparé, 1688.
& le 11. de Novembre la Flotte se remit en Mer dans le même état & dans le même ordre qu'elle étoit la premiére fois, lorsqu'elle avoit été si maltraitée de la tempête. Elle eut celle-ci une navigation plus favorable, & le Débarquement se fit le 15. dans les Ports d'Angleterre (1). Le Prince fut reçu des Anglois comme leur Libérateur : les Provinces par où il passa le félicitérent sur son arrivée, & lui aplaudirent : Londres imita les Provinces : les Armées de Terre & de Mer en qui se confioit le Roi l'abandonnérent, & lui-même, croiant qu'il n'y avoit plus de sureté pour lui dans le Roiaume, en sortit le 2. de Janvier, & alla chercher un asyle en France, où la Reine son Epouse s'étoit déjà réfugiée avec le jeune Prince, qui porta le surnom de *Prince de Galles.* Alors le Prince d'Orange prit l'Administration du Roiaume que lui offrit l'Assemblée qui se tint à Londres, & envoia des Lettres Circulaires par toutes les Province s pour la Convocation d'un Parlement, qui ne prit d'abord que

(1) *A Dartmouth, Torbay & Exmouth.*

1688 le nom de *Convention*, juſqu'à ce qu'aiant donné le titre de Roi & de Reine au Prince d'Orange & à la Princeſſe Marie ſon Epouſe, cette Aſſemblée prit auſſi celui de *Parlement*. Tout cela ſe fit dans le mois de Février 1689. tant cette grande Révolution fut rapide. C'eſt dans l'Hiſtoire d'Angleterre qu'il en faut voir les particularitez. Je reviens à celle de France.

Plaintes que le Roi Très Chrétien fait de la conduite du Pape, & de l'Empereur.

Dans le Mémoire du 6. de Septembre des plaintes que faiſoit le Roi de la partialité du Pape pour l'Empereur (1), il accuſe ce Pontife d'avoir porté par là les affaires de l'Europe à une Guerre Générale. » C'eſt, » dit le Roi, la mauvaiſe conduite » du Pape, qui donne au Prince » d'Orange la hardieſſe de faire tout » ce que peut marquer un deſſein » formé, d'aller attaquer le Roi » d'Angleterre dans ſon propre » Roiaume, & de prendre pour » prétexte d'une entrepriſe ſi hardie » le maintien de la Religion Pro- » teſtante. C'eſt ce qui donne à » ſes Emiſſaires & aux Ecrivains de » Hol-

(1) *Voïez les Faſtes de Loüis le Grand, de Rincourt, l'Hiſtoire de Guillaume III.*

» Hollande, l'inſolence de traiter de 1688.
» ſupoſition la naiſſance du Prince
» de Galles, d'exciter les Sujets du
» Roi de la Grande Bretagne à la
» Révolte, & de ſe prévaloir de la
» néceſſité où me mettent la partia-
» lité du Pape, & les violences de la
» Cour de Vienne contre le Cardi-
» nal de Furſtemberg, & la plus
» ſaine partie du Chapitre de Co-
» logne, de faire avancer mes Trou-
» pes pour leur donner tout le ſe-
» cours & la protection dont ils
» peuvent avoir beſoin, pour ſe
» maintenir dans leurs Droits &
» leurs Libertez.

Suivant ce Mémoire, qui explique non ſeulement le reſſentiment du Roi contre le Pape & l'Empereur, mais encore ſa réſolution de leur faire la Guerre, on voit que ſon intention n'étoit pas proprement de faire une Diverſion en Allemagne, capable d'empêcher la Deſcente du Prince d'Orange en Angleterre, laiſſant démêler la fuſée à Jaques II. qui ſe vantoit d'avoir des Forces ſuffiſantes pour ſe maintenir, ſans avoir beſoin d'un ſecours étranger (1). Il ſe

(1) *Viez les Mémoïres du M. D. L. F.*

1688. t rompa, comme nous venons de le voir : mais le Roi Très-Chrétien ſe plaint que le Pape & l'Empereur le miſſent hors d'état d'arrêter cette Invaſion, & dans la néceſſité de faire marcher ſes Troupes ſur le Rhin, au lieu de les emploier en Flandre & contre la Hollande. Le principal deſſein du Roi étoit donc de ſoutenir les Droits du Cardinal de Furſtemberg, & de faire valoir ſa *Poſtulation* pour l'Archevêché & l'Electorat de Cologne. Il vouloit en même tems apuier les prétentions de la Ducheſſe d'Orléans ſa Belle-Sœur contre le nouvel Electeur Palatin. Enfin il avoit en vûë de prévenir l'Empire, dont la Ligue le menaçoit d'une Irruption dans ſes Provinces, & la Diverſion qu'il faiſoit par ſes Armemens regardoit moins l'Angleterre que la France elle-même.

Le Roi exécute ſes deſſeins.

Les reproches qu'on fait au Roi.

Cette conduite étoit judicieuſe : mais on lui reproche d'avoir écouté ſon ambition au préjudice de ſa foi, & d'avoir enfraint les Traitez de Paix, & celui de la Trêve de 1684 (1). Il s'en diſculpoit par le Manifeſte qu'il

(1) *Voïez la Lettre XI. ſur les Matiéres du Tems pour l'année 1688.*

qu'il fit publier, *Ne reprenant les Armes*, diſoit-il, *que pour l'affermiſſement de la Tranquillité Publique* : & bien loin d'enfraindre le Traité proviſionel de la Trêve de 1684. il demandoit qu'il fût converti en un Traité de Paix définitif. Il eſt vrai que c'étoit à ces deux conditions ; La premiére, qu'on feroit juſtice au Cardinal de Furſtemberg en le mettant en poſſeſſion de l'Archevêché de Cologne ; La ſeconde, que la Ducheſſe d'Orléans ſeroit ſatisfaite pour ſes prétentions à la Succeſſion du feu Electeur Palatin. Le Pape & l'Empereur rejettoient hautement la premiére, & le nouvel Electeur Palatin, apuié des Impériaux, prétendoit éluder l'autre, ou la trainer en longueur par la voie des Négociations. „ Les choſes ont changé de „ face, diſoit-on (1) : l'Empire con„ traint de faire la Paix aux termes „ que ce fier Monarque a voulu, „ pour n'être point opprimé par le „ Turc, à préſent qu'il eſt Victo„ rieux ſe trouve en état de donner „ la Loi plutôt que de la recevoir. „ Il s'agit donc d'attaquer ou d'être

1688.

(1) *Voïez la Lettre XI. ci-deſſus alléguée.*

1688. attaqué : & il étoit de l'intérêt du » Roi, „ ajoûte-t-on par une eſ- » pêce d'inſulte, „ de commencer » l'Action, n'ignorant pas combien » il importe à un grand Monarque, » qui a entrepris de ſe rendre redou- » table à tous ſes Voiſins, de pa- » roître toûjours en état de les pré- » venir, bien loin de les craindre. » Ainſi parloient les Partiſans de l'Empereur & de ſes Alliez. Pourquoi donc condamner les Armes de la France ? *C'eſt*, répondoit-on, *qu'elle a attaqué l'Empire qui n'a encore fait aucun mouvement contre elle* (1). Mais puiſqu'il s'agiſſoit d'attaquer ou d'être attaqué, n'étoit-il pas effectivemen tde l'intérêt du Roi de prévenir ſes Ennemis ?

L'Armée du Roi marche ſur le Rhin.

Ce fut dans cette vûë qu'il fit marcher ſes Armées ſur les Bords du Rhin ſous le Commandement du Dauphin, ſoit pour illuſtrer ce jeune Prince par la gloire de cette importante Expédition, ſoit pour encourager les Troupes par l'honneur d'avoir à leur tête l'Héritier Préſomptif de la Couronne. Ainſi l'Allemagne vit à la tête des Etendarts François un Fils de France, & qui en faiſoit

(1) *Voiez la Lettre XL. ci-deſſus alléguée.*

les délices, comme elle avoit vu autrefois un Druſus & un Germanicus, Fils adoptifs des Empereurs Romains, & qui faiſoient l'amour & l'eſpérance de l'Empire, à la tête des Aigles Romaines : & comme elle avoit éprouvé la force de leurs Légions, elle éprouva de même la valeur de l'Armée Françoiſe. 1688.

Aiant paſſé le Rhin, une partie entra dans la Souabe & le 15. d'Octobre ſe ſaiſit d'Hailbron, Ville Impériale, qu'elle abandonna. Elle eût pu s'emparer auſſi d'Ausbourg ; mais elle ſe contenta de mettre cette Ville, où s'étoit formée la Ligue, ſous Contribution. C'eſt ainſi que la France ſavoit mettre ſous le joug des Places où l'on tenoit des Conférences pour l'opprimer. Le 25. d'Octobre on contraignit Heydelberg & Mayence à recevoir Garniſon Françoiſe, & on fortifia Ebernbourg. Tous ces Exploits ſe faiſoient par des Corps détachez : le gros de l'Armée marcha droit à Philisbourg, dont le Dauphin fit le Siége au commencement d'Octobre, & l'emporta le 29. après dix-neuf jours de Tranchée ouverte.

Siége & priſe de Philisbourg.

Le

1688. Le Siege ne fut pas long pour une Place de cette importance, & défenduë par le Comte de Starremberg, l'un des meilleurs Généraux de l'Empereur, & qui fit une vigoureuſe reſiſtance. Mais les Bombes firent un ſi terrible deſordre, & les Attaques furent ſi vives & ſi fréquentes, que les Soldats, rebutez par les fatigues & par les dangers continuels qu'il leur falloit eſſuier, ſans eſpérance d'ailleurs de ſecours, contraignirent le Gouverneur à capituler. Le Dauphin uſant généreuſement de ſa Victoire (1) quelque grande que fut la perte qu'il avoit faite d'un grand nombre de ſes meilleurs Soldats & de ſes plus braves Officiers, entre leſquels on compte les Marquis de Neſle & Du Bordage, honora le valeur du Comte de Starremberg par les éloges qu'il lui donna, & celle de la Garniſon par ſes libéralitez. Illuſtres préludes du naturel héroïque & bienfaiſant d'un Prince, dont la fortune envia à la France les ſuites qu'elle en eſpéroit. Il entra dans la Ville le 2. de Novembre, qui étoit le jour de

(1) *Voïez la Lettre XIII. en 1688. ſur les Matiéres du Tems.*

de sa naissance, qu'il ne pouvoit plus dignement solemniser. 1688.

Alors maître du Rhin, dont Strasbourg défendoit les Bords du côté de la France, & Philisbourg ceux qui sont du côté de l'Allemagne, il entra le 11. de Novembre dans le Palatinat, prit Manheim en trois jours, & passant dans les Evêchez de Spire & de Wormes, s'empara de ces deux Capitales, qui se rendirent, ainsi qu'Oppenheim & Frankendal, sans faire de resistance. Mais on jugea la garde de ces Places d'une trop grande étenduë & de trop peu d'utilité pour s'en charger, & on trouva à propos de les raser, pour n'affoiblir point l'Armée par des Garnisons qu'il y eût fallu tenir, & de ne conserver que celles qui étoient les Clefs & les Citadelles du Païs : Traitement cruel que la Politique peut autoriser, mais que l'Histoire a peine à pardonner (1). Conquêtes dans le Palatinat.

On se saisit aussi de Trêves sur la Moselle, pour empêcher aux Ennemis la communication de cette Riviére, & pour couvrir la Lorraine & On s'empare de Trêves.

(1) *Les Mémoires du M. D. L. F. imputent ces cruautez au Marquis de Louvois.*

1688. & la Champagne. Ainſi finit vers la mi-Novembre la glorieuſe Expédition du Dauphin, qui par la priſe de tant de Places mérite le nom de Campagne, ſi elle ne le mérite pas par ſa durée, qui ne fut que d'un mois ou ſix ſemaines. La rapidité du Conquérant en relêve la gloire, & donne plus d'éclat à ces quarante jours, qui furent autant de jours de Conquêtes, qu'une Campagne de ſix mois n'en peut donner aux plus heureux Capitaines. Mais rien ne lui fait plus d'honneur que ſa modération ſa généroſité, pour adoucir ce que la Guerre l'obligeoit à faire de cruel malgré lui.

Voilà, „ ſe récrient les Partiſans de l'Empereur (1), „ tout le Rhin » au pouvoir de la France : mais les » Confédérez ſe diſpoſent, conti- » nuë-t-on, quoi qu'un peu lente- » ment à ſe mettre en marche pour » arrêter le torrent, & pour donner » une Paix plus ſure que celle que » Propoſe cette Couronne. „ Nous verrons pourtant dans la ſuite qu'ils furent

(1) *Voïez la Lettre XIII. en 1688. ſur les Matiéres du Tems.*

furent obligez d'accepter celle qu'elle leur offroit (1). 1688.

L'année finit par la Déclaration de Guerre que le Roi fit publier le 3. de Décembre contre la Hollande. Nous verrons l'année prochaine quelle en fut la ſuite, & de celles qui furent publiées contre l'Eſpagne & contre l'Empire, qui en firent de leur part publier de ſemblables contre la France, qui ſe vit encore l'Angleterre ſur les bras. Déclarations de Guerre de la France & de ſes Ennemis.

Tant de Forces réünies enſemble ſembloient devoir réduire cette puiſſante Monarchie dans ſes anciennes Bornes. C'étoit auſſi l'inientions des Confédérez : mais la prudence & la fermeté du Roi Très-Chrétien rendirent leurs efforts inutiles, & ſécondé par la valeur de ſes Troupes & par l'affection de ſes Sujets il défit leurs Armées, prit leurs plus fortes Places, conquit ou déſola leurs Provinces, & les contraignit, comme je viens de dire d'accepter la Paix, dont ils avoient prétendu être les Arbitres.

Achevons cette année par l'Edition des Ordonnances pour la Marine, dont le Volume eſt diviſé en vingt- Ordonnances pour la Marine.

(1) *Voïez le Traité de Ryſwyck en* 1697.

1688. vingt-trois Livres (1 , qui font connoître à quel degré de perfection cette Science, ſi néceſſaire à la grandeur & à la poſpérité d'un Etat, eſt en peu de tems parvenuë dans le Roiaume. On peut dire qu'il en fut des François comme des Romains, & que comme ces Maîtres du Monde ils aprirent à vaincre ſur Terre, avant que de ſavoir vaincre ſur Mer. Comme les Romains encore ils l'aprirent de leurs Ennemis. Rome aprit la Marine de Carthage ſa Rivale, & la France forma la ſienne ſur celle de l'Angleterre & de la Hollande, qui s'étoient renduës maîtreſſes du Commerce, & qui partageoient l'Empire de la Mer, qu'elle eſt venuë leur diſputer à toutes deux.

Mort & éloge de l'Electeur de Brandebourg.

J'ai trop ſouvent parlé de l'Electeur de Brandebourg (2), & ce Prince a joüé un trop grand rôle dans les plus fameux Evênemens de cette Hiſtoire,

(1) *Selon les Faſtes. Le Journal de Trevoux pour le mois de Mars 1715. réduit l'Ordonnance du mois d'Août 1681. à cinq Livres, dont le premier concerne les Officiers de l'Amirauté & leur Juriſdiction: Le ſecond traite des Gens & des Bâtimens de Mer: Le troiſiéme explique les Contracts Maritimes: On parle dans le quatriéme de la police des Ports Côtes, Rades & Rivages de la Mer, & dans le cinquiéme de la Peche.*

(2) *Fréderic- Guillaume.*

pour ne rien dire de ſa mort, qui arriva vers le milieu de cette année. C'étoit le fameux Fréderic-Guillaume, qui s'étoit ſignalé par un grand nombre de Victoires, cher aux Proteſtans François qu'il avoit recueillis dans ſes Etats, & qui n'avoit pas laiſſé de ſe faire toûjours eſtimer du fier Monarque qui les avoit proſcrits. Nous verrons dans la ſuite ſa Poſtérité imiter ſes vertus, & leur donner un nouveau luſtre par ſon élévation à la Couronne de Pruſſe : & nous verrons auſſi cette Couronne entrer dans une nouvelle Alliance avec celle de France par la Paix d'Utrecht. 1688. 1689.

L'Année 1689. va nous ouvrir le Théatre de cette terrible Guerre, où preſque toutes les Puiſſances de l'Europe liguées contre la France entreprirent de donner des bornes à ſon ambition, comme elles s'en expliquoient, de lui arracher ſes Conquêtes, & de la réduire au Traité des Pyrénées. C'eſt à quoi les Impériaux & les Eſpagnols, qu'on doit regarder comme les Chefs de la Ligue, avoient travaillé peu d'années après ce fameux Traité, irritez par l'In-

Situation des affaires par rapport à la France en 1689.

1689. l'Invaſion des Païs, dont la France s'étoit ſaiſie en vertu de ſes Droits légitimes, comme elle s'en expliquoit à ſon tour. Les Traitez d'Aix-la-Chapelle & de Nimegue arrêtérent les Armes des uns & des autres : mais ils ne firent qu'en ſuſpendre les animoſitez, qu'ils ne purent éteindre. Celui d'Aix-la-Chapelle, conclu en 1668. fut ſuivi de la Guerre de 1672. que les reſſentimens des Rois de France & de la Grande Bretagne, ou leurs Projets ambitieux excitérent contre la Hollande. On vit bientôt après l'Empereur & le Roi d'Eſpagne accourir au ſecours de la République, moins pour la ſauver que pour ſe défendre eux-mêmes des Irruptions dont ils ſe croioient menacez, ſi les Armes victorieuſes de la France s'emparoient des Provinces Unies, & renverſoient ce Rempart, qui s'opoſoit aux vaſtes deſſeins du Conquérant. Un ſecond Traité, qui fut celui de Nimegue conclu ſur la fin de l'année 1678. avec la Hollande & l'Eſpagne, & au commencement de 1679. avec l'Empereur & l'Empire, rétablit la Paix. Mais elle fut de peu de durée. La France, commme je l'ai déja dit (1), crut que le

(1) *Voïez ci-deſſus, pag.* 255.

le Traité de Nimegue lui avoit moins lié les mains, qu'elle ne l'avoit autoriſée à de nouvelles prétentions en Flandre & en Allemagne : & ces différens n'aiant pu être réglez par les voies de la Négociation, elle reprit les Armes pour ſe faire juſtice elle-même. Une Trêve concluë à Ratisbonne en 1684. la deſarma, & la tranquillité fut renduë à l'Europe. Elle en joüit peu d'années. De nouvelles ſecouſſes commencérent à l'agiter ſur la fin de 1688. dont la Révolution d'Angleterre, & la querelle de l'Electorat de Cologne furent les principales cauſes. Nous avons vu l'intérêt que prit la France à l'un & à l'autre de ces deux grands Evénemens, & nous allons voir la longue & furieuſe Guerre qu'ils excitérent, qui ne put être terminée qu'en 1697 (1). C'eſt où finit nôtre cinquiéme Période, que nous avons commencé immédiatement après le Traité de Nimegue. Il y en avoit donc déjà dix années écoulées en 1689. qu'on peut moins nommer des années de Paix, que des années de troubles & de confuſion : mais les huit ou neuf qui en 1689. reſ-

(1) *Par le Traité de Ryſwyck.*

1689. reſtent ſont encore plus triſtes. On ne voit que Batailles, que Siéges & priſes de Villes, que les horreurs enfin d'une Guerre qu'on ſe fit de part & d'autre avec fureur.

Nous verrons preſque toûjours la France victorieuſe. Cependant elle n'eut pas ſeulement à combattre l'Eſpagne, l'Empire & la Hollande; le Duc de Savoie entra encore dans la Ligue faite pour l'opprimer, & ne fut pas un des moindres Ennemis qui lui tomba ſur les bras ni qui lui couta moins de peine à réduire ou à regagner. Elle le vit même porter la terreur dans le Dauphiné & dans la Provence, & prêt à ouvrir de tous côtez par Mer & par Terre le paſſage aux Confédérez. La valeur & le Deſtin de la France triompha de tout, & il fallut que tout pliât ſous cette fiére Monarchie

Réflexion ſur ſes Conquêtes.

N'aplaudiſſons pourtant pas à toutes ſes Victoires, & pendant qu'elle ſe vante des Conquêtes de Mons & de Namur, de Roſe & de Palamos, de Nice & de Caſal, de Philisbourg & de Trêves, entendons la gémir de l'épuiſement de ſes Hommes & de ſes Finances que les Guerres lui con-

conſument, & de la multitude des 1689.
Impôts & des Maltotes qu'elle eſt obligée de lever ſur le Peuple pour l'entretien de ſes Armées. Quel avantage effectivement lui revient-il, que ſon Monarque ait plus de trois cents cinquante mille Hommes ſur pied pour garder, ou pour étendre ſes Frontiéres, & des Places pourvûës de toutes choſes & preſque imprenables d'un bout du Roïaume à l'autre, ſi ſes Terres ſont incultes, & ſes Villes déſertes faute de Laboureurs & d'Ouvriers ? C'eſt ce que les plus grands Flateurs de la France n'ont pas pu diſſimuler : mais ils ſe ſont contentez de déplorer ces calamitez, ſans en indiquer la cauſe.

L'endroit eſt délicat : & je crains que l'entreprenant on ne m'accuſe de variation, & de faire voir, pour ainſi dire, le revers de la Médaille. Ce n'eſt pas mon deſſein : mais, comme je l'ai dit ſouvent, il n'eſt pas poſſible de raporter fidelement les Evênemens, qu'il n'en coute quelque choſe à la gloire du Héros, qui n'eſt pas exempt des foibleſſes de la condition humaine, Je raporterai dans la ſuite, comme j'ai fait juſqu'à pré-

1689. préſent, avec fidélité la grandeur de ſes Actions, ſoit Militaires, ſoit Civiles : mais, je ne puis ſuprimer ici les fautes qu'on lui reproche, qui faillirent à l'abîmer avec la France, ſi la Providence n'avoit pas pris ſoin de les ſauver, en faiſant triompher ſes Armes, & en affermiſſant ſes Conquêtes par un Traité avantageux.

Sur ſes malheurs.

Quelles en furent les principales cauſes.

On met au nombre de ces cauſes fatales à ſon bonheur & à ſa gloire, l'oppreſſion & la proſcription de ſes Sujets Proteſtans : & qui peut douter que ce zêle outré de ſon Clergé, pour lequel il eut trop de complaiſance, ne lui ai couté la déſertion de ſes Villes & de ſes Campagnes ? j'ajoûte, & n'ait privé ſes Armées d'une infinité de braves Soldats, & d'Officiers diſtinguez ? Mais diſons, en le plaignant, comme fait un Auteur (1), qui d'ailleurs ne le flatte pas *qu'il n'eût pas ſouffert ces violences, ſi elles lui euſſent été connuës.*

A l'oppreſſion des Proteſtans on joint celle du Pape, qu'il pouſſa avec trop de hauteur dans la Diſpute de la Ré-

(1) *L'Auteur du Mercure Hiſtorique & Politique. Tome IV.*

LOUIS XIV.
Roi de France.
en 1662.

Régale, & dans celle des Franchi- 1689.
ſes. Quelle biſarre complication de voir le Pape & les Proteſtans dans une même Catégorie ! La paſſion du Monarque faiſoit tout cela. Irrité de la réſiſtance qu'il trouvoit dans l'un & dans les autres, il s'en montroit également ennemi.

Deux autres cauſes lui attirérent la Guerre des Confédérez : les mouvemens qu'il ſe donna pour l'élection du Cardinal de Furſtemberg à l'Archevêché de Cologne, & ſes liaiſons avec Jaques II. pour le maintenir, & pour le rétablir ſur le Trône d'Angleterre. Les premiers firent armer tout l'Empire contre lui, & les autres armérent l'Angletetre & la Hollande, à qui l'Empire & l'Eſpagne avec le Duc de Savoie prêtérent les mains. Tout ſe réünit, & reconnut pour Généraliſſime Guillaume III. Prince d'Orange, & proclamé Roi de la Grande Bretagne, qui parut dans toutes les Campagnes à la tête des Troupes Confédérées, & qui teignit ſouvent les Lauriers de la France du ſang d'une infinité de ſes plus vaillans Guerriers. On le vit rouler pendant cinq ans nuit & jour,

1689. dit un François Catholique (1), qui ajoûte que la Patrie fut alors accablée ſous le peſant fardeau des plus cruels malheurs : parce qu'en l'année 1693. le fleau de la Famine ſe joignit à celui de la Guerre. Loüis le Grand ſe ſoutint & ſe roidit contre tous ces torrens : & s'il offrit la Paix à ſes Ennemis en 1694 ce ne fut pas au moins ſur le pied du projet qu'ils en débitérent (2), puis qu'après avoir maintenu la gloire de ſes Armes pendant les années ſuivantes, & détaché le Duc de Savoie de la Ligue ſur la fin de la Campagne de 1696. il amena enfin en 1697. tant de Puiſſances liguées contre lui à la Paix qu'il ſouhaitoit de conclure, comme il fit, à de glorieuſes conditions.

L'ambition de Loüis XIV. blamée.

Il eut acquis plus de gloire encore, ſi moins prévenu par l'eſprit de dévotion qu'on lui inſpiroit, & par l'ambition d'être le Reſtaurateur du Roi détroné, dont on le flatoit, il n'eût pas mis en mouvement tant de machines, dont il eut bien de la peine d'arrêter les reſſorts. Il ſe fût mieux préparé le chemin à l'immortalité, que

(1) *Voïez la Lettre écrite de Paris à un Gentilhomme réfugé en Hollande, imprimée à Utrecht en 1695.*

(2) *Ibidem.*

que ſes Flateurs lui promettoient par 1689.
des voies mal propres à l'acquérir, s'il ſe fut apliqué à rendre ſes Peuples heureux, en leur faiſant cueillir les fruits de la Paix, plûtôt qu'à ſe rendre célebre, & eux miſerables par ſes Victoires. Entrons maintenant dans le récit de tous les Evénemens d'une Guerre, qui ſembloit menacer la plus grande partie de l'Europe d'une cataſtrophe générale, & ſans enfler les ſuccès qu'eurent les Armes de la France, n'en ſuprimons pas les Exploits, & ne dérobons pas au Roi, qui les animoit, l'honneur de plus d'un Triomphe.

L'Année 1689. fut regardée des deux Partis comme une année climactérique (1), qui devoit être fatale à ſes Ennemis. La France ſe flatoit du prochain rétabliſſement de Jaques II. ſon Allié, & de la ruine de la Religion Proteſtante en Angleterre, Après avoir terraſſé la Ligue. Les Confedérez au contraire étoient perſuadez qu'ils l'obligeroient à lâcher priſe, en abandonnant le Roi

(1) *Voïez les Faſtes de Loüis le Grand, l'Hiſtoire du Temps, les Mémoires & Lettres ſur les Matiéres du Tems, les Hiſtoires d'Angleterre, l'Hiſtoire des Révolutions par le Pere d'Orléans, & l'Hiſtoire de Guillaume III.*

1689. détroné & le Cardinal de Furſtemberg, à reſtituer ce qu'elle avoit conquis ou uſurpé, & à rentrer dans ſes anciennes bornes.

Le Roi & ſes Ennemis ſont Trompez.

Tous furent trompez, & la Providence voulut diſpoſer de l'événement. Loüis XIV. ne put rétablir Jaques II ni faire obtenir l'Archevêché de Cologne au Cardinal de Furſtemberg: & les Confédérez ne purent donner des Loix à Loüis XIV. comme ils ſe l'étoient propoſé, ni lui arracher ſes Conquêtes, obligez de ſe contenter de celles qu'il voulut bien leur céder.

Le Roi loge Jaques II. & ſa Famille à Saint Germain.

Les premiers ſoins de ce Monarque au commencement de cette année furent emploiez à faire évader de Londres, & amener en France la Reine d'Angleterre & le Prince de Galles, que le Comte de Lauzun y conduiſit, & qui arrivérent le 6. de Janvier à Paris. Jaques II. s'y rendit lui-même le 7. échappé de Rocheſter, s'étant embarqué ſur la Tamiſe dans une Barque qui l'attendoit (1). Cette Cour fugitive fut recueillie génereuſement par le Roi Très-Chrétien, qui céda ſa Maiſon Roiale

(1) *Voïez ci-deſſus page* 271.

Roiale de St. Germain pour y loger les Majeſtez exilées. Ce premier Evênement eſt trop conſidérable, pour n'être pas plus amplement éclairci : & quoi qu'il apartienne plus à l'Hiſtoire d'Angleterre, qu'à celle de France, le détail qu'en fait la premiére n'empêche pas que l'autre ne faſſe auſſi le ſien par rapport à ce qui la regarde. 1689.

Le Comte de Lauzun paſſe en Angleterre.

Il y avoit quelque tems que le Comte de Lauzun étoit ſorti de la Citadelle de Pignerol, où il avoit été dix ans priſonnier pour les cauſes que j'en ai raportées (1). On dit que pour achever ſa réconciliation avec la Cour, il avoit brigué l'emploi de paſſer en Angleterre pour ſoutenir le courage du Roi Jaques, & pour l'affermir ſur le Trône : mais il arriva trop tard, & il ne put empêcher la Révolution. Jaques, comme je l'ai dit, avoit tout gâté par ſa mauvaiſe conduite, & le Prince d'Orange au contraire avoit mis tout le Roiaume dans ſon Parti par la ſageſſe de la ſienne. Apellé par cette Nation libre, pour rétablir les Loix qu'elle accuſoit le Roi d'avoir renverſées, il

Mauvaiſe conduite de Jaques II.

(1) *Dans le Tome IV. page* 433.

1689. avoit paru comme un Libérateur (1), laiſſant à la Nation, raſſurée par ſa préſence, le ſoin de revendiquer ſa liberté, & de remettre la Monarchie ſur ſes véritables fondemens, dont elle avoit été arrachée par la Puiſſance arbitraire. C'eſt ce que firent les Seigneurs tant Eccléſiaſtiques que Séculiers aſſemblez à Londres, par l'Acte qu'ils préſentérent au Prince pour le prier de concourir avec eux pour faire obtenir à la Nation un Parlement libre : ce qui leur fut accordé. Le Roi étoit encore dans le Roiaume ; mais ſon évaſion, qui ſe fit bientôt après, donna lieu à une ſeconde Adreſſe au Prince, pour le prier de ſe charger du Gouvernement, & d'envoier des Lettres Circulaires pour la Convocation d'un Parlement. Il promit de le faire, ſelon leur déſir : *mais ce ne ſera*, dit-il, *que pour exécuter tout ce que les Pairs & les Communes jugeront à propos.* L'Aſſemblée, qu'on nomma *Convention*, parce que le Parlement ne peut être convoqué que par le Roi, mais qui n'en différoit que le par le nom, fut fixée au premier jour de Février, &

Habileté du Prince d'Orange.

(1) *Voïez ci-deſſus page 270. & ſuiv.*

& dura juſqu'au 16. Les premiéres Séances declarérent le Trône vacant par la rétraite de Jaques, & les ſecondes le remplirent par l'inſtallation du Prince & de la Princeſſe d'Orange, déclarez Roi & Reine d'Angleterre. Ainſi la porte fut fermée à Jaques II. & tous les ſecours de la France pour la faire rouvrir furent inutiles. 1689.

Il prit pourtant peu de tems après envie au Roi détrôné de tenter ſon retour, encouragé & ſecondé par ſon Allié le Roi Très-Chrétien, qui le fit conduire par le fameux Gabaret, l'un de ſes plus vaillans Chefs d'Eſcadre, en Irlande, où il arriva le 17. de Mars. Il voulut émouvoir en paſſant les Ecoſſois en ſa faveur, les piquant de fidélité pour le Sang Roial des Stuarts leurs Princes originaires, & tâchant de leur inſpirer de l'averſion pour celui d'un Prince Etranger, tel qu'étoit le Prince d'Orange. Il n'y gagna rien, & continuant ſa route, il alla débarquer à Cork, où le vint recevoir Tyrconel, Viceroi d'Irlande. Il y trouva les Peuples mieux diſpoſez qu'en Ecoſſe : & il y a de l'aparence que s'il eût

Deſcente de Jaques II. en Irlande.

(1) *Selon les Faſtes.*

1689. eût eu plus de fermeté, ou qu'il eût eu affaire à un Prince moins belliqueux que Guillaume III. il s'y fût cantonné, pour avec l'aide de la France faire de dangereuſes Irruptions en Ecoſſe & en Angleterre, & y traverſer la nouvelle Roiauté, s'il n'eût pas pu y rétablir la ſiennce.

Diſpoſition de l'Irlande en ſa faveur.

On ſait que de tout tems l'Irlande ſe voioit avec regret ſous la domination de la Monarchie Angloiſe, dont elle étoit devenuë tributaire. D'ailleurs preſque tous les naturels du Païs avoient conſervé un zêle qui alloit juſqu'à la fureur pour la Religion Romaine, & contre l'Egliſe Anglicane: c'en étoit aſſez pour favoriſer le Parti du Roi Jaques. Il avoit qui plus eſt pour Amis pluſieurs Seigneurs du Païs, tels qu'un Richard Talbot, qu'il fit Comte, & enſuite Duc de Tyrconel, & à qui il avoit conféré la Viceroiauté dès l'année 1687. Il ne pouvoit donc pas manquer d'en être bien reçu: & il crut avec trop de préſomption, qu'il ſuffiſoit des Troupes que commandoient les Chefs qui lui étoient dévouez, & des Places qu'ils occupoient, pour chaſſer tous les Anglois Proteſtans de cette Ile,

Ile, également ennemie de la Nation & de la Religion Anglicane. Voions les Exploits qui s'y firent cette année, puiſque la France y fut ſi intereſſée, avant que de reprendre le fil des Evénemens qui ſe paſſérent dans ſon propre Roiaume. 1689.

Tyrconel, comme je l'ai dit, avoit reçu le Roi Jaques à Cork, d'où il le conduiſit à Dublin la Capitale du Roiaume, dont il lui avoit ſoumis la plus grande partie, ſur tout vers le Midi, & toutes les meilleures Places le reconnurent pour leur légitime Souverain. Il ne reſtoit dans l'obéiſſance de Guillaume III. que quelques Places dans le Nord, dont Londonderri étoit la principale. Jaques en vint faire le Siége ſur la fin du mois d'Avril, à la tête d'une Armée de trente mille Hommes. C'étoit plus qu'il n'en falloit, non ſeulement pour ſe rendre maître de cette Ville, qui n'avoit pour Commandant qu'un Eccléſiaſtique (1), & qui d'ailleurs manquoit de Vivres, mais encore pour réduire toutes les autres, ſi le Roi n'eût pas manqué de politique. La Principale faute qu'il fit ce fut de donner les Em-

Sa mauvaiſe politique.

(1) *Le Miniſtre VVa.ker.*

1689. Emplois Militaires, & les Gouvernemens des Places aux François qui l'avoient ſuivi au préjudice des Irlandois, dont il s'attira le mécontentement, qui rallentit leur zêle pour ſon ſervice, & leur courage dans les Expéditions Militaires. Deſorte que les Attaques n'étant pas auſſi vigoureuſes qu'il eût fallu, & la réſolution des Aſſiégez étant plus courageuſe & plus intrépide qu'il ne l'avoit penſé, il laiſſa la conduite du Siége à ſes Lieutenans, & revint à Dublin, pour aſſiſter au Parlement qu'il y avoit convoqué. Il en fit l'Ouverture le 17. de Mai par une Harangue, où il continua de faire voir qu'il étoit un mauvais Politique : car la plûpart de ſon Diſcours roula ſur les éloges de la France & de ſon Roi, en qui il mettoit toute ſa confiance, comme s'il eût compté pour rien l'affection & les ſervices des Irlandois. Ce fut pour eux un nouveau ſujet de mortification & de refroidiſſement. Le Siége de Londonderri ne laiſſoit pas de continuer, & la Place affamée n'en pouvoit plus. Elle fut encore réduite au deſeſpoir, en voiant arriver au Camp le nouveau ſecours

que

que le Marquis de Chateau-Renaud amenoit de France avec une Eſcadre de douze Vaiſſeaux, après avoir battu l'Amiral Anglois (1) qui commandoit une Flotte de vingt-deux Navires près de la Baye de Bantrye. Mais le Général Kirke, qui s'étoit mis ſur un Vaiſſeau chargé de Vivres, aiant été aſſez hardi & aſſez heureux pour rompre l'Eſtacade qui lui fermoit le Port, & pour entrer dans la Ville, tout le monde reprit courage : & les Aſſiégeans au contraire, découragez par le ſecours qu'ils avoient vu avec étonnement s'ouvrir un paſſage qu'ils croioient impénétrable, ne ſongérent plus qu'à lever Siége. 1689. Défaite de l'Amiral Anglois. Siége de Londonderri levé.

De plus grands préparatifs ſe faiſoient en Angleterre, ſur les remontrances du Roi Guillaume de la néceſſité d'aſſiſter l'Irlande Proteſtante de toutes les Forces de la Nation Angloiſe, qu'il étoit réſolu d'y aller commander en perſonne.

Cette Expédition fut précédée de la Déclaration de Guerre, qui fut publiée à Londres le 17. de Mai contre la France. Les motifs en étoient : Que le Roi Très-Chrétien aiant « dé- Guillaume III. déclare la Guerre à Loüis XIV.

N 6

(1) *Herbert*,

1689. » déclaré la Guerre aux Alliez de
» Sa Majeſté Britannique, contre
» la foi des Traitez, confirmez par
» la Garantie de la Couronne d'An-
» gleterre, cette Couronne étoit
» obligée de s'unir avec eux dans
» une Guerre qui leur étoit com-
» mune, & de regarder le Roi des
» François comme l'Infracteur de la
» Paix, & l'Ennemi Commun de la
» Chrétienté : Qu'elle y étoit d'au-
» tant plus obligée, qu'elle avoit eu
» part aux outrages auſſi bien que
» les autres : Que les François
» avoient fait ſentir leur Invaſion
» dans la Pêche des Mers de Terre-
» neuve, dans les Iles des Charibes,
» dans la Nouvelle York & dans la
» Baye de Hudſon : Qu'ils avoient
» diſputé le Droit du Pavillon, at-
» taché à la Couronne d'Angleter-
» re : Que le Roi avoit perſécuté
» les Marchands Anglois qui négo-
» cioient en France, avec la même
» cruauté que ſes Sujets Proteſ-
» tans : & qu'enfin, & c'étoit le
» principal grief, il avoit tâché
» depuis pluſieurs années de ren-
» verſer le Gouvernement d'An-
» gleterre, & envoié des Troupes

» en

en Irlande pour s'emparer de cette « 1689.
Ile. "

Le Roi Très-Chrétien s'étoit juſqu'alors contenté de faire paſſer ſes Vaiſſeaux & ſes Troupes comme Auxiliaires pour le Roi Jaques : mais aiant apris la Déclaration de Guerre que Guillaume III. avoit fait publier, il fit auſſi publier la ſienne le 25. de Juin. Elle portoit : " Que Sa Majeſté auroit declaré la Guerre à l'Uſurpateur d'Angleterre " dès que ſon entrepriſe a éclaté, " ſi elle n'avoit apréhendé de confondre avec ſes Adhérans les fidéles Sujets de Sa Majeſté Britannique : mais aiant été informée que " le Prince d'Orange lui a déclaré " la Guerre par ſon Ordonnance du " 17. du mois de Mai dernier, Sa " Majeſté a ordonné à tous ſes Sujets de courre ſus aux Anglois & " Ecoſſois, Fauteurs de l'Uſurpateur des Roïaumes d'Angleterre " & d'Ecoſſe. " Déclaration de Guerre de Loüis XIV.

Je ne ſai s'il n'y a point trop d'aigreur dans les expreſſions des deux Rois, & s'ils furent aſſez maîtres de leur haine & de leur reſſentiment. Alexandre & Darius, Céſar & Pompée Réflexion ſur ces Déclarations.

1689. pée en ſe faiſant la Guerre à outrance, ne l'aiſſérent pas de s'honorer réciproquement : & de ſemblables Ennemis ne doivent jamais oublier le reſpect qu'ils ſe doivent l'un à l'autre. Il eſt beau d'entendre là-deſſus un ancien Hiſtorien (1). Parlant de Ptolomée & de Démétrius (2), deux des Succeſſeurs d'Alexandre, *Le ſeul déſir de la gloire*, dit-il, *les enflamoit, & ils ſe faiſoient la Guerre avec plus d'honneur qu'on n'exerce aujourd'hui les offices de l'amitié.*

Le Duc de Schomberg paſſe en Irlande.

Pour revenir au deſſein du Roi Guillaume de paſſer en Irlande, il ne le put exécuter cette année ; mais il y dépêcha le Duc de Schomberg, connu auparavant ſous le nom de *Maréchal de France*, dont il renvoia le Bâton, auſſitôt qu'il eût pris Parti pour le Prince d'Orange, qu'il accompagna dans l'Expédition de ſa Deſcente en Angleterre. Sa retraite ne fut pas une des moindres pertes que la Révocation de l'Edit de Nantes cauſa à la France, dont cet illuſtre Exilé pour ſa Religion eut la permiſſion de ſortir. Il alla prémiérement

(1) *Juſtin Liv. 15. Chap. 1 & 2.*
(2) *Fils d'Antigonus.*

ment en Portugal,& les ſervices qu'il 1689.
y avoit rendus lûi faiſoient eſpèrer qu'il y pourroit achever tranquillement ſes jours. mais l'Inquiſition ne l'y aiant pu ſouffrir, il paſſa à la Cour de l'Electeur de Brandebourg, qui l'honora du Gouvernement de Pruſſe. Ce fut ſous un Chef ſi renommé que Guillaume III. fit partir les Troupes qui ſe trouvérent prêtes, en attendant qu'il pût y mener lui-même le reſte de l'Armée. Le Duc s'étant embarqué le 22. d'Août, vint deſcendre dans la Baye de Bangor, qui eſt dans le Comté de Downe de la Province d'Ulſter (1). Le Roi Jaques tenoit alors la campagne avec ſon Armée, qui avoit quitté le Siége de Londonderri, & maître de Dundalke qui n'eſt pas éloigné de Downe, il obſervoit les mouvemens que feroit le Duc de Schomberg, qui avoit aſſis ſon Camp aſſez prés de celui du Roi. Il ne ſe paſſa cependant rien de conſidérable entre les deux Armées. L'Angloiſe étoit trop bien retranchée, & commandée par un Général trop expérimenté pour que celle du Roi, compoſée de Troupes

(1) *Ou d'Ultenie.*

1689. pes moins aguerries entreprit de la forcer dans ſes Lignes : & la prudence du Chef Anglois ne lui permettoit pas d'attaquer celle des Irlandois à couvert de la Ville de Dundalke, & qui avoit ſon Roi à la tête de ſes Enſeignes. Deſorte qu'aprés s'être obſervées tant que la Saiſon leur permit de tenir la Campagne, l'Hiver les obligea de ſe retirer, & chacun aiant décampé au commencement de Novembre, mit ſes Troupes en des Quartiers de rafraichiſſement juſqu'à la Campagne prochaine.

Conſpiration ſur ſa vie.

Je ne puis finir celle-ci, ſans dire quelque choſe d'une Conſpiration faite ſur la vie du Duc de Schomberg. Un François, nommé *Du Pleſſis*, qui avoit été Capitaine de Cavalerie en France, & qui ſervoit alors dans l'Armée Angloiſe en étoit le Chef : & lui & ſes Complices en furent convaincus & punis (1). Il eſt fâcheux que la France produiſe de tels Monſtres, & c'eſt moins pour noircir ma Patrie, où ils ſont rares, que j'en raporte les crimes, que pour la plaindre d'en avoir été ſouillée.

L'an-

(1) *Voïez l'Hiſtoire d'Angleterre par Tirrel Vol. III. & le Mercure Hiſtorique & Politique pour le mois de Novembre 1689.*

L'année s'étoit ouverte en France par la Création de pluſieurs Chevaliers de l'Ordre, qui ſe fit le 1. de Janvier (1). C'étoient des Etrênes véritablement roiales, dont le Monarque gratifioit ceux de ſa Nobleſſe, qui avoient le plus de part à ſa faveur ou à ſon diſcernement, ſoit par leur mérite & par leur naiſſance, ſoit par les ſervices qu'il en avoit reçus ou qu'il eſpéroit en recevoir. Car enfin rié n'eſt plus véritable que cette Maxime, *les Honneurs nouriſſent les Arts* (2), ſoit Civils, ſoit Militaires, qui ſervent à la conſervation & à la grandeur de l'Etat. Jamais la France n'eut plus de beſoin de réveiller le zêle de ſes Gentilshommes & de tous ſes Citoiens par des marques de diſtinction qui les attachaſſent fortement à la Patrie, que dans la conjoncture où elle ſe trouvoit par la Ligue de tant de princes confédérez contre elle. 1689. Création de pluſieurs Chevaliers de l'Ordre, juſqu'au nombre de ſoixante & dix.

La Création des autres Charges, levées par des Edits Burſaux, comme celle de trois Treſoriers de l'Epargne (3), ne fut pas ſi agréable au Peu- Edits Burſaux.

(1) *Selon les Faſtes de Loüis le Grand. Voïez auſſi le Mercure Hiſtorique & Politique.*
(2) Honos alit Artes. (3) *On dit qu'il en revint plus de deux millions aux Coffres du Roi.*

1689. Peuple. Mais que faire ! & comment ſoutenir les dépenſes de la Guerre autrement que par des Impôts ? Les Princes qui ont le plus de tendreſſe pour leurs Sujets, ſe trouvent obligez par la néceſſité des tems d'en venir là : & Loüis XII. le meilleur de tous les Rois qui l'avoient précédé, n'introduiſit-il pas la vénalité des Charges de Judicature, le plus odieux de tous les Edits ? mais que le beſoin de l'Etat lui fit pardonner, & que la même cauſe a fait ſubſiſter dans la ſuite.

Bonne foi des Eſpagnols.

La Providence envoïa cette année un autre ſecours à la France. Car on ne peut regarder que comme un bonheur extraordinaire, ce que l'Eſpagne fit en ſa faveur (1) à la veille d'une Guerre formidable où les deux Nations étoient prêtes d'entrer. Pluſieurs Négocians François étoient intéreſſez dans le Commerce d'Eſpagne à l'Amérique, où ſont les riches Mines du Perou, d'où ſa Flotte lui amene les barres d'argent qu'elle débarque à Cadix. Les Gallions y étoient nouvellement arrivez & les François,

(1) *Voïez les Lettres ſur les Matieres du Tems, IV Lettre pour l'année 1689.*

çois, qui craignoient que la Déclaration de Guerre qui étoit sous la presse, ne donnât lieu à la Confiscation de leurs Effets, s'intriguérent pour en avoir la délivrance. Ils n'eurent pas besoin de grandes sollicitations : & il faut rendre cette justice aux Espagnols, qu'ils en usérent avec toute l'équité & toute la générosité d'une Nation qui se pique de faire les choses avec honneur, aussi bien qu'avec faste & avec hauteur. Le Conseil d'Espagne n'ignoroit pas la rupture prochaine entre les deux Couronnes, & quelques-uns vouloient qu'on se servît de l'occasion de profiter d'un bien, qu'on pouvoit regarder comme des represailles anticipées des dommages que leur causeroient les Armes des Ennemis, & pour les priver de ce secours. Mais la plus grande partie ne fut pas de cet avis, & crut qu'on ne devoit pas mettre la main sur ces effets de la Nation Françoise, à cause des conséquences dangereuses qui pouvoient naître d'une telle saisie, ou simplement par des motifs de la bonne foi, qui ne permettoit pas de se prévaloir de cet évenement sous prétexte d'affoiblir 1689.
une

1689. une Couronne, avec qui on n'avoit point encore de Guerre déclarée. Ainſi les François eurent le bonheur de retirer leurs Effets qui montoient à des ſommes conſidérables, & la liberté de tranſporter dans le Roiaume l'argent qui ſervit à faire fleurir le Commerce, la plus ſure & la meilleure ſource des Finances.

Il eſt tems de parler des Exploits qui ſe firent cette année, tant de la part de la France que des Confédérez, qui avoient pris les Armes contre elle. Ils furent peu conſidérables des deux côtez : & chaque Parti ſongea plus à faire des préparatifs, & à réünir toutes ſes Forces pour la Campagne de 1690. qu'à donner des Batailles, ou à prendre des Villes.

Déclaration pour deſarmer les Nouveaux Convertis.

Je ne mettrai pas au nombre des précautions que prit la France pour aſſurer le dedans du Roïaume, pendant qu'elle ſeroit occupée à en défendre les Dehors, la Déclaration donnée dès le mois d'Octobre 1688. mais qui ne parut qu'en 1689. pour deſarmer les Nouveaux Convertis. Je remarquerai ſeulement que ces défiances ne donnoient pas une idée fort avantageuſe des Converſions forcées,

&

& que la France eût mieux fait de ſe cõſerver l'affection de ſes Sujets, qui lui avoient toûjours été fideles dans les plus grands Troubles de ce Regne, que de s'en rendre la fidélité ſuſpecte en opprimant leurs conſciences. 1689.

Priſe & ruine de Campredon.

Je paſſe aux Opérations de la Campagne. Campredon, dans la Catalogne, fut la Conquête du Duc de Noailles, qui l'emporta le 23. de Mai après cinq jours de Siége. Elle fut bientôt après inveſtie par les Eſpagnols : mais le Général François y aiant jetté du ſecours, ils furent contrains de ſe retirer : & alors pour leur ôter l'envie de reprendre la Place, le Duc de Noailles trouva à propos de la démolir, & d'en faire ſauter le Château, après avoir retiré la Garniſon avec les Munitions de Guerre.

Echec des François à Valcourt.

L'Armée, qui avoit marché en Flandre, ſous le Commandement du Maréchal d'Humiéres, reçut un échec à Valcourt, que les Faſtes de Loüis le Grand n'ont pas diſſimulé. Le Prince de Waldeck aiant paſſé la Sambre, en vint aux mains avec les François qui avoient attaqué cette petite Ville. Le Combat fut ſanglant,

1689. glant, & ſi on en croit la Lettre du Prince de Waldeck (1), ſix Bataillons des Gardes y furent preſque tous defaits, & leur Commandant (2) avec trois Capitaines faits Priſonniers. Cela n'empêcha pourtant pas le Maréchal d'Humiéres, qui ſe retira en bon ordre, de camper toûjours ſur le Païs ennemi, & de fourager juſqu'aux Portes de Bruxelles.

Exploits des François ſur la Moſelle & ſur le Rhin.

L'Armée, que le Marquis de Boufflers commandoit ſur la Moſelle, força Kocheim le 26. d'Août avec perte de trois cents Allemands, & les Troupes Françoiſes furent continuellement ſur les Terres des Ennemis. Celle du Rhin leur cauſa de plus grands dommages, aiant ruiné un grand nombre de Places au-de-là de ce Fleuve, & fait Priſonniers les Soldats qui y étoient en Garniſon, dont on fait monter le nombre juſqu'à cinq mille Hommes. C'eſt ainſi que de ce côté-là la France affoibliſſoit leurs Troupes, ruinoit leurs Places & ravageoit leurs Campagnes, pour les empêcher d'y venir prendre des Quartiers d'Hiver.

Telles

(1) *Raportée dans le II. Tome des Lettres ſur les Matiéres du Tems.* (2) *Artagnan.*

Telles furent cette année les Expéditions de cette Couronne ſur Terre. Celles qui ſe firent ſur Mer n'ont rien de plus conſidérable, que d'avoir conduit le Roi Jaques en Irlande, & d'avoir tenu les Flottes Angloiſes en crainte, n'oſant s'éloigner de leurs Rades, & n'en venant aux mains qu'à leur confuſion : témoin le Combat donné près de la Baye de Bantrye, où leur Amiral fut défait. Ce fut encore une entrepriſe bien hardie que celle de l'Eſcadre de Provence, qui ſe vint joindre avec les Vaiſſeaux du Ponant dans le Port de Breſt, à la vûë, pour ainſi dire, des Ennemis. 1689. Expeditions ſur Mer.

Je ne veux pas ſuprimer les avantages qu'ils remportérent de leur côté, dont la priſe de Maience & de Bonne ſont les plus conſidérables. Ce fut pendant le Siége de ces deux Places, que ſe paſſa l'échec de Valcourt, que je viens de raporter. Maience fut aſſiégée la premiére dans les formes : Ville médiocre, diſent les François, & fort mal fortifiée : pourvûë de tout, diſent les Allemands, & défenduë par une forte Garniſon, deſorte qu'il étoit facile Priſe de Maience par les Confédérez.

1689. le de juger que ſa Conquête ſeroit chérement vendue. Elle ſoutint effectivement un aſſez long Siége, & ne ſe rendit le 8. de Septembre, qu'après quarante-huit jours de Tranchée ouverte.

De Bonne. Bonne réſiſta encore plus longtems. Le Baron d'Asfeld la défendit avec vigueur pendant quatre vingt-dix-ſept jours, dont il n'y en eut pourtant que vingt-ſept de Tranchée, les autres s'étant conſumez dans le Blocus, plutôt que dans un véritable Siége. Mais elle fut ſi déſolée par le Canon & par les Bombes, que le Gouverneur n'aiant plus ni maiſons, ni dehors, ni eſpérance de ſecours, fut obligé de la rendre le 12. d'Octobre. Les Troupes de Brandebourg ſe ſignalérent dans cette Conquête, & leur jeune Prince, nouvellement inſtalé dans l'Electorat, en fut lui-même le Général. Aiant converti le Blocus en Siége, il s'y rendit le 24. de Septembre : & la plus furieuſe Attaque fut celle du Chemin-Couvert, qui ſe fit par ſes Grands Mouſquetaires & par ſes Cadets, commandez par le Comte de Dohna, qui franchirent les Paliſſades,

des, ſe jettérent dans le Foſſé, emportérent la Demi-Lune, & ſe logérent ſur la Contreſcarpe. Cet Exploit hâta la reddition de la Place, dont la priſe eſt duë principalement à ces Troupes animées par la préſence de leur Prince. Mais autant que les Confédérez relêvent le ſuccès de ce Siége & de celui de Maience, autant les François en abaiſſent la gloire & l'utilité : *Deux Places*, diſent-ils, *qu'on n'avoit pas deſſein de garder, ont occupé toutes les Troupes des Ennemis, laiſſant à notre diſcrétion tous les Païs d'entre le Rhin & le Neckre : deſorte*, ajoûtent-ils, *qu'ils ont eu là deux os à ronger pour le fruit de toute leur Campagne.* 1689.

Ils oublient pourtant la priſe de Keyſersvvert, qui s'étoit renduë le 26. de Juin au jeune Electeur : & on voit la Médaille qui fut frapée pour en conſerver la mémoire (1). Entré dans l'Electorat par la mort du fameux Fréderic-Guillaume ſon Pere, il ne pouvoit commencer ſon Regne par de plus beaux préludes, ni marcher plus dignement ſur les traces d'un Prince ſi renommé par ſes Dekeyſersvvert.

(1) Primas dat Cæſaris Inſula Lauros.

1689. Victoires, & dont celui qui lui avoit été donné pour former ſa jeuneſſe (1), lui mettoit continuellement la gloire devant les yeux.

Les François ne ravalent pas moins les Exploits de Mer des Confédérez que ceux de Terre : & ils en font conſiſter tout l'avantage à la priſe de quelques Vaiſſeaux Marchands, dont deux richement chargez avoient relâché au Cap de Bonne Eſpérance, comme en un Païs ami, ignorant les Déclarations de Guerre nouvellement publiées. Mais outre qu'ils furent dédommagez de ces pertes par les priſes que firent leurs Armateurs, qu'eſt-ce que tout cela, diſent-ils, en comparaiſon de la jonction qu'on laiſſa faire des Vaiſſeaux de Provence à ceux de Breſt, & de la Deſcente de leurs Eſcadres en Irlande ?

Les François battent les Algériens.

Ce n'étoit pas ſeulement ſur les Vaiſſeaux Anglois & Hollandois que les Armateurs François faiſoient des Courſes : ils ſe faiſoient craindre encore des Algériens, & ces Corſaires n'oſoient plus ſe montrer à la vûë du Pavillon François. Ils en évitoient la

(1) *Le Baron de Darkl:man honoré dans la ſuite de la Charge de Grand Préſident.*

la rencontre tant qu'ils pouvoient, & tous ceux qui oſérent riſquer le Combat, en furent ou coulez à fond, ou enlevez. Ils ſe virent donc obligez d'avoir recours à leur manége ordinaire, c'eſt à dire aux ſoumiſſions, & à demander la Paix qui leur fut accordée. 1689.

Le Duc de Beauvilliers Gouverneur des trois Fils de France.

Il ſe fit vers le milieu de cette année deux Promotions qui méritent d'être raportées ; celle du Duc de Beauvilliers, que le Roi nomma pour Gouverneur du Duc de Bourgogne, & des Ducs d'Anjou & de Berri, tous trois Fils du Dauphin, & celle de Phelippeaux Pont-Chartrain, qui fut revétu de la Charge de Controlleur-Général. Le Roi ne pouvoit faire un choix plus judicieux à l'égard de l'un & de l'autre. On louë la vertu & la ſageſſe du premier, digne de cette grande Charge de Gouverneur des trois Fils de France, ainſi que de celles de premier Gentilhomme de la Chambre, de Chef du Conſeil Roial des Finances, & de Gouverneur du Havre : moins illuſtre encore par tant d'honneurs que par ſa modération. Auſſi eut-il le rare bonheur accordé à peu de Favoris, que

1689. tout le monde vit ſa faveur avec plaiſir, & que l'envie, compagne preſqu'inſéparable de la gloire, ne s'attacha point à la ſienne.

Pont-Chartrain fait Controlleur-Général.

A l'égard de Pont-Chartrain, il étoit d'une Famille, qui depuis long-tems s'étoit renduë illuſtre dans le Miniſtére. Il ne le fut pas moins dans le grand & pénible Emploi de Controlleur-Général, dont le Pelletier voulut ſe décharger, après l'avoir exercé pendant pluſieurs années avec toute l'intégrité & toute l'aplication qu'exige une Charge ſi importante & ſi laborieuſe. Son Succeſſeur eut les mêmes talens: mais les grandes dépenſes d'une Guerre, où la France avoit toutes les autres Puiſſances de l'Europe ſur les bras, ne lui permettoient pas de ménager le Peuple autant qu'il l'eût ſouhaité, & ne lui laiſſoient que la gloire d'avoir fidelement adminiſtré les Deniers, dont la Levée épuiſoit le Roiaume.

Le Roi donne l'Abbaïe de St. Germain au Cardinal de Furſtemberg.

Le Roi donna cette année la riche Abbaïe de St. Germain des Prez au Cardinal de Furſtemberg. C'étoit une belle récompenſe de l'affection de ce Prélat, qui trouvoit dans cette nouvelle gratification d'un ſi magnifique

fique Bienfaiteur un nouveau ſujet de ſon attachement à ſon ſervice, & dequoi ſe conſoler des injures de l'Empereur & du Pape dans l'excluſion de l'Archevêché de Cologne. Il ſuccédoit dans la poſſeſſion de cette Abbaïe au Roi Caſimir, qui en avoit joüi depuis ſon abdication de la Couronne de Pologne en 1669. juſqu'à ſa mort, qui arriva ſur la fin de l'année 1672. Le Roi n'en avoit point diſpoſé depuis; mais il en avoit confié l'Oeconomat à Péliſſon, pour en diſpenſer les Revenus aux Nouveaux Convertis, que le Clergé perſuadoit moins par ſes Miſſions, que la Cour ne ſavoit les gagner par ſes libéralitez. 1689.

Mort de la Reine d'Eſpagne.

La mort de la Reine d'Eſpagne arriva cette année: mais comme j'en ai parlé en un autre endroit (1), je ne repéterai point ici ce que j'en ai dit.

Mort de la Reine Chriſtine.

Il y eut deux autres morts illuſtres. La premiére fut celle de la Reine Chriſtine, que ſon amour pour la France & pour les Belles Lettres ne me permet pas d'oublier. J'ai fait mention de la magnifique Entrée que

(1) *Voïez ci-deſſus pag. 6. & ſuiv.*

1689. lui fit la Ville de Paris en 1656 (1): mais je n'ai rien dit d'une des plus fameuſes Actions de ſa vie, qui ſe paſſa le 6. de Novembre 1657. à Fontainebleau. Le Marquis de Monaldeſchi, ſon Grand Ecuier, l'avoit mortellement offenſée : & ſon crime étant impardonnable, ſans qu'on en ſache la nature, elle le condamna à la mort, & le fit maſſacrer dans ſon Apartement. Ce ne fut qu'après l'avoir convaincu par ſes propres Lettres, en la préſence du Religieux qu'elle envoia querir pour le diſpoſer à mourir, & qui nous donne cette Relation (2). Il y eut ſans doute de la cruauté dans cette action : il y eut d'ailleurs de la témérité d'exercer dans la Maiſon du Roi un tel Acte de Souveraineté : mais il y eut en même tems de la grandeur à exercer à Fontainebleau, comme à Stockholm, le pouvoir de la Roiauté, *qui l'accompagnoit*, diſoit-elle, *par tout*. Il ſemble que le Roi en fût lui-même perſuadé : au moins, s'il n'aprouva pas l'entrepriſe, il en diſſimula ſon mécontentement. Peu de tems après cette

Elle fait mourir ſon Grand Ecuier.

(1) *Voïez le II. Tome, pag* 538. *& ſuiv.*

(2) *Voïez le Recueil de diverſes Piéces pour ſervir à l'Hiſtoire, imprimé en* 1664.

cette Reine paſſa en Italie, & mourut dans la Communion de l'Egliſe Romaine qu'elle avoit embraſſée, ſans aprouver les violences qu'on faiſoit en France aux Proteſtans, comme je l'ai dit ailleurs (1). 1689.

L'autre mort fut celle du Pape Innocent XI. qui auroit été plus regreté de la France, s'il avoit eu plus de complaiſance pour elle : mais n'étant pas moins jaloux des Droits de ſa Tiare, que l'autre de ceux de ſa Couronne, il y eut une Guerre perpétuelle entre ce Pape & le Roi. La Régale, les Franchiſes, & l'Archevêché de Cologne en fournirent les plus ſcandaleuſes Scênes, & leur diviſion ſépara les Sujets qui euſſent dû être le plus fortement unis, & unit au contraire ceux qui ſembloient les plus incompatibles. Tel eſt l'effet des paſſions & de l'amour propre. Le Pape, pouſſé par la hauteur du Roi, s'aliéna du Fils aîné de l'Egliſe, & s'attacha à l'Empereur. Il fit plus : il ſe montra ennemi des Jéſuites, les Supôts du Siége Romain, & ami des Proteſtans, non pas par Mort d'Innocent X.

(1) *Voïez ci-deſſus page* 195.

1689. indulgence pour leur Religion, mais par la communauté qu'il crut avoir avec eux de l'oppreſſion de la Cour de France, dont ils ſe plaignoient également. Quoi qu'il en ſoit, il mourut le 12. d'Août avec la réputation du meilleur & du plus vertueux Pontife, qui eût rempli le Siége depuis pluſieurs Siécles. Avant ſa mort il témoigna ſon détachement des affaires du Monde : il ne voulut entendre parler ni de Promotion de Cardinaux, ni de pluſieurs autres choſes dont on a coutume d'importuner le Pape mourant, & ne penſa au Sacré Collége, que pour recommander aux Cardinaux de s'apliquer à choiſir un Pontife digne du Gouvernement de l'Egliſe Univerſelle.

Pontificat d'Alexandre VIII.

Je ne dois pas finir cette année ſans parler de l'exaltation d'Ottoboni, ſous le nom d'*Alexandre VIII.* Le Roi, qui n'avoit pas contre le nouveau Pontife les ſujets de plainte qu'il crut avoir contre ſon Prédéceſſeur, lui rendit Avignon, & calma ou ſuſpendit la Diſpute des Franchiſes. (1).

Pen-

(1) *Le 6. Octobre 1689.*

Pendant l'année qui vient de s'é- 1690.
couler, on n'avoit guére fait que des préparatifs pour la Guerre, qui ne s'alluma tout de bon que celle-ci (1). Il avoit fallu du tems aux Confédérez pour unir toutes leurs Forces, & pour ſe mettre en état de porter à la France les grands coups, dont ils la menaçoient depuis tant d'années. La Ligue, qui s'étoit faite contre elle en 1673. & qui dura juſqu'à 1678. ne fut pas à beaucoup près ſi formidable que celle-ci. Il y avoit de puiſſans Princes en Allemagne, qui du tems de la premiére ne fourniſſoient à l'Empereur que leur cotte-part : l'Angleterre étoit Neutre : la Suéde faiſoit une forte Diverſion en faveur des François, & les Troupes de l'Empereur n'égaloient pas celles qu'il eut cette année ſur le Rhin. Dans cette ſeconde Ligue on voit entrer en foule tous les Princes d'Allemagne, l'Angleterre joint ſes Forces aux leurs, & ſi les Suédois & les Danois n'y ont pas des Armées

Préparatifs des Confédérez contre la France.

(1) *Voïez les Faſtes de Loüis le Grand, l'Hiſtoire du Tems, les Mémoires & Lettres ſur les Matiéres du Tems, le Mémoire Politique, le Recueil des Traitez, le Mercure Hiſtorique & Politique, & les Hiſtoriens d'Angleterre.*

1690. complettes, ils fourniſſent au moins quantité de bons Soldats. Enfin des quatre coins de l'Europe tout s'eſt confédéré contre la France : l'Allemagne Catholique & la Proteſtante, l'Eſpagne, la Hollande & l'Angleterre, avec la Savoie qui s'y vint joindre, tout agit par Mer & par Terre, & de quelque côté qu'elle jette les yeux, elle ne voit que des Ennemis qui veulent venger leurs injures, & réprimer ſon ambition. C'eſt ce qu'ils ſe promettent de leur Union, & on leur entendoit publier (1), *Qu'à force de Conquêtes & d'Invaſions la France avoit rallié tout le monde contre elle, perdu ſes Amis, vu détroner un Roi ſon plus étroit Allié, mettre ſa Couronne ſur la tête d'un puiſſant Ennemi, & perdre tout d'un coup avec la confiance le fruit de ſes Ambaſſades & de ſes Négociations.* Ce que diſoient les Confédérez n'étoit pas ſans fondement : mais le Roi n'en fut point épouvanté, & il eut le bonheur d'en diſſiper les projets, battre les Armées, & prendre les Places, ſans que ſes Frontiéres puſſent être entamées. Je l'ai

(1) *Vôïez la premiére Lettre de l'année 1690. ſur les Matiéres du Tems.*

l'ai déjà dit, je ne décide point de la 1690.
juſtice des Armes des deux Partis; je ne fais que le récit des Evénemens : mais on peut dire ſans flatterie, qu'il n'y avoit qu'un grand Roi qui agît de tête, & qui dirigeât dans ſon Cabinet les Opérations de la Campagne, qui fût capable de triompher d'une Ligue ſi puiſſante, par la multitude de ſes Troupes, par la valeur & la capacité de ſes Généraux, & enfin par l'aide de ſes Finances, qu'elle trouvoit dans diverſes ſources : au lieu que le Roi étoit obligé d'épuiſer ſon Roiaume, pour avoir les ſiennes toûjours prêtes de fournir aux frais immenſes de la Guerre. Il a fallu pour tout cela une grande habileté dans l'art de regner, & ſavoir établir une exacte Diſcipline dans ſes Armées, auſſi bien qu'un grand ordre dans ſes Finances. *Jamais Prince, ni même jamais particulier n'eut tant d'ordre dans tout ce qu'il fait, qu'en a le Roi.* C'eſt ainſi qu'en parle un Auteur, qui n'eſt rien moins que le Flateur de ce Prince (1).

Comme les Finances ſont les nerfs de la Guerre, il ne balança pas, pour

(1) *L'Auteur du Mercure Hiſtorique & Politique*

1690. y contribuer le premier de son propre fond, à sacrifier les plus excellens Ouvrages d'Orfèvrerie, qui faisoient l'ornement de ses Palais, pour les convertir en Espêce. Il donnoit ainsi l'exemple à ses Sujets de faire la même chose, & pour cet effet il fit publier son Edit du mois de Décembre 1689. au sujet de la conversion, fabrication, & augmentation des Monnoyes (1). Le Duc d'Orléans, & tous les autres grands Seigneurs de la Cour suivirent à l'envi l'exemple du Roi, & le Peuple obéit à l'Edit, qui ordonnoit à toute personne aiant de l'argenterie, excédant le poids d'une once, de la porter aux Hôtels des Monnoies, pour être convertie en Piéces aiant cours au coin du Roi. Voïons maintenant les Exploits de la Campagne.

Edit pour faire porter la vaisselle d'argent aux Hôtels de Monnoie.

Je commence par les Déclarations de Guerre, & par les Manifestes que chaque Parti fit publier dès l'année précédente pour justifier sa prise d'Armes, mais dont on ne vit une pleine exécution que celle-ci & les suivantes.

La

(1) *L'augmentation consistoit à hausser d'un dixiéme la prix des Espéces.*

La Diéte de Ratisbonne fut la 1690.
premiére à ſe déclarer. Voici ſon
Manifeſte. Après une ample expo-
ſition des griefs de l'Empire con-
tre la France (1), qui conſiſtent prin-
cipalement : " En ce que cette Cou-
ronne au préjudice des Traitez a "
élevé des Citadelles, bâti des Ponts "
ſur le Rhin, coupé des Bois, & "
s'eſt aproprié des Païs entiers par
ſes chimériques Réünions : Qu'elle "
a rempli de Troupes l'Electorat de "
Cologne & les Principautez voiſi- "
nes, tiré des ſommes conſidéra- "
bles par ſes Exécutions Militaires, "
& fait pluſieurs autres vexations "
ſur les Sujets de l'Empire, ſans rien "
oublier de ce qui peut opprimer "
leur liberté : Pour toutes ces rai- "
ſons l'Aſſemblée, après avoir re- "
mercié Sa Majeſté Impériale des "
aſſurances données de ſa part, "
qu'elle aſſiſteroit l'Empire de plus "
de trente mille Hommes, & pré- "
parée à ſeconder de ſon mieux les "
bonnes intentions de Sa Majeſté "
Impériale : A trouvé bon & réſo- "
lû, Qu'attendu tous les griefs ci- "
" deſſus

Manifeſte de la Diéte de Ratisbonne contre la France.

(1) *Voïez dans les Lettres ſur les matiéres du tems la IX. Lettre pour l'année 1689.*

1690. » deſſus énoncez, on déclare la Couronne de France pour ennemie de » l'Empire, & que cette Guerre doit » être réputée pour une Guerre » commune d'Etat, & qu'on la publieroit comme telle dans toute » l'étenduë de l'Empire : Qu'on ne » pourra entretenir, ſous quelque » prétexte que ce ſoit, aucune Correſpondance ou Neutralité avec la » France, & que tous ceux qui l'aſ» ſiſteront directement ou indirecte» ment ſeront tenus pour Ennemis : » Que l'on concertera au plutôt en» ſemble les moiens d'entretenir & » de continuer cette Guerre ſelon » les Conſtitutions de l'Empire : & » que pour l'exécution de tous ces » Articles on s'adreſſera à Sa Majeſté » Impériale. » C'eſt le précis du réſultat de l'Empire, arrêté à cette Diéte de Ratisbonne au mois de Février 1689.

Aprobation de l'Empereur.

L'Empereur, à qui l'Acte en fut envoié, ne tarda pas à l'aprouver, & le 4. de Mars le Prince Herman de Bade préſenta de ſa part l'Acte d'aprobation, à quoi l'Empereur avoit ajouté : » Qu'étant notoire que la » Couronne de France a fomenté

» la

la Rebellion en Hongrie, & excité " 1690.
le Turc contre Sa Majesté Im- "
périale, & que même on a des avis "
certains qu'elle a fait offrir à la "
Porte Ottomane une Alliance Of- "
fensive, avec assurance qu'elle ne "
fera la Paix que conjointement "
avec elle : A cause de cela on de- "
voit déclarer cette Couronne pour "
l'Ennemi Commun, non seule- "
ment de l'Empire ; mais aussi de "
toute la Chrétienté, de même que "
le Turc : ainsi qu'il fut pratiqué "
en 1544. en pareil cas contre la "
France par l'Assemblée Générale "
tenuë à Spire. " Il faut joindre à "
cet Acte de l'Empereur, l'Extrait du
Traité de la Grande Alliance du 12.
de Mai, dont j'ai déjà parlé, & qui
n'est pas moins fort.

C'est ainsi que s'exprimoient l'Empereur & l'Empire contre la France & son Monarque. Les Romains ne se servoient point d'expressions si odieuses dans leurs Déclarations de Guerre, & leurs *Férialiens* (1) la dénonçoient d'une maniére plus grave & moins emportée : comme si, à la honte du Chris-

(1) *Les Heraults qui alloient dénoncer la Guerre, instituez par Numa Pompilius.*

1690. Chriſtianiſme, cette modération eût été réſervée aux Païens.

Déclaration de Guerre de l'Eſpagne.

La Déclaration de Guerre de l'Eſpagne fut conforme à celle des Imperiaux. Il ne faut pas s'en étonner, c'étoit le même eſprit qui animoit les deux Branches de la Maiſon d'Autriche. C'étoit auſſi le même ſtyle. Le Marquis de Caſtanaga, Gouverneur & Capitaine Général des Païs-Bas la fit publier le 3. de Mai par ordre de ſa Majeſté Catholique. Il accuſoit la France „ D'infraction „ de tous les Traitez qu'elle avoit „ faits, & de ſe liguer avec le Turc „ pour troubler l'harmonie de la „ Chrétienté, & pour attirer toutes „ les Forces Ottomanes à la deſtruc- „ tion de la Hongrie. „

De la Hollande.

La Hollande ſe contentoit de juſtifier ſa confédération, par l'intérêt qu'elle avoit de s'unir avec le Roi Guillaume, avec l'Eſpagne, & avec les Princes de l'Empire. Il eſt vrai que ſon Manifeſte contenoit les griefs dont elle ſe plaignoit, en remontant juſqu'à la Guerre de 1672. Mais comme tout cela devoit être effacé par la Paix de Nimegue, elle s'arrêtoit à ce qui s'étoit fait depuis, &

& imputoit au Roi Très-Chrétien, 1690.
De n'avoir eu que de mauvais deſ- "
ſeins pour l'affoiblir & pour la ſur- "
prendre au dépourvu, s'il lui avoit "
été poſſible : Que toutes les offres "
de ſon Alliance n'avoient eu pour "
but que de l'endormir, & de l'em- "
pêcher de veiller à ſa ſureté : Et "
qu'enfin les Habitans de l'Etat, qui "
ne s'étoient établis en France que "
pour y exercer leur Négoce, avoient "
été compris dans la Perſécution "
faite aux Proteſtans du Roiaume "
contre le Droit des Gens, & "
la teneur formelle des Traitez. "
D'ailleurs que la Déclaration "
de Guerre que le Roi avoit "
fait publier contre la Républi- "
que le 26. de Novembre 1688. "
(1) l'obligeoit à en uſer de "
même, pour le maintien de ſa "
Souveraineté, & pour la défenſe "
de ſes Etats. "

Du Roi Guillaume.

La Déclaration de Guerre du Roi Guillaume parut enſuite, publiée le 17. Mai de la même année 1689. dont j'ai raporté le contenu, ainſi que de celle du Roi Très-Chrétien datée

(1) *Le 3. de Décembre ſelon les Faſtes, voiez ci-deſſus pag.* 281.

1690. datée du 25. Juin, que je ne répéterai point ici.

Déclarations de Guerre de Loüis XIV. contre l'Eſpagne, la Hollande & l'Allemagne.

Je paſſe aux autres Déclarations de Guerre de ce Monarque contre l'Eſpagne, la Hollande & l'Allemagne. Il avoit déclaré la Guerre à l'Eſpagne dés le 15. d'Avril. Les motifs en étoient, la Correſpondance de Sa Majeſté Catholique avec les Princes de l'Empire, & les Négociations de ſes Miniſtres aux Diétes Impériales qui machinoient la Ligue contre la France: „ Que le Roi „ Très-Chrétien avoit cependant „ toûjours diſſimulé, juſqu'à ce qu'il „ eût apris que l'Ambaſſadeur d'Eſ„ pagne en Angleterre voioit jour„ nellement le Prince d'Orange, & „ ſollicitoit les Anglois à faire la Guer„ re à la France: Que le Gouverneur „ des Pais-Bas levoit des Troupes „ pour les faire agir en Flandre, con„ jointement avec celles du Prince „ d'Orange & des Hollandois: Que „ ne pouvant plus demeurer inſenſi„ ble à tant d'injures, qu'il regar„ doit comme autant d'infractions „ aux Traitez de Paix & de Trêve, „ il ſe voioit obligé à déclarer la „ Guerre à l'Eſpagne, & à la por-

„ ter

ter dans tous les Païs de ſa Do- " 1690.
mination. "

A l'égard de la Hollande & de l'Allemagne, il avoit ouvertement déclaré la Guerre à la premiére dès l'année 1688. pour avoir favoriſé la Deſcente du Prince d'Orange en Angleterre & plus fortement encore dans le même tems à l'Allemagne par la priſe de Philisbourg & la ruine du Palatinat, pour rompre ou pour prévenir les deſſeins de la Diéte de Ratisbonne.

Mais il nioit la Correſpondance " Il ſe juſtifie des accuſations de ſes Ennemis.
telle que l'Empire l'accuſoit d'a- "
voir avec le Turc, n'aiant avec "
lui qu'une Alliance qu'autoriſe la "
Politique, telle qu'ont les autres "
Etats Chrétiens pour faciliter à "
leurs Sujets le Commerce du Le- "
vant, & pour entretenir avec la "
Porte Ottomane des liaiſons utiles "
à ſa Couronne, ſans en attirer les "
Armes contre les Chrétiens, com- "
me on lui reprochoit fauſſement: "
Qu'il avoit bien fait connoître le "
contraire, lorſqu'en 1683. il arrê- "
ta le progrès de ſes Armes, pour "
donner le moien à l'Empereur de "
s'opoſer à l'Armée Ottomane qui "
ve-

1690. » venoit aſſiéger Vienne, bien loin
» de profiter d'une Diverſion qui
» lui eût été vraiſemblablement fort
» avantageuſe : Qu'il avoit encore
» fait connoître ſes intentions dans
» la ſuite, en propoſant de conver-
» tir la Trêve de vingt ans de l'an-
» née 1684. en une Paix perpétuel-
» le, à la faveur de laquelle les Puiſ-
» ſances Chrétiennes puſſent s'unir
» contre l'Ennemi Commun : Qu'au
» reſte la Diéte de Ratisbonne,
» qui ſe piquoit de conformité avec
» celle de Spire de l'année 1544.
» devoit ſe ſouvenir qu'il en avoit
» couté cher à l'Allemagne pour
» avoir voulu trop abaiſſer François
» I. & trop élever Charles-Quint,
» & combien ſes réſolutions avoient
» été fatales à la Ligue de Smalca-
» de, & aux Confédérez qui la ſou-
» tenoient. »

Paſſons des déclarations de Guerre & des Manifeſtes des deux Partis, à l'exécution de leurs menaces & de leurs Projets. Les Armes des Confédérez ne répondirent pas en tout aux grandes eſpérances qu'ils en avoient conçuës : Celles de la France ſoutinrent mieux qu'on n'eût cru

la

la gloire de la Nation & du Monarque. 1690.

Avant que de s'opoſer aux efforts de ſes Ennemis, il voulut faire éprouver ſa clémence à ceux de ſes Sujets, dont il avoit puni les fautes ou la négligence. C'étoient les Parlemens de Rennes & de Bourdeaux, qui avoient manqué de réprimer les Troubles, que les Séditieux cauſérent aux deux extrémitez du Roïaume en l'année 1675. (1) à cauſe des Impôts que la Bretagne & la Guienne ſouffrent avec plus d'impatience que les autres Provinces. Il étoit de leur devoir de faire le Procès aux Séditieux, & d'arrêter la Révolte par le ſuplice des Chefs : leur indulgence les rendit ſuſpects, ou d'intelligence, ou de complaiſance, & pour n'avoir pas rempli le devoir de leurs Charges dans une occaſion ſi eſſentielle, ils furent transférez, les premiers à Vannes & les autres à Condom, petites Villes, dont le ſéjour leur étoit moins agréable que celui de leurs Capitales. Il y avoit quinze ans qu'ils y ſouffroient une eſpêce de rélégation, quand le Roi crut qu'il ſuffiſoit d'une telle mor-

Retabliſſement des Parlemens de Bretagne & de Guienne.

(1) *Voïez le IV. Tome pag* 308. *& ſuiv.*

1690. mortification pour expier leur faute, & pour les tenir dans une parfaite ſoumiſſion à l'avenir aux ordres de la Cour, & dans une plus grande attention à la Tranquillité Publique.

Mort & éloge de la Dauphine

La mort de la Dauphine, qui arriva le 20. d'Avril, m'oblige encore de m'arrêter un moment ſur cet Evénement, où la Cour de France fut trop intéreſſée pour le paſſer ſous ſilence. Elle étoit Sœur, comme je l'ai dit, de l'Electeur de Baviére, & elle avoit épouſé en 1680. le Dauphin de France, à qui la mort l'enleva la dixiême année de leur Mariage : Heureuſe, mais trop courte union des deux Epoux, dont la France regréta la ſéparation que vinrent faire des Funérailles ſi prématurées. Les précieux gages qu'elle laiſſa au Prince ſon Epoux de leur amour conjugal, dont elle eut trois Princes, lui en rendit la mémoire chére, auſſi bien qu'à tout le Roiaume, qui en voit le Fils de l'aîné ſur le Trône de France, & l'un des puiſnez ſur celui d'Eſpagne. Deſorte que de ce Mariage eſt ſortie une Poſtérité qui a réüni dans ces deux Branches d'une même Tige, deux Rivales qui ſembloient

CHRISTINE
VICTOIRE DE BAVIERE
Daufine de France.

BIBLIOTECA VITTORIO EMANUELE III - NAPOLI

bloient incompatibles & s'entrediſputer l'Empire de l'Europe. J'ai raporté la politique qu'avoit euë la France dans ce Mariage, & comment elle y fut trompée par le parti que prit l'Electeur, en s'attachant à la Maiſon Impériale. La Dauphine en ſouffrit, ne pouvant oublier ſon affection pour la Maiſon d'où elle étoit ſortie, & celle où elle étoit entrée aiant de la peine à lui pardonner une inclination, ſi juſte pourtant & ſi naturelle. 1690.

Je viens aux Opérations de la Campagne : mais avant que d'en donner la relation, il faut dire quelque choſe de la Marche & de l'ordonnance des Troupes des deux Partis (1).

Armées des Confédetez.

Les Envoiez de tous les Princes s'étant trouvez à la Haye au commencement de l'année, il s'y tint au ſujet de la Campagne une Aſſemblée Générale, dont les Conférences s'ouvrirent le 16. de Mars. Les réſolutions y aiant été priſes, les Princes & les Etats de l'Empire envoiérent deux Armées ſur le Rhin, dont

(1) *Voyez les Faſtes de Loüis le Grand, l'Hiſtoire du Tems, les Mémoires & Lettres ſur les Matiéres du Tems, l'Hiſtoire d'Angleterre par divers Auteurs, l'Hiſtoire de Guillaume III.*

Freres, à la tête des deux Partis opo- 1690.
ſez, des François & des Allemands, & prêts à répandre le ſang l'un de l'autre. Cependant comme on ſe trouva également fort des deux côtez, chacun voulut conſerver l'avantage de ſon Poſte, & on ſe contenta de s'obſerver & de ſe défier l'un l'autre ſans rien entreprendre. Ainſi malgré les réſolutions qui avoient été priſes dans l'Aſſemblée de la Haye, tant de Princes à la tête de ces nombreuſes Troupes, qui ſe promettoient de chaſſer les François des Bords du Rhin, & d'entrer en triomphe en France, n'oſérent pas même hazarder une Bataille. Il eſt vrai que l'Armée Françoiſe n'exécuta rien de ſon côté, ſe contentant de défier les ſuperbes Ennemis, qui l'avoient menacée de lui faire abandonner Philisbourg & repaſſer le Rhin. Elle le repaſſa en effet, la Campagne finie, mais ce fut de ſon gré pour ſe retirer en Alſace & en Franche-Comté, après avoir aſſuré ſes Conquêtes, & vû les Allemands ſe retirer chez eux, auſſi mortifiez qu'ils avoient fait paroître de fierté à l'ouverture de la Campagne, & avec moins de fruit & moins

Exploits des uns & des autres.

1690. moins de gloire qu'ils ne s'en étoient promis.

Les Suiſſes demeurent Neutres.

Ils avoient eſpéré que les Suiſſes, violant la Neutralité, prendroient parti parmi eux, & pour les y obliger ils tâchoient à leur donner de la jalouſie des Fortifications de Hunningue, que la France avoit fort avancées dès l'année 1686. (1) & qu'elle faiſoit continuer. Il y eut là-deſſus des Mémoires préſentez de part & d'autre à la Diéte de Bade qui ſe tint le mois d'Octobre, dont j'ai déjà fait mention au commencement de ce cinquiéme Tome (2). C'eſt pourquoi je me contenterai de dire ici, que les remontrances de l'Ambaſſadeur de la France (3) l'emportérent ſur celles des autres Miniſtres du Parti contraire.

Bataille de Fleurus.

Les Ennemis furent encore moins heureux ſur la Sambre que ſur le Rhin : & la Bataille de Fleurus, qui ſe donna le 1. de Juillet, fit triompher les Armes de la France, ſous le Commandement du Duc de Luxembourg, de l'Armée Eſpagnole & Hollandoiſe, dont le Prince de Waldeck avoit

(1) *Voïez ci-deſſus, pag.* 212.
(2) *Voïez ci-deſſus, pag.* 33.
(3) *Amelot.*

avoit la conduite. On ne s'accorde 1690.
pas ſur le nombre des Troupes, que quelques-uns font aſſez égales, & que les Ecrivains Hollandois diſent avoir été beaucoup moindres de leur côté, où ils avoient à peine trente mille Hommes, que de celui des Ennemis qui ſe trouvoient juſqu'à quarante mille. Le Maréchal de Luxembourg n'étoit pas venu commander en Flandre avec tant de Troupes: mais le Marquis de Bouflers avoit eu ordre de lui envoier un Détachement de ſon Armée, & Gournai, qui commandoit un Camp volant, l'étoit venu joindre. On avoit encore tiré une partie des Garniſons des Places voiſines : ſi bien que tous ces divers Corps avoient groſſi ſon Armée, qui ſe trouvoit alors ſupérieure à celle des Ennemis.

Les deux Armées s'étant miſes en marche le 29. de Juin, dans le deſſein d'en venir aux mains, il y eut le 30. une rencontre aſſez chaude, où de part & d'autre on perdit du monde, & des Officiers de diſtinction, entre leſquels l'Armée Hollandoiſe regréta le Comte de Berlo, qui commandoit un gros de ſix cents Che-

1690. vaux : mais ce Combat n'étoit pas déciſif, & chacun rentra dans ſon Camp. Ce fut pour en ſortir le lendemain 1. de Juillet, que ſe donna la Bataille. Elle eſt raportée un peu diverſement. Ce qu'il y a de plus conſtant & de plus avoué par les uns & par les autres, c'eſt que l'Armée Françoiſe s'étant avancée vers Fleurus, elle arriva ſur les onze heures du matin en préſence de la Hollandoiſe rangée ſur deux Lignes. Le Maréchal de Luxembourg fit occuper Fleurus par deux Bataillons & quelques Dragons, & le Prince de Waldeck ſe ſaiſit de Saint Amand & de deux Châteaux voiſins. Chacun pourvoiant ainſi à la ſureté de ſon Camp & de ſa Retraite.

L'Action commença vers le midi par les décharges de l'Artillerie, & on ne tarda pas d'en venir aux mains. Le choc fut rude & ſanglant, & on combattit des deux côtez avec une égale envie de remporter la Victoire, & avec une égale fureur pour l'arracher à ſon Ennemi. La Cavalerie Françoiſe, fondant avec impétuoſité ſur la Hollandoiſe, en fit plier les deux Ailes, qui laiſſérent l'Infanterie

expo-

expoſée à l'Epée & au feu des Vainqueurs. Elle ne put néanmoins que difficillement en être rompuë, & fit ferme long-tems, encouragée par ſon Général le Prince de Waldeck. Mais l'Ennemi revenant inceſſamment à la charge, cette brave Infanterie, qui ſe vit envelopée de tous côtez, fut obligée de lâcher le pied & de ſe retirer. Ce fut pourtant toujours en combattant, & en ſe faiſant jour au travers de l'Aile gauche de la Cavalerie Françoiſe, ſans que le Maréchal de Luxembourg pût empêcher une ſi belle Retraite. On en fait honneur au Prince de Waldeck, quoi qu'on le blâme de n'avoir pas hâté ſa marche, & d'avoir laiſſé paſſer la Sambre au Maréchal de Luxembourg, avant qu'il ſe fût ébranlé pour s'y opoſer : ce qui avoit été cauſe du gain de la Bataille. La principale perte fut de plus de cinq mille morts qui périrent dans le Combat. Ils tâchérent de s'en conſoler en publiant que les François n'y en avoient pas moins perdu (1) : & il eſt vrai que la Victoire leur couta cher, & 1690.

Valeur de l'Infanterie Hollandoiſe.

(1) *Un Auteur dit qu'ils perdirent douze cents Officiers. Voïez le Mercure Hiſtorique & Politique, Juillet* 1690.

1690. que de part & d'autre il y eut bien du ſang répandu. On dit même que dans le premier choc, les Hollandois prirent quelques piéces de Canon, enlevérent des Etendarts, & firent des Priſonniers qu'ils amenérent avec eux. Mais le Vainqueur ne compte que les morts & les Priſonniers de l'Ennemi qu'il a vaincu, & ſa Victoire le dédommage de toutes ſes pertes. Sur la Relation du Prince de Waldeck, les Etats Généraux firent diſtribuer à chaque Fantaſſin une piéce de trois Florins, pour marque de l'eſtime que faiſoit la République de leur bravoure, & ne firent rien donner aux Cavaliers pour les punir de leur lâcheté. Le Gouverneur des Païs-Bas fit de ſon côté l'éloge des Bataillons Hollandois, en les comparant aux Légions Romaines, plus fiéres que conſternées de la Bataille de Cannes.

Ainſi triompha la France ſur le Rhin & ſur la Sambre, en Allemagne & en Flandre. Voions tout de ſuite ſes Victoires en Italie contre le Duc de Savoie.

C'étoit Amédée, digne Petit-Fils (1) de Charles Emanuël dit *le Grand*

(1) *Arriére Petit-Fils.*

Grand, dont l'Hiſtoire dit qu'il n'y eut jamais un Prince moins pénétrable & plus caché que ce Duc, & que ſon cœur étoit couvert de Montagnes, auſſi bien que ſon Païs (1). C'eſt qu'il étoit boſſu, comme la Savoie eſt toute montueuſe. On voit dans l'Hiſtoire toute l'ambition & toute la politique de ce Prince : mais il ne put tromper Henri le Grand plus habile que lui, & bien loin de l'amener à ce qu'il en exigeoit, il fallut qu'il ſe contentât de ce que le Roi voulut bien lui accorder (2). Son Deſcendant en imita la conduite, & il eut auſſi le même ſort, aiant trouvé dans le Petit-Fils la même ſupériorité que ſon Prédéceſſeur avoit trouvée dans l'Aieul. 1690. Guerre de Piémont contre le Duc de Savoie.

Il y avoit long-tems que la fidélité du Duc de Savoie étoit ſuſpecte : & dès l'année 1687. comme je l'ai dit (3), on avoit éventé ſes intrigues au Carnaval de Veniſe : & l'on dit même (4) que l'Envoié de France, qui l'avoit ſuivi à ce voiage, avoit

(1) *Voïez l'Hiſtoire de Henri IV. par Péréfixe.*
(2) *Au ſujet du Marquiſat de Saluces.*
(3) *Voïez ci-deſſus, pag.* 214.
(4) *Voïez le Mercure Hiſtorique & Politique pour le mois d'Août* 1690.

1690. trouvé moien de ſe faire donner une Copie du Traité de ſa Ligue avec l'Empereur. Le retour des Vaudois dans leurs Vallées (1), dont cette Couronne avoit ſollicité le Duc de les chaſſer (2), confirmoit ſes ſoupçons. Le Comte de Rebenac, envoié à la Cour de Turin pour s'éclaircir de cette Révolution, parut ſatisfait de la proteſtation du Duc de ne point favoriſer le rétabliſſement de ces malheureux, mais la Cour de France perſiſtant dans ſes défiances, donna des ordres à Catinat, l'un de ſes plus habiles Généraux, de marcher vers le Piémont avec un Corps de dix ou douze mille Hommes. Un Traité (3) du Duc de Savoie avec l'Empereur cauſoit ce mouvement. Dans le tems que la France travailloit à le tenir attaché à ſes intérêts, l'Empereur mettoit tout en œuvre pour le faire entrer dans les ſiens. Il avoit nouvellement accordé à ſes Ambaſſadeurs les mêmes Droits qu'à ceux des Têtes Couronnées : & de plus il lui avoit vendu des Fiefs, dont ſon Alteſſe Roiale ſouhaitoit il y avoit long-

Motifs de cette Guerre.

(1) *En 1689.* (2) *En 1686.*
(3) *Ce n'eſt pas le Traité négocié à Veniſe.*

long-tems d'avoir la poſſeſſion, par- 1690.
ce qu'ils étoient enclavez dans ſes Etats, & pour leſquels elle avoit paié ſix-vingts mille piſtoles (1). Ni l'un ni l'autre ne s'étoit pu faire dans la conjoncture où étoient les choſes entre l'Empire & la France, ſans qu'un Prince enfermé, pour ainſi dire, entre ces deux Puiſſances, prît parti pour la premiére qui venoit de traiter avec lui. Il n'en fallut donc pas davantage à l'autre pour s'aſſurer de ſes Etats, ſi elle ne pouvoit pas s'aſſurer de ſa perſonne. C'eſt ce qui obligea le Roi à donner des ordres poſitifs à Catinat de s'avancer de ce côté-là. Le Général les aiant reçus fit marcher ſes Troupes, comme s'il eût eu deſſein d'entrer dans le Milanez : mais tout d'un coup il ſe vint poſter près de Turin.

Les demandes que lui fait le Roi.

Alors il ne fit plus un myſtére de ſa marche. Il déclara nettement au Duc, que l'ombrage qu'il avoit donné de ſa conduite au Roi, l'obligeoit à s'en aſſurer par des gages qui le tinſſent attaché à la France. Comme il avoit donné trois mille Hom-

(1) *Voïez dans les Lettres ſur les Matiéres du Tems la XIII. Lettre pour l'année 1690.*

1690. mes de ſes Troupes à l'Empereur, le Roi vouloit qu'il lui en fournît un pareil nombre. Il ſemble que la propoſition étoit juſte, & que l'égalité devoit être gardée entre les deux Souverains, s'il vouloit de bonne foi garder la Neutralité. Mais d'autre côté c'étoit deſarmer le Duc, & donner beau jeu à la France pour envahir ſon Païs toutes fois & quantes qu'il lui plairoit. Il fallut pourtant obéir. Le Roi, perſuadé des mauvaiſes intentions de ce Prince, ne crut pas que c'en fût encore aſſez pour le lier, & pour l'empêcher de donner paſſage aux Troupes de l'Empereur, & d'agir même conjointement avec lui pour entrer dans le Dauphiné & dans la Provence. Il lui fit donc encore demander pour une plus grande aſſurance qu'il lui livrât, non ſeulement Véruë, une des plus fortes Places du Piémont, mais encore la Citadelle de Turin, qui en eſt la Capitale & le Siége de ſa Cour. C'étoit à la vérité lui demander les Clefs de ſes Etats, & l'y tenir dans une fâcheuſe dépendance: mais la Politique le vouloit ainſi, & en le regardant comme le bras droit de la Ligue, tel qu'il parut

parut bientôt après, on ne pouvoit trop l'affoiblir & lui ôter les moiens de nuire. C'eſt le malheur des Princes qui ont pour Voiſin un plus puiſſant qu'eux, & leur perte de s'en attirer la défiance & le reſſentiment. Je ne raporte point toutes les raiſons que crut avoir le Roi d'en uſer de la ſorte avec le Duc de Savoie. On les peut voir dans le Manifeſte qui en fut publié. Le Duc eût bien voulu mettre les choſes en Négociation, en attendant le ſecours qu'il eſpéroit de ſes Alliez : mais il avoit affaire à un Prince trop vigilant pour ſe laiſſer endormir, & Catinat eut des ordres précis de ne ſe point relâcher. 1690.

Cependant le Duc de Savoie écrivit le 20. de Mai une Lettre fort ſoumiſe au Roi (1). „ Il déclare que ſur „ la demande des Troupes, le Roi en „ étoit le maître, & qu'elles paſſé- „ roient les Monts inceſſamment pour „ aller au ſervice de Sa Majeſté : & „ ſur la demande des deux Places, „ qu'il étoit prêt encore de donner „ à Sa Majeſté cette preuve eſſen- „ tielle de ſa ſoumiſſion : la ſu- Lettre du Duc au Roi.

 „ pliant

(1) *Voïez l'Hiſtorien Anonyme de Guillaume III.*

1690. » pliant néanmoins très-humblement » de vouloir agréer que ce fût avec » les conditions qu'un Prince, qui » avoit l'honneur de lui apartenir » de ſi près, devoit eſpérer de la » bonté & de la généroſité d'un ſi » grand Roi : & que s'il lui plaiſoit » de choiſir telle autre Place qui lui » conviendroit dans le Piémont, au » lieu de la Citadelle de Turin, pour » laiſſer ſon Alteſſe Roiale dans ſa » Capitale avec la dignité d'un Sou- » verain, elle lui ſeroit infiniment » redevable. »

Réponſe du Roi.

La Réponſe du Roi vint huit jours après. Elle étoit conçuë en ces termes fort impératifs : *Sa Majeſté a jugé à propos d'envoier au Sieur de Catinat un pouvoir, pour recevoir en ſon nom la Citadelle de Turin & Veruë : témoignant au ſurplus qu'elle a un déplaiſir ſenſible, d'être obligée de prendre le parti de faire entrer ſes Troupes dans les Etats de Son Alteſſe Roiale, & que lors qu'elle n'aura plus lieu de douter du zêle de Son Alteſſe Roiale pour ſes intérêts, elle lui rendra ſon amitié avec joie.*

C'eſt donc malgré lui que le Roi ſe voit contraint pour ſa ſureté de

traiter

traiter ſi durement le Duc de Savoie : & c'eſt ſur la fatalité & ſur la néceſſité des tems, ou ſur l'ambition de ce Prince, plûtôt que ſur celle de Sa Majeſté, qu'il faut rejetter la Guerre de Piémont. 1690.

La Réponſe du Roi ne contenta pas le Duc de Savoie *Il n'y trouvoit*, diſoit-il, *rien qui le pût aſſurer du retour des bonnes graces du Roi, ni aucune eſpérance de la reſtitution de ſes Places : Que ſi d'injuſtes pretextes*, continuoit-il, *dans ſa douleur & dans ſa colere, ont porté Sa Majeſté à vouloir être ſaiſi de ces deux Places, en manquera-t-elle pour les reténir.*

Propoſitions du Duc rejettées.

Dans cette extrémité il envoie les Marquis de Ferrero & de Saint Thomas à Catinat, pour tâcher d'en obtenir quelque adouciſſement : mais ils le trouvérent inflexible. Il avoit des ordres précis, & auſquels il ne pouvoit rien changer. A leur retour, il fit une nouvelle Députation de ſon Chancelier, qui propoſa de remettre la Citadelle de Turin entre les mains du Pape ou des Suiſſes, dont le Gouverneur fût agréable au Roi, & la Garniſon paiée aux frais de Sa Majeſté : ſous la promeſſe, que ſi ſon Alteſſe

1690. Alteſſe Roiale faiſoit quelque choſe de poſitif contre ſon ſervice, la Citadelle ſeroit remiſe à Sa Majeſté. L'expédient fut rejetté, & le Général n'avoit garde d'accepter une offre qui ne tendoit qu'à éluder la demande du Roi, & à lui faire perdre les gages qu'il prétendoit lui devoir être remis, & non confiez à des mains étrangeres. Il falloit donc que le Duc ſe reduiſit à une pleine obéiſſance, ou qu'il ſe réſolût à une Guerre ouverte. Il aſſembla ſes Miniſtres, & leur aiant expoſé la néceſſité où il ſe trouvoit de devenir le Vaſſal ou l'Ennemi de la France, il ajoûta, *Qu'il avoit pris ſon parti, & qu'il aimoit mieux riſquer ſa perſonne & ſes Etats, que de ſe racheter avec eux au prix de ſa gloire & de ſa dignité.* Sa réſolution fut aprouvée de tout le Conſeil: &, alors ſans tarder davantage, il fit dire à Catinat de ſe retirer avec ſes Troupes inceſſamment de ſes Etats.

Fiére réſolution du Duc.

Il écrivit à même tems une longue Lettre au Duc d'Orléans (1), qui étoit un Manifeſte de toute ſa con-

Sa Lettre au Duc d'Orléans.

(1) *Voïez les Piéces qui ſervent à l'éclairciſſement de la rupture entre la France & la Savoïe*

conduite envers le Roi. Je ne la raporte point ici. Elle contenoit, non ſeulement tout ce que je viens de dire, mais encore pluſieurs autres plaintes qu'il faiſoit de la dureté qu'on avoit euë pour lui. J'avouë que ſi on s'arrête au plan qu'il donne de la maniére qu'on l'a traité, moins en Souverain & en Parent, qu'en Tributaire ou Vaſſal & en véritable Ennemi, on ne peut qu'on n'ait de la compaſſion pour ſes malheurs, & qu'on ne blâme une Couronne qui en a uſé avec tant de rigueur. Mais écoutons ce que dit l'Auteur (1), qui raporte la Lettre du 20. de Mai qu'il écrivit au Roi. Il ajoûte immédiatement après cette Lettre, *Que dans le tems qu'il l'écrivoit, il faiſoit ſolliciter ſecrettement l'Empereur & les Princes d'Allemagne & d'Italie, de lui accorder la protection & le ſecours dont il avoit beſoin pour ſe déclarer contre la France.* Pouvoit-il mieux juſtifier les ſoupçons de cette Couronne, & les raiſons qu'elle avoit de demander à un Parent, ſi peu ſûr & ſi mal intentionné, des gages capables d'empêcher l'effet de ſa mauvaiſe volonté ? Elle

1690.

S'il agiſſoit de bonne foi.

(1) *L'Hiſtorien Anonyme de Guillaume. III.*

1690. Elle parut hautement dans la fiére réſolution qu'il prit d'envoier ordre au Général François, de ſe retirer & de faire ſortir ſes Troupes du Piémont : mais le Général n'étoit pas d'humeur à lui obéir : & il avoit d'autres ordres d'un Maître plus fier que lui, & qui joignoit à une volonté abſoluë un pouvoir qui ne l'étoit pas moins. Tant s'en fallut donc qu'il ſe retirât des Etats du Duc, qu'il y répandit ſes Troupes, non ſeulement en Piémont, mais encore en Savoie, & alors la Guerre fut déclarée (1), où le ſort des Armes ſuivit le cours ordinaire des Evénemens, la Fortune s'étant déclarée pour le plus fort, & n'aiant laiſſé au plus foible que l'honneur d'avoir montré beaucoup de courage & de fermeté dans ſa diſgrace.

La Guerre eſt déclarée.

C'eſt ce qui parut dans la Bataille de Staffarde qui ſe donna le 18. d'Août (2). Le Duc de Savoie y fut battu, & toute ſa valeur fut obligée de céder à des Forces ſupérieures aux ſiennes. Les deux Armées s'étoient miſes en marche, la Françoiſe

Bataille de Staffarde.

(1) *Le 3. de Juin.* (2) *voïez le Mercure hiſtorique & politique & les Auteurs citez ci-deſſus.*

çoiſe dans le deſſein de ſe ſaiſir de Sa- 1690.
luces, & celle du Duc de Savoie dans la réſolution de l'empêcher. L'Avant-Garde de la premiére avoit déja paſſé le Pò, & le Duc de Savoïe s'avançoit en diligence en déça de ce Fleuve pour charger l'Arriére-Garde, ce que le Général François aiant aperçu, il fit repaſſer le Pò à ſes Troupes, & les deux Armées campérent toute la nuit aſſez près l'une de l'autre. Celle de Piémont s'étoit poſtée près de l'Abbaïe de Staffarde, qui a donné le nom à la Bataille (1). La ſituation étoit avantageuſe. Pluſieurs Caſſines (2) couvroient ſa droite : elle avoit des Haies & des Marais à ſa gauche, & derriére un Bois & des Vallons, qui ne laiſſoient de paſſage que par un Défilé fort étroit. Mais les Troupes de Savoie n'étoient pas égales à celles des François, ni pour le nombre ni pour la valeur. Celles des deux Généraux s'entrediſputoient l'honneur de la Journée : mais l'un ſut bien maintenir la ſupériorité de ſes Troupes, & l'autre ne put toûjours ſupléer

(1) *D'autres diſent que c'eſt la Riviére de Staffarde.* (2) *Maiſons de Campagne.*

1690. pléer à l'infériorité des ſiennes. Deſorte qu'après un ſanglant Combat & qui dura ſix heures, il fut obligé de céder le Champ de Bataille couvert de trois mille morts, outre un grand nombre de Priſonniers. Mais il ſauva les débris de ſon Armee, avec laquelle il ſe retira à Carmagnole, réſolu de réparer ſa perte dans un ſecond Combat, s'il recevoit les ſecours qu'il attendoit de ſes Alliez. Leur lenteur le jetta dans de grandes extrémitez, & leurs Forces jointes aux ſiennes ne firent point changer de parti à la Victoire, qui ſe déclara toûjours pour les François.

Les Suiſſes refuſent de ſe joindre au Duc

Il avoit compté ſur les Suiſſes, & il croioit qu'il étoit de leur intérêt de joindre leurs Armes aux ſiennes, parce que la même Puiſſance qui l'attaquoit, *ne manqueroit pas*, diſoit-il, *de les attaquer enſuite, & de les opprimer l'un après l'autre*. Mais l'Ambaſſadeur de France(1) auprès des Cantons, leur repreſenta, „ Qu'il n'y „ avoit rien de plus préjudiciable à „ leur repos & à leur Liberté, que „ de prendre parti dans cette Guer„ re : Qu'en demeurant Neutres ils „ aſſu-

(1) *Amelot de la Houſſaye.*

aſſuroient en même tems la ſureté « 1690.
& la tranquillité de leurs Païs, & «
qu'en abandonnant cette heureuſe «
Neutralité, ils y attireroient les «
Troupes des deux Partis, & en fe- «
roient le Théatre de la Guerre, «
où chacun voudroit faire ſes Cam- «
pemens & ſes Places d'Armes. " «

Diſcours de l'Ambaſſadeur de France aux Cantons.

Les conjonctures préſentes, leur dit-il dans (1) la Diéte d'Arau, tenuë pendant le mois de Juillet, *m'obligent de vous retoucher ici ce que je vous ai ſouvent repreſenté, & que vous-mêmes avez eſtimé néceſſaire à vôtre honneur & à vôtre repos : j'entens l'obſervation de la Neutralité, dont vous vous êtes ſi ſolemnellement déclarez. Il ſeroit ſuperflu* ajoûtoit-il, *de vous entretenir des malheurs, des troubles, & de la confuſion qu'un changement de réſolution cauſeroit infailliblement à la Suiſſe, & de la gloire, de la réputation & de l'heureuſe tranquillité qu'une conduite ſans partialité, convenable à des Etats Libres & Souverains, ne peut manquer d'attirer à vôtre Gouvernement & à vos Peuples. Vous ſavez*, leur diſoit-il ſur la fin, *que l'amitié du Roi vous*

a

(1) *Voïez dans les Lettres ſur les Matiéres du Temps la XVI. Lettre pour l'année 1690.*

qué de prudence à prendre parti. Ce n'eſt pas qu'ils ne viſſent bien le danger où ils ſe trouvoient expoſez, par la trop grande puiſſance de cette Couronne : mais après tout, ils ne crurent pas, qu'habile & politique comme elle étoit, elle ſongeât à l'Invaſion d'un Païs ſi ſtérile, & dont la conſervation lui couteroit plus, que la Conquête ne lui en ſeroit avantageuſe. Ils crurent que Loüis XIV. n'auroit jamais l'entêtement de Charles le Hardi, & qu'il ne lui prendroit pas envie, comme à ce Duc de Bourgogne, d'aller ſe briſer contre ce Corps tout de fer. Telles furent les raiſons des Suiſſes pour les empêcher d'entrer dans la Ligue du Duc de Savoie. Et ce fut pour les mêmes raiſons, que dans la Diéte du mois d'Octobre ſuivant, ils refuſérent d'écouter les ſollicitations des Confédérez, qui vouloient qu'ils s'oposaſſent aux Fortifications d'Hunningue, comme je l'ai raporté (1). 1690.

Les Vaudois rétablis aſſiſtent le Duc

Le Duc de Savoïe tira plus de ſecours des Vaudois. Je dirai quelque choſe de ces derniers, ſans avoir deſſein de les juſtifier ni de les condamner, mais uniquement pour l'intelligen-

(1) *Voïez ci-deſſus, pag.* 32

1690. gence de l'Hiſtoire. Le Duc de Savoie, dont ils ſont Sujets Naturels, ſoit par des motifs de Religion, ſoit par des motifs de Politique & de complaiſance pour Loüis XVI. les avoit bannis en 1686. & contrains de ſortir de leur Païs natal, s'ils ne vouloient pas changer de Religion. C'étoit une ſuite de la Révocation de l'Edit de Nantes, que le Roi étendoit juſque dans les Etats Voiſins, qui pourtant ne relevoient point de ſa Couronne. Ils ſortirent donc & ſe réfugiérent dans les Etats & chez les Princes de leur Croïance : mais par une des plus ſurprenantes Revolutions de ce tems-là, ils y rentrérent, & s'y rétablirent en 1689. On dit, & il eſt fort vraiſemblable, que ce fut du conſentement du Duc de Savoie, qui donna un Edit auſſi favorable pour leur rétabliſſement, qu'il en avoit donné un cruel trois ans auparavant pour leur proſcription. Chacun oublia le paſſé : le Duc rendit ſes bonnes graces aux Habitans des Vallées, & ils furent plus ſenſibles à ce ſecond traitement qu'au premier.

Tout mépriſables qu'ils parurent d'abord par leur petit nombre & par leur

leur ruſticité, mal armez & mal diſciplinez, ils ne laiſſérent pas d'être d'un grand ſecours au Duc de Savoie, & d'incommoder extrêmement les Troupes Françoiſes. La ſituation avantageuſe de leur Pais, qu'ils connoiſſoient parfaitement, leur fourniſſoit des Citadelles naturelles, dans des Montagnes & des Défilez dont il étoit preſque impoſſible de les chaſſer, & d'où ils faiſoient de fâcheuſes Irruptions ſur les Ennemis, qui entreprenoient d'en forcer les paſſages. Ils ſe joignirent le 8. d'Août de cette année près de Luzerne aux Troupes que commandoit le Marquis de Parelle, Lieutenant-Général du Duc de Savoie, battirent les Troupes Françoiſes, ſe ſaiſirent de Luzerne, & d'autres petites Places. Nous les verrons encore dans la ſuite faire des Exploits qu'on n'eût pas attendus d'une ſi vile Nation. Tant il eſt vrai qu'il n'eſt point de petits Ennemis ! Mais il eſt tems de reprendre le fil de la Guerre que faiſoit le ſage & vaillant Catinat en Piémont. 1690.

La Bataille de Staffarde lui avoit ouvert le chemin au Marquiſat de Salu- exploits de Catinat.

1690. Saluces, où il parut dès le lendemain. Ce marquiſat étoit originairement un Fief mouvant du Dauphiné, & François I. s'en étoit ſaiſi par Droit de Réverſion, faute d'Enfans mâles dans la Succeſſion des Seigneurs qui le poſſédoient. Aiant été ainſi réüni à la Couronne, il y fut toûjours attaché juſqu'à l'année 1588. que le Duc de Savoie, profitant des troubles que cauſoit la Ligue, s'en empara, ſous prétexte de zéle pour la Catholicité, & pour empêcher qu'il ne tombât entre les mains de Leſdiguiéres, qui faiſoit alors profeſſion de la Religion Proteſtante. Henri IV. parvenu à la Couronne, revendi qua ce Duché (1), lors du Traité de Vervins : mais la reſtitution en fut remiſe à l'Arbitrage du Pape, qui s'en départit ſur les ſoupçons du Duc de Savoie. Je ne raporterai point toutes les intrigues de ce Prince pour ſe maintenir dans ſa poſſeſſion, & la fermeté du Roi pour l'obliger à lâcher priſe, ou à lui fournir un Equivalent dont il ſe pût contenter. C'eſt par où ſe termina le différent. Le Marquiſat de Saluces de-

Intrigues du Duc de Savoie pour le Marquiſat de Saluces.

(1) *Voïez l'Hiſtoire de Henri IV. par Péréfixe.*

demeura au Duc, qui céda au Roi en 1690.
échange le Bailliage de Gex, les Seigneuries de Breſſe & d'autres Païs le long du Rhône. Le Duc poſſédoit donc en vertu de ce Traité le Marquiſat de Saluces, enclavé dans ſes Terres, qu'il n'eût pu abandonner, ſans s'expoſer aux Partis de la France, qui euſſent pu venir fourager juſqu'aux Portes de Turin, & le tenir bloqué dans ſa Capitale. Mais le Petit-Fils perdit en un jour, ce que ſon Bis-Aieul n'avoit acquis que par des ruſes & des Négociations de pluſieurs années, par des dépenſes extraordinaires, & par des échanges d'une partie de ſes plus beaux Païs. Le Général François ſe préſenta devant la Capitale, qui porte le nom du Marquiſat, & qui ne fit qu'une foible réſiſtance. Les autres petites Places à ſon exemple ouvrirent leurs Portes au Vainqueur, qui bientôt après vint faire le Siége de Suſe, Place conſidérable par ſa ſituation, qui ouvre le paſſage pour entrer du Dauphiné dans le Piémont. Priſe de Saluces

Cette Conquête ne lui couta pas plus que celle du Marquiſat de Saluces. La Ville ſe rendit le 12. de Novembre, & le Château le 13. Pour Et de Suſe.

1690. en aſſurer la Conquête, il fit bâtir ſur une des Hauteurs qui environnent la Place, un Fort portant ſon nom : mais le Duc s'étant raccommodé avec la France par le Traité de 1696. Suſe lui fut renduë : & aiant depuis changé de Parti, il en fut dépoſſédé une ſeconde fois en 1705. la Ville & la Citadelle n'aiant réſiſté guére plus long-tems au Duc de la Feuillade, qu'elles avoient fait à Catinat quinze ans auparavant. Nous verrons toutes ces Révolutions en leur ordre.

St. Ruth entre en Savoie.

Dans le tems que le Piémont ſe ſoumettoit à l'Armée de Catinat, la Savoie étoit envahie par celle que commandoit St. Ruth, plus odieux par ſes cruautez (1) que célebre par ſes Victoires, plus propre à faire le métier de Comite que celui de Général d'Armée, & qui l'année ſuivante fut tué dans la Guerre d'Irlande. Ainſi le Duc de Savoie ſe voioit dépouillé de ſes Etats, où il ne lui reſtoit plus que quelques Citadelles qui tenoient bon, & ſous les ruines deſquelles ce Prince fier étoit réſolu de s'enſévelir, plutôt que de ſe ſoumettre.

Au

(1) *Viez l'Hiſtoire du Tems, Tome IV.*

Au lieu de rechercher les bonnes graces d'un grand Roi ſon Voiſin, dont il s'étoit attiré le reſſentiment, il aima mieux paſſer la Mer & venir en Angleterre implorer le ſecours du Roi Guillaume. Il ne fit pas ce voiage lui-même ; mais le Préſident de la Tour, ſon Miniſtre, ſe rendit de ſa part à Londres avec le Caractére de ſon Envoié Extraordinaire, & le 12. de Novembre il eut ſon Audience Publique. Je ne raporterai point ſon Diſcours, qui fit admirer le génie de l'Orateur & la flaterie de ſes expreſſions ; Je me contenterai d'en raporter la fin : *Mes paroles*, dit-il, *& le Traité que j'ai ſigné à la Haye avec le Miniſtre de Votre Majeſté, n'expriment que foiblement la paſſion qu'a mon Maître, de s'unir à Votre Majeſté par un attachement inviolable à ſon ſervice. L'honneur Sire*, ajoûta-t-il, *qu'il a de vous apartenir, a formé les premiers nœuds de cette union : le reſpect infini qu'il a pour votre Perſonne ſacrée les a ſerrez plus étroitement, & la protection que vous lui accordez avec tant de généroſité achévera de les rendre indiſſolubles.* Ils ne le furent pourtant pas, comme nous le verrons dans la ſuite,

1690. Le Duc implore le ſecours de Guillaume. II.

1690. & en l'année 1696. l'ambition du Duc de Savoie, trouvant mieux ſon compte dans l'Alliance de la France que dans celle de ſes Ennemis, il prit de nouveaux engagemens avec cette Couronne, & ſe détacha du Parti des Confédérez. Au reſte l'Ambaſſadeur, qui faiſoit valoir la Parenté de ſon Maître avec le Roi Guillaume, avoit-il oublié qu'il en avoit une plus proche avec Loüis XIV. (1) à qui par conſéquent elle eût dû l'unir plus étroitement. Mais l'expérience de tous les Siécles nous aprend, qu'il n'éſt point de liens plus fragiles que ceux du Sang & de la Parenté, dont la Politique ne fait de cas, qu'autant qu'elle en tire de profit.

La Victoire marcha ſur Mer devant le Pavillon de France, comme elle avoit marché ſur Terre devant ſes Etendarts.

Il courut un bruit en Angleterre, pendant l'abſence du Roi qui étoit paſſé en Irlande, „ Qu'il y avoit eu „ une Conſpiration faite pour ſe ren- „ dre maître de la perſonne de la „ Reine, & que dans ce deſſein la „ Flotte

(1) *Chriſtine de France, Fille de Henri IV. étoit l'Aieule du Duc de Savoie.*

» Flotte de France devoit entrer 1690.
» dans la Tamiſe, pour favoriſer les
» démarches des Conjurez : Que cet-
» te Flotte avoit huit mille Hom-
» mes deſtinez à empêcher le retour
» du Roi, & à faire ſoulever l'Ecoſ-
» ſe „ Quelque opinion qu'on eût de ces nouvelles, que la Renommée répandoit à ſon ordinaire en les groſſiſſant, mais dont on n'eut point de preuves pour en être perſuadé, la Reine ne voulut rien négliger, & elle ordonna à l'Amiral Torrington, qui avoit ſa Flotte prête, de ſe mettre en Mer pour chercher celle de France, dont on publioit de ſi grands deſſeins, & pour lui donner Bataille. La Flotte Hollandoiſe avoit joint l'Angloiſe, & toutes deux faiſoient enſemble cinquante-huit Vaiſſeaux de Ligne : mais la Françoiſe en avoit quatre-vingt, dont l'Avant-Garde étoit commandée par le Comte de Château-Renaud, & le Corps de Bataille par le Comte de Tourville. Le Combat commença le 10. de Juillet dans la Manche, ou dans le Canal (1), & dura depuis neuf heures

Les Flottes d'Angleterre & de Hollande battuës par celle de France.

(1) *A la hauteur de Beachi qui ſt du Conté de Suſſex vis à vis de Dieppe.*

1690. du matin juſque bien avant dans l'après-midi. Il s'y fit de part & d'autre des Actions d'une grande valeur. Les Hollandois y perdirent deux Chefs d'Eſcadre, un de la Meuſe, & un de la Nort-Hollande, pluſieurs moindres Officiers, & environ cinq cents Soldats : outre huit de leurs Vaiſſeaux brulez ou coulez à fond. La perte des Anglois fut moins conſidérable, parce qu'ils eurent moins de part à l'Action. On ſoupçonna leur Amiral de Trahiſon, & ſes Commiſſaires l'aiant abſous, le Roi Guillaume (1) ne fut pas de leur avis, & le dégrada de ſa Charge. On l'accuſoit d'être demeuré ſimple Spectateur du Combat, pendant que la Flotte Hollandoiſe eſſuioit tout le feu de la Françoiſe, qui en laiſſa échaper à peine quatorze Vaiſſeaux fort maltraitez, & qui eurent bien de la peine à ſe ſauver en prenant la route de la Tamiſe, à l'Embouchure de laquelle ils n'arrivérent que le 17. du mois. On ne dit point quelle fut la perte des François, qui ſans doute n'égala pas celle des Vaincus qu'ils avoient mis en fuite, & pourſuivis plu-

Torrington accuſé de Trahiſon.

(1) *A ſon retour d'Irlande.*

pluſieurs jours. Il eſt toujours certain, & leurs Ennemis en conviennent, *que la Flotte de France, qui avoit vaillamment combattu, demeura maîtreſſe de la Mer.* On ne peut parler plus magnifiquement de leur Victoire: & des Vaincus, qui ſavent ainſi honorer la vertu de leurs Vainqueurs, méritent qu'on donne auſſi des loüanges à leur valeur. Quelle que pût être la conduite du Comte de Torrington, elle n'ôta pas le courage à quelques Capitaines Anglois, entre leſquels on nomme Botham & Pumrey qui ſecondérent la bravoure du Duc de Grafton, & ſe détachant avec lui du Corps de Bataille que commandoit l'immobile Amiral, vinrent ſe joindre aux Vaiſſeaux Hollandois. Mais ils ne purent arracher la Victoire aux François. 1690.

Les Armes de la France ne furent pas ſi heureuſes en Irlande, où elle avoit fait paſſer des Troupes au ſecours de Jaques II. & la fortune de Loüis XIV. Victorieuſe par tout ailleurs, ne put rien changer à la deſtinée de ce malheureux Prince, ni lui faire gagner la fameuſe Bataille de la Boine, dont nous allons donner la

Les Armes de Loüis XIV. ne ſont pas heureuſes en Irlande.

1690. relation. Ce coup fatal acheva de renverſer le Roi détrôné, & toutes les tentatives qu'il fit dans la ſuite avec l'aide des François, ne furent pas capables de le rétablir. Comme ſi la Providence, qui avoit réſolu la Révolution de l'Angleterre, eût voulu faire ſentir à Loüis XIV. qu'elle n'aprouvoit pas les obſtacles qu'il entreprenoit d'y mettre.

Le Duc de Schomberg, comme je l'ai dit (1), avoit précédé le Roi Guillaume, & étant arrivé ſur la fin de l'année 1689. s'étoit retranché près de l'Armée du Roi Jaques pour en obſerver les mouvemens, ſans que de part & d'autre il ſe fît rien de conſidérable. Si le Roi en eût voulu croire le Lieutenant-Général Roſe, qui étoit paſſé en Irlande avec le Comte de Lauzun, il n'eût pas ſouffert que le Duc de Schomberg ſe fût retranché ſi près de lui. Il remontra fortement dans le Conſeil de Guerre, qu'on n'auroit jamais une plus belle occaſion d'abattre par un ſeul coup le Parti du Roi Guillaume, & toutes les Forces des Anglois : Qu'il y avoit peu de Cavalerie dans leur Armée,

(1) *Voïez ci-deſſus pag.* 303.

mée, & que celle des Irlandois, qui 1690.
leur étoit fort supérieure, pouvoit passer sur le ventre à leur Infanterie, & la tailler en piéces : Que le Duc de Schomberg, l'ame du Parti ennemi, & qui seul valloit plus de dix mille Hommes, perdant la Bataille & peut-être la vie, une si belle Victoire feroit triompher les Irlandois, & aplaniroit le chemin à l'entier rétablissement du Roi. Il y avoit dans ce Conseil autant de bon sens que de hardiesse : & tel avoit été celui qu'Achitophel donna à Absçalom (1). Il eut aussi le même succès, & la Providence, qui avoit dissipé celui de cet habile Juif, ne permit pas que celui du Général François fût mieux écouté. Il étoit trop sage pour imiter le desespoir d'Achitophel ; mais irrité du mépris qu'on faisoit de son avis, & comme s'il eût prévu la funeste catastrophe qui en arriveroit, il quitta le service d'un Prince qui n'avoit pas eu assez de lumiére, ou assez de courage pour le croire, & retourna en France. On dit qu'un trait d'habileté du Duc de Schomberg contribua beaucoup à faire

(1) *Voïez le II. Livre de Samuël, Chap. 17.*

1690. échouer le conſeil du Général Roſe. Il en craignoit l'exécution, & pour en détourner le Roi Jaques, il prit plaiſir d'en parler comme de l'avis d'un étourdi, auquel un Prince, diſoit-il, auſſi ſage & auſſi grand Capitaine qu'étoit le Roi n'auroit garde de déférer. Il ſavoit bien que ce diſcours lui ſeroit raporté, & il ne doutoit point qu'étant auſſi amateur de loüanges, & auſſi préſomptueux qu'il étoit, il n'en fût la dupe. C'eſt effectivement ce qui arriva : il aima mieux manquer à ſa fortune, que de la devoir à la hardie réſolution d'un des Généraux de ſon Armée. L'Hiver venant obligea les deux Armées à finir la Campagne. Elles y rentrérent cette année auſſitôt que la Saiſon le put permettre. Je ne parlerai point de la priſe de Charlemont, qui ſe rendit le 23. de Mai au Duc de Schomberg, ni des autres Exploits qui ſe firent entre les Anglois & les Irlandois à l'entrée de cette Campagne. Celá ne concerne point l'Hiſtoire de France. Je paſſe tout d'un coup à l'arrivée du Roi Guillaume, & à la Bataille de la Boine, où les Troupes Françoiſes n'eurent

pas

pas moins de part que les Irlandoiſes. 1690.

Le Roi Guillaume étant parti de Londres le 14. de Juin (1), & s'étant embarqué à Higlake le 21. débarqua deux jours après à Knocfergus, d'où il alla par terre à Belfaſt joindre ſon Armée, qui ſe trouva compoſée de ſoixante & deux Eſcadrons, & de cinquante-deux Bataillons, le tout faiſant enſemble quarante mille Hommes. Il les partagea en quatre Corps. L'Avant-Garde étoit commandée par le Général Douglas: l'Aile droite par le Général-Major Kirke: la gauche par les Comtes d'Oxford & de Solms: & le Corps de Bataille par le Roi & par le Duc de Schomberg. L'Armée marchant en cet ordre vint le 7. de Juillet ſe poſter dans les Plaines de Dundalke. Le 10. elle continua ſa marche, & s'avança juſqu'à la portée du Canon de Droghéda. C'eſt où l'Armée ennemie étoit campée le long de la Riviére de Boine, pour en défendre le paſſage. Le Roi Guillaume voulant voir la diſpo-

Le Roi Guillaume arrive en Irlande.

(1) *Voïez les Faſtes de Loüis le Grand, l'Hiſtoire du Tems, les Lettres & Mémoires ſur les Matiéres du Tems, l'Hiſtoire d'Angleterre par divers Auteurs, l'Hiſtoire de Guillaume III. & les Mémoires du M. D. L. F.*

1690. ſition de cette Armée, un Boulet de Canon tiré du Camp lui effleura l'épaule droite, & comme il le dit en portant la main ſur ſa bleſſure, *il ne falloit pas que le coup fût plus près.* Il eût été mortel, & c'étoit fait non ſeulement de ſa perſonne, mais encore de toute la Révolution des trois Roiaumes de la Grande Bretagne. Le Ciel qui en avoit diſpoſé autrement le ſauva de ce danger, & de tous ceux qu'il courut dans la Bataille.

Bataille de la Boine.

Elle ſe donna le lendemain 11. de Juillet, & décida de la fortune des deux Partis: car ce qui ſe paſſa dans la ſuite ne put relever le Parti abattu, ni arrêter long-tems l'entiére Conquête de l'autre. Chacun en avoit connu l'importance, & chacun auſſi avoit porté ſes Forces de ce côté-là avec la réſolution, l'un de s'ouvrir le paſſage pour aller à Dublin, & l'autre de l'empêcher. La Riviére de Boine le fermoit au Roi Guillaume, & le Roi Jaques, campé au delà avec les Irlandois & les François, défioit les Anglois rangez ſur l'autre Bord, & ſembloit attendre avec impatience qu'ils oſaſſent traverſer une auſſi grande

de & auſſi profonde Riviére à la vûë 1690.
d'une Armée, dont il falloit encore qu'avant que de gagner le Rivage, ils eſſuiaſſent tout le feu du Canon & de la Mouſquéterie, & en abordant, le fer des Piques de cinq Bataillons qui les attendoient pour les tailler en piéces au ſortir de l'eau. C'eſt pourtant ce qu'entreprit le Roi Guillaume, & ce qu'il eut le bonheur d'éxecuter avec un ſuccés étonnant.

Le Comte Ménard de Schomberg paſſa le premier avec la Cavalerie de l'Aile droite, deux Régimens de Dragons de l'Aile gauche, & avec la Brigade d'Infanterie de Trelauni. Huit Eſcadrons des Ennemis voulurent lui diſputer le paſſage : mais il les força, & ſe rengea en Bataille ſur le Bord dont il s'étoit ſaiſi. Le Roi Guillaume, à qui il en donna avis, ne tarda pas à le ſuivre. Son Infanterie paſſa dans un endroit, où elle avoit l'eau juſque par deſſous les bras, & ſa Cavalerie par un autre, où les Chevaux furent obligez de nager. Ces Troupes étant paſſées nonobſtant la rapidité de la Riviére, & le feu des Ennemis, gardérent ſi bien leurs rangs dans une marche ſi extraordinaire, qu'el-

1690. qu'elles se trouvérent en ordre de Bataille en arrivant sur l'autre Bord. Elles en firent éloigner ceux qui le défendoient : & les Gardes Hollandoises à la tête du Corps de Bataille étant encore dans l'eau, firent sur eux dès décharges si terribles, qu'ils lâchérent le pied & leur abandonnérent le Terrain. C'est par où commença la défaite des Troupes Irlandoises. Le Roi Guillaume étant passé, envoia douze Bataillons & neuf Escadrons au Comte de Schomberg, pour renforcer le Corps avec lequel il avoit le premier fraié le passage de la Riviére, & se mettant à la tête des autres Troupes, il chargea les Ennemis avec une valeur, dont ils ne soutinrent pas long-tems l'impétuosité. Après une assez foible résistance tout plie : les lâches Irlandois prennent la fuite, sans qu'il soit possible aux Officiers, qui vouloient faire ferme, de les arrêter, ni de les ramener au Combat. Ni le salut de la Patrie, ni celui de leur Roi, qu'ils abandonnoient si honteusement, ni le zêle de leur Religion, dont ils avoient paru si ardens défenseurs, rien n'est capable d'en rapeller le courage, ni d'en

d'en rétablir le deſordre. Le Roi Jaques tâcha inutilement de rallier les débris de cette miſérable Armée, il n'en fut pas écouté, & ſe vit contraint à ſe retirer avec les Fuiards, laiſſant à ſes Généraux, & particuliérement au Comte de Lauzun, à ſauver comme ils pourroient l'honneur de la Journée. Ce Général François ſauva au moins l'honneur de ſa Nation. Il s'étoit retranché dans un Village avec la Cavalerie qu'il commandoit, & au deſeſpoir de voir la lâcheté des Irlandois, il avoit de la peine à céder le Champ de Bataille au Vainqueur. Il y fut pourtant contraint : mais ce fut en ſe retirant en bon ordre, & en ne témoignant pas moins de réſolution dans ſa retraite, qu'il avoit fait paroître de valeur dans le Combat. 1690.

La Victoire demeure au Roi Guillaume.

L'Armée victorieuſe, contente de la défaite des Irlandois, & de la fuite du Roi Jaques, fatiguée d'ailleurs d'une ſi pénible Journée, ne voulut pas, en pourſuivant un ſi fier Ennemi, s'expoſer à quelque échec capable de lui faire perdre une partie de la gloire qu'elle s'étoit acquiſe. Elle lui coûta cher, & la mort du Duc de Schomberg, dangereuſement bleſſé

Mort du Duc de Schomberg.

1690. bleſſé de deux coups de Sabre, & tué d'un coup de Piſtolet, diminua beaucoup la joie du Triomphe. On regréta encore le fameux Walker, qui tout Eccleſiaſtique qu'il étoit, avoit ſi hautement ſignalé ſon courage & ſa capacité dans la défenſe de Londonderri, & qui voulut encore en donner des preuves dans cette Bataille, & mourir les Armes à la main. Un des Fils du Marquis de Ruvigni y trouva auſſi la fin de ſa vie, aiant reçu à la tête du Régiment qu'il commandoit une bleſſure, dont il mourut peu de jours après. Il y périt encore d'autres Officiers : & peu s'en fallut que le Chef principal, le Roi Guillaume, ne périt lui-même d'un Boulet de Canon qui lui emporta une partie de ſa botte : ce qui donna lieu au bruit de ſa mort, dont je parlerai bientôt.

Le Roi Guillaume a une partie de ſa botte emportée d'un Boulet de Canon.

Cependant le Comte de Lauzun prenant le Chemin de Limmerick, s'y rendit avec Tirconel qui le joignit ſur la route, & menant avec eux les Troupes qu'ils purent ramaſſer. Mais ils ne trouvérent pas à propos de ſe renfermer dans la Place, à l'aproche du Roi Guillaume qui en vint

Retraite du Comte de Lauzun & & de Tyrconel.

vint faire le Siége. Ils en laiſſérent 1690.
la défenſe à un Officier François, &
ne croiant pas pouvoir ſauver l'Irlan-
de, ils ne ſongérent qu'à en partir
pour faire voile en France.

Arrivée du Roi Jaques à Dublin.

Le Roi Jaques y arriva avant eux. Il étoit venu à Dublin après la perte de la Bataille, où aiant tenu Conſeil avec un petit nombre de ſes Confidens, il leur parla comme aiant perdu toute eſpérance, " Abandonné, dit-il, en Irlande par la lâcheté " de ſes Troupes, après avoir été " exilé d'Angleterre par la Rébel- " lion de ſes Sujets : Qu'il ne lui " reſtoit donc plus qu'à retourner " dans ſon Aſyle, & chercher au- " près du Roi Très-Chrétien ſon re- " pos & ſa ſureté. " Comme il par- " loit à des gens auſſi conſternez que lui, il n'y eut perſonne qui entreprit de relever ſon courage abattu, ni qui oſât lui promettre qu'il ſeroit mieux défendu dans les Murailles de Dublin, qu'il ne l'avoit été ſur les Bords de la Boine. Il partit donc avec précipitation, étant entré dans la Ville à dix heures du ſoir, & en étant ſorti à la pointe du jour, pour aller s'embarquer à Waterford, faiſant

1690. ſant rompre derriére lui tous les Ponts ſur leſquels il avoit paſſé, pour ne pouvoir être pourſuivi. Il trouva le Vaiſſeau qui l'attendoit tout prêt; & qui l'aiant reçu, & mettant à la voile, l'eut bientôt mené ſur les Côtes de France, d'où il ne tarda pas à faire le reſte du chemin par terre pour arriver à Paris. Il y porta lui-même la triſte nouvelle de ſa défaite & de ſa fuite, & remplit non ſeulement la Cour de St. Germain de deuil, mais affligea encore celle du Roi Très-Chrétien, ſenſible à cette nouvelle diſgrace, & touchée de compaſſion pour tant de revers, que la mauvaiſe fortune de ce malheureux Prince lui faiſoit ſouffrir.

Il paſſe en France.

Une nouvelle vint le lendemain faire ſuccéder la joie à la triſteſſe. Un Valet de Chambre du Roi fugitif, qui étoit parti d'Irlande un peu après lui, vint avec la diligence d'un Courier annoncer la mort du Prince d'Orange, ſoit qu'il en fût perſuadé lui-même, ſoit qu'il eût ſeulement deſſein d'en perſuader les autres. Les deux Boulets de Canon, dont l'un avoit touché l'épaule de ce Prince, & l'autre lui avoit emporté une par-

partie de sa botte la veille & le jour de la Bataille, pouvoient autoriser cette nouvelle ; & comme on croit d'ailleurs aisément ce qu'on souhaite, il n'y eut personne dans les deux Cours & dans tout Paris, qui n'ajoûtât foi à un récit qui lui faisoit tant de plaisir. Mais on alla trop loin, lorsque le bruit s'en étant répandu la nuit les Commissaires des Quartiers allérent fraper à la porte des Bourgeois, pour les éveiller, & les exhorter à faire des Illuminations, pour témoigner leur joie de la mort du plus grand Ennemi du Roi & de tout le Roiaume. La Populace, toûjours prompte à exécuter de semblables ordres, n'obéit que trop volontiers. En un moment toute la Ville est illuminée, les Trompettes & les Tambours se font entendre dans toutes les ruës, il n'y en a presque pas une où il n'y ait des Feux allumez. On sonne les Cloches dans plusieurs Eglises, on tire le Canon de la Bastille : en un mot on n'oublie rien de ce qui peut marquer une allégresse publique de la maniére la plus éclatante & la plus solemnelle. La joie ne se renferma pas dans Paris. Elle se répan-

1690.

La joie de Paris pour la prétenduë mort du Prince d'Orange.

Et dans les Provinces.

1690. pandit dans toutes les Provinces : & qui plus eſt on obligea ceux d'Orange à la ſolemniſer, tous les Membres du Parlement d'aſſiſter en Robes rouges au *Te-Deum* chanté pour rendre graces à Dieu de ce grand Evénement, comme du gain de quelque fameuſe Bataille, ou de la Conquête d'une Place importante. Charles-Quint en uſa plus généreuſement quand après le gain de la Bataille de Pavie, où François I. fut fait Priſonnier, il ne voulut pas qu'on en fît des Feux de joie. Quelle confuſion d'ailleurs ne fut-ce pas pour toute la France, quand elle aprit peu de jours après la fauſſeté de cette nouvelle, & que le Prince, à qui on avoit fait de ſi étranges Funérailles, marchoit à grands pas à la réduction de Dublin & de toute l'Irlande.

Le Parlement d'Orange aſſiſte au *Te Deum*.

Belle Action de Charles-Quint.

Il entra le 16. de Juillet dans la Capitale, d'où le Roi Jaques étoit ſorti le 12. & il y fut reçu avec toutes les marques de ſoumiſſion & de joie qu'on a coutume de donner à un Libérateur. Il fit paroître auſſi de ſon côté une politique bien différente de celle du Roi fugitif : & dès

Entrée du Roi Guillaume à Dublin.

Sa politique & ſa clémence.

dés le lendemain de son Entrée, il fit publier une Déclaration qui pardonnoit à tous ceux qui avoient pris les Armes, les assuroit de sa clémence & de sa protection, qu'il étendoit même aux Chefs de Parti qui avoient attiré les François dans le Roiaume, pourvu qu'ils donnassent des marques de leur attachement à l'avenir au Gouvernement Anglois. Cette douceur lui en gagna encore plus que sa Victoire. Le Roi Jaques au contraire donna dans sa fuite des marques de cruauté mal propres à le rétablir, aiant fait mourir à Gallowai, par où il passoit, ceux qui n'avoient pas été d'avis de le recevoir. Il ne faut pas s'étonner si des manières si opposées produisirent des effets si différens. 1690.

cruauté du Roi Jaques.

Il restoit cependant à ce malheureux Prince encore plusieurs Places importantes, telles qu'Athlone & Limmerick. Le Roi Guillaume marcha vers la dernière, aiant pris en passant Waterford, qui se rendit le 4. d'Août : & le 19. il vint faire le Siége de Limmerick. Les Comtes de Lauzun & de Tyrconel en étoient sortis, comme je l'ai dit ; mais ils en avoient confié la défense à Boisse-

lot,

1690. lot, Officier François d'une bravoure à toute épreuve, & qui n'avoit pas moins de politeſſe, comme il parut par la réponſe qu'il fit au Héraut que le Roi Guillaume envoia pour le ſommer de rendre la Place. *Elle m'a été confiée*, répondit-il, *par des perſonnes à qui je ſuis obligé d'obéir, & le Prince d'Orange auroit mauvaiſe opinion de moi, ſi je la rendois ſans réſiſtance. Je ſuis réſolu à la défendre juſqu'à l'extrémité, & c'eſt par ma fidelité & par mon courage, & non par ma lâcheté, que je veux mériter l'eſtime d'un Prince qui honore la vertu.*

Belle réponſe du Commandant de Limerick à la ſommation de ſe rendre.

Il tint parole : & ſa hardie réſolution fut heureuſe. La Tranchée fut ouverte le 27. d'Août, & juſqu'au 7. de Septembre, ce fut un carnage perpétuel par les Bombes & par les Carcaſſes, qui réduiſirent pluſieurs maiſons en cendres, par les Batteries qui firent Brêche au Rempart, & par les Attaques furieuſes des Aſſiégeans : mais les Défenſes des Aſſiégez ne furent pas moins vigoureuſes : & enfin le 8. du mois il fallut lever le Siége. Les pluies y contribuérent : & le Roi Guillaume aiant

Siege de Limerick.

Levée du Siége.

aiant à combattre contre les Hommes & les Elémens, aima mieux céder en ſe retirant, & en ſauvant ſon Armée, quoi qu'il en coutât à ſa gloire, que de s'opiniâtrer à un Siége où il eût pû périr avec elle. Ainſi aiant fait partir le Canon le 9. il décampa le 10. & s'étant embarqué le 15. il arriva le 20. à Londres Cet échec aida un peu à ſoutenir le Parti du Roi Jaques, ou plûtôt ſervit moins à relever ſes eſpérances, qu'à donner du relief aux Armes & à la fortune du Roi Très-Chrétien, qui étoit preſque toûjours Victorieux, quand la fatale deſtinée de ſon Allié n'entrainoit pas les Troupes Françoiſes avec les ſiennes. 1690.

Comme ce n'eſt pas l'Hiſtoire d'Angleterre que j'écris, je ne donnerai pas la relation de tous les Exploits des Troupes, dont le Roi Jaque laiſſa le Commandement à ſes Lieutenans-Généraux, & ſur tout au Duc de Bervvik, à qui les Comtes de Lauzun & de Tyrconel, en avoient remis la conduite à leur départ d'Irlande. Je me contenterai de dire pour finir la Campagne, que le Comte de Marlborough, étant

1690. étant venu avec un renfort d'Anglois, & aiant débarqué le 3. d'Octobre à Cork, il ſe rendit maître de la Ville le 7. Mais le brave Duc de Grafton, qui s'étoit ſignalé dans la Bataille Navale qui s'étoit donnée au mois de Juillet de cette année, & qui voulut encore ſe ſignaler à ce Siége, y fut dangereuſement bleſſé, & mourut quelques jours après, regretté de toute la Nation Angloiſe. La priſe de Cork finit la Campagne, & le Roi Guillaume en alla rendre compte au Parlement d'Angleterre.

Exploits de Mylord Marlborough en Irlande.

Mort du Duc Grafton.

Ce fut dans cette conjoncture que le Préſident de la Tour, Envoié Extraordinaire du Duc de Savoie, vint lui faire cette Harangue ſi ſoumiſe & ſi flateuſe de la part de ſon Maître, dont j'ai déja parlé (1). Ce fut auſſi alors que le Roi Guillaume, prenant connoiſſance de l'affaire du Comte de Torrington, le regarda comme un Traître, & le dégrada de ſa Charge d'Amiral. Je ne dirai rien des Conſpirations contre la perſonne & les Armes du Roi Guillaume, dont l'Hiſtoire d'Angleterre fait mention, & notamment de celle d'Aſton &

Le Roi Guillaume condamne Torrington comme Traître.

Conſpirations contre ce Prince.

(1) *Voïez ci-deſſus pag.* 163.

& de Mylord Peſton, tous deux condamnez à être pendus & écartelez, comme Coupables & convaincus de Haute Trahiſon : mais la Sentence ne fut exécutée que contre le premier, aiant été ſuſpenduë contre le ſecond, qui obtint quelque tems après ſa grace, en nommant ſes Complices. Ce détail n'eſt pas de mon Hiſtoire. 1690.

J'y reviens par ce qui ſe paſſa à Québec entre les François & les Anglois pendant le mois d'Octobre. C'eſt, comme je l'ai dit en un autre endroit (1), la Capitale de la Nouvelle France dans le Canada, ſituée ſur une des Rives du grand Fleuve de St. Laurens. La Flotte Angloiſe y vint débarquer des Troupes pour en faire le Siége : mais elles furent repouſſées, & obligées à ſe rembarquer, pour aller dans les Iles Caribes, où elles s'emparérent de celle de St. Chriſtophle. Deſcente des Anglois à Quebec. Ils s'emparent de St. Chriſtophle.

La mort du Marquis de Seignelai, qui arriva le 3. de Novembre, fut une perte conſidérable pour la Marine de France, qu'il cultivoit avec une grande aplication, & qu'il avoit miſe dans le plus floriſſant état, Mort & éloge du Marquis de Seignelai.

(1) *Voïez Tom. IV. pag.* 310.

1690. où elle eût été juſqu'alors. Il l'auroit ſans doute miſe encore dans une plus grande perfection, s'il ne fût pas mort à la fleur de ſon âge au milieu des honneurs dont il joüiſſoit, *& des épines qui les ſuivent*, dit un Auteur (1), qui, quoi que dans le Parti des Ennemis de la France, rend juſtice au mérite de ce laborieux Miniſtre qui avoit le Département de la Marine, & qui avoit été formé par les mains d'un Pere infatigable. Il ne l'eût pas été moins, s'il en eût encore eu la tempérance : mais la volupté le détourna quelquefois de ſes occupations, & avec trop d'ambition & trop de fierté, il eut en même tems trop de moleſſe, & aima trop le luxe : Actif, ambitieux, magnifique, hautain, trop adonné à ſes plaiſirs : entre leſquels & les occupations de ſon Miniſtére il partagea ſon tems. C'eſt le portrait qu'en fait un autre Ecrivain impartial (2). Aprés tout la France perdit en lui un Miniſtre habile & zelé, & qui avoit porté la magnificence avec l'habileté & la bravoure dans ſes Flottes.

(1) *l'Auteur du Mercure Hiſtorique & Politique*
(2) *Les Mémoires du M. D. L. F.*

tes. Ses Charges furent données à plusieurs Ministres : celle de Secretaire d'Etat à Pont-Chartrain, Controlleur-Général : celle de Commandeur & Tresorier des Ordres du Roi au Marquis de Croissi, Secretaire d'Etat : celle d'Ordonnateur des Fortifications & des Places Maritimes au Marquis de Louvois, & celle de Garde des Pierreries & Ameublemens de la Couronne au Duc de Beauvilliers. Précieuses dépouilles d'un si puissant Favori, à qui la mort les enlevoit pour en faire des magnificences à ses Parens & à ses Rivaux. 1690.

Mort & éloge du Duc de Lorraine.

L'Allemagne crut avoir fait une beaucoup plus grande perte par la mort du Duc de Lorraine, que l'Empereur avoit rapellé des Bords du Danube sur ceux du Rhin, pour venir commander en Chef l'Armée contre les François. J'ai dit qu'étant mort un peu avant l'Ouverture de la Campagne, l'Electeur de Baviére avoit été mis en sa Place : mais je croi être obligé d'ajoûter l'éloge (1), que méritent ses glorieux Exploits

(1) *Voïez les Auteurs ci-dessus, & les Mémoires du M. D. L. F.*

1690. dans la Guerre qu'il fit avec tant de ſuccés contre les Turcs. Ne dérobons point à ce vaillant Prince, que la néceſſité des tems rendit ennemi de la France, la gloire qu'il s'acquit par ſes grandes Actions, Neveu de l'inconſtant & malheureux Charles IV. qui étoit mort en 1675. dépouillé de ſes Etats, il n'en avoit hérité que les Titres : mais il avoit ſû par ſa valeur ſe fraïer un chemin pour y rétablir ſa Poſtérité, & pour s'acquérir une réputation, où l'inquiétude & la legéreté de ſon Prédéceſſeur l'avoient empêché de parvenir. Il nâquit le 3. d'Avril. 1643. & il épouſa le 1. de Février 1678. Eléonore Marie d'Autriche, Douairiére de Michel, Roi de Pologne, & Sœur de l'Empereur Léopold, à qui cette Alliance acheva de l'attacher encore plus étroitement que les malheurs de ſa Maiſon. Nous avons vu que l'Empereur fit ſon poſſible pour l'en relever à la Paix de Nimegue : mais il ne put obtenir ſon rétabliſſement qu'à des conditions, où ſon Oncle Charles IV. avoit réduit le Duché, dont il aima mieux être exilé, que d'y rentrer comme

un

un Vaſſal & comme un Eſclave de la France. Il choiſit donc le parti d'aller mériter de nouveaux Etats aux dépens des Turcs, s'il ne pouvoit pas être rétabli dans les ſiens. Mais le tems des Godefrois de Bouillon, qu'il comptoit entre ſes Prédéceſſeurs (1), étoit paſſé, & on ne voioit plus de ces illuſtres Aventuriers, qui gagnoient des Empires l'Epée à la main. S'il n'acquit pas une Couronne, il acquit au moins une réputation immortelle par une infinité de Victoires & de Conquêtes. Il partagea en 1683. la gloire de la levée du Siége de Vienne avec le Roi de Pologne. La priſe de Neuhauſel & de Gran, & la Victoire remportée ſur ſoixante mille Turcs, que commandoit le Séraskier, furent les ſuccès de l'année 1685. La Conquête de Bude, emportée l'année ſuivante, fut encore ſuivie de celle de Ségédin, & de celle de Cinq-Egliſes. La Campagne de 1687. ne fut pas moins glorieuſe. Le Duc de Lorraine battit les Turcs, ou les mit en fuite par tout; les con- 1690.

(1) *Godefroi de Bouillon étoit Fils de Godefroi le Boſſu, Duc de Lorraine.*

1690. traignant d'abandonner la Hongrie, où l'Empereur alla faire couronner l'Archiduc Joſeph ſon Fils ſur la fin de l'année : Agria, cette fameuſe Fortereſſe, que les Turcs croioient imprenable, & dont le Sultan groſſiſſoit la pompeuſe énumération de ſes Titres, ſe rendit le 28. de Novembre par Capitulation. L'importante Fortereſſe de Montcaſch fut réduite le 17. de Janvier 1688. & la priſe des Villes d'Albe-Roïale & de Belgrade (1) finirent la Campagne. En un mot tout plia devant l'Armée du Duc de Lorraine, ou des Corps, que commandoient ſes Lieutenans-Généraux : & il eût pouſſé ſes Conquêtes plus loin, ſi l'Empereur n'eût pas cru avoir beſoin de toute ſa valeur & de toute ſa capacité contre les François, qui lui parurent plus redoutables que les Turcs. Il ſe mit donc en chemin pour ſe rendre à Vienne ; mais étant tombé malade à Wels, près de Lintz (2), il fut attaqué d'une Eſquinancie, dont il mourut ſubitement. Il n'eut au moins le loiſir que d'écrire deux Lettres, l'une

(1) *C'eſt l'Electeur de Baviére qui prit Belgrade.*

(2) *En Autriche.*

l'une à l'Empereur pour lui recommander ſa Famille, & l'autre à la Reine ſon Epouſe pour la conſoler de leur ſéparation. Ces deux Lettres au reſte ſont bien différentes de celle qu'on lui attribuë d'avoir écrite, pour ſe plaindre d'une Puiſſance ennemie de ſa Maiſon, qui en avoit toûjours été perſécutée & qu'il ſoupçonnoit d'avoir hâté ſa mort. On devine aiſément ſur qui pouvoient tomber ces injurieux ſoupçons : mais les véritables Lettres, qui furent renduës publiques, ſont une preuve de la ſupoſition & de la fauſſeté de celle qu'on débita ſur les bruits d'une renommée, qui ſe plaît à publier les calomnies dont le Peuple, toûjours crédule, eſt auſſi toûjours avide. Le Duc de Lorraine mourut donc à l'âge de quarante-huit ans, convert d'une gloire qui donne plus de luſtre à ſa Famille, que n'eût fait la reſtitution de ſes Etats, où ſa Poſtérité fut rétablie par le Traité de Rysvvyck, & par le Mariage de l'Ainé des Princes Lorrains avec une des Filles du Duc d'Orléans en 1698. dont le Contract fut ſuivi de l'hommage qu'il rendit au Roi du Duché 1690.

1690. de Bar le 25. de Novembre 1699. Ainſi la fortune du Duc ne voulut pas qu'il allât hazarder contre la France, la gloire qu'il avoit acquiſe contre les Turs, ou plûtôt la fortune de la France ne permit pas qu'un ſi grand Capitaine vint arrêter ſes Victoires.

J'ai raporté l'exaltation d'Alexandre VIII. (1) & la reſtitution que le Roi lui fit d'Avignon, avec la ſuſpenſion de l'affaire des Franchiſes. Le Pape en eût ſouhaité l'abolition : mais le Roi ne crut pas qu'il fût de ſa gloire de relâcher un Droit de ſa Couronne ſi légitime, & qu'il avoit ſoutenu avec tant de hauteur. Ainſi les deux Cours convinrent de garder le ſilence de part & d'autre,

Différent avec la Cour de Rome.

Il s'offrit une queſtion plus épineuſe & plus importante, qui faillit à les brouiller tout de nouveau. Elle concernoit la prétention des Papes ſur le Temporel des Rois, & le Droit des Rois de France qui s'y ſont toûjours fortement opoſez. Elle comprenoit auſſi les Libertez de l'Egliſe Gallicane contre le pouvoir exorbitant des Pontifes, & les atteintes que ces

(1) *Voiez ci-deſſus pag.* 320.

ces derniers tâchent d'y donner de 1690.
tems en tems. On s'échauffa fort ſur ces Matiéres en 1682. & j'ai raporté les Déciſions de l'Aſſemblée du Clergé (1), ſuivies de la Déclaration du Roi, vérifiée au Parlement, pour maintenir l'Autorité Roiale, & les Libertez de l'Egliſe contre les entrepriſes de Rome. Innocent XI. en avoit témoigné de l'indignation, & en étoit demeuré là. Alexandre VIII. voulut aller plus loin, & refuſa les Bulles aux Prélats qui avoient aſſiſté à cette Aſſemblée, juſqu'à ce qu'ils ſe fuſſent retractez. C'eſt ce qu'ils ne voulurent pas faire. Ils croioient qu'ils ſe chargeroient d'un oprobre eternel, s'ils révoquoient leurs Déciſions conformes à ce que l'Egliſe Gallicane avoit toujours enſeignée : & le Pape de ſon côté, croioit faire une brêche irréparable à ſon Autorité, s'il accordoit des Bulles à des Prélats, qui l'avoient ſi hautement conteſtée. Il y eut là-deſſus pluſieurs allées & venuës des Miniſtres des deux Cours, ſans qu'on pût ſe concilier. Chacune évitoit d'en venir à une rupture ; mais chacune vou-

(1) *Voïez ci-deſſus pag. 76. & ſuiv.*

1690. loit conſerver ſes Droits. L'Abbé de Polignac aiant raporté de Rome un projet d'accommodement qui ne fut pas goûté, le Roi nomma pour l'examiner les Archevêques de Paris & de Rheims, avec quelques autres Prélats, & voulut même que le Pere La Chaiſe aſſiſtât aux Conférences. Ils conclurent unanimement à la réjection du projet, dont les principaux points alloient à flêtrir les Evêques qui avoient aſſiſté à l'Aſſemblée de 1682. Le Roi, qui ne vouloit avoir rien à ſe reprocher, voulut encore que la queſtion fût examinée par des Séculiers, qui n'aiant pas le même intérêt que les Prélats, donneroient un Jugement qu'on ne pourroit accuſer de partialité. Il choiſit pour cela le Chancelier, le Duc de Beauvilliers, le Controlleur-Général, & le Marquis de Croiſſi. Leur ſentiment fut conforme à celui des Evêques François, „ Qui n'avoient, dirent-ils, „ rien innové dans le „ fond: Qu'ils avoient expliqué l'o„ pinion conſtante de l'Egliſe Gal„ licane, qui n'a jamais eu de l'Au„ torité du Pape les opinions outrées „ des Théologiens Ultramontains. „

Jugement des Commiſſaires nommez par le Roi.

Il

Il fut donc conclu qu'il étoit impoſſible de donner au Pape la ſatisfaction qu'il demandoit : & le 18. de Septembre on dépêcha un Député (1), pour faire ſavoir à Sa Sainteté les intentions du Roi, & pour ſoutenir le Parti des Evêques. Sa mort, qui arriva le 1. de Février 1691. laiſſa l'accommodement imparfait. Mais avant que de mourir il lança une Bulle contre les Evêques François, dont je parlerai en ſon ordre. 1690.

Le Roi créa ſur la fin de cette année pluſieurs Charges nouvelles. Il y en eut deux de Préſident au Mortier pour le Parlement de Paris, eſtimées cinq cents mille livres chacune : une troiſiéme Charge d'Avocat-Général (2), & ſeize Charges de Conſeillers, diſtribuées dans toutes les Chambres du Parlement. Ces nouveautez ne faiſoient pas plaiſir aux Anciens : mais le Premier Préſident leur repréſenta, „ Qu'on ne „ pouvoit penſer au grand nombre „ d'Ennemis que la France avoit ſur „ les bras, ſans admirer la ſageſſe du „ Roi, qui ſeul pouvoit donner or- Création de pluſieurs Charges. Diſcours du Premier Préſident.

(1) *Varet, Vicaire de St. Euſtache.*
(2) *Le jeune d'Agueſſeau, Fils du Conſeiller d'Etat en fut pourvu. Il eſt aujourd'hui Chancelier.*

1690. » dre à tout, & réſiſter à tant de » Puiſſances : Que tous les Mem- » bres de l'Etat devoient ſeconder » le Roi dans ſes généreux deſſeins : » Que les Princes le faiſoient en ex- » poſant leurs vies : Que la Nobleſſe » en répandant ſon ſang prodiguoit » encore ſes Biens : Que le Clergé » avoit donné des marques de ſon » zêle, non ſeulement en levant les » mains au Ciel, mais encore en » fourniſſant de groſſes ſommes : » Que le Parlement avoit fait l'an- » née derniére des efforts extraor- » dinaires, en fourniſſant une ſom- » me plus proportionnée au zêle & » à la bonne volonté de la Compa- » gnie, qu'à la fortune de ſes Mem- » bres : Qu'elle continuoit ſon af- » fection en ſouffrant des nouveau- » tez qu'on y établiſſoit, & qui » avoient été juſqu'à préſent incon- » nuës : mais que ce qui devoit con- » ſoler tout le monde, c'eſt que » Dieu béniſſoit viſiblement les Ar- » mes de Sa Majeſté : » & il prit de- là occaſion de s'étendre ſur ſes Vic- toires. Toute la Compagnie lui aplaudit, & l'intérêt particulier céda aux motifs du Bien-Public.

La

La France étoit assez contente de la Campagne de 1690. & elle avoit raison. Tout lui avoit réüssi, excepté ce qui s'étoit passé en Irlande. Mais c'est à la mauvaise fortune, ou à la mauvaise conduite du Roi Jaques & de ses Irlandois qu'il en falloit imputer les méchans succès : c'est aussi sur lui, & non sur le Roi Très-Chretien, qu'en tombent la honte & le dómage. Par tout ailleurs les Armes de la France ont été victorieuses. Elles ont gagné deux Batailles sur Terre, & une sur Mer, conquis une partie du Piémont & presque toute la Savoie, fait trembler toute l'Italie, consterné la Flandre, réprimé les menaces de l'Allemagne, & en un mot fait échouer tous les projets des Confédérez, pendant qu'elles enlevoient les Places & les Païs des autres. 1691.

Récapitulation de ce qui s'étoit passé en 1690.

Elles ne furent pas moins heureuses en 1691. Les Conquêtes du Piémont & de la Savoie continuérent avec rapidité : Elles furent grossies de celles de Mons dans le Hainaut, & d'Urgel en Catalogne : Liége & Barcelône furent bombardées, & la

Abregé de la Campagne de 1691.

1691. la France porta la terreur par tout. L'Irlande fut encore un écueil qui l'arrêta, & le Roi Très-Chrétien ne voulut plus dans la ſuite expoſer ſa gloire & ſa fortune, dans une entrepriſe qui leur avoit été juſqu'alors fatale, & qui eût pû l'être encore davantage à l'avenir (1). Développons maintenant chaque Evénement de cette année.

La Campagne de Piémont.

Comme les premiéres Opérations de la Campagne ſe firent en Piémont, je commencerai par là ma relation, que je continuerai de ſuite juſqu'à la priſe de Montmélian, pour ne point interrompre le fil de ces Expéditions, qu'on lira plus agreablement ainſi liées, que ſi elles étoient entrecoupées par d'autres incidens.

Exploits du Marquis de Feuquiéres.

Le Marquis de Feuquiéres, qui commandoit dans Pignerol, en fit ſortir au mois de Février pendant la nuit cinq cents Chevaux, deux cents Grenadiers, & deux Petardiers qui attaquérent le Château de Renaze, & s'en rendirent maîtres (2). De là marchant en ordre de Bataille, ils ſe répandirent dans la Plaine de Mille-fleurs.

(1) *Il expoſa pourtant encore ſa Flotte en 1692.*
(2) *Voïez le Mercure Hiſtorique & politique.*

ſieurs, brulérent le Village de Lingor, qui n'eſt qu'à une lieuë de Turin, & ſe retirérent à Pignerol avec leurs Priſonniers & leur Butin. 1691.

Peu de jours après le Marquis de Feuquiéres ſe mit en marche lui-même, partant le ſoir de Pignerol avec ſix cents Dragons précédez de pareil nombre d'Infanterie, & arriva à la pointe du jour aux Portes de Savigliane, qui lui furent ouvertes ſans réſiſtance. Il fit Priſonniers de Guerre ſoixante Gendarmes qui gardoient la Place, prit leur Etendart, leur Canon, leurs Chevaux, & tout leur Equipage. Ce n'étoient que des coups de main & des préludes de la Campagne.

Siége de Ville-Franche & de Nice par le Genéral Catinat.

Elle commença proprement par les Siéges de Ville-Franche & de Nice, deux Villes ſur la Mer à deux lieuë l'une de l'autre, que le Géneral Catinat vint faire ſur la fin de Mars.

La premiére ne fit pas grande réſiſtance. La Ville ſe rendit après avoir tiré un ſeul coup de Canon, & le Château ne tint que deux jours de Tranchée ouverte.

Le Duc de Savoie croioit que Nice ſe

1691. ſe défendroit mieux, fortifiée d'une Citadelle ou d'un Château ſur le Roc, environné d'Ouvrages bien revétus. Cette Ville, qui a un Port comme Ville-Franche, eſt de conſéquence par ſa ſituation ſur la Mer de Provence, & faiſoit autrefois partie de cette Province : mais Jeanne, Reine de Naples & Comteſſe de Provence, la vendit l'an 1365. à Loüis II. Duc de Savoie, avec tout le Comté de Nice, & depuis ce tems-là les Ducs de Savoie en furent toûjours les maîtres. Le Général Catinat vint donc en faire le Siége le 24. de Mars. Comme la Citadelle étoit forte, pourvûë d'une bonne Garniſon & de toutes les Proviſions néceſſaires pour ſoutenir le Siége, il y avoit aparence qu'il ſeroit long & meurtrier, ſi même on n'étoit pas obligé de le lever, parce que depuis peu il y étoit entré quatre cents Hommes de Troupes d'élite, & quarante Officiers diſtinguez. Mais toutes les difficultez s'aplaniſſoient devant les Troupes du Roi, & tout concouroit à les faire triompher.

On fit trois Attaques qui furent pouſ-

pouſſées avec vigueur, nonobſtant 1691.
la difficulté du Terrain : les Bombes firent un fracas terrible, & contribuérent plus que tout le reſte à la priſe de la Place. Le 30. du mois, trois tombérent ſi à propos dans un Edifice à côté du Donjon, qu'elles mirent le feu à un Magaſin à Poudre, d'où il ſe répandit dans tout le Château & en fit ſauter une partie, plus de cinq cents des Aſſiégez aiant été énſévelis ſous les ruines de ce débris, ou tuez par les éclats des pierres qui en volérent de tous côtez. Une autre Bombe acheva le lendemain de tout conſterner, aiant mis le feu à un Magaſin de Grenades & de Bombes, dont la Garniſon fut ſi épouvantée, que pluſieurs ſortirent & abandonnérent non ſeulement leurs Poſtes, mais encore la Place. Le Gouverneur (1) la voiant toute ouverte, & la moitié de la Garniſon écraſée ſous les maſures, ou miſe en piéces par les Bombes & par les Grenades fut obligé de capituler : & le 4. d'Avril la porte du Château fut livrée aux François, dont l'humain Général accorda des conditions

(1) *Le Comte de Froſaſque.*

1691. tions plus honnorables que le Gouverneur n'eût pu eſperer du triſte état où le Château étoit réduit. Il obtint, que la Garniſon, forte encore de douze cents Hommes, ſortiroit Tambour battant, Mêche allumée, Enſeignes déploiées, avec Armes & Bagage : qu'elle emmèneroit qu'atre piéces de Canon, & qu'elle emporteroit avec elle les Meubles & Effets apartenans au Duc de Savoie. Il n'y eut peut-être pas moins de politique que de généroſité dans une telle Capitulation, qui ſembloit ménager l'eſprit du Duc, auſſi bien que l'honneur de ſes Troupes, & du Gouverneur de Nice. quoi qu'il en ſoit il eſt toûjours beau de voir un Vainqueur uſer généreuſement de ſa Victoire.

Le Comte d'Eſtrées vient avec ſa Flotte devant Onélie.

Je ne croi pas traverſer la narration des Conquêtes de Catinat, en faiſant mention de ce que fit la Flotte Françoiſe, ſous le Commandement du Comte d'Eſtrées, immédiatement après la réduction de Nice. Il vint avec ſes Vaiſſeaux & les Galéres devant Onélie (1), Ville Maritime, ſituée dans la partie Occidentale de la Côte

(1) *Où Onéglia.*

Côte de Gênes, & qui apartient aux Ducs de Savoie depuis l'an 1576. qu'elle leur fut venduë par Jerôme d'Orenſe, qui en étoit Souverain. 1691.

Le Comte d'Eſtrées fit d'abord ſommer la Ville & le Château de ſe rendre ; mais le Comte de Froſaſque, qui venoit de ſortir de Nice, dont les ruines ne lui avoient pas permis de défendre plus long-tems la Place, ſe jetta dans Onélie avec mille Hommes de Troupes réglées, qu'il joignit à deux mille Bourgeois armez, dans la reſolution de réparer par le ſalut de cette Ville le dommage qu'il avoit ſouffert par la perte de la premiére, & d'éprouver ſi la fortune qui eſt journaliére, ne lui ſeroit pas plus favorable dans la défenſe de ce Siége, que dans celle de l'autre. Il ſoutint ſans s'épouvanter le feu des Bombes que le Comte d'Eſtrées fit jetter dans la Ville, où elles mirent le feu en pluſieurs endroits. Il en eût pourtant été bientôt d'Onélie comme de Nice, & ruinée de même par ces terribles Machines, elle eût été contrainte de ſubir le même ſort, ſi une tempête ne s'étoit pas levée à propos, qui obligea le Comte d'Eſtrées de

Valeur du Comte de Froſaſque au Siége d'Onélie.

1691. de ſe retirer avec ſa Flotte, de peur d'échouer ſur les Côtes. Mais en partant de là il mit tout les Païs voiſin ſous Contribution, & le contraignit de païer au Roi les mêmes ſommes qu'il paioit auparavant au Duc de Savoie.

Je reviens aux Exploits qui ſe firent par Terre par l'heureux & vaillant Catinat. Ses Conquêtes de Ville-Franche & de Nice furent ſuivies de celles de Veillane & de Carmagnol. Veillane, qui n'eſt qu'à dix milles de Turin, couvre cette Capitale, dont la Cour de France avoit réſolu qu'on feroit le Siége : deſorte que ſon Général trouva à propos de s'emparer d'une Place qui ſe fût opoſée à ſes aproches, & pour la même raiſon le Duc de Savoie avoit tâché de la fortifier le mieux qu'il avoit pu, pour empêcher les François de s'en rendre maîtres : mais il n'avoit eu que le tems d'y faire conſtruire à la hâte quelques médiocres Ouvrages, qu'il avoit environnez de Paliſſades & d'y mettre une Garniſon de quatre cents Hommes. Ce n'étoit pas de quoi arrêter le Conquérant de Ville-Fran-

Siége & priſe de Veillane.

Franche & de Nice, qui vint l'inveſtir le 28. de Mai & qui obligea le Gouverneur de ſe rendre le 30. á diſcrétion, après avoir vû les Dehors emportez le jour auparavant par les Troupes que commandoit le Marquis de Feuquiéres, & ce jour-là les Paliſſades ruinées par les Grenadiers de la Marine, ſans que les François y euſſent eu plus de vingt Soldats tuez, & dix-huit bleſſez. 1691.

Le dernier du mois le Général François partit de là avec toute ſon Armée, laiſſant les Ennemis inquiets de ce qu'il vouloit entreprendre, & craignant également qu'il ne vint faire le Siége de Turin, ou qu'il n'allât du côté de Caſal, pour de là entrer dans le Milanez. On ne fut pas long-tems incertain de ſa réſolution, & le huitiéme de Juin il parut devant Carmagnole, ſituée dans le Marquiſat de Saluces à deux milles du Pò, & à huit ou neuf de Turin, deſorte qu'il importoit de s'en ſaiſir ainſi que de Veillane, pour faciliter le Siége de la Capitale, & achever par ſa Conquête celle de tout le Piémont. Quoi que Carmagnole fût mieux fortifiée que Veillane, & qu'el- Siége & priſe de Carmagnole.

1691. qu'elle eût une aſſez bonne Citadelle, avec plus de deux mille Hommes de Garniſon, elle ne réſiſta guére plus long-tems, n'aiant tenu que deux jours de Tranchée ouverte, & s'étant renduë le 9. de Juin, aiant été permis aux Soldats d'en ſortir avec leurs Armes, ſans aucunes autres marques d'honneur. Le Gouvernement en fut donné au Marquis du Pleſſis-Belliévre.

Siége de Coni

On ne peut pas être toûjours heureux, & la Fortune ſe plaît à mêler à ſes faveurs quelque mortification qui les tempére. C'eſt ce qu'elle fit éprouver au Général François qui vint faire le Siége de Coni. Cette Ville eſt ſituée à vingt-cinq mille de Carmagnole vers le Midi, ſur une Coline au confluent de deux petites Riviéres (1). François I. l'aſſiégea autrefois, & ne put la prendre : le Comte de Harcourt, Général de Loüis XIII. fut plus heureux, & la prit en 1641. mais elle fut depuis renduë au Duc de Savoie. Le Général Catinat n'en fit pas le Siége lui même ; il en laiſſa la conduite à un de ſes Subalternes nommé Bu-

(1) *La Sture & le Gez.*

Bulonde, pendant qu'il commandoit l'Armée d'Obſervation, & qu'il épioit le tems propre à une plus importante Expédition. Aiant ſû que le Prince Eugene marchoit au ſecours de la Place, il en avertit Bulonde, afin qu'il prit ſes meſures, ſoit pour la ſureté de ſes Lignes, ſoit pour ſe retirer, s'il y étoit contraint, en bon ordre, & ſans confuſion. Sa préſomption ou ſon ignorance lui fit mépriſer cet avis. 1691.

Préſomption de Bulonde.

Les Aſſiégeans, après une vigoureuſe réſiſtance, qui leur couta bien du monde, s'étoient rendus maîtres du Chemin-Couvert & de la Contreſcarpe le 23. de Juin, & y aiant fait des Logemens ſe préparoient à la deſcente du Foſſé : mais les Aſſiégez ne perdoient pas courage, & travailloient à la réparation des Brêches, dans la réſolution de ſe défendre juſqu'à l'extremité, & dans l'eſpérance qu'ils ſeroient ſecourus. Ils avoient déja ſoutenu dix-ſept jours de Tranchée ouverte, lorſque le Prince Eugene de Savoie fut détaché de l'Armée de Piémont avec quatre mille Chevaux, pour jetter dans la Place autant de monde qu'il juge-

1691. jugeroit à propos, & qu'elle en auroit beſoin. Bulonde en fut averti, avec ordre du Général de ſe tenir dans ſes Lignes, & d'attendre un renfort de deux mille cinq cents Chevaux, qu'il lui envoioit ſous le Commandement de St. Sylveſtre, Maréchal de Camp. Il manqua de tête & de courage : & le Prince Eugene ſe trouvant plus près qu'il ne l'avoit cru, il ne ſongea qu'à lever le Siége avec tant de précipitation, qu'il laiſſa dans ſon Camp une partie de ſon Canon, trois Mortiers, & quantité de Proviſions de Guerre & de Bouche, outre les Bleſſez, qu'il abandonna à la merci des Ennemis. On a peine à comprendre une retraite ſi honteuſe, ſi prompte, ſi en deſordre, où il n'y avoit encore rien de preſſé, & on ne peut l'attribuer qu'à une terreur panique, dont les plus vaillans ne ſont pas quelquefois exempts. Auſſi ne put-il ſe juſtifier devant le Général, qui reçut ordre du Roi de l'arréter & de lui faire ſon Procès. Il avoua qu'il avoit été informé de la marche du Prince Eugene huit heures avant qu'il parût ; mais qu'il avoit craint, s'il ne ſe fût

Sa retraite précipitée.

On lui fait ſon Procès.

pas

pas hâté de décamper, d'être coupé dans ſa retraite, & de ſe trouver entre les Troupes que menoit le Prince, & celles de la Ville aſſiégée: deſorte qu'il n'avoit ſongé qu'à ſauver l'Armée. C'étoit une méchante raiſon. Aiant reçu les ordres du Général de tenir bon, & d'attendre le renfort qu'il lui envoioit, il falloit les exécuter, & ne penſer qu'à combattre, & non pas à fuir, quelle que pût être la deſtinée de ſes Troupes & la ſienne. Alors ce n'eût pas été à lui, mais au Général d'en répondre. Il fut donc jugé Coupable par le Conſeil de Guerre, & condamné à la mort: mais le Roi commua la peine en une Priſon perpétuelle, & peu de tems après il fut mis en liberté. Je ne dois pas oublier ce que les Mémoires de ce tems-là (1) raportent de la fermeté du Roi, lorſque Louvois, inconſolable de la levée du Siége, vint tout effraié lui en annoncer la nouvelle. *Vous êtes abattu pour peu de choſe*, lui répondit le Roi. *On voit bien que vous êtes trop accoutumé aux bons ſuccès. Pour moi, qui me ſouviens d'avoir vu* 1691.

Il eſt ſévérement puni.

Belles paroles du Roi.

(1) *Les Mémoires du M. D. L. F.*

1691. *les Troupes Eſpagnoles dans Paris, je ne m'abats pas ſi aiſément.*

C'eſt ainſi que la levée du Siége d'une Place, peu conſidérable en comparaiſon des autres Villes que Catinat avoit réduites ſous la puiſſance du Roi, ternit un peu la gloire de ſes Conquêtes, quoi que la faute ne tombât pas directement ſur lui. La fortune au reſte prit plaiſir à montrer ce qu'elle ſait faire, & dans l'Officier qui conduiſoit le Siége, dont elle fit éclipſer la valeur, & en la perſonne de celui qui commandoit dans la Place, nommé *Julien*, dont elle mit la bravoure, juſque-là peu connuë, dans un grand éclat. Il en conçut trop d'orgueil, lorſque croiant mériter le Gouvernement d'une Place qu'il avoit ſauvée, & n'aiant pu l'obtenir, il quitta le Parti du Duc de Savoie.

Bravoure gâtée par la vanité.

Céci ſe paſſa ſur la fin du mois de Juillet. Au commencement d'Octobre le Général Catinat reçut une ſeconde mortification par la perte de Carmagnole. La priſe ne lui avoit couté que deux jours de Tranchée: ſa repriſe en couta davantage aux Ennemis. Le Prince Eugene vint l'in-

Siége de Carmagnole par les Confédérez.

l'inveſtir le 27. de Septembre avec quinze cents Chevaux, & le 28. toute l'Armée arriva devant la Place. Le 3. d'Octobre la Tranchée fut ouverte, & on fit trois Attaques, commandées par trois Nations différentes : la premiére par les Allemands, la ſeconde par les Piémontois, & la troiſiéme par les Eſpagnols. Le Gouverneur de la Place (1), battu de tous côtez par la multitude des Aſſiégeans, par leurs Bombes & par leur Canon, en ſoutint la furie juſqu'au ſeptiéme qu'il fut obligé de capituler, & il ſortit de la Place avec ſa Garniſon, à qui on accorda toutes les marques d'honneur : mais les Articles de la Capitulation furent mal obſervez. On en fit des plaintes au Prince Eugene, qui répondit, „ Qu'on n'avoit pu empêcher „ ces repreſailles à des gens qui ſe „ plaignoient eux-mêmes, que les „ François avoient violé les premiers „ la Capitulation du mois de Juin (2): „ qu'ainſi aiant donné le premier „ exemple, ils n'étoient pas recevables à ſe plaindre qu'on leur eût „ rendu la pareille. „ Tant il im- 1691.

(1) *Du Pleſſis-Belliévre.* (2) *Lors du premier Siége*

1691. porte de n'autoriſer pas la mauvaiſe foi des autres par la ſienne.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient, Carinat, pour ſe venger de ce double échec, méditoit une entrepriſe de plus grande importance, qui rendît à ſa réputation & aux Armes de la France toute leur gloire. Il attendoit à Pignerol les ordres de la Cour pour le Siége de Montmélian, l'unique Fortereſſe qui reſtoit au Duc de Savoie dans ce Duché, dont Saint Ruth avoit pris l'année précédente toutes les autres Places. Montmélian étoit pour lui un morceau de trop dure digeſtion : la priſe en étoit réſervée à un plus digne Général.

Siége de Montmélian.

Il parut devant la Place le 16. de Novembre avec toutes les Troupes commandées pour le Siége, qui fut formé dès ce jour-là, & la Tranchée ouverte le lendemain. Il y avoit deux Attaques : la premiére & la principale du côté du Fort de Barraux, & l'autre du côté de la Ville brulée, comme on nommoit ce Quartier-là : & l'on fit des Lignes de Communication de l'une à l'autre entre les deux Quartiers, ſi près de la Ci-

ta-

tadelle qu'on pouvoit s'entendre par- 1691.
ler les uns les autres. Ces Travaux ne ſe faiſoient pas ſans danger, & l'on y étoit plus expoſé que dans la Tranchée. Les Aſſiégez faiſoient un ſi grand feu ſur les Travailleurs, que la nuit du 18. au 19. ils furent obligez par trois fois de diſcontinuer leur Ouvrage. Les Officiers qui les commandoient furent tous tuez ou mis hors de Combat, & il y eut plus de cent Hommes morts, ou dangereuſement bleſſez. Je ne raporterai point les Exploits qui ſe firent depuis, pendant tout le Siége qui dura trente-trois jours, la Citadelle ne s'étant renduë que le 21. de Décembre. On n'avoit point encore vu dans les Etats du Duc de Savoie de Place ſi vigoureuſement attaquée, ni ſi bien défenduë. Tout y fut emploié de part & d'autre, Bombes, Mines & Fourneaux : & ſi le Général François fit voir par tout ſa valeur & ſon habileté, le Marquis de Bagnaſque, Gouverneur de la Fortereſſe, n'en témoigna pas moins de ſon côté. Un coup du hazard fit plus que tout le courage & toute l'ardeur des uns & des autres. Tant il eſt vrai que les

1690. plus grands Evénemens ſont ſouvent les effets des plus petites cauſes. Une Bombe des Aſſiégeans tomba le 20. de Décembre à l'endroit de la Contremine, que faiſoient les Aſſiégez pour rencontrer la Mine des Ennemis, & fit ſauter une partie du Baſtion attaqué, & qui avoit déjà couté bien du monde. Le Général aiant vu ce fracas, détacha ſix cents Grenadiers pour en aller reconnoître l'état, & ils s'y logérent, ſans trouver perſonne qui les en empêchât. Le raport lui en aiant été fait, il voulut aller lui-même paſſer la nuit dans la Tranchée, dans la réſolution de donner le matin un Aſſaut général, ſi le Gouverneur s'opiniâtroit encore à défendre la Place : mais dès huit heures de matin il fit battre la Chamade. La Capitulation ſe fit auſſi avantageuſe qu'elle pouvoit être pour un Gouverneur & pour des Troupes, qui avoient témoigné tant de réſolution & tant de valeur, & de la part d'un Vainqueur qui n'avoit pas moins de modération & de généroſité après ſes Conquêtes, que de ſageſſe à les entreprendre, & de hardieſſe pour en venir à bout. Il ne refuſa rien

Réduction de la Place.

aux

aux Vaincus, de ce qui pouvoit ren- 1691.
dre leur diſgrace, & ſa Victoire tout enſemble honorable.

Ainſi finirent cette année les Victoires de la France, & les Exploits de ſon Général en Piémont & en Savoie. Il faut dire quelque choſe des ſecours qui étoient venus au Duc, depuis qu'il étoit entré dans le Parti des Confédérez, ſans quoi il ne lui eût pas été poſſible de lutter, comme il fit, avec une puiſſance auſſi ſupérieure à la ſienne, que l'étoit celle du Roi Très-Chrétien.

Il attendit long-tems ce ſecours, que la lenteur Allemande différoit tous les jours à lui envoier. Le Roi Guillaume de ſon côté étoit occupé des affaires d'Irlande & des Païs-Bas, & ne pouvoit pas faire des Détachemens pour l'Italie, aiant beſoin de ſes Troupes dans la Grande Bretagne contre les Mal-intentionnez, & au de là de la Mer en Flandre contre les François. Chacun pourtant des Confédérez, voiant de quelle conſéquence il leur étoit de ne pas abandonner le Duc de Savoie, ſe mit en mouvement pour le ſecourir. Ce fut vers le mois d'Août que toutes ces Puiſ-

Les ſecours que les Confédérez envoient au Duc de Savoie.

1691. ſances ſe mirent en Campagne, & traverſant les Mers, les Rivières, les Alpes, & les divers Païs par où il leur fallut paſſer, arrivérent enfin ſur les Terres qui apartenoient encore au Duc de Savoie, à qui le Général François en avoit déjà enlevé la meilleure partie : le ſecours vint à propos pour ſauver le reſte.

Diſpoſition de leur Armée.

On en faiſoit une Armée de quarante-ſept à quarante-huit mille Hommes, en y comprenant les Troupes du Duc, & on la diviſoit en trois Corps. Le premier étoit compoſé de vingt mille Allemands, commandez par le Duc de Baviére, qui avoit paſſé les Alpes au commencement d'Août, & avoit fait ſon Entrée à Turin le 19. de ce mois-là : le ſecond étoit compoſé d'Eſpagnols, de Piémontois & de Suiſſes, ſous les ordres du Duc de Savoie : & le troiſiême, de Vaudois, de François Réfugiez, & de quelques autres Troupes, ſous le Comte de Schomberg.

Toutes ces Troupes s'étant jointes au commencement de Septembre, on tint divers Conſeils, où d'abord les voix furent partagées. Les uns vouloient qu'on diviſât les Troupes,

&

& qu'une partie marchât en Savoie, pour couvrir Montmélian : les autres, qu'elles demeuraſſent unies, & que toute l'Armée s'emploiât à purger le Piémont de François, & cherchât à leur donner Bataille. Cet avis l'emporta, & le 14. de Septembre l'Armée décampa de Carignan, aiant pris des Vivres pour dix jours, & s'avança vers Ville-Franche. Le Général François, craignant que les Ennemis n'en vouluſſent à Saluces, vint ſe poſter ſous le Canon de la Place, évitant le Combat ſelon les ordres qu'il en avoit reçus de la Cour, & parce qu'il étoit beaucoup plus foible que les Ennemis, mais ſi bien campé qu'ils n'oſérent entreprendre de le forcer dans ſes Retranchemens. Pour ne point perdre le fruit de leur marche, ils vinrent faire le Siége de Carmagnole, & la reprirent, comme je l'ai dit, ſans qu'il fut poſſible de la ſecourir. 1691.

Le Général François attendoit à Pignerol les ordres de la Cour pour faire le Siége de Montmélian, dont j'ai raporté le ſuccès. Il prit pour cela habilement le tems, que l'Armée des Confédérez avoit fini la Cam- L'Armée des Confédérez prend ſes Quartiers d'Hiver.

1691. pagne, & s'étoit ſéparée. Les Eſpagnols étoient retournez dans le Milanez prendre leurs Quartiers d'Hiver : les Piémontois étoient reſtez chez eux avec quelques Allemands : le reſte des Troupes Impériales avoit été hiverner dans le Montferrat, le Mantouan, le Modénois, & ſur les Terres des autres Etats Feudataires de l'Empire, qui, comme le remarque l'Annaliſte, ſe fuſſent bien paſſez de tels Hôtes. Le judicieux Catinat ne pouvoit trouver une conjoncture plus favorable, & il n'eut garde de la manquer.

Nous verrons l'année ſuivante les Brulemens du Duc de Savoie en Dauphiné, & la vengeance qu'en prit en 1693. Catinat, alors Maréchal de France, ſur les Palais du Duc aux Portes de ſa Capitale.

Je paſſe aux Expéditions des François en Flandre (1), dont j'avois remis la narration après celle de la Guerre de Piémont. La Campagne s'ouvrit par le Siége de Mons. Tout le monde en fut ſurpris : & quoi qu'on vît de grands préparatifs de

(1) *Voïez les Faſtes de Louis le Grand, les Hiſtoires d'Angleterre, l'Hiſtoire de Guillaume III. le Mercure Hiſtorique & Politique.*

de Guerre, on avoit de la peine à croire, en France même, qu'on fût en état d'agir offenſivement contre un auſſi grand nombre d'Ennemis qu'étoient les Confédérez, & d'attaquer une Place ſi forte & ſi bien pourvûë, dans une Saiſon ſi peu avancée, & ſi mal propre à faire un Siége de cette importance. Mais on n'en douta point, lorſque dès le 14. de Mars on aprit de la propre bouche du Roi, que Mons étoit inveſti par le Marquis de Bouflers, & qu'il avoit réſolu de partir lui-même avec le Dauphin, les Princes & les Seigneurs de la Cour, pour aller commander en perſonne au Siége de cette Place. Il partit effectivement dès le 17. après avoir nommé les Maréchaux de Luxembourg, de Duras & de la Feuillade pour ſervir ſous ſes ordres, pendant que le Maréchal d'Humiéres commanderoit un Corps ſéparé, pour obſerver la contenance des Confédérez. Je ne parle point des Lieutenans-Généraux, entre leſquels étoient Bouflers & Roſe, qui furent faits Maréchaux de France dans la ſuite (1), ni des Maréchaux

1691.

Siége de Mons.

(1) *Bouflers en 1693. & Roſe en 1702.*

1691. de Camp & des autres principaux Officiers.

Le Roi expoſe ſa perſonne à tous les dangers du Siége

Le Roi arriva au Camp le 21. de Mars, & prit ſon Quartier à l'Abbaïe de Bethléhem. Dès qu'il fut arrivé il fit le tour de la Place, accompagné du Dauphin, du Duc d'Orléans & du Duc de Chartres (1). Le 22. il viſita les Poſtes, & s'expoſa ſi fort que le Cheval d'un Officier (2) fut tué tout près de lui. Il ne laiſſa pas de continuer les jours ſuivans à viſiter les endroits les plus conſidérables, & en même tems les plus dangereux, & les paſſages par leſquels on pouvoit tenter le ſecours. Je fais ces remarques après l'Annaliſte (3), qui donne la Relation du Siége, pour détruire les bruits que faiſoient courir ſes Ennemis, qui en parloient comme d'un faux brave. Enfin le ſoir du 23. au 24. la Tranchée fut ouverte en ſa préſence. Les Ennemis n'avoient point encore paru; mais on ſut que leurs Troupes ſe rendoient de toutes parts en Flandre, aiant leur Rendez-vous général à Hall, entre Mons & Bruxelles, avec une Armée ſi nombreuſe

(1) *Depuis Duc d'Orléans & Régent du Roiaume.*
(2) *Aide de Camp du Dauphin.*
(3) *L'Auteur du Mercure Hiſtorique & Politique.*

breuſe & ſi leſte, qu'on ne douta 1691.
preſque point que le Roi Guillaume, qui avoit paſſé la Mer dès le mois de Janvier, & qui étoit arrivé le 30. en Hollande, n'entreprît de ſecourir les Aſſiégez, qui ſe défendoient avec beaucoup de vigueur, & faiſoient périr bien du monde. Ils n'en perdirent guére moins de leur côté. Ce carnage continua, & ne ſe rallentit point pendant tout le Siege qui dura juſqu'au 9. d'Avril.

Le Roi, qui viſitoit ſouvent les Travaux, ſe hâtoit d'emporter la Place, ſur les avis qu'il avoit de l'aproche des Ennemis, & les Aſſiégez, encouragez par le ſecours qui étoit en marche, redoubloient leurs efforts pour lui donner le tems d'arriver. Les Combats qui ſe firent le 1. & le 2. d'Avril furent fort opiniâtres & fort meurtriers, & les Aſſiégeans n'emportérent les Ouvrages qu'ils attaquoient, qu'après y avoir perdu pluſieurs braves Officiers, & grand nombre de leurs meilleurs Soldats. Le feu de pluſieurs piéces de Canon & de vingt-ſept Mortiers embraſa divers endroits de la Ville: celui des Ennemis au contraire diminua beaucoup

ce

1691. ce qui fit croire qu'ils manquoient de Poudre, & qu'ils ſeroient bientôt obligez de ſe rendre. Cependant le Roi Guillaume aprochoit, aiant marché avec toute ſon Armée juſqu'à Nôtre-Dame de Hall. Le Roi détacha un Officier pour la reconnoître, qui raporta que le 8. elle étoit encore à Hall, où elle attendoit de nouvelles Troupes. Ce jour-là ſur les quatre heures du ſoir les Aſſiégez battirent la Chamade. Ce fut une action de la Bourgeoſie, qui voulut ſe racheter avant qu'on en vint à l'extrémité, & qui força le Prince de Berghes, Gouverneur de la Place, à ſigner la Capitulation. Elle ſe fit aux conditions les plus avantageuſes qu'on pouvoit ſouhaiter. La Garniſon ſortit le 10. au nombre de quatre mille cinq cents Hommes, & de deux cent quatre vingt Officiers, emmenant ſix piéces de Canon.

Reduction de Mons.

Telle fut en ſeize jours de Tranchée la réduction de Mons, l'une des plus fortes Places des Païs-Bas, à la vûë des Ennemis, dont toutes les Forces aſſemblées pour la ſecourir, ne purent l'entreprendre. C'eſt avec peu

peu de raiſon, que pour diminuer la gloire de ce ſuccès, on dit que les François avoient ſi bien pris leurs meſures, qu'ils n'avoient laiſſé derriére eux aucune Place ſans défenſe par où on pût les ſurprendre, & qu'ils avoient donné de ſi bons ordres pour tous les beſoins du Siége, que rien ne manquoit pour les Proviſions de Guerre & de Bouche. Les Ennemis au contraire n'avoient ni Magazins pour la ſubſiſtance de l'Armée, ni la Poudre & l'Artillerie qui leur eût été néceſſaire, pour hazarder la Bataille contre des Troupes nombreuſes, aguerries, & commandées par un Roi que la fortune ſuivoit par tout. 1692.

Le Roi, content d'une ſi belle Conquête, partit le 12. du Camp pour s'en retourner à Verſailles. L'Armée fut diviſée en pluſieurs Corps, l'un pour aller ſur le Rhin, l'autre pour garder les Côtes, & un troiſiéme pour ſe rendre ſur la Moſelle : mais la meilleure partie fut réſervée pour la Campagne de Flandre, quand la Saiſon le permettroit. On dit que la France perdit à ce Siége plus de cinq

1691. cinq mille Hommes ; mais elle gagna une des plus importantes Places qu'euſſent les Eſpagnols dans les Païs-Bas.

Le Roi Guillaume ne peut ſecourir Mons.

Pendant que le Roi Très-Chrétien répandoit ſur ſa route la joie d'un ſi grand ſuccès, & qu'il entroit triomphant dans ſon Roïaume, le Roi Guillaume, mortifié d'un ſi triſte Evénement, prenoit ſoin d'en empêcher les ſuites, & comme la Saiſon ne permettoit pas encore de tenir la Campagne, il diſtribua ſes Troupes en divers Quartiers, juſqu'à ce qu'il y eût du Fourage pour la Cavalerie. Une partie fut envoïée en Ganiſon à Bruxelles, une autre à Ath, à Charleroi, à Namur, ſoit pour fortifier ces Places, ſoit pour y faire ſubſiſter l'Armée : le reſte fut renvoïé à Malines, à Gand, à Louvain, & dans les autres Villes de Flandre.

Il paſſe en Angleterre.

La préſence du Roi Guillaume n'étant plus néceſſaire dans ce Païs-là, & les affaires de la Grande Bretagne l'y rapellant, il paſſa la Mer pour s'y rendre avec la même diligence qu'il en étoit parti. Il n'y fit pas un long ſéjour, puis qu'y étant arrivé

arrivé le 21. d'Avril on le vit de retour à la Haye le 31. de Mai, pour se mettre derechef à la tête des Troupes Confédérées, & venger s'il pouvoit l'affront de la prise de Mons. Il trouva l'Armée Françoise en Campagne. 1691. Son retour à la Haye.

La Saison propre pour camper ne fut pas plûtôt arrivée, qu'elle se mit en marche sous le Commandement du Maréchal de Luxembourg, pendant que le Marquis de Boufflers, avec un Camp de quinze à seize mille Hommes, alloit & venoit pour observer les Ennemis. Le Duc de Luxembourg s'aprocha de Hall, & le Comte de Thian, qui en étoit Gouverneur, ne jugeant pas la Place en état de défense, en sortit & la lui abandonna, faisant partir la Garnison avec tant de précipitation, qu'elle laissa une partie de son Bagage, n'aiant pas eu le tems de l'emporter. Marche de l'Armée Françoise. On lui abandonne Hall.

Cologne & Liége, quoi que mieux fortifiées, craignirent le même sort. La derniére sur tout étoit dans de grandes alarmes, & elle fut effectivement attaquée par le Marquis de Boufflers. Il parut le 1. de Juin prés de la Hauteur de la Chartreuse avec Siége & Bombardement de Liége.

1691. un grand attirail, & tout le bruit avec lequel il avoit coutume d'annoncer ſes Expéditions. Il étoit à la tête de ſoixante Eſcadrons, & de vingt Bataillons, & menoit un grand nombre de Chariots chargez de Bombes, & quatre cents autres chargez de toutes ſortes de Munitions de Guerre & de Bouche. Dès qu'il fut arrivé, il fit dreſſer une Batterie de quatre piéces de Canon, qui ſe firent entendre le lendemain matin. Quatre autres piéces y furent ajoûtées le jour ſuivant; qui firent une Brêche de quarante pas, & le troiſiéme jour les François gagnérent la Chartreuſe, dont le Comte de Tſerclas fit retirer l'Infanterie qui l'avoit défenduë pendant deux jours, & la logea dans le Fauxbourg. De nouvelles Batteries furent dreſſées le quatriéme, pour jetter des Bombes, que douze Mortiers tiroient inceſſamment. Ce terrible feu ne ceſſa point, & fut accompagné de vives attaques de tous côtez: mais de tous côtez les François trouvérent une vigoureuſe réſiſtance, & les Poſtes occupez par de bonnes Troupes qui firent ferme par tout. Le 5. il tournérent leur fureur

reur contre la Ville, où avec leurs Mortiers ils firent pleuvoir pendant dix-huit heures des Boulets rouges, pour embraſer toutes les maiſons. Enfin le 6. le Marquis de Bouflers penſa à lever le Siége, ſur l'avis qu'il eut du ſecours qui s'avançoit. Il étoit conduit par le Comte de la Lippe, & venoit à grandes journées. Il fallut donc ſe retirer, & le 7. le Marquis de Bouflers décampa en bon ordre, *pour aller*, diſoit-il *régaler Huy, comme il avoit fait Liége.* 1691. Levée du Siége.

Cependant on ſut qu'il s'étoit retiré du côté de Luxembourg, d'où il avoit été camper à trois heures de Namur, après avoir fait un Détachement pour la grande Armée, que commandoit le Maréchal de Luxembourg. On dit que le deſſein des François n'étoit pas de ſe rendre maîtres de Liége, mais de la châtier de ſon infidélité, ou de celle de ſon Prince, qui avoit pris le Parti des Alliez, au préjudice de la parole qu'il avoit donné de garder la Neutralité : qu'ainſi le Marquis de Bouflers avoit pleinement exécuté ſon deſſein, ou celui de la Cour.

Je reviens au Maréchal de Luxembourg.

1691. bourg. Il s'étoit, comme je l'ai dit ſaiſi de Hall : mais aiant apris que le Roi Guillaume étoit arrivé à l'Armée des Confédérez, & que cette Armée, qui groſſiſſoit tous les jours, ſeroit bientôt, à ce qu'on diſoit, plus nombreuſe que la ſienne, il alla ſe poſter avantageuſement près d'Enguyen, où il ſe retrancha. Il faut voir les mouvemens des deux Camps, & des deux Généraux qui les conduiſoient.

Mouvemens & Marches des deux Armées.

Chacun ſongeoit à ſe poſter ſi avantageuſement, qu'il ne pût être forcé dans le lieu qu'il occupoit, & penſoit en même tems à ſurprendre ſon Ennemi, pour lui donner Bataille, s'il trouvoit le tems & le lieu favorable pour l'attaquer.

Le Roi Guillaume ſe rendit le 2. de Juin. à l'Armée, qu'il trouva campée à deux milles au deſſus de Bruxelles, quatre jours avant que le Maréchal de Luxembourg eut entrepris de s'emparer de Hall, d'où il alla camper près d'Enguyen. Le Roi Guillaume s'avança de ſon côté juſqu'à Anderlech, où il ſe retrancha : & les deux Armées demeurerent ainſi pluſieurs jours dans leur Camp vis-à-vis l'une de l'autre ſans en venir aux mains,

mains, que par quelques Escarmou- 1691.
ches, & par des rencontres des différens Partis, qui battoient la Campagne. Les Fourages commençant à manquer à l'Armée Françoise, le Duc de Luxémbourg décampa d'Enguyen, pour aller camper à Braine-le-Comte près de Nivelle, & le Roi Guillaume, quittant aussi son Camp d'Anderlech, vint se poster à Diéghem de l'autre côté de Bruxelles. Il s'avança ensuite du côté de Namur, sans que le Maréchal de Luxembourg, qui l'observoit, pût pénétrer son dessein. Quel qu'il pût être, il trouva à propos de venir camper à Bois Seigneur Isaac, lieu fameux par divers Campemens des deux Armées, pendant que la Guerre a duré entre la France & les Confédérez, non seulement jusqu'au Traité de Ryswyck, mais encore jusqu'à celui d'Utrecht. On crut alors que le mois de Juillet ne se passeroit point, qu'il n'y eût quelque grande Action, où les Ennemis tâcheroient de réparer les pertes des mois précédens, & où la France voudroit maintenir ses avantages. On se trompa dans ses conjectures. Il ne se passa rien de considérable, ni

ce

1691. ce mois-la, ni tout le reſte de la Campagne, juſqu'au 18. de Septembre, que ſe donna le Combat de Leuſe, dont je parlerai bientôt.

Tant que les deux fameux Généraux furent à la tête des deux Armées, il ſemblérent moins ſe défier, que ſe reſpecter réciproquement : deſorte qu'il étoit difficile de ſavoir s'ils ſe fuioient, ou s'ils ſe pourſuivoient l'un l'autre, chacun campant & décampant ſelon ce qu'il voioit faire à ſon Ennemi, toûjours prêts d'en venir aux mains, & retenant toûjours leur impatience & leur ardeur, pour ne point expoſer leur fortune, ou celle de leur Parti par un coup de déciſion.

Armée des Confédérez.

On n'avoit vu de long-tems de plus belles Troupes dans les Pais-Bas. Celles des Confédérez étoient diviſées en trois Corps, dont le plus conſidérable, commandé par le Roi Guillaume, étoit de cinquante-ſix mille Hommes : le ſecond de quatorze à quinze mille marchoit ſous le Commandement du Général Flemming : & le troiſiéme de ſept à huit mille avoit à ſa tête le Marqnis de Caſtanaga. Ce dernier Corps, qui cam-

campoit à une heure de Bruxelles, n'étoit posté là proprement, que pour empêcher les François de jetter de fortes Garnisons dans les Places qu'on voudroit attaquer. Ainsi il ne faut compter que sur les deux prémiers, qui composoient la grande Armée forte de soixante & dix mille Hommes. 1691.

L'Armée de France, que commandoit le Duc de Luxembourg, n'étoit pas moins nombreuse ni moins leste, & il y avoit une égale envie de combattre dans l'une & dans l'autre. Armée de France.

Celle des Ennemis aiant demeuré trois semaines à Gemblours près de Namur, où elle assembla un grand nombre de Bombes, de Feux d'artifice, & d'Instrumens pour remuer la terre, dans le dessein d'un Siége, sans qu'on pût deviner de quelle Place, aussi ne s'en fit-il aucun, décampa le 19. de Juillet, passa la Sambre sur des Ponts, & alla camper à Gerpines. Le Duc de Luxembourg averti de cette marche passe la Riviére le même jour, & vient camper entre Valcourt & Florennes. Le 7. d'Août le Roi Guillaume fait avancer son Armée jusqu'à une lieuë près de Beaumont, & le Duc de Luxembourg,

1691. bourg, apréhendant pour Maubeuge ou pour Mons, vint le 10. ſe poſter proche des Ennemis. Ce fut alors qu'on ne douta point qu'il n'y eût Bataille. Il y avoit toûjours les mêmes raiſons pour la faire ſouhaiter aux deux Partis, & les mêmes pour la leur faire craindre. On ſe contenta donc de ſe canonner de part & d'autre, & aprés avoir été vingt-quatre heures ſous les Armes, on ſe ſépara ſans en venir aux mains

Le Roi Guillaume quitte l'Armée.

Le Roi Guillaume décampa le premier, & fit ſauter en partant les Fortifications de Beaumont, ſans que le Duc de Luxembourg ſe remuât. Il attendoit le moment favorable pour faire ſon coup : & il crut l'avoir trouvé dans le départ du Chef des Confédérez, faiſant autant de mouvemens qu'il lui envoioit faire. L'aiant vu enfin quitter l'Armée le 17. de Septembre à Leuſe, dont il laiſſa la conduite au Prince de Waldeck, il crut que tout étoit de bon augure pour donner la Bataille, & qu'aiant affaire au même Général qu'il avoit battu à Fleurus, il en remporteroit le même avantage à Leuſe. Il ne ſe trompa pas.

Le Duc de Luxembourg profite de ſon départ.

Il

Il y arriva le 18. de Septembre sur le midi, au moment que le Prince de Waldeck achevoit de faire passer un Ruisseau (1) à une partie de son Armée, dans le dessein d'éviter le Combat, & d'aller camper à Cambron. Un brouillard fort épais empêcha de voir l'Armée Françoise qui suivoit, jusqu'à ce qu'elle fût si près qu'il n'y avoit pas moien de continuer à marcher, sans abandonner l'autre partie des Troupes qui étoient encore de l'autre côté du Ruisseau. Le Comte de Tilly, qui commandoit cette Arriére-Garde composée de quatre Escadrons, de deux Régimens de Dragons & de deux Bataillons d'Infanterie, rangea ces Troupes le plus promptement qu'il lui fut possible, pendant que celles qui avoient passé le Ruisseau se hâtoient de le repasser pour les soutenir. Le Combat devint alors général, & fut rude & sanglant, aiant duré jusqu'à ce que la Cavalerie ennemie pliât, comme elle avoit fait à Fleurus, laissant l'Infanterie à la merci des François. Cette derniére aussi soutint, comme à Fleurus, le feu de l'Armée Fran- 1691.

Il attaque & bat le Prince de Waldeck à Leuse.

(1) *Le Ruisseau de la Catoire.*

1691. Françoiſe, & fit ſa retraite en ſi bon ordre, que le Duc de Luxembourg content de ſa Victoire ne trouva pas à propos de la pourſuivre. La perte fut grande des deux côtez : mais ſelon la Relation des Vainqueurs, beaucoup plus du côté des Ennemis, qui laiſſérent ſur le Champ quinze cents morts, entre leſquels étoit le jeune Prince d'Anhalt, outre trois cents Priſonniers, dont il y avoit un Brigadier, deux Colonels, & trente autres Officiers : laiſſant auſſi pluſieurs paires de Tymbales, & quarante Etendarts. Les François avouent qu'ils perdirent de leur côté vingt de leurs Officiers, entre leſquels on compte Dauger, Lieutenant-Général, & un des plus hardis Capitaines qu'eût la France, & qu'ils eurent quatre cents Soldats morts ou bleſſez. Le Duc de Chartres (1) n'aiant que dix-ſept ans ſe trouva à cette Expédition (2), & le Duc de Luxembourg eut bien de la peine à en modérer l'ardeur.

Sépa-ration des deux Armées.

C'eſt par où finit la Campagne, toute glorieuſe pour le Duc de Luxem-

(1) *Duc d'Orléans & Régent du Roiaume.*
(2) *Voïez les Mémoires du M. D. L. F.*

xembourg, & toute malheureuſe pour le Prince de Waldeck : comme ſi l'Etoile de l'un eût eu une influence ſupérieure ſur l'Etoile de l'autre. Ce dernier continuant ſa route ſe retira à Cambron, où il vouloit aller camper avant le Combat, & il n'en décampa que le 23. de Septembre pour venir à Ninove. L'Armée de France de ſon côté s'avança juſqu'à Harlebeck, d'où elle décampa le 4. d'Octobre, & après avoir fait pluſieurs Détachemens pour ſe cantonner en divers endroits, le Duc de Luxembourg marcha avec le gros de l'Armée du côté d'Ypres, faiſant conſumer les Fourages à ſa Cavalerie dans tous les Villages dépendans de cette Ville & de Courtrai. Enfin la rigueur de la Saiſon obligea les deux Armées à entrer dans leurs Quartiers d'Hiver. 1691.

Pour ne point interrompre le fil de la Guerre des Païs-Bas, j'ai laiſſé en arriére celle de la Catalogne, dont je vais donner la deſcription par la priſe d'Urgel, & le Bombardement de Barcelône (1).

Le Duc de Noailles vint au com-

(1) *Voïez les Auteurs ci-deſſus.*

1691. Marche de l'Armée du Duc de Noailles pour faire le Siége d'Urgel

mencement de Juillet faire le Siége d'Urgèl, qui fut inveſti la nuit du 4. au 5. par le Lieutenant-Général de Chazeron, pendant que l'Armée, qui marchoit par Mont-Loüis & Puycerda, vint camper à Belver, ſitué entre Mont-Loüis & Urgel. On eut de la peine à faire paſſer le Canon par des lieux ſi entrecoupez de Montagnes, & il fallut faire jouer des Minez en pluſieurs endroits pour s'ouvrir le paſſage. Ces difficultez retardant la Marche de l'Armée, le Viceroi de Catalogne (1) eut le tems d'aſſembler ſes Troupes: & comme le Duc de Noailles crut que ſon deſſein étoit d'entrer dans la Cerdagne, & d'attaquer le Poſte de Belver, cela l'obligea d'y demeurer quelques jours, pour conſerver la communication avec Mont-Loüis, dont il tiroit des Vivres & des Munitions. Le Général Eſpagnol, qui étoit campé à Vich, avoit cru que les François abandonneroient Belver dès qu'ils l'en verroient aprocher: mais voiant qu'ils s'y étoient retranchez, il n'oſa entreprendre de les y forcer, & retourna dans ſon ancien Poſte, ſans penſer à ſecourir Urgel.

(1) *Le Duc de Médina Sidonia.* Ce-

Cependant le Canon arriva devant la Place, où le Duc de Noailles s'étant rendu, on commença à y faire Brêche, & après huit jours de Tranchée ouverte les Travaux se trouvérent si avancez, que le Gouverneur (1) demanda à capituler. On refusa de l'écouter, & de lui accorder d'autres conditions que d'être fait Prisonnier de Guerre avec toute la Garnison, qui étoit de neuf cents Hommes de Troupes réglées, tirées des meilleurs Régimens d'Espagne. Il y avoit outre cela six cents Hommes de Milices qui furent renvoiez chez eux. On ne dit point quelle fut la perte des Assiégeans ni des Assiégez : mais il est certain que la Conquête étoit d'importance, ouvrant le chemin pour entrer dans l'Arragon. C'est pourquoi le Duc de Noailles mit dans la Place une forte Garnison, qui pût faire des Courses dans ce Roiaume qui confine à la Catalogne. 1691. Siége d'Urgel. Sa réduction.

Ensuite de cette Expédition, & de la prise d'une Abbaïe considérable, où les Ennemis eussent pu se loger, il divisa son Armée en deux Camps, dont

(1) *Dom Joseph d'Aguilla.*

1691. dont le premier qu'il commandoit, alla ſe poſter à Belver, pour de là obſerver les Eſpagnols ; & l'autre s'avança ſous les ordres du Lieutenant-Général de Chazeron, du côté de Barcelône.

Réflexions de la Cour de Madrid ſur ſa décadence.

La priſe d'Urgel alarma ſi fort l'Eſpagne, qui craignit de perdre la Catalogne, que le Conſeil s'aſſembla pluſieurs fois pour trouver les moiens de ſauver cette Province, & de réprimer les Conquêtes de la France. On raiſonna d'abord ſur les cauſes du mauvais état où ſe trouvoit non ſeulement la Catalogne, mais encore la Monarchie entiére, & on s'arrêta à deux principales : La premiére fut, de ne point voir le Roi à la tête de ſes Armées : la ſeconde, de n'y voir pas même ſa Nobleſſe, qui s'étoit laiſſé corrompre par la moleſſe & par la fainéantiſe, & qui préféroit les plaiſirs de Madrid aux fatigues de la Campagne. Deſorte que toute l'Eſpagne languiſſoit dans l'oiſiveté, pendant que ſa Rivale profitant de cette foibleſſe pouſſoit avec rapidité les progrès de ſes Armes. Le mal ainſi connu, il falloit y apliquer le remede. Il n'y en avoit point de

plus

plus efficace, disoit-on, que la 1691.
présence du Roi dans ses Camps & dans ses Armées : Que c'étoit le moien de relever le courage des Soldats, d'obliger tous les Officiers à faire leur devoir, & de retirer tous les Grands de la paresse & de la volupté, où ils s'endormoient à Madrid, pour les faire courir à la gloire des Armes, où leur naissance les engageoit : Qu'il n'y en auroit aucun qui osât rester chez lui, pendant que Sa Majesté exposeroit sa personne pour la défense de ses Etats. C'est ainsi, ajoûtoit-on, que les Armées de France, qui ont leur Roi à leur tête, sont toûjours victorieuses.

Cet avis fut fort apuié : & le Duc d'Ossone, qui l'embrassa avec chaleur, protesta, que plutôt de ne point suivre le Roi, il se feroit simple Piquier. Mais d'autres représentérent, Que la mauvaise santé du Roi & la délicatesse de sa complexion rendoient l'avis impratiquable : Qu'on ne pouvoit exposer sa personne à des Campagnes & à des Expéditions qui demandoient un corps plus robuste, sans risquer une vie plus précieuse à l'Espagne, que la conservation de

1691. Le remede qu'elle veut y aporter.

pluſieurs Provinces, & dont la perte lui importoit infiniment plus que la Catalogne, & même que la moitié de tous les Roiaumes d'Eſpagne.

Ces réflexions l'emportérent, & on ouvrit un autre avis, qui ne devoit pas produire de moindres effets : Ce fut, de réveiller ſi bien le courage de la Nobleſſe abâtardie par les délices de la Cour, qu'aiant honte de ſa moleſſe, elle ſe ſouvint de ſa véritable profeſſion, qui conſiſtoit dans le glorieux métier de la Guerre, & dans l'honneur de répandre ſon ſang dans les Batailles pour le ſalut de la Patrie & la grandeur de l'Etat. Ce fut là-deſſus qu'on fit valoir la politique du Roi de France, qui ſavoit exciter le zêle des Seigneurs & des Gentilshommes de ſon Roiaume, & les obliger à ſignaler leur valeur dans les Combats : Que ce n'étoit pas à Verſailles qu'on faiſoit ſa Cour au Roi Très-Chrétien, & en ſe tenant auprès de lui, quand on n'y étoit pas apellé par le devoir de ſa Charge, mais en Flandre, en Catalogne, en Allemagne, & par tout où marchoit l'Armée : Que c'étoit-là, que tout abſent qu'on étoit, on étoit plus pré-

préſent à ce Prince, que ſi on eût été devant ſes yeux : Qu'il falloit imiter cet exemple : Que le Roi Catholique fît mauvaiſe mine à tous ceux qui demeuroient à la Cour, ſans y être attachez par leurs Fonctions, & qu'on leur fît recevoir de tems en tems des chagrins pour les mortifier. Ces raiſonnemens étoient ſolides ; mais l'Eſpagne étoit trop abattuë & trop épuiſée pour en profiter, & la France avoit trop pris le deſſus, pour la pouvoir arrêter. Au reſte c'eſt un bel éloge que celui dont la premiére, toute jalouſe qu'elle étoit de l'autre, ſe voit contrainte de l'honorer, éloge bien glorieux pour le Roi & pour toute la Nation Françoiſe, puiſqu'on ne peut pas douter que ſortant de la bouche de leurs Ennemis il ne fût ſincére. 1691.

Si l'Eſpagne fut alarmée de la priſe d'Urgel, elle le fut bientôt après encore plus du Bombardement de Barcelône. Le 19. d'Août (1) le Comte d'Eſtrées parut devant la Ville avec vingt-ſix Galéres, quelques Vaiſſeaux de Guerre, & trois autres à jetter des Bombes. Il commença le même

Bombardement de Barcelône.

(1) *Selon les Faſtes de Loüis le Grand.*

1691. même jour à faire joüer ſes Mortiers, qui ne diſcontinuérent point pendant trois jours à faire un feu & un fracas épouvantable. Le feu prit en pluſieurs endroits, l'Arſenal en fut conſumé, & la plûpart des maiſons qui étoient les plus proches de la Mer, où étoient poſtez les Vaiſſeaux chargez de ces foudroiantes Machines. Plus de cent en furent ruinées, & beaucoup d'autres fort endommagées. On n'avoit pas eu le tems de dépaver cette Ville, l'une des plus propres & des plus magnifiques d'Eſpagne, pour empêcher l'effet des Bombes : deſorte que tombant ſur ce qui étoit encore pavé, elles y firent un plus grand dommage. Ainſi ce qui ſervoit à l'embelliſſement de Barcelône, cauſa ſa plus grande perte. Le Roi Catholique, touché de la miſére des Habitans, envoia une ſomme conſidérable au Viceroi de Catalogne, pour la faire diſtribuer à ceux qui auroient le plus ſouffert, & qui en auroient le plus de beſoin. Il envoia auſſi des ordres d'armer toutes les Galéres, & tous les Vaiſſeaux qu'on trouveroit en état de ſervir, & d'aller chercher inceſſamment les François pour leur

Compaſſion & libéralitez du Roi catholique.

livrer

livrer Combat à quelque prix que ce fût. Enfin on réſolut de faire travailler en diligence à l'Armement de ſoixante nouvelles Galéres, aux dépens de toutes les Egliſes du Roiaume. C'étoit un Fond bien mal aſſuré : car quoi que le Clergé fût aſſez riche pour en armer quatre fois autant ſans s'incommoder, il eſt de tous les Corps du Roiaume celui qui aime le moins à contribuer aux néceſſitez publiques. Tous ces ordres d'ailleurs pour l'Equipement de la Flotte furent fort mal exécutez, & perſonne ne s'empreſſa de mettre en pratique les Délibérations du Conſeil de Madrid. Tant il eſt vrai que lorſque le Roi n'eſt pas le premier Agent, tout va toûjours fort mal. La France étoit bien éloignée de tomber dans ce défaut, gouvernée comme elle étoit par un Roi trop vigilant & trop apliqué, & dont les ordres étoient auſſi ponctuellement exécutez que promptement donnez. Le Comte d'Eſtrées les fit ſentir aux autres Places de la Méditerranée qui apartenoient à l'Eſpagne, & ſes Villes Maritimes ne furent pas plus à couvert des Armes de la France que les autres. 1691.

Ses ordres mal exécutez.

Bombardement des autres Villes d'Eſpagne.

1691. Etat de l'Irlande.

Il n'y avoit qu'en Irlande où elles n'étoient pas heureuses (1) : c'étoit toûjours l'endroit fatal. Le Parti du Roi Jaques s'y soutenoit encore depuis le départ de ce Prince, & même depuis que le Comte de Lauzun étoit retourné en France suivi du Comte de Tyrconel. Aussi les Jacobites possédoient-ils encore les meilleures Places, Athlone dans la Connacie, & Limmerick dans la Mommonie, & plusieurs autres. Le Comte de Tyrconel y étoit arrivé de France, où il sembloit n'être venu que pour y conférer avec le Roi son Maître des affaires de ce Roiaume d'Outre-Mer, & pour implorer le secours du Roi Très-Chrétien. Il ne lui manqua pas, & le 18. de Mai St. Ruth y passa, pour y commander en qualité de Lieutenant-Général, menant avec lui un Aide de Camp, deux Brigadiers-Généraux, l'un de Cavalerie, & l'autre d'Infanterie, & cent autres Officiers : outre les Gentilshommes Anglois & Ecossois, qui l'accompagnérent au nombre de plus de trois cents. Trois mil-

Le récours qu'y fait passer le Roi Très-Chrétien.

(1) *Voïez les Fastes de Loüis le Grand, les Histoires d'Angleterre, l'Histoire de Guillaume III. le Mercure Historique & Politique.*

mille Soldats s'embarquérent ſur les Vaiſſeaux de la Flotte : & afin que rien ne manquât non ſeulement à ces Troupes, mais encore à celles qui étoient en Irlande, ſoit pour leur ſubſiſtance, ſoit pour les Combats & pour les Siéges, il y avoit vingt-quatre Chirurgiens, cent quatre-vingts Maçons, vingt-ſix Charpentiers, deux Bombardiers, dix-huit Canonniers, & trois Ingénieurs. Quarante Bâtimens ſuivoient, chargez de toute ſorte de Proviſions de Guerre & de Bouche, & de deux mille Chevaux. On avoit pourvu juſqu'aux Equipages des Chevaux & des Hommes, & on avoit embarqué douze mille Fers de Cheval, ſix mille Selles, & autant de Brides, & des Souliers pour vingt-ſix mille Hommes. On n'avoit pas oublié le Canon, dont il y avoit dix-neuf piéces qu'on devoit débarquer. Ce Convoi étoit eſcorté par douze Vaiſſeaux de Guerre, ſous la conduite du Chevalier de Neſmond, qui débarqua le 18. de Mai comme je viens de dire, à Limmerick, où il fut reçu avec des acclamations de triomphe de la Bourgeoiſie, & de la Garniſon

1691.

Le Débarquement ſe fait à Limmerick.

1691. ſon. Mais une choſe manquoit à un ſi beau ſecours pour triompher : c'étoit la fortune du Roi qui l'envoioit, toûjours obſtinée à ne point ſuivre ſes Etendarts en Irlande, entrainée par celle du Roi Jaques qui venoit toûjours tout gâter : comme nous l'allons voir.

Le Roi Guillaume en partant d'Irlande avoit laiſſé de bons ordres, de bonnes Troupes, & d'habiles Officiers, dont le Général Ginkel avoit le principal Commandement. Il ne s'étonna point du Débarquement des François, ni des proviſions arrivées à Limmerick, & ne laiſſa pas d'en réſoudre le Siége : mais il voulut faire auparavant celui d'Athlone. C'eſt une Place dans la Connacie, dans le Comté de Roſcomen, ſituée ſur le Shanon qui paſſe au milieu de la Ville, dont il fait comme deux parties : l'une qui eſt à l'Orient de la Riviére, ſe nomme *Athlone Angloiſe*, & l'autre qui eſt à l'Occident, *Athlone Irlandoiſe*. Le Général Ginkel, après avoir pris Baltimore, qu'il trouvoit ſur ſon chemin, vint mettre le Siége devant Athlone. Il n'eut pas beaucoup de peine à réduire l'Athlone

Siége d'Athlone.

lone Angloiſe, qui n'étant que foi- 1691.
blement fortifiée fit peu de réſiſtance & ſe rendit le 29. de Juin. L'Athlone Irlandoiſe ſe défendit mieux, parce qu'elle avoit un aſſez bon Château & une Garniſon ſuffiſante. Les Aſſiégez ne tinrent pourtant que quelques jours. Les Batteries aiant été dreſſées le 2. de Juillet, on bombarda le Château, & on battit la Ville avec tant de furie, que le 7. tout ſe trouva diſpoſé pour l'Aſſaut. Deux Sorties des Ennemis le retardérent, & obligérent même le Général Anglois à chercher un gué pour faire paſſer le Shanon à ſes Troupes, afin de donner l'Aſſaut, après avoir paſſé la Riviére par le gué & à la nage, n'aiant pu la paſſer ſur le Pont que les Ennemis avoient ruiné par leurs Sorties. Cela ſe fit le 10. à quatre heures après midi. Les Grenadiers entrérent les premiers dans l'eau qu'ils avoient juſque ſous les aiſſelles, & quoi qu'obligez de porter leurs mouſquets & leurs Grenades ſur la tête, ils gagnérent courageuſement l'autre Bord. Comme les Bombes & les Canons avoient fait la Brêche, ils s'y avancérent, & jettérent

1691. térent de là leurs Grenades, dont les Irlandois furent ſi épouvantez qu'ils abandonnérent leur Poſte. Ils portérent la fraïeur & la confuſion par tout : en moins d'une heure la Place fut emportée : on paſſa au fil de l'Epée tous ceux qui firent quelque réſiſtance : plus de mille perdirent la vie, & trois cents furent faits Priſonniers. Cette Conquête mérita à Ginkel le titre de *Comte d'Athlone*, dont il fut honoré par le Roi Guillaume.

Réduction de la Place.

Siége de Limmerick.

Le Général victorieux ne s'arrêta pas en ſi beau chemin : ſon but étoit la priſe de Limmerick. Il y marcha le 20. aiant fait paſſer le Shanon à ſon Armée ſur le Pont qu'on avoit réparé, & vint camper à cinq milles au de là d'Athlone : le lendemain il continua ſa marche, & s'avança juſqu'à la Riviére du Suc, prenant ſon chemin à la gauche de Balinaſſo. C'eſt où l'attendoit St. Ruth, poſté à trois milles de là très avantageuſement, dans la réſolution de lui diſputer le paſſage. Son Armée avoit devant elle deux Marais : l'Infanterie occupoit à la gauche les ruines d'un Château, & à la droite elle étoit

étoit fortifiée par divers Retranchemens. Son Général, réſolu de vaincre ou de mourir, la rangea en Bataille à l'aproche des Ennemis, & l'exhortant à la même réſolution, il fit confeſſer les Soldats, leur déclarant qu'il n'y avoit de ſalut que dans le gain de la Bataille, & que pour leur ôter les moiens de le chercher dans la fuite, il avoit fait rompre les Ponts qu'ils avoient derriére eux. Une Armée ſi bien poſtée, & plus forte de huit mille Hommes que l'Angloiſe, commandée d'ailleurs par un Général François, qui n'étoit pas moins brave que cruel, aſſiſté de Sarsfield, Général Irlandois, qui n'avoit pas moins de valeur, ſembloit devoir eſpérer un plus heureux ſuccès qu'elle n'en eut. Mais le courage des Soldats n'égala pas celui de leurs Généraux, entre leſquels d'ailleurs il y avoit une meſintelligence, que l'antipathie des deux Nations ne manquoit guére d'exciter. 1691.

Ils laiſſérent paſſer la Riviére du Suc aux Anglois, qui s'avancérent vers eux en bon ordre, & alors la Bataille ſe donna le 22. du mois. Les Anglois aiant paſſé les Marais, attaquérent avec

Combat des deux Armées.

1691. avec vigueur les Irlandois dans leurs Retranchemens, & ces derniers s'y défendirent courageuſement pendant deux heures : mais l'Infanterie aiant plié la premiére, & la Cavalerie l'aiant ſuivie bientôt après, tous prirent la fuite, laiſſant quatre cents Priſonniers, trente deux Drapeaux, & douze Etendarts, avec toutes les Proviſions, les Tentes, le Canon, & un nombre prodigieux d'Armes, & d'Uſtenſiles propres à remuer la terre, pour faire des Siéges, & les Retranchemens de leur Camp : deſorte que ce fut une Victoire complete pour le Général Ginkel. On dit qu'il en fut principalement redevable à la mort de St. Ruth, emporté d'un Boulet de Canon, comme l'avoit été, dit-on, le Vicomte de Turenne, ſur le point qu'il ſe préparoit à battre les Allemands au de là du Rhin. Mais s'il y a quelque conformité dans la mort de ces deux Généraux, ils ne ſe reſſemblent guére dans le reſte, & le dernier laiſſa en mourant une auſſi belle réputation, que l'autre en laiſſa une odieuſe par ſes cruautez.

Mor de St. Ruth.

Quelque importante que fût cette Victoire, le plus difficile reſtoit encore

core à faire. C'étoit la réduction de Limmerick, qui ſembloit être le Donjon de toute l'Irlande Jacobite. Le Comte de Tyrconel y étoit mort le 24. d'Août de chagrin du mauvais état où il voioit ſon Parti, & toutes les affaires du Roi ſon Maître : mais le Lieutenant-Général d'Uſſone François en avoit pris la Place, & ne témoigna pas moins de réſolution dans la défenſe, que le Général Anglois dans l'attaque d'une Ville qui faiſoit toute l'attention des deux Partis. 1691. Mort de Tyrconel.

Elle fut aſſiégée le 4. de Septembre, après que Gallovvai & Slego, qui ſe trouvérent ſur le chemin, eurent été emportées, & ſe furent renduës au Vainqueur. La Tranchée fut ouverte le 5, & le 9. les Batteries aiant été achevées, on commença à bombarder la Ville & à la canonner. Le 19. il y eut une Brêche ſi conſidérable à la Muraille de la partie qu'on nommoit *Limmerick Anglois*, (cette Ville comme celle d'Athlone étant diviſée en deux,) que cent Hommes y pouvoient paſſer de front. Mais on ſut que les Ennemis avoient fait des Retranchemens au dedans de la Place, qui ſeroient fort meurtriers, Le Siége de Limmerick.

ſi

1691. ſi on entreprenoit de le forcer ; c'eſt ce qui obligea le Général Ginkel à uſer d'un ſtratagême qui lui réüſſit. Il feignit le 25. de Septembre de lever le Siége, & remua effectivement ſon Camp : mais c'étoit pour paſſer le Shanon, afin d'aller charger la Cavalerie Irlandoiſe, qui étoit campée dans le Comté de Clare, & ſerrer Limmerick de ce côte-là. Les Aſſiégez, qui crûrent qu'il ſe retiroit tout de bon, en jettérent des cris d'allégreſſe : mais ils furent bien étonnez, quand ils aperçurent le lendemain l'Armée en Bataille, à un mille de la Ville de l'autre côté du Shanon, qu'elle avoit paſſé ſur un Pont de Batteaux qu'on avoit dreſſé toute la nuit. Le Brigadier Cliffort, qui commandoit quatre Régimens de Dragons, voulut s'opoſer au paſſage des Anglois : mais ſes Dragons lâcherent bientôt le pied, & d'autres Troupes poſtées un peu plus haut, prirent auſſi la fuite dans les Montagnes. Sarsfield, qui s'y étoit retiré avec quatre mille Chevaux, ne s'y crut pas non plus en ſureté, & s'enfuit à Limmerick avec ceux qui le purent ſuivre. Les Anglois les pourſui-

suivirent, & d'Ussone, craignant qu'ils n'entrassent pêle-mêle avec les Fuiards, fit fermer la Porte : il n'y eut que Sarsfield & quelques Officiers, à qui il fit ouvrir le guichet, qui purent entrer. Six cents demeurérent sur la Place, & on fit quatre-vingts Officiers Prisonniers. 1691.

Capitulation de Limmerick.

Les Assiégez, qui du haut de leurs Murailles voioient tout ce carnage, en furent si consternez qu'ils ne pensérent plus qu'à se rendre, quoi que la Garnison fût de quinze mille Hommes. Le 3. d'Octobre ils demandérent une Cessation d'Armes, qui leur fut accordée jusqu'au lendemain, & prolongée encore pour trois jours, afin de pouvoir conférer de la Capitulation avec le Colonel Schelton, & l'y faire comprendre avec ses Troupes, qu'il commandoit dans un lieu un peu éloigné de Limmerick. On travailla cependant aux Articles du Traité, qui ne purent être arrêtez plutôt que le 13. d'Octobre, & le 14. la Ville fut livrée aux Anglois. Ainsi finit la Guerre d'Irlande, dont le Comte de Château-Renaud ramena sur les Vaisseaux de France tous les François, avec les quinze mille Ir-

1691. Irlandois de la Garniſon de Limmerick, en faiſant exécuter la Capitulation (1).

Les Articles en ſont ſinguliers : & il ſemble qu'on lit moins les conditions accordées à une Ville qui ſe rend, que celles qu'elle ſe preſcrit elle-même, & qu'elle force le Vainqueur d'accepter : moins les graces qu'on fait à des Ennemis vaincus, que les d'épouilles dont ſe chargent ces fiers Ennemis qui ne ſe retirent d'un Païs, qu'après en avoir enlevé tout ce qu'ils peuvent emporter avec eux, & à qui on fait un Pont d'or pour en ſortir.

Avant que d'en donner le détail, Il faut ſavoir que cette Ville ſtipuloit l'accord non ſeulement pour elle, mais encore pour toute l'Irlande, qui avoit mis les débris de ſa malheureuſe fortune entre les mains de la France, & que c'étoit elle proprement qui en avoit négocié le Traité, par l'entremiſe de ſon Lieutenant-Général d'Uſſone, & qui le fit exécuter, diſent ſes Annales (2), par le Comte de Château-Renaud.

I.

(1) *Selon les Faſtes de Loüis le Grand.*
(2) *Voïez les Faſtes de Loüis le Grand.*

I. « Il étoit permis à toute ſorte de perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles fuſſent, qui voudroient ſortir du Roiaume d'Irlande, de ſe retirer en France ou dans les autres lieux qu'ils ſouhaiteroient avec leurs Familles, Meubles, Argent, Vaiſſelle d'argent, leurs Joiaux & leurs Papiers. « 1691. Articles de la Capitulation.

II. « Que les Officiers Généraux, Colonels, & généralement tous les Officiers tant de Cavalerie que d'Infanterie & de Dragons, Gardes Du Corps, Cavaliers, Dragons & Soldats quels qu'ils puiſſent être, & en quelque lieu qu'ils fuſſent en Garniſon, & même les Raperies, qui voudroient paſſer en France, auroient la liberté de s'embarquer dans les lieux où ſeront les Vaiſſeaux pour les tranſporter, ſans qu'il leur ſoit donné aucun empêchement ni directement ni indirectement. «

III. « Que la même permiſſion ſera accordée à tous les Officiers François, & à tous les Etrangers qui ſont en Irlande, ſoit dans le Commerce, ſoit dans les Troupes, pour pouvoir s'embarquer avec

« tous

1691. » tous leurs Chevaux, Equipages, » Argent, Vaiſelle d'argent, & tous » leurs Effets. »

IV. » Que pour faciliter l'Embar- » quement, le Général Ginkel four- » nira cinquante Vaiſſeaux du port » de deux cents Tonneaux chacun, » qui ſeront pourvûs de tous les Vi- » vres néceſſaires pour être conduits » en France, & débarquer, ſoit à » Breſt, ou à Nantes, ou ailleurs » ſur les Côtes de Bretagne. »

V. » Que toutes les Troupes Ir- » landoiſes, qui ſont en Garniſon » dans quelques lieux d'Irlande que » ce ſoit, en ſortiront avec leurs » Armes, Bagage, Bale en bouche, » Mêche allumée par les deux » bouts, Tambour battant, Enſei- » gnes déploiées, & les Munitions » de Guerre & de Bouche qui ſeront » dans les Places qu'ils abandonne- » ront. »

VI. » Qu'on aura la liberté d'em- » barquer juſqu'à neuf cents Che- » veaux pour les Gardes, & trois » cents pour les Officiers tant de Ca- » valerie que d'Infanterie. »

VII. » Qu'on aura ſoin de four- » nir aux Malades & aux Bleſſez, obli-

» gez

„ gez de reſter, les médicamens & 1691.
„ les ſecours dont ils auront beſoin
„ juſqu'à leur guériſon, enſuite de
„ laquelle on leur donnera des Vaiſ-
„ ſeaux & des Vivres pour les tranſ-
„ porter en France.„

VIII. „ Que ceux qui voudront
„ paſſer en France, n'en pourront
„ être empêchez pour dettes, ni
„ leurs Equipages ſaiſis.„

IX. „ En conſidération du pré-
„ ſent Traité, les deux Villes de
„ Limmerick ſeront remiſes au Gé-
„ néral Ginkel, & la Garniſon en
„ ſortira avec les mêmes marques
„ d'honneur, accordées ci-deſſus à
„ celles des autres Villes, qui ſeront
„ pareillement renduës aux An-
„ glois.„

Je ne parle point des autres Arti-cles ſtipulez pour l'obſervation & la ſureté du Traité, tant à l'égard de l'évacuation des Places, que du tranſport des Troupes hors du Royaume. Je ne crois pas qu'on ait jamais oüi parler d'une telle Capitulation, & la France qui l'avoit négociée avoit raiſon de s'en aplaudir: mais l'Angleterre n'en avoit pas moins, de ſe voir par là exempte de tenir des Armées

1691. par Mer & par Terre, dans un Royaume toûjours prêt à recevoir dans ſes Ports & dans ſes Villes, les Troupes que le Roi Jaques, aidé de la France, y feroit paſſer, & qui y trouveroient des Hommes & des Places pour les recevoir.

C'eſt trop long-temps parler de Guerre. Je crains que la narration n'en ſoit ennuieuſe, & n'ait plus l'air de ces Romans, qui font paſſer & repaſſer la Mer à leurs Héros, & qui les ménent de Victoire en Victoire, & de Conquête en Conquête d'un bout du Monde à l'autre, que d'une ne veritable Hiſtoire. J'ai pourtant raporté ſimplement les Evénemens, ſur la foi des Mémoires & des Annales les plus fideles : j'ai evité les minuties, & j'ai abregé le récit des Faits les plus importans, autant que le j'ai pû; ſans faire tort à l'Hiſtoire, qni ne doit pas ſuprimer les principales circonſtances. J'ai raporté les Guerres de cette année dans l'ordre qu'elles ont été faites, tant à l'égard des tems que des lieux, ſans entrecouper la deſcription de l'une par celle de l'autre, & j'ai laiſſé en arriére les Affaires Civiles & Politiques du Royaume,

me, dont je vais donner la relation, pour achever l'année 1691. 1691.

Je commencerai par la dispute qu'avoit la France (1) avec le Pape Innocent XII. en reprenant la narration que j'en ai finie à la mort d'Alexandre VIII (2). Elle arriva, comme je l'ai dit, le 1. de Février, & le 30. de Janvier il fit apeller les douze Cardinaux de la Congregation établie pour régler les differens de la Cour de Rome avec la Cour de France, & s'étant rendus auprès de Sa Sainteté, il fit lire la Bulle qui avoit été dressée dès le 4. du mois d'Août passé, qui casse les Propositions avancées par les Prélats de France en 1682. comme injurieuses au St. Siége, avec tout ce qui avoit été fait en conséquence. „ Il n'avoit pu voir, „ disoit-il, dans cette Bulle, sans un „ sensible déplaisir, ce que quelques-„ uns des Prélats & autres Ecclesiastiques avoient résolu dans l'Assemblée du Clergé de France, tenuë à „ Paris en 1682. contre l'Autorité „ du Pape & l'Eglise Catholique au „ sujet de la Régale, & les quatre „ Pro-

Bulle d'Alexandre VIII. contre les Prélats de l'Assemblée de 1682.

(1) *Voyez les Fastes de Loüis le Grand, le Mercure Historique & Politique.*

(2) *Voyez ci-dessus pag. 393. & suiv.*

1691. „ Propoſitions concernant l'Autorité
„ de l'Egliſe, de même que tous les
„ Mandemens, Arrêts, Déclarations,
„ Edits faits en conſéquence, tant
„ par le Clergé, que par les Tribu-
„ naux & Puiſſances Séculieres ; Qu'il
„ avoit toûjours ſoupiré aprés un
„ heureux accommodement de ces
„ diſputes, & qu'il n'avoit rien né-
„ gligé de tout ce qui étoit en ſon
„ pouvoir, pour terminer une affaire
„ de cette importance : Qu'enfin
„ aprés une pleine connoiſſance &
„ un mur examen, de ſon propre
„ mouvement il caſſoit & annulloit
„ toutes ces Propoſitions, avec tout
„ ce qui s'en étoit enſuivi & pouvoit
„ s'en enſuivre à l'avenir : Qu'afin
„ que le préſent Bref fût mieux ob-
„ ſervé, & eût plus de force, il déro-
„ geoit à tous Droits, Immunitez &
„ Priviléges contraires &c. „

La lecture de la Bulle ayant été faite, il déclara, que s'il ne l'avoit pas fait publier de ce temps-là, c'étoit parce qu'il avoit toûjours eſpéré de trouver quelque moyen de terminer tous les differens, & de faire entendre raiſon au Roi Trés-Chrétien. C'étoit parler en Maître : mais

il

il avoit à faire à un Roi qui ne reconnoïſſoit pas cette ſupériorité, & qui ſavoit maintenir la ſienne dans l'Etat & dans l'Egliſe, dont il prétendoit ſoutenir les Libertez. 1693.

On voit par la Bulle & par les diſcours du Pape, quelle étoit ſa politique dans les eſpérances qu'il donnoit aux Miniſtres du Roi d'un accommodement, où les deux Parties puſſent trouver leur compte. A parler ſincérement il n'avoit point d'autre intention, que d'obtenir ſes fins, & d'obliger le Roi & le Clergé de France à y donner les mains, après les avoir laſſez par toutes ſes remiſes. Tel eſt l'eſprit de la Cour de Rome, que nous verrons paſſer de ce Pontife à ſon Succeſſeur : & il n'y a qu'une fermeté à toute épreuve qui s'en puiſſe garentir. Tout habile qu'étoit le Roi, il fut trompé long-temps par Alexandre VIII. & ſous de belles aparences ce Pape en obtint preſque tout ce qu'il voulut, ſans que de ſon côté il relâchât rien au ſujet de la Régale, & des Bulles qu'on lui demandoit pour les Eccléſiaſtiques qui avoient aſſiſté à l'Aſſemblée de 1682. Mais il ne put venir à bout de laſſer Politique du Pape.

1691. le Roi, comme il l'avoit prétendu, & Loüis XIV. étoit trop fier pour en être la Dupe. Sa fermeté ne dura pas toûjours.

Reſſentiment du Roi de la conduite du Pape.

Il avoit envoyé le Duc de Chaulnes à Rome en qualité d'Ambaſſadeur, pour avoir ſoin des interêts de la France dans le Conclave où ce Pape fut élu ; & s'il y étoit reſté depuis, ce n'étoit ni ſon intention ni celle de la Cour qu'il y reſtât plus long-temps, lors qu'on voit les chicanes dont on éludoit la demande des Bulles pour les Evêques François. Son rapel fut réſolu tout de bon après la Bulle du 4. d'Août, dont je viens de parler, qui ne fut pas ignorée à Paris, quelque ſoin qu'on prît à Rome de la cacher. Le Roi voyant alors que tous les moyens d'accommodement propoſez étoient inutiles, & que tout ſe diſpoſoit à la rupture avec le St. Siége, ne voulut pas être prévenu, & rapella ſon Ambaſſadeur, avant que la Bulle eût été publiée : mais la mort du Pape, qui arriva bientôt aprés, le fit reſter à Rome pour veiller à l'élection du Succeſſeur.

Le Roi avoit fait dire au Nonce d'Ale-

d'Alexandre VIII. par le Marquis de Croiſſi, Secretaire d'Etat, que ſi les Bulles n'étoient pas accordées avant les Fêtes de Paques, il rétabliroit la Pragmatique Sanction, abolie par le Concordat paſſé entre Leon X. & François I. On ne pouvoit faire de menace plus capable d'intimider le Pape, ni ayant point de meilleur rempart contre les entrepriſes de la Cour de Rome: & l'on ſait avec quelle répugnance le Parlement de Paris acquieſça à la Verification du Concordat. Mais ſoit qu'Alexandre VIII. fût bien ſûr que la menace ne ſeroit point exécutée, ou qu'il voulût montrer ſa fierté, il ſe contenta de ſuſpendre la Bulle pendant ſix mois, & ne voulut pas mourir avant qu'elle fût publiée. 1691.

Il menace le Pape de rétablir la Pragmatique Sanction.

On ſe flatoit cependant en France de voir le rétabliſſement de la Pragmatique, & on y étoit, diſoit-on, d'autant mieux fondé, qu'elle eſt toute puiſée dans les Décrets du Concile de Baſle: Concile à la verité peu agréable aux Papes, dont il réprime les entrepriſes, mais par la même raiſon fort reſpecté en France, dont

La France en ſouhaite le rétabliſſement.

1691. l'Hiſtorien (1) traite de *Sainte*, l'Aſſemblée des Peres qui le compoſoient. Il eſt vrai qu'il n'y eut jamais de parfaite intelligence entre eux & le Pape Eugene IV. parce que, dit le même Hiſtorien, les Peres ſoutenoient fortement cette ancienne Regle, *Que le Concile eſt au deſſus des Papes* : & c'eſt auſſi l'opinion conſtante de l'Egliſe Gallicane, & la Déciſion formelle de l'Aſſemblée de 1682. On continuoit de s'aplaudir en France là-deſſus. Si le Roi, diſoit-on, eſt une fois ſorti à ſon honneur des grandes affaires qu'il a préſentement ſur les bras, & que le Pape s'obſtine à refuſer les Bulles qu'on lui demande, on verra caſſer le Concordat, & toutes ſes ſuites, & établir en France des Regles toutes contraires, par leſquelles les meilleures ſources, d'où le St. Siége tire des ſommes ſi conſiderables de l'argent de France, ſeront entiérement bouchées. C'étoit des raiſonnemens en l'air : la France eſt trop attachée au Siége de Rome, pour en venir à une rupture ouverte, & les Papes ſavent trop bien ce qui leur en couteroit, ſi

(1) *Mezerai.*

si cette Couronne prenoit une telle résolution, pour n'user pas de complaisance dans l'extrêmité. Les deux Cours continuérent donc après la mort d'Alexandre VIII. leurs Négociations & leurs intrigues. 1691.

Intrigues pour l'élection du Pape.

Il y eut cinq mois & demi de Vacance, tant il y eut de brigues dans le Conclave. Je ne parlerai que de celles de la France pour l'élection d'un Pape, qui se montra bien intentionné au sujet des Bulles : & c'est ce qui fut ménagé par le Duc de Chaulnes, mais sans succès. Les Cardinaux François cependant, & cet Ambassadeur s'expliquérent hautement dans le Conclave du mois d'Avril, se croïant assurez de plus du tiers des voix. Ils demandérent que le Sacré Collége, avant que d'élire un Pape, fît raison au Roi de tous les sujets de plainte qu'il pouvoit former très-justement contre les deux derniers deux Pontifes. Le Sacré Collége en fut étourdi : mais il revint de son étonnement, & chacun alla à son but. Dans la suite, comme ils virent que les suffrages tournoient du côté du Cardinal Pignatelli, ils lui firent la proposition à

1691. lui-même : mais il garda le ſilence, ce qu'ils prirent pour un refus. Ils revinrent de ce ſentiment, trompez par la Cabale qui vouloit élire ce Cardinal. Ils ne croïoient pourtant pas qu'on allât ſi vîte à ſon exaltation. Elle ſe fit dès le lendemain de la Conférence qu'ils avoient euë avec ſes Partiſans, ſans qu'ils puſſent la faire différer ſeulement trois jours, qu'ils demandérent pour ſe déterminer. Ainſi le 12. de Juillet Pignatelli fut élu Pape, annoncé au Peuple, & publié par les décharges du Canon du Château Saint Ange, & par le ſon des Cloches. Il prit le nom d'*Innocent XII.* en mémoire d'Innocent XI. qui l'avoit élevé au Cardinalat. Nous verrons ſous ſon Pontificat les différens des deux Cours terminez (1), à la ſatisfaction de celle de Rome, beaucoup plus qu'à l'avantage de celle de France.

Election d'Innocent XII.

Nous avons vû au commencement de l'année 1689. la Création de ſoixante & dix (2) Chevaliers de l'Ordre : le Roi donna au commencement de celle-ci le Cordon bleu au Ma-

(1) *En 1693.*

(2) *D'autres diſent ſoixante-quatorze.*

Maréchal d'Humiéres (1), au Comte de Maulevrier Colbert, au Comte de Montal, & au Marquis de Chazeron. 1691.

La Cour étoit toûjours partagée entre les affaires & les plaiſirs, & on n'étoit pas tellement occupé des ſoins de la Guerre, qu'on oubliât les galanteries & les divertiſſemens. Le Théatre donnoit tous les jours quelque Piéce nouvelle, & on repréſenta une Comédie qui avoit pour titre, *le Carnaval de Veniſe*. On y tournoit en ridicule l'entrevûë qui ſe fit là en 1687. des Princes qui s'y étoient rendus ſous prétexte du Carnaval, mais en effet pour faire une Ligue contre la France: comme je l'ai raporté en ſon ordre. L'Electeur de Baviére & le Duc de Savoïe en étoient les Chefs, & la Comédie Françoiſe les joua avec toute la licence que ſe donne le Théatre, & peut-être avec trop peu d'égard pour leur dignité. C'eſt ainſi que la France jouoit ſur le Théatre de Paris, ceux qui l'avoient voulu jouer au Carnaval de Veniſe. Carnaval de Veniſe. Comédie.

On ne s'occupoit pas ſeulement des affaires & des plaiſirs qui ſe préſen- Dévotion de la Cour.

(1) Voïez les Auteurs ci-deſſus.

1691. ſentoient tour à tour : la Dévotion étoit encore de la partie, & à l'exemple du Roi, à qui la Marquiſe de Maintenont l'avoit inſpirée, on affectoit pour faire ſa Cour de contrefaire l'homme de bien, & on s'empreſſoit de paroître tel aux yeux du Prince. C'étoit une étrange mélange que celui d'une telle Religion, avec le luxe & la débauche, qui ne vouloient rien perdre, & qui conſerverent toûjours leurs places & leurs heures favorites. Les Exercices de pieté, diſoit-on, ſervent à ſanctifier les divertiſſemens, & ceux-ci à leur tour raniment & réchauffent la pieté, qui ſe rallentiroit, ſi elle étoit perpetuelle. Je ne ſçai ſi le Chriſtianiſme s'accommoderoit d'une telle Morale; mais le monde ſe fait une Religion à ſa mode, & croit qu'il peut ſe partager entre une mortification de quelques momens, & des journées entiéres de divertiſſemens.

Edits Burſaux,

Les grandes dépenſes que la Guerre coutoit à la France, donnérent lieu aux Edits Burſaux pour avoir de l'argent. Il y en eut un cette année au mois d'Avril, qui ſuprimoit les Elections des Syndics & Jurez de tous les Corps

Corps des Métiers généralement dans tout le Roïaume, & qui les érigoit en Charges dont le prix étoit fixé, & on faiſoit état que la vente de ces Charges produiroit quinze millions : Fâcheuſe reſource cependant, & qui ne peut être excuſée que par les preſſantes néceſſitez de la Couronne. On ne pouvoit douter que cet Edit ne fût préjudiciable au Commerce, & ne jettât les Artiſans dans un grand deſordre, par l'injuſtice qu'exerceroient les acheteurs des Charges, pour être rembourſez de ce qu'elles leur auroient couté, & pour ſe dédommager aux dépens des Particuliers en recevant dans les Corps, non les plus habiles, mais les plus libéraux à leur égard. Mais il y a toûjours en de ſemblables cas quelque choſe de fâcheux, & même d'injuſté, qui eſt compenſé par l'utilité publique : les Particuliers ſouffrent, & le Prince pourvoit aux beſoins de l'Etat, qui doivent marcher avant tous les autres. 1691.

Je dis la même choſe de pluſieurs autres Edits qui ſuivirent celui-là, & entre les autres de la Création de ſoixante nouvelles Charges de Secré-

1691. taires du Roi, & de Préſidens dans les Chambres du Châtelet. Encore une fois ce furent les ſuites d'une Guerre, où la France avoit preſque toutes les Puiſſances de l'Europe à combattre, & à quoi elle ne pouvoit fournir ſans des ſecours extraordinaires, pour remplir les Coffres du Roi, en épuiſant les bourſes de ſes Sujets.

Mort du Marquis de Louvois.

Le Marquis de Louvois mourut le 16. de Juillet fort ſubitement. S'étant trouvé mal dans la Chambre du Roi, il ſe retira pour ſe faire ſaigner: ne ſe ſentant point ſoulagé par la ſaignée d'un bras, il voulut être encore ſaigné de l'autre, & mourut dans l'operation. Le bruit courut, mais ſans fondement, qu'il avoit été empoiſonné: préjugé ordinaire du Peuple au ſujet de la mort des perſonnes extraordinaires, qu'il s'imagine ne pouvoir mourir de mort naturelle. Il n'y avoit cependant rien de ſuprenant dans celle de ce Miniſtre, homme gros & replet, & qui peut avoir été ſuffoqué par la graiſſe, ſans que le poiſon s'en mêlât. Quoi qu'il en ſoit, il mourut âgé de cinquante & un an, & laiſſa un grand nombre de belles Charges, des richeſſes immenſes, &

des

FRANCOIS MICHEL
DE TELLIER, *Marquis*
de Louvois

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" NAPOLI

des Enfans qui n'avoient pas ſes talens. Auſſi n'y eut-il que le ſecond, connu ſous le nom de *Barbeſieux*, qui lui ſucceda à la Charge de Secretaire d'Etat, dont il avoit obtenu la Survivance. Ses autres Charges furent diſtribuées à divers Favoris, à la réſerve de celle de la Maîtriſe des Poſtes (1), qui fut venduë quarante millions (2) au profit du Roi. C'eſt encore un problême s'il rendit de plus grands ſervices, ou cauſa de plus grands préjudices au Roï. A ne regarder que ſon zele, il n'y a jamais eu de Miniſtre plus dévoué : mais s'il fut l'auteur de toutes les Guerres du Roïaume, comme on l'en accuſe, il ne fut pas moins pernicieux : & il s'étudia moins à procurer la gloire de ſon Maître, qu'à en flatter l'ambition, pour ſatisfaire en même tems à la ſienne & à ſon propre interêt. Il fut à la verité laborieux, infatigable, tout apliqué aux grandes entrepriſes : mais n'étant pas toûjours juſtes, elles lui ont attiré moins d'éloges, que de haine & de blâme de la part de ſa Nation & des Etrangers. Auſſi

1691.

Ses bonnes & ſes mauvaiſes qualitez.

(1) Voïez *les Memoires du M. D. L. F. & les Auteurs ci-deſſus.*

(2) *Ou dont le bail ſe fit ſur ce pied là.*

1691. Auſſi ne ménageoit-il perſonne, fier aux plus grands, dur à tout le monde, & qui vouloit que tout pliât ſous ſes ordres, comme ſous ceux de ſon Maître : *D'une ame d'ailleurs peu élevée*, dit l'Auteur qui en donne le portrait (1) *mais tyrannique*, quoi qu'il eût des talens peu propres à ſoûtenir le poids des affaires. Un Miniſtre de ce caractere ne pouvoit pas être fort régrêté, ni du Peuple qui lui imputoit ſa miſére, cauſée par les Guerres qu'il prenoit ſoin d'entretenir, ni de la Nobleſſe qu'il fouloit, pour ainſi dire, aux pieds, ni des gens de Guerre qu'il traitoit avec une hauteur qui l'en faiſoit plus haïr que reſpecter. Il ſemble que le Roi lui-même commençât à s'en laſſer : il lui reprocha au moins les cruautez exercées dans le Palatinat (2), & l'accuſa de les lui avoir fait commettre : *Cruautez*, dit l'Auteur, (3) qui les raporte, *qui inſpirérent de l'horreur à toute l'Europe contre le Roi & contre toute la Nation* : mais qu'on devoit imputer à ce furieux Miniſtre. On l'accuſa encore d'avoir été cauſe de

(1) *La M. D. L. F.* (2) Voïez ci-deſſus page 94.
(3) Voïez les *Mémoires de M. D. L. F.*

de la Guerre de Piémont, & d'avoir empêché un Seigneur Piémontois de parler au Roi, à qui il venoit offrir la carte blanche. Auſſi le Roi ne fit paroître aucun chagrin de ſa mort, & on ne s'en aperçût ni dans le Conſeil, ni dans les Armées. Tout alla ſon train dans la ſuite comme auparavant, & l'ombre du Favori aïant diſparu, les vertus du Roi parurent dans tout leur jour. On vit mieux que jamais, que s'il avoit beſoin de Miniſtres pour le ſoulager, il n'en avoit pas beſoin pour le conduire: qu'il ſavoit gouverner par lui-même, & qu'il avoit plus de part à tout ce qui ſe faiſoit ſous ſon Regne, qu'aucun de ſes Miniſtres. 1691.

C'eſt ce qu'il fit voir peu de jours aprés, dans le grand Conſeil qui ſe tint à Verſailles le 25. de Juillet. Il y fit un long Diſcours ſur l'état de ſes Finances, ſur les affaires de la Marine, & ſur les Négociations Etrangéres. Il entra ſur tous ces points dans un détail qui fit connoître ſa ſuffiſance, & qu'il n'ignoroit rien du dedans, ni du dehors de ſon Roïaume. Le Dauphin ſe trouva dans cette Aſſemblée, & s'adreſſant à lui, il lui dit,

Beau diſcours du Roi dans ſon Conſeil, en parlant au Dauphin.

1691. dit, „ Qu'un Prince ne pouvoit ja-
„ mais acquérir de gloire, ni rien
„ faire de grand, s'il n'avoit une
„ connoiſſance exacte de toutes les
„ affaires de ſes Etats : Que c'étoit
„ pour l'en inſtruire qu'il vouloit
„ qu'il ſe trouvât dans tous les Con-
„ ſeils, & qu'il pourroit arriver que
„ dans la ſuite il auroit beſoin de ſon
„ ſecours, pour être ſoulagé dans la
„ conduite de ſon Roïaume. „ On n'avoit point encore entendu parler le Roi juſqu'alors au Dauphin en ces termes. On crut qu'il falloit l'imputer à la jalouſie du Marquis de Louvois, & que dans la crainte qu'il avoit euë de l'autorité du jeune Prince, il l'avoit renduë ſuſpecte au Roi lui-même.

Titre de premier Miniſtre.

Je remarquerai en paſſant que le titre de Premier-Miniſtre, que quelques-uns donnent au Marquis de Louvois, ne ſe trouve point parmi ceux dont il fut honoré, & que ce titre ambitieux mourut avec le Cardinal Mazarin, depuis lequel il n'y a point eu de Premier Miniſtre d'Etat. Mais le Vulgaire nomme ainſi celui qu'il voit être le plus accrédité, & avoir le plus de part à la faveur & à la confidence du Prince.

La mort du Marquis de Louvois fut suivie bien-tôt après de celle de François d'Aubusson, Duc de la Feüillade, & ne fut pas moins prompte, attaqué d'apoplexie à quatre heures du matin (1), après s'être couché en bonne santé. Il étoit âgé de soixante-treize ans, qu'il avoit passez dans la faveur du Roi avec éclat, mais avec plus de faste que de sagesse, comme le témoignent les actions que j'en ai raportées, qui alloient quelquefois jusqu'à l'extravagance (2), & qui firent tort aux belles qualitez de l'esprit & du courage, qu'il possédoit d'ailleurs éminemment avec une naissance des plus illustres du Roïaume, puisqu'il, s'il en faut croire l'Histoire d'un de ses Prédecesseurs, Grand Maître de Rhodes (3), la Famille d'Aubusson étoit célebre en France dès le tems de Charlemagne. Celui dont je raporte le décès fut Pair & Maréchal de France, Colonel des Gardes Françoises, & Gouverneur de la Province de Dauphiné. Il mérita ses Emplois par sa bravoure aussi bien que

1691.

Mort du Duc de la Feüillade, & son portrait.

(1) *Le 19. de Septembre.* (2) *Voïez les Mémoire du M. D. L. F. & les Auteurs ci-dessus.*
(3) *Pierre d'Aubusson. L'Histoire est écrite par le Pere Bouhours.*

1691. que par l'amour qu'il eut pour le Roi, qui donna au Fils le Gouvernement qu'avoit eu le Pere, en conſidération des marques d'affection qu'il en avoit reçûës, & peut-être auſſi en faveur de la Marquiſe de Maintenont, dont le jeune Duc épouſa ſa Niéce (1). La Charge de Colonel du Régiment des Gardes Françoiſes fut donnée au Marquis de Boufflers; mais il s'obligea de païer au jeune Duc deux cens ſoixante & dix mille livres, pour le Brevet de retenuë que le Pere avoit ſur cette belle Charge.

(1) *Mademoiſelle d'Aubigny.*

TABLE DES MATIERES,

contenuës dans le V. Tome de

L'HISTOIRE DE FRANCE

ſous le Regne de

LOUIS XIV.

A.

ACadémies *de Gardes-Marine & de Cadets inſtituées en France.* 92. *Condition requiſe pour y être reçû.* 93.

Alexandre VIII. (*Le Pape*) *Le Roi de France lui rend Avignon, & ſuſpend la querelle pour les Franchiſes.* 320. *Se brouille avec le Roi ſur d'autres choſes plus importantes.* 392. *Moïens d'accommodement propoſez.* 393. *Sa mort, qui laiſſa l'accomodement imparfait.* 395. *Avant ſa mort il avoit dreſſé une Bulle contre les Prélats de l'Aſſemblée de* 1682. *Contenu de cette Bulle.* 459. & 460. *Raiſons pour leſquelles il en différa la Publication.* 460. Innocent XII. *lui ſuccede.* 466. *Voïez* Innocent XII.

Algér *bombardé.* 97. *Bombardé une ſeconde fois.* 101.

Algériens (*les*) *envoïent des Ambaſſadeurs pour demander la Paix.* 165. *Bombardez par le Maréchal* d'Eſtrées. 244. *S'humilient & demandent la Paix.* 245. *Sont battus par les Armateurs François.* 314.

Ambletuſe, *Port de Mer ſur la Manche : Singularité qu'on en dit.* 37.
Angleterre (*Révolution d'*) 256. *Ce qui y donna lieu.* 258. *Voïez auſſi* Jaques II.
Anglois (*les*) *s'emparent de St. Chriſtophle.* 385.
Anjou (*le Duc d'*) *ſecond Fils du Dauphin, ſa naiſſance.* 101.
Année 1680. *Ses Evénemens renfermez* depuis la page 13. juſqu'à la 59. *Ceux de l'année* 1681. depuis la page 59. juſqu'à la 74. *Ceux de l'année* 1682. depuis la page 74. juſqu'à la 99. *Ceux de l'année* 1683. depuis la page 99. juſqu'à la 150. *Ceux de l'année* 1684. depuis la page 150. juſquà la 168. *Ceux de l'année* 1685. depuis la page 168. juſqu'à la 198. *Ceux de l'année* 1686. depuis la page 198. juſqu'à la 212. *Ceux de l'année* 1687. depuis la page 212. juſqu'à la 226. *Ceux de l'année* 1688. depuis la page 226. juſqu'à la 283. *Ceux de l'année* 1689. depuis la page 283. juſqu'à la 321. *Ceux de l'année* 1690. depuis la page 321. juſqu'à la 396. *Récapitulation des Evénemens de cette année* 397. *Evénemens de l'an* 1691. *contenus* depuis la page 398. juſqu'à la fin *de ce Volume.*
Apartemens *chez le Roi.* 99.
Armée *des Confédérez ſur le Rhin.* 335. *Celle que la France lui opoſe.* 336. *La Campagne finit ſans qu'on entreprît rien de part ni d'autre.* 337.
Aſtorga (*Le Marquis d'*) *vient recevoir la Reine d'Eſpagne au nom du Roi ſon Maître.* 10.
Athlone *Siége de cette Ville.* 446. *Sa réduction.* 448.
Avaux : (*Comte d'*) *ſon Diſcours aux Etats Généraux, & la Lettre du Roi qu'il leur preſente.* 3.

Avignon, *saisi diverses fois par la France, & rendu ensuite.* 243.

B.

BAlie. *C'est ainsi que le Siamois nomment la Langue de leurs Savans.* 199. *Elle a ses regles & ses inflexions comme celle de l'Europe, & ils écrivent aussi de la gauche à la droite.* 199.

Bankok, *Petite Ville de Siam, où les François furent assiégez avec leur Général.* 237. *Leur bravoure à se défendre, leur fait obtenir une Capitulation honorable, & la liberté de retourner en France.* 237.

Barcelône : *Bombardement de cette Place.* 441. *Et de plusieurs autres Villes d'Espagne.* 443.

Baviére (*l'Electeur de*) *sollicité d'entrer dans une étroite Alliance avec la France, à quelles conditions & dans quelles vûës.* 54. & 55. *Ces sollicitations n'ont point d'effet, & pourquoi.* 55. & 56. *Il se distingue dans la Bataille contre les Turcs qui assiégeoient Vienne.* 131.

Beauvilliers (*le Duc de*) *Gouverneur des trois Enfans de France.* 315.

Bénédictins (*les*) *s'emparent des Cures, & en abusent.* 201. *Réglemens faits contre eux pour ce sujet en divers tems, & par divers Conciles.* 202. *Et en dernier lieu par un Edit de Loüis XIV.* 203. & 204.

Berlo (*le Comte de*) *tué à la Bataille de Fleurus.* 339.

Berri : (*Le Duc de*) *sa naissance.* 206.

Bervvik (*Le Duc de*) *laissé en Irlande après le départ de Jaques II. de Tyrconel & Lauzun.* 383.

Boham *engagé au ſervice de Tékéli. Contes qu'on fait de ſes entretiens avec le Roi & le P. de la Chaiſe.* 125.

Boiſſelot *à qui la défenſe de Limmerick avoit été confiée : ce qu'il répond à la ſommation qu'on lui fait de ſe rendre.* 382.

Boine (*La Bataille de la*) *en Irlande.* 372. *Gagnée par le Roi Guillaume.* 375.

Bonne. *Priſe de cette Place par les Confédérez.* 312.

Bordage (*Le Marquis du*) *tué au Siége de Philisbourg.* 278.

Bordeaux, (*Le Parlement de*) *qui avoit été transferé à Condom, rétabli en ſon lieu.* 333.

Boucherat *élu Chancelier de France.* 198.

Bouillon (*La Ducheſſe de*) *accuſée de poiſon brave ſes Juges.* 30.

Bourgogne : (*Le Duc de*) *ſa naiſſance.* 94. *Il épouſe la Fille ainée du Duc de Savoïe.* 152.

Bourgogne : (*La*) *ſes diverſes Révolutions.* 94. & ſuiv.

Brandebourg (*L'Electeur de*) *preſſe l'Empereur d'entendre à la Paix avec la France.* 108. *Sa mort & ſon éloge.* 282.

Brefs. *Trois Brefs du Pape envoïez en France le brouillent avec le Roi.* 71. *Renvoïez à l'examen du Clergé.* 73. *Comment il y procede.* ibid. & ſuiv. *Il prend le Parti du Roi contre le Pape.* 74. *L'Acte qu'il en dreſſe porté au Roi.* 75. *Réglemens qu'il fait ſur le Droit du Pape, & ſur celui des Rois.* 76. *Voïez auſſi* Régale.

Breſt : (*La Ville de*) *ſon Port eſt perfectionné. Le Roi l'a fait fortifier.* 225.

Brinvilliers (*La Marquiſe de*) *grande Empoiſonneuſe ; ſon ſuplice.* 30.

Briſach : *Chambre qui y eſt établie pour les Réünions.* 45. *Voïez* Chambres.
Bulonde, *General François commis au Siége de Coni : Sa faute & ſa diſgrace.* 408. & 409.

C.

CAmpagne *de* 1691. *Abregé de cètte Campagne.* 397. *Les operations en commencerent en Piémont.* 398.
Carmagnole. *Siége & priſe de cette Place.* 405. & 406. *Repriſe ſur les François par le Prince Eugene.* 412.
Carnaval de Veniſe, *Comedie joüée à Paris.* 467.
Carouſel *à Verſailles.* 178. *Autre Carouſel.* 205.
Caſal *ſe ſoumet à la France, & reçoit ſes Troupes pour Garniſon.* 60. & 69. *Quelles en furent les ſuites.* 69. & ſuiv.
Catinat : *ſes exploits en Piémont.* 399. & ſuiv. *Il aſſiége Montmelian en Savoye.* 412. *Et l'emporte.* 414.
Cévénes, (*Troubles dans les*) *dans le Dauphiné & le Vivarais.* 149.
Chambres *de Mets & de Briſach érigées par Loüis XIV.* 45. *Origine & deſſein de cette érection.* 46. & 47.
Chancellier (*le*) *de France : ſes paroles en ſcellant l'Edit revocatif de celui de Nantes.* 194. *Sa mort & ſes qualitez perſonnolles*, ib. *Boucherat lui ſuccede.* 198.
Charlemont *cédé à la France par l'Eſpagne.* 33.
Charles-Quint *après avoir gagné la Bataille de Pavie, où il fit Priſonnier François I. ne voulut pas qu'on en fit des feux de joïe.* 380.
Charles II. *Roi d'Eſpagne, envoïe un Ambaſſadeur*

en France, pour demander en Mariage la Fille aînée de Monsieur. 7. *Les conditions du Mariage reglées, la Célebration s'en fait.* ib. &8. *Compassion & liberalitez de ce Roi pour les Habitans de Barcelône ruinez par les Bombes de la* France. 442.

Charles II. *Roi d'Angleterre, sollicité d'être Médiateur de la Paix, refuse de l'être.* 108. & 135.

Chiney, *cédé au Roi de France, & ses prétentions en conséquence.* 16.

Choiseul, *Capitaine François Prisonnier à Alger, sauvé d'un suplice affreux par la générosité d'un Capitaine Turc.* 106.

Colbert, *Controlleur-Général, sa mort & son éloge, son aplication, ses richesses.* 123.

Colbert-Croissi, *Branche Collatérale du Controlleur-Général.* 124.

Comête *extraordinaire : ce qu'on pense de ces Phénoménes.* 57.

Coni *assiégé.* 406. *Le Siége échouë.* 408.

Conti (*Les deux jeunes Princes de*) *se signalent à la Bataille qui fit lever le Siége de Vienne.* 132.

Cordons Bleus *que fait le Roi.* 466. & 467.

Courtrai. *On y traite de la Paix.* 107. *Siége & prise de cette Place par le Maréchal d'Humiéres.* 141. & 142.

Création *de plusieurs Charges.* 395. & 469.

Créqui (*Le Maréchal de*) *bombarde Luxembourg.* 147.

D.

DAuphin : (*Le*) *Son Mariage avec la Princesse de* Baviere. 34. *Leur entrevuë* 35. *Benediction de ce Mariage.* 36. *Il commande les Armées du Roi*

Roi sur le Rhin. 76. *Passa ce Fleuve, & se rend maître de plusieurs Places.* 277. *Beau discours que le Roi lui adresse.* 473.

Dauphine, (*Mort de la*) *& son éloge.* 334.

Dauphiné. *On y persécute.* 83. *Troubles excitez dans cette Province.* 149.

Dévotion *de la Cour de France, moïen de sanctifier les divertissemens.* 468.

Deux-Ports (*Le Duché des*) *prétendu par la France, en vertu de quoi.* 49.

Diettes(*Lenteur des*) *tenuës pour la Paix.* 109. & suiv.

Dragonnade *en Poitou.* 82. *en Languedoc, en Dauphiné & à Orange.* 83.

Droit François : (*Le*) *Chaire établie à Paris pour l'enseigner.* 58.

Du Quesne (*Le Marquis*) *ses exploits contre les Tripolins.* 60. & 61. *Bombarde Alger.* 97. & 101. *Quantité d'Esclaves Chrêtiens qu'il délivre.* 103. *L'état déplorable où il réduit les Algériens, les oblige d'envoïer des Ambassadeurs à Paris pour demander la Paix.* 107. *Il bombarde aussi Gênes.* 157.

E.

EDit *qui autorise les Enfans de sept ans à faire choix d'une Religion.* 79.

Edits *Bursaux qui accablent le Peuple.* 305. 468. & 469. *Autre Edit pour faire porter la Vaisselle d'argent à la Monnoye.* 324.

Election & Postulation. *On ne peut parvenir à l'Archevêché de Cologne que par l'une ou l'autre de ces deux voïes.* 248. *En quoi elles différent.* ibid.

Emanuel, *Roi de Portugal, met les Juifs au desespoir*

poir en voulant leur ôter leurs Enfans. 80. *Son procedé condamné par l'Evêque de Sylva.* ibid.

Empereur (*L'*) *refuſe la Paix avec la France, aux conditions qu'elle propoſe.* 109. *Les plaintes qu'il fait contre elle.* 110. *Plan ſur lequel il offre de traiter de la Paix.* 111. *Ce que répond là-deſſus l'Ambaſſadeur de France.* 112. *Lettre de l'Empereur aux Etats Generaux pour les mettre dans ſes interêts.* 139.

Empire : (*L'*) *ſon embarras & ſes plaintes au ſujet des Réünions prétenduës par la France* 45.

Enfans illégitimes (*les*) *ne ſont pas reſponſables du crime de ceux qui leur ont donné la vie.* 121.

Eſpagne : (*L'*) *Chicanes que lui fait la France ſur les Réunions.* 44. juſqu'à 55. *Ses Armemens ſur Mer & ſur Terre.* 136. *Ses plaintes contre les entrepriſes de cette Couronne.* 137. & 138. *Sa Déclaration de Guerre contre la France.* 328. *Mort de la Reine d'Eſpagne.* 317. *Triſte état de cette Monarchie.* 437. *Réflexions qu'elle fait elle même là-deſſus.* 438. *Divers avis qu'on propoſe pour y remédier.* ibid. & 439. *Celui qu'on préfére.* 440.

Eſpagnols : *Leur bonne foi dans une affaire de Commerce où la France étoit intereſſée.* 306.

Eſtrées (*Le Comte d'*) *aſſiége Oneli & la prend.* 402. & 403.

Etats Généraux : (*Les*) *Lettre interceptée qui penſa les broüiller avec la France.* 162. *Ne veulent point conſentir à la Levée de ſeize mille Hommes pour ſecourir l'Eſpagne.* 163. *Se contentent d'être Mediateurs, & de procurer une Trêve de 20. ans.* ib. & 164.

Eugene (*Le Prince*) *fait lever le Siége de Coni.* 408. *Aſſiége & reprend Carmagnole.* 410. & 411.

F.

FErialiens : *Hérauts chez les Romains, dont on se servoit pour dénoncer le Guerre, & leur moderation en la dénonçant.* 327.

Feuillade (*Le Maréchal de la*) *éleve une Statuë au Roi, dans la Place des Victoires.* 204. *Ceremonies qu'on y observe vont dans l'excès.* 205. *Mort de ce Maréchal, & son Portrait.* 475.

Feuquiéres : (*Le Marquis de*) *ses Exploits en Piémont.* 398.

Fleurus (*La Bataille de*) *gagnée par la France.* 338. *Valeur de l'Infanterie Hollandoise dans cette Bataille.* 341.

Flottes *d'Angleterre & de Hollande battuës par celle de France.* 365.

Fontange : (*Mademoiselle de*) *nouvelle Maîtresse du Roi.* 120. *Sa mort.* 121.

France (*La*) *ses nouvelles prétentions aprés la Paix de Nimegue.* 15. *Les plaintes qu'on en fait.* 17. & 19. *Ce qu'elle y répond.* 19. & 20. *Elle se plaint à son tour des mauvaises intentions de la Cour de Vienne.* 112. *Tout est ligué contre elle, & elle triomphe de tout.* 286. *Mais ses triomphes l'épuisent, & la font gémir.* 286. & 287. *Ses succès sur la Moselle & sur le Rhin.* 310.

Franchises des Quartiers *à Rome ; ce que c'est.* 215. *Leur origine.* 216. *Atteintes faites à ce Droit par divers Papes.* 217. *Innocent XI. le veut abolir.* 218. *Le Nonce du Pape tâche en vain d'y faire consentir Loüis XIV.* 219. *Fiére réponse qu'il en reçoit.* 220. *Ses bulles pour les abolir avec Excommunication aux Contrevenans quels qu'ils fussent.* 220. & 221.

Frosasque : (*Le Comte de*) *Sa Valeur à défendre Onélie, où il s'étoit jetté après avoir rendu Nice.* 403.
Furstemberg *mis en liberté.* 5. *La reconnoissance qu'il en témoigne à son Liberateur.* 6. *Son frere fait Cardinal à la recommandation du Roi.* 207. *Ce dernier apuié par la France pour être élû Coadjuteur de l'Archevêché de Cologne.* 247. & 274. *L'Abbaïe de St. Germain lui est donnée par le Roi.* 316.

G.

Genes *bombardé par la Flotte de France.* 152. & 157. *Et pour quel sujet.* 152. & suiv. *Constitution & génie de cette République.* 154.
Génois (*Les*) *offrent de se soumettre à Loüis XIV.* 154. *Belle réponse qu'il fait aux Députez qu'ils lui envoient à ce sujet.* ibid. *Ils obtiennent de Loüis XIV. la Paix à de dures conditions.* 168.
Germain (*L'Abbaïe de St.*) *donnée au Cardinal de Furstemberg.* 316.
Ginkel (*Le Général*) *assiége Athlone.* 446. *& le prend* 448. *En consequence de quoi il est honoré par le Roi Guillaume du titre de Comte d'Athlone.* ibid. *Bataille donnée entre ce General & St. Ruth.* 449.
Grafton : (*Le Duc de*) *Sa Mort au Siége de Limmerick.* 344.
Grana : (*Le Marquis de*) *Sa réponse aux propositions que le Maréchal d'Humieres lui fait de la part du Roi.* 134. *Quel en fut le succès.* 135. *L'ordre qu'il a de la Cour d'Espagne d'opposer la violence à la violence.* 136. & 137. *Ses Lettres Circulaires aux Commandans Espagnols, où il se plaint hautement de la France.* 137. & suiv. *Son Placart violent contre*

tre la France. 143. & 144. *Effet que ce Placart produiſit à l'égard de la France.* 145. & ſuiv. *& à l'égard des Etats Generaux.* ibid. & 146.

Grand, *Surnom donné à pluſieurs Grands Capitaines, Rois, Empereurs &* c. 25. *Jugement qu'on en fait.* ib.

Grimoald, *Duc de Bénevent : conte qu'on en fait.* 28.

Guillaume III. *déclare la Guerre à Loüis XIV.* 299. *Le bruit ſe répand en France qu'il étoit mort à la Bataille de la Boine.* 378. *La joïe qu'on en a dans Paris & dans les Provinces.* 379. *Le Parlement d'Orange fut même obligé d'aſſiſter au* Te-Deum *qui y fut chanté en action de grace pour cette nouvelle.* 380. *Entrée du Roi Guillaume à Dublin après cette Bataille.* ibid. *Sa clémence qui lui gagne les cœurs encore plus que la Bataille.* 381. *Conſpirations contre ſa vie.* 384. *Ne peut ſecourir Mons aſſiégé par la France.* 424. *Il paſſe en Angleterre, & en revient bientôt en Hollande.* ibid. *Se rend à l'Armée.* 428. *Différens Poſtes & Campemens des deux Armées.* ibid. & 429. *Il quitte l'Armée.* 432.

H.

HArcourt (*Le Prince de*) *remet la Reine d'Eſpagne entre les mains du Marquis d'Aſtroga, qui l'étoit venu querir au nom du Roi ſon Maître.* 10. *Ce qu'ils ſe dirent l'un à l'autre en executant leur Commiſſion.* ibid.

Hérétiques : *Déteſtable Maxime qu'on ne leur doit point garder la foi, refutée.* 189. & 190.

Heydelberg *contraint de recevoir Garniſon Françoiſe.* 277.

Hollande ; *Sa Déclaration de Guerre contre la France. & les raiſons dont elle l'apuïe.* 328. & 329.

Hôtel (*L'*) *de Ville de Paris traite le Roi à dîner.* 212. *Le Roi ne veut point d'autre Garde que celle des Bourgeois, ni être servi par d'autres Officiers que ceux des Magistrats de la Ville.* 213.

Huningue (*Le Fort de*) *bâti par la France mécontente les Suisses.* 32. *Ce que son Ambassadeur leur represente là-dessus pour les rassurer.* 33. *On en continuë les Fortifications, qui leur donnent de nouvelles inquietudes.* 211. *On ne laisse pas de les achever.* 212.

I.

JAques II. *Roi d'Angleterre; son zele pour la Religion Romaine, & sa haine contre la Religion Anglicane font prendre aux Anglois la résolution d'apeller le Prince d'Orange à leur secours.* 258. *Sa Lettre au Prince & à la Princesse d'Orange au sujet du* Test, *& leur réponse à cette Lettre.* 260. *Proclamé Roi sans aucune opposition.* 262. *Il arme, il introduit quantité d'Etrangers Papistes, de Prêtres, de Religieux, & sur tout de Jesuites dans le Roïaume.* 263. *Se laisse gouverner par le Pere Petters.* ibid. *Donne un College aux Jesuites dans Londres.* 264. *Ordonne aux Universitez de recevoir dans leurs Corps des Sujets Catholiques Romains, entre lesquels il y avoit un Jesuite.* ibid. *Reçoit un Nonce du Pape, & lui donne Audience.* 265. *Fait empriſonner les Evêques, & nomme des Commissaires pour leur faire leur Procès.* ibid. *Mais il furent absous par ces Commissaires.* 266. *Desobéissance de son Armée.* ibid. *Mémoire de son Ambassadeur aux Etats Generaux au Sujet des Armemens*

memens qui se faisoient en Hollande. 267. *Secondé par celui de l'Ambassadeur de France.* 268. *Proclamation de ce Prince pour regagner l'affection de son Peuple, & au sujet de la Descente qu'il craignoit.* 289. *Jaques II. & sa Famille se retirent en France, où le Roi leur donne asyle, & les loge à St. Germain.* 292. *Sa mauvaise conduite.* 293. *Il passe en Ecosse, où il ne gagne rien.* 295. *Fait une Descente en Irlande, où il est mieux reçû.* 295. & 296. *Sa mauvaise politique refroidit l'affection que les Irlandois avoient pour lui.* 298. *Avant que la Bataille de la Boine fut terminée, il se sauve à Dublin tout désolé, & va s'embarquer pour France à* Waterford *dans un Vaisseau qui l'attendoit.* 377. *Sa cruauté dans sa fuite.* 381.

Jean d'Autriche, (*Dom*) *Fils Naturel de Philippe IV. sa mort, son éloge, ses exploits & ses avantures.* 11.

Iccius, *Port de Mer, d'où Césat passa des Gaules dans la Grande Bretagne.* 37. *Comment on l'apelle aujourd'hui*, ibid.

Infanterie. *Valeur de celle de Hollande dans la Bataille de Fleurus.* 341.

Innocent XI. *se brouille avec la France au sujet de la Franchise des Quartiers.* 218. *Ses Bulles pour en abolir le Droit.* 220. *Voiez aussi* Franchises des Quartiers, Loüis XIV. & Lavardin. *Le Parlement de Paris declare ses Bulles abusives, & en apelle au futur Concile.* 240. *Son Nonce demande Audience; on la lui refuse & on lui donne des Gardes.* 241. *Accusé de partialité pour l'Empereur.* 272. *& d'avoir favorisé l'Invasion du Prince d'Orange en Angleterre.* ibid. & 274.

Ses démelez avec la France pendant ſon Pontificat. 319. *Sa mort & ſon éloge.* ibid. & 320.
Innocent XII. *Son Election au Pontificat.* 466.
Irlande, (*Etat d'*) 444. *Secours qu'y fait paſſer la France.* ibid. *Où s'en fait le Débarquement.* 445.
Julien; *Sa bravoure mal récompenſée dans la défenſe de Coni qu'il ſauva, lui fait quitter le Parti du Duc de Savoye.* 410.

K.

KEyſervvert (*La Ville de*) *priſe par l'Electeur de Brandebourg.* 313. *Médaille frapée à ce ſujet.* ibid.

L.

LAvardin, (*Le Marquis de*) *Ambaſſadeur de France à Rome au ſujet de la Franchiſe des Quartiers.* 221. *Y entre comme en triomphe, & prend poſſeſſion des Quartiers.* 223. *Il fait demander Audience au Pape qui la refuſe.* 224. *Il s'en plaint, & repreſente les mauvaiſes ſuites que pouroit avoir ce refus.* ibid. *Le Pape interdit l'Egliſe de St. Loüis, où cet Ambaſſadeur avoit aſſiſté avec Pompe au Service Divin.* 225. *Ses proteſtations contre cette interdiction, & contre les Bulles du Pape.* 239. *Arrêt du Parlement de Paris qui déclare les Bulles abuſives, & ordonne l'enregiſtrement de l'Acte d'Apel au futur Concile.* 240.
Lauzun (*Le Comte de*) *paſſe en Angleterre, à quel deſſein.* 293. *Se retire avec Tyrconel d'Irlande en France après la Bataille de la Boine.* 377. *Ils laiſſent en ſe retirant la conduite des Troupes au Duc de Bervvick.* 383.

Libertez *de l'Egliſe Gallicane.* 77.
Liége *aſſiégé & bombardé par le Marquis de Bouflers* 425. *Siége levé.* 427.
Ligues *de divers Princes contre la France.* 114. 283. & ſuiv. 289.
Limmerik *aſſiégé par les Anglois, & le Siége levé.* 382. *Aſſiégé une ſeconde fois & pris.* 451. *Détail & Articles de la Capitulation.* 454. & ſuiv.
Locuſta, *fameuſe pour la ſubtilité de ſes poiſons.* 26.
Londonderri *aſſiégé par Jaques II.* 297. *Le Siége levé.* 299.
Lorraine (*Le Duc de*) *prie la Diette de Ratisbonne de prendre ſoin de ſes interêts.* 116. *Contribuë au ſuccès de la Victoire remportée ſur les Turcs au Siége de Vienne.* 131. *Sa mort & ſon éloge.* 387. *Ses avantures & ſes exploits.* 388. & ſuiv. *Avant que de rendre l'eſprit il écrit à l'Empereur pour lui recommander ſa Famille.* 391. *Et à la Reine ſon Epouſe pour la conſoler de leur ſeparation.* ibid. *L'ainé de ſes Héritiers a été rétabli dans ſes Etats par la Paix de Ryſwick, & par ſon Mariage avec une des Filles du Duc d'Orleans.* 391.
Los Balbaſes (*Le Marquis de*) *vient à Paris en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire d'Eſpagne, demander pour le Roi ſon Maître en Mariage la Fille ainée de* Monſieur. 7.
Loüis XII. *Bon mot de ce Roi aux Genois, qui lui offroient de ſe ſoumettre à lui.* 154.
Loüis XIV. *Son contentement au ſujet de la Paix de Nimegue.* 2. *La maniere dont il en écrit aux Etats Generaux.* 3. *Le Diſcours flatteur que lui firent leurs Ambaſſadeurs à la premiere Audience qu'il leur donna là-deſſus.* 4. *Médaille frapée par la Hol-*

lande à ſon honneur. 5. & 14. *Fait ſoliciter les Etats Generaux d'entrer avec lui dans une Alliance défenſive, & à quelles conditions.* 23. *Le ſurnom de* Grand *lui fut donné pour la premiere fois en* 1680. *ce qu'il prit à bon augure.* 24. *Raiſonnement qu'on fait à cette occaſion.* 25. *Sa Déclaration contre les Empoiſonneurs & les Devins.* 29. *Son Voïage pour viſiter les Frontieres de ſon Roïaume.* 36. *Il vient à Dunkerque, où il eſt complimenté de la part du Roi d'Angleterre.* 38. *On lui fait voir un des plus beaux Vaiſſeaux qu'il y eut dans ſes Ports.* 39. *Ses Liberalitez dans ce Voïage.* 41. *Magnifique reception qu'on lui fait à Ipre.* ibidem. *& à Lille, où la Marquiſe d'Humieres ſe ſignala.* 42. & 43. *Son rétour à Verſailles.* 44. *L'Ordre qu'il donne à tous les Capitaines de ſes Vaiſſeaux de faire baiſſer le Pavillon à ceux d'Eſpagne.* ibidem. *Oblige le Roi d'Eſpagne à renoncer au titre de* Comte - Duc de Bourgogne. 45. & 96. *Il le fait encore citer à la Chambre de Metz & de Briſach ſur d'autres prétentions.* 45. 51. & ſuiv. *Il joint la force à ſes prétentions pour les faire valoir.* 54. *Il traite de même l'Electeur Palatin, & le Comte de Veldens.* 52. *Petite Singularité dont on lui fait honneur.* 58. *Il établit une Chaire pour le Droit François.* ibid. *Ses ſoins pour la Marine & pour la ſureté de la Navigation.* 59. *Son Expedition contre les Tripolins.* 60. *Se brouille avec le Pape. Voïez* Régale *&* Franchiſe des Quartiers. *Son voïage en Bourgogne & en Alſace.* 116. *Sa douleur ſur la mort de la Reine, & comment il s'en exprime.* 119. & 120. *L'ordre qu'il donne au Maré-*

Maréchal d'Humieres de faire marcher ſes Troupes contre les Païs-Bas Eſpagnols 130. *Quoi qu'il fit, diſoit-il, il ne cherchoit que la Paix, & il offroit toûjours.* 147. & 148. *Trêve qu'il fait avec l'Eſpagne & l'Empire.* 164. *Envoïe des Ambaſſadeurs à Siam.* 167. *Sa maladie.* 209. *Operation douloureuſe qu'il lui faut ſouffrir, & ſa gueriſon.* 210. *Nouveau ſujet de querelle qu'il a avec le Pape.* 215. & ſuiv. *Suites de cette affaire* depuis la page 238. juſqu'à la 243. *Voïez auſſi* Innocent XI. & Lavardin. *Accuſe ce Pape de partialité contre lui en faveur de l'Empereur, & d'avoir par là rallumé la Guerre en Europe.* 272. *Son Manifeſte ſur ce qui l'oblige à reprendre les Armes.* 274. *Reproches qu'on lui fait là-deſſus.* ibid. & 275. *Ses Armées ſur les Bords du Rhin.* 276. *Ce qu'elles executent après l'avoir paſſé.* 277. & ſuiv. *Ses Conquêtes le ruinent, & font gémir ſes Sujets.* 286. & 287. *Réflexions ſur ſes fautes & ſur ſes malheurs, & à qui on attribuë les principales cauſes.* 288. & ſuivantes. *Son ambition blâmée.* 290. *Aprés que Guillaume III. lui eut déclaré la Guerre, il la lui déclare à ſon tour.* 301. *Termes de ſon Manifeſte.* ibidem. *Ce qu'on dit de l'une & de l'autre Déclaration, en propoſant l'exemple d'Alexandre & de Darius, de Céſar & de Pompée, de Ptolomée & de Démetrius.* 302. *Réponſe du Roi au Marquis de Louvois ſur la levée du Siége de Coni.* 409. *Il ne regrette pas la mort de ce Miniſtre.* 472. *Son reſſentiment ſur la conduite du Pape Alexandre VIII.*

qui ſous de belles aparances l'avoit longtems trompé. 461. & 462. *Le menace de rétablir la Pragmatique Sanction.* 463. *Le beau Diſcours du Roi dans ſon Conſeil, en parlant au Dauphin.* 474.

Louvois. *Ambition de ce Favori.* 21. *A quoi il engage le Roi après la Paix de Nimegue.* 21. & 52. *Ses Negociations pour réduire Strasbourg à l'obéiſſance du Roi.* 64. *Sa Lettre au Duc de Noailles pour pouſſer les Reformez à toute rigueur.* 193. *Inconſolable de la levée du Siége de Coni, reçoit du Roi une réponſe qui lui reproche ſon peu de fermeté dans les diſgraces.* 409. *Sa mort.* 470. *Ses bonnes & ſes mauvaiſes qualitez.* 471. *N'eſt regretté de perſonne, pas même du Roi, qui lui impute les cruautez exercées dans le Palatinat & ailleurs.* 472. & 473.

Luxembourg, *pourquoi bloqué.* 86. *Injuſtice de ce Blocus.* 88. *Ordre de le lever donné au Maréchal de Crêqui.* 89. *& notifié à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne.* 90. *Raiſonnement qu'on fait là-deſſus.* ibid. & 91. *On aime mieux tout riſquer que de le céder à la France.* 136. 140. & 141. *Cette Place eſt bombardée.* 147. *Aſſiégée & priſe.* 159. 160. & 161.

Luxembourg (*Le Duc de*) *profite du départ du Roi Guillaume qui avoit quitté l'Armée des Confederez.* 433. *Il attaque & bat le Prince de* Waldeck. ibid. *Separation des deux Armées pour entrer en Quartier d'Hiver.* 435.

M.

MAdemoiſelle, *Fille aînée de* Monſieur, *mariée au Roi d'Eſpagne.* 7. *Peu de contentement*

ment de ce Mariage. 8. *Quelles en furent les ſuites.* 9. *Ce qu'on dit de ſa mort.* ibid.
Magodie : (*Le Païs de*) *conte qu'on en fait.* 28.
Maintenon (*Madame de*) *ſon élevation.* 120. *Elle profite de la diſgrace de Madame de Monteſpan, ſon habileté.* 121. & 122. *Ennemie des Reformez.* ib.
Marie, (*La Reine*) *Epouſe de Guillaume III. Bruit qui ſe répand en Angleterre d'une Conſpiration contre elle.* 364.
Marlborough (*Le Comte de*) *ſes Exploits en Irlande.* 383. & 384.
Maïence *reçoit Garniſon Françoiſe.* 277. *Priſe par les Confederez.* 311.
Médaille *que la Hollande fait fraper à l'honneur de Loüis XIV.* 5.
Métempſycoſe, *Dogme des Siamois.* 199.
Mezzo-Morto, *Amiral d'Alger, vient demander la Paix à Mr. Du Queſne.* 104. *A quelles conditions il l'accorde.* 103. *Perfidie de celui-là.* ibid. *La Guerre recommence.* 105.
Monaldeſchi, *Grand Ecuïer de la Reine Chriſtine, cruellement maſſacré.* 318.
Montmouth, (*Le Duc de*) & le Comte d'Argile. *Deſcente du premier en Angleterre, & du ſecond en Eſcoſſe, où ils périrent tous deux.* 262.
Mons *aſſiégé par la France.* 419. *ſe rend par une Capitulation honorable.* 422.
Montauſier : (*Mr. de*) *ſes Lettres où il blâme la violence en matiere de Religion.* 195.
Monteſpan : (*La Marquiſe de*) *ſa diſgrace.* 120. *A quoi l'on attribuë* 121. *Le Roi lui laiſſe une penſion.* ibid. *Reflexion ſur cette diſgrace.* 121.
Montmélian *aſſiégée par Catinat.* 412. & *réduite* 414.

N.

NAntes. (*Edit de*) *Réſolution de le révoquer.* 185. *Actuellement révoqué.* 194. *C'eſt une tâche à la gloire du Roi.* 185. & 186. *Les juſtes plaintes qu'en font les Proteſtans.* ibid. *La juſtice du Roi ſurpriſe en cette occaſion.* 189. *Réfutation de l'odieuſe Maxime*, qu'on ne doit point garder la Foi aux Hérétiques, *par des autoritez non ſuſpectes.* 189. & 195. *Examen de l'Edit qui révoque celui de Nantes, lequel Henri en l'accordant avoit lui-même déclaré perpetuel & irrévocable.* 190. & 191. *Enregiſtrement de l'Edit de Révocation précipité, & pourquoi.* 194. *Ce qu'on fait dire au Chancelier en le ſcellant.* ibid. *Ce que Mezerai obſerve, en parlant de la Vérification de l'Edit de Nantes, mérite d'être remarqué.* 194. & 195. *Petit nombre de ceux à qui on accorde la Liberté de ſortir du Roïaume après cette Révocation.* 195. & 196.

Neubourg (*Le Duc de*) *hérite de l'Electorat Palatin.* 171. *Les démelez qu'il eut avec la France au ſujet de cette Succeſſion.* 172. *Mouvemens qu'on ſe donne, & raiſons qu'on allegue de part & d'autre là-deſſus.* 172. & ſuiv.

Nice *conquiſe par la France.* 399. *Vigoureuſement défenduë par le Gouverneur qui obtient une Capitulation honorable.* 401.

Nimegue: *la Paix qui y fut faite en* 1678. 1. *Contentement réciproque du Roi de France, & des Etats Généraux au ſujet de cette Paix.* 2. *La Lettre que le Roi en écrivit aux Etats.* ibid. & 3. *Diſcours que leur fit ſon Ambaſſadeur à ſa premiere Audien-*

ce. 3. & 4. *Le Discours flatteur de leurs Ambassadeurs au Roi.* 4. & 5. *Médaille que la Hollande fait fraper à l'honneur du Prince, qui y est qualifié de* Loüis le Grand, Pacificateur de l'Univers. 5. *Plan de la situation où la Paix de Nimegue avoit mis toute l'Europe.* 15. & suiv.

Noailles: (*Le Duc de*) *ses Exploits en Catalogne.* 436.

Nouveaux Convertis; *Déclaration du Roi pour les desarmer.* 308.

O.

ONelie *conquise par la France.* 403.

Opra-Petcharatchas, *Chef de Parti pour usurper la Couronne de Siam.* 229. *Sa dissimulation & ses intrigues pour y réüssir.* 230. & suiv. *Il y parvient enfin par son habileté, & par la mort de tous ceux qui auroient pû s'y oposer.* 234. & suiv. *Il tâche de faire périr les François qu'il tenoit assiégez.* 236. *Leur courage les sauve.* 237. & 238.

Orange: (*La Principauté d'*) *on y persecute les Réformez.* 83. *Ce qu'on fait pour autoriser cette persecution.* 84.

Orange (*Le Prince d'*) *son expedition en Angleterre, & quel en fut le succès.* 270. & suiv. *Reçû des Anglois comme leur Liberateur.* 271. & 293. *Ses Lettres Circulaires pour la Convocation d'un Parlement.* 271. & 294.

Ordonnances *pour la Marine.* 281. *A quel dégré de perfection elle est parvenuë en France, & sur quel modéle.* 282.

Ottoboni (*Le Cardinal*) *élevé au Pontificat sous le nom* d'Alexandre VIII. 32. *Voïez* Alexandre VIII.

P.

PAix : (*la*) *efforts inutiles qu'on fait pour y parvenir.* 107. & ſuiv.
Palatin (*L'Electeur*) *attaqué par la France au ſujet des Réünions.* 52. *La mort de l'Electeur Charles fournit à la France de nouvelles pretentions.* 170.
Palatinat : (*le*) *Ravage qu'y fait la France.* 279.
Palatine (*La Princeſſe*) *fameuſe intriguante, ſa mort.* 167.
Pape, (*Le*) *ſe broüille avec la France au ſujet de la Régale*, 71. & ſuiv. *Voïez* Brefs du Pape & Régale. *Son autorité reduite à de juſtes bornes.* 77.
Parlement. *Celui de Paris declare les Bulles du Pape Innocent XI. abuſives, & en apelle au futur Concile.* 240. *Celui de Bordeaux qui avoit été transferé à Condom, retabli en ſon lieu.* 333. *Celui de Rennes, qui avoit été transferé à Vannes, y eſt auſſi rétabli.* ibid.
Pavillon : *L'Amiral d'Eſpagne baiſſe le Pavillon devant celui de France.* 244.
Perſecution (*la*) *commence tout de bon contre les Reformez.* 79. *Le Clergé en eſt le principal Promoteur.* 80. & ſuiv. *Exemples de perſecution.* 82. 83. 84. 149. 150. 192. 193.
Petcheratchas, *Voïez* Opra.
Philisbourg *pris par le Dauphin.* 277. & 278.
Pignatelli (*Le Cardinal*) *élû Pape, prend le nom* d'Innocent XII. 466.
Poitou. *On y perſecute les Reformez.* 83.
Pologne (*Le Roi de*) *fait lever le Siége de Vienne.* 130.
Pont-Chartrain *fait Controlleur General.* 316.
Pont-Major (*La Bataille de*) *ou de Pont de Medi-*
gal

gal en Catalogne entre le Maréchal de Bellefond & le Duc de Bournonville. 158. & 159.
Portions *Congruës.* 201. *Ce que c'eſt, & leur origine.* 203. *Le Roi les fixe par un Edit.* ibid.
Prapié, *qui eut beaucoup de part à la Révolution de Siam* 229. *Qui il étoit.* ibid. *Ses vûës & ſes avantures.* ibid. *& enfin maſſacré.* 235.
Proteſtans (*Les*) *oprimez en France.* 79. *Ils n'imputent cette opreſſion qu'au Clergé.* 81. & 187. *Les differentes voïes qu'on emploïe pour les faire changer de Religon.* ibid. & ſuiv. *Meſures qu'on prend pour les détruire.* 184. *Aſſemblée du Clergé ſur ce ſujet.* 185. *Cette maniere de convertir repreſentée avec horreur par divers Auteurs même Catholiques Romains, par Oſorio, Evêque de Sylva.* 80. *Paroles remarquables d'un autre ſur le même ſujet.* 81. & 184. 194. & 195.

Q.

QUébec : *Deſcente qu'y font les Anglois.* 385.

R.

RAtisbonne : (*La Diette de*) *ſon Manifeſte contre la France.* 325. *L'Empereur y donne ſon aprobation.* 326. *Les propres termes qu'il emploïe.* 327. *Jugement qu'on en fait.* ibid.
Ravaux, *Conſeiller au Parlement de Metz.* 46. *C'eſt ſur le plan de ſes Memoires qu'on érigea les deux Chambres Souveraines des Réünions.* 47.
Régale : (*Le Droit de la*) *Ce que c'eſt.* 71. *Devient un ſujet de broüillerie entre le Pape & le Roi.* ib. *Raiſons du Roi pour maintenir ſon Droit.* 71. & ſuiv. *Il fait aſſembler les Prélats de ſon Roïaume ſur la matiere.*

matiere. 73. *Leur jugement, & les ſuites qu'il eut* 74. & ſuiv.

Reims (*L'Archevêque de*) *Bon mot de Paſquin ſon ſujet.* 75.

Reine (*La*) *de France ; ſa maladie , ſa mort , ſ pompe funebre* 118. & 119. *Les regrets du Roi ſu la perte d'une ſi digne Epouſe.* ibid. & 120.

Rennes (*Le rétabliſſement du Parlement de*) q *avoit été transferé à Vannes.* 333.

Réünions *que la France prétend faire de diverſ Villes, Terres & Seigneuries à ſa Couronne , & l moïens qu'on emploïe pour en faire réüſſir le pr jet.* 45. & ſuiv. juſqu'à 57.

Rhingrave : (*Le*) *comment il en uſe avec la Fran au ſujet des Rèünions.* 52.

Robert, *un des Fils de l'Electeur Palatin , Roi Boheme ; ſa mort , ſon éloge , ſon âge , ſes em plois* , &c. 98. & 99.

Roſes : (*Le Lieutenant Général*) *Il quitte le ſerv ce du Roi Jaques , qui avoit mépriſé un bon conſ qu'il lui donnoit , & retourne en France.* 369.

Ruth (*St.*) *entre en Savoïe.* 362. *Paſſe en Irland* 444. *Sa mort.* 450.

S.

SAar-Loüis, *fortifié par Loüis XIV. qui en f une Ville conſiderable, & le Siége du Préſidial.* 3

Saluces : (*Le Marquiſat de*) *Sujet de diſpute en la France & le Duc de Savoïe.* 360.

Savoïe, *Divers Mariages de cette Maiſon avec ce de France & d'Eſpagne.* 151. *Celui du Duc d'ap ſent avec la Princeſſe d'Orléans.* ibid. *L'aînée ſes Filles a épouſé le Duc de Bourgogne , & la conde Philippe V. Roi d'Eſpagne.* 152.

S

Savoïe (*Le Duc de*) *devenu suſpect à la France, & pourquoi.* 343. *Demandes que lui fait le Roi.* 345. *Sa Lettre ſort ſoumiſe au Roi.* 347. *Ce que le Roi lui répond.* 348. *Il implore le ſecours de Guillaume III.* 363. *Ses pertes en Piémont & en Savoïe.* 398. & ſuiv. *Mouvemens des Confédérez pour le ſecourir.* 415. *Leur Armée & la ſienne jointes, tiennent conſeil & prenent Carmagnole.* 416. & 417.

Saxe (*L'Electeur de*) *contribuë au gain de la Bataille contre les Turcs devant Vienne.* 131.

Schomberg (*Le Duc de*) *autrefois Maréchal de France, dont il renvoïa le Bâton auſſitôt qu'il eut pris Parti pour le Prince d'Orange, qu'il accompagna dans la Deſcente en Angleterre.* 302. *Ce Prince le fait paſſer en Irlande avec des Troupes, pour l'opoſer à celle du Roi Jaques, qui y avoit une Armée conſidérable.* 303. *Le Duc de Schomberg débarque dans la Baye de Bangor.* ibid. *Conſpiration ſur ſa vie.* 304. *Sa mort à la Bataille de la Boine.* 375.

Ségnelai (*Mr. de*) *chargé du ſoin de l'Armement de la Flotte deſtinée contre Gênes.* 155. *Le Senat député vers lui pour faire des excuſes qu'il rejette.* 156. *Régale le Roi dans ſa belle maiſon de Seaux.* 178. *Magnificence du répas.* 180. & 181. *Sa mort & ſon éloge.* 385. *Ses Charges données à d'autres Miniſtres.* 387.

Siam (*Le Roi de*) *recherche l'amitié de Loüis XIV. & lui envoïe des Ambaſſadeurs, qui concluent un Traité de Commerce.* 166. & 167. *Ils ſuplient auſſi le Roi d'envoïer un Ambaſſadeur à leur Maître.* ibid. *Le Chevalier de Chaumont y fut envoïé en cette qualité.* 167. *Et en ramena avec lui trois Ambaſſa-*

baſſadeurs. 168. *Qui eurent leur Audience.* 19
Ce qu'on dit de ces trois Ambaſſadeurs, & le
eſperances qu'on fondoit ſur leur Ambaſſade. 20
Revolution qui arrive dans ce Roiaume les fa
évanoüir. 226. & ſuiv. *Differentes perſonnes*
differens Partis cauſerent cette Revolution. 22
& ſuiv. *Pluſieurs y perirent.* 234. & 235. *L'Uſu*
pateur en vouloit auſſi aux François, & à le
General. 236. *Mais ils ſe ſauverent par leur v*
leur, & revinrent en France. 237. & 238.

Siamois, *leur Langue, leurs Sciences, leur Religi*
& les cinq principaux Articles de leur Morale. 19

Soffa (*honneurs du*) *accordez à l'Ambaſſadeur*
France. 98.

Soiſſons, (*La Comteſſe de*) *décrétée en priſe de co*
pour empoiſonnement, ſe ſauve en Flandre. 30

Sorciers & Empoiſonneurs, *ſortileges & Empoi*
nemens, quel jugement on en doit faire, & q
Païs en ont été infectez. 26. & ſuiv.

Staffarde (*La Bataille de*) 352.

Staremberg, *Gouverneur de Vienne. La maniere*
il défend cette Place contre les Turcs. 128. *Son*
ge. 133.

Staremberg, (*Le Comte de*) *Gouverneur de Ph*
bourg, la rend au Dauphin. 277.

Statuë *du Roi élevée dans la Place des Victo*
204.

Strasbourg *ſe vend ou ſe donne à la France.* 60.
ſcription de cette Ville, & de ſon Gouverne
63. *A quel Droit le Roi en prétendoit la Souv*
neté. ibid. *A quelles conditions elle ſe rend.* 6
Roi y fait ſon Entrée. 67.

Suiſſes (*Les*) *demeurent Neutres, quelques e*

que faſſent les Confederez de les attirer dans leur Parti. 338.

T.

TAlapoins, *Prêtres de Siamois, ne ſont que des Impoſteurs.* 199.
Torrington, *Amiral Anglois, ſoupçonné de trahiſon & dégradé.* 366. & 384.
Toulouſe : (*Le Comte de*) *ſa naiſſance.* 120.
Trêve : (*La Ville de*) *La France s'en empare.* 279.
Trêve *pour trente ans propoſée par la France.* 114. *Divers ſentimens pour & contre.* ibid. *Conteſtations là-deſſus qui l'accrochent.* 115. & 116. *Autre Trêve pour vingt ans concluë entre la France & l'Eſpagne, acceptée auſſi par l'Empereur.* 164.
Tripolins *réprimez par le Marquis du Queſne* 60. & 61. *Caractere de cette Nation, & ſes pirateries.* ibid. *Ils ſe ſoumettent.* 182. *Ambaſſade ſolemnelle qu'ils envoïent au Roi.* 183.
Turc (*Héroïſme d'un*) 106.
Turcs (*Les*) *Leurs préparatifs contre la Hongrie.* 85. *Leur marche & leur prodigieuſe Armée pour le Siége de Vienne.* 127. & 128. *Le jour qu'ils y ouvrent la Tranchée.* 129. *La Bataille qu'ils perdent, & qui les oblige d'en lever le Siége.* 131. *La perte qu'ils y font.* 132.
Tyrconel *reçoit le Roi Jaques en Irlande, & le ſert en tout ce qu'ils peut.* 295. & ſuiv. *Se retire en France.* 377. *Sa mort.* 451.

V.

VAcher, (*Le*) *Conſul François à Algér ; tragique mort que lui font ſouffrir les Algeriens.* 106.

Valcourt ; *Echec que le Maréchal d'Humiéres y re*
çoit. 309.
Vaudois (*Les*) *rétablis par le Duc de Savoïe.* 35
Service qu'ils lui rendent 359.
Veillane *assiégée & prise par le Maréchal de Ca*
nat. 405.
Veldens (*Le Comte de*) *cité par la France, au su*
de son Comté, n'en peut empêcher la Réunion. 5
Vermandois, (*Le Duc de*) *Fils naturel de Lo*
XIV. sa mort. 142.
Versailles (*Le Palais de*) *achevé.* 225.
Vienne *assiégée par les Turcs : la Tranchée ouver*
129. *Secourue par le Roi de Pologne, qui en f*
lever le Siége. 130. *Description de la Bataille*
se donna en cette occasion entre son Armée & c
des Turcs. ibid. *Ces derniers sont défaits & se*
tirent à la faveur de la nuit, abandonnant l
Camp avec toute leur Artillerie & de grandes
chesses. 131. & 132.
Vigoureuse, (*La*) *& la* Voisin *brûlées toute vi*
comme Empoisonneuses & Sorciéres. 30.
Ville-Franche, *conquise par la France:* 399.
Vissan *ou* Elsen, *Port de Mer dans la Manche.*
Vivarais : (*Le*) *Les troubles qui y arrivérent, &*
qu'en souffrirent les Réformez. 149. & 150.
Urgel. *Siége de cette Place, & sa réduction.* 43

W.
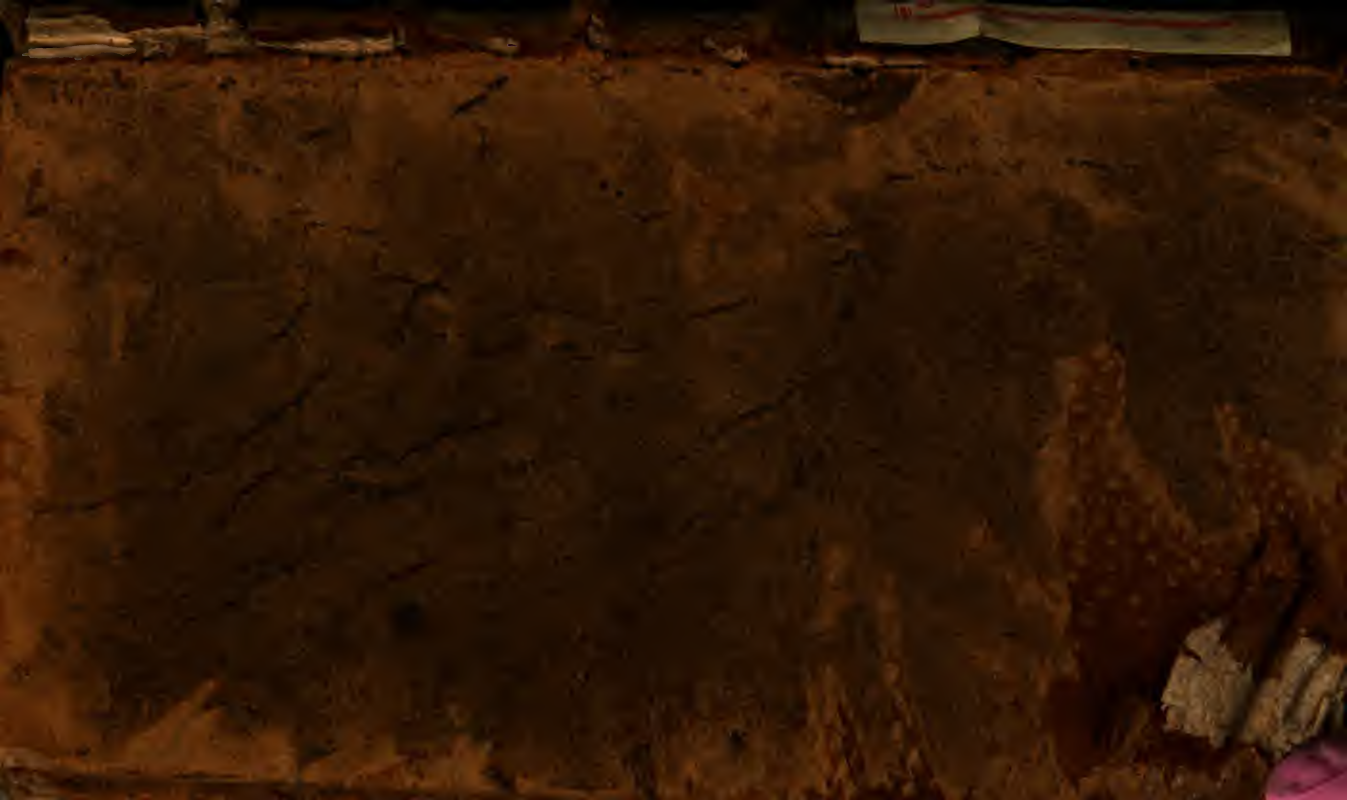
WAldeck (*Le Prince de*) *perd la Bataille de F*
rus ; mais il la fait acheter bien cher
Maréchal de Luxembourg. 341. *Battu encore*
fois par le même. 433.